

Bahman  
Nirumand

# Iran

exemple de pays en voie  
de développement  
ou la dictature  
du «monde libre»

Julliard

Extrait de catalogue

Jean BAUMIER

**LES MAITRES DU PETROLE**

Annette LENA

**LE MATIN DES NOIRS**

Janine ORIANO

**USA FLASH**

Horacio RODRIGUEZ

**CHE GUEVARA, MYTHE OU  
REALITE**

GEN. 530



# L'IRAN



28/07/2016  
1220 NIR IRA

BAHMAN NIRUMAND

# L'IRAN

EXEMPLE DE PAYS  
EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

ou

LA DICTATURE DU « MONDE LIBRE »

Postface de H.-M. ENZENSBERGER

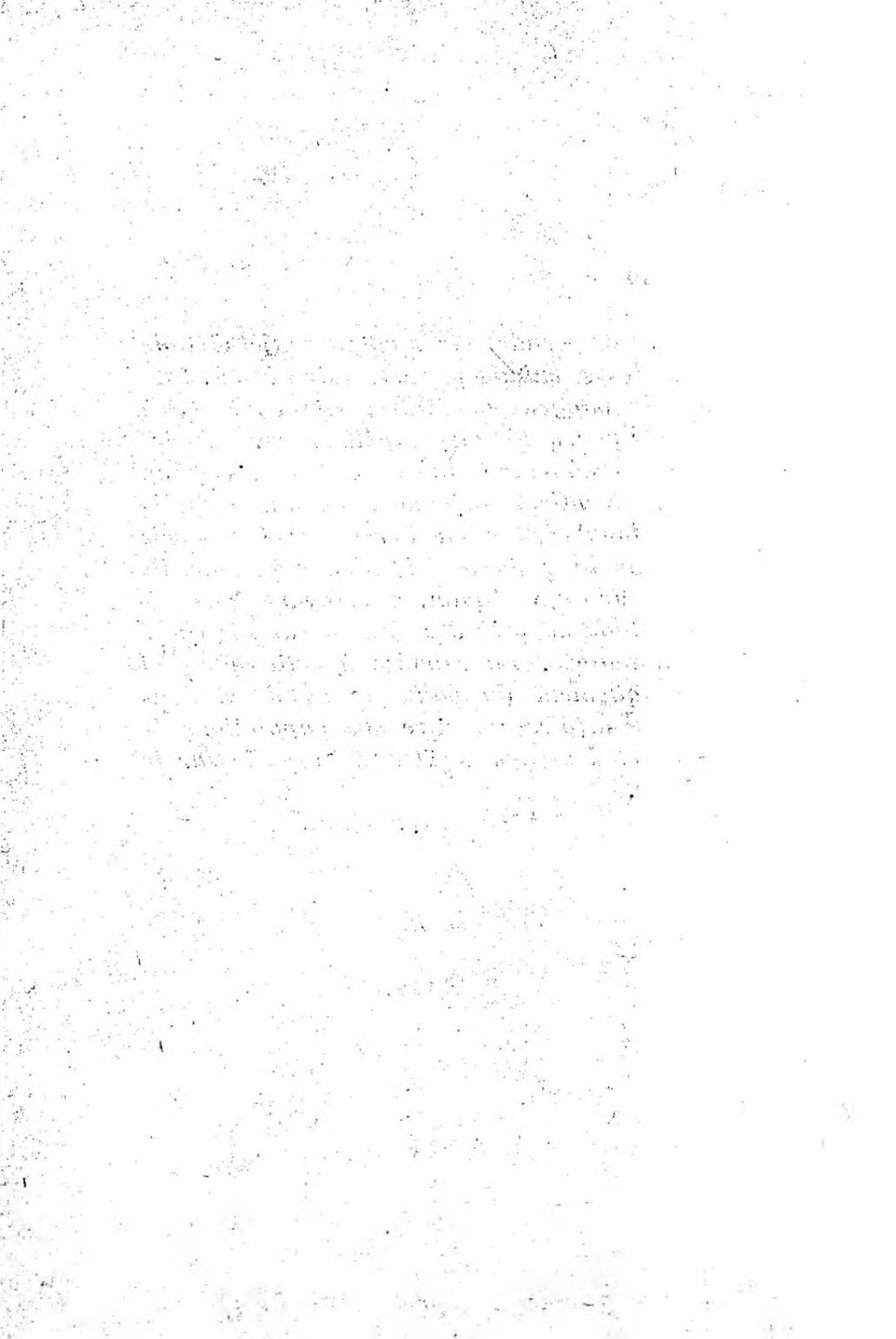
JULLIARD

**traduit de l'allemand  
par Paul-Marie FLECHER**

**© Rowohlt Taschenbuch Verlag. 1967.  
© Julliard, 1969, pour la traduction française.**

*Je propose de prendre l'Iran comme sujet d'étude de ce que l'Ouest entend par « monde libre ». J'espère que les citoyens de l'Ouest commenceront à se demander pourquoi leurs impôts et leurs armées sont utilisés à soutenir la tyrannie et la corruption dans le monde entier... Si jamais, demain, un soulèvement national éclate en Perse, les Etats-Unis défendront-ils la « liberté » iranienne comme ils défendent celle du Viet-nam, en essayant de réprimer la rébellion au prix des plus lourds sacrifices en vies humaines ? La réponse à cette question dépend uniquement du point de savoir si nous parviendrons à faire admettre aux populations de l'Amérique et des pays de l'Ouest la vérité sur le monde libre.*

Bertrand RUSSELL.



## CHAPITRE PREMIER

# LES NOUVEAUX FRONTS DE LA POLITIQUE MONDIALE ou DE L'AFFRONTMENT DES IDEOLOGIES A L'ALLIANCE DES RICHES CONTRE LES PAUVRES

Dans une rétrospective future, notre époque accusera peut-être la caractéristique très nette d'un monde divisé en deux parties, dont l'une se trouverait sur le point de faire définitivement table rase des oppositions de classes, tandis que l'autre commencerait tout juste à prendre pleine conscience de l'antagonisme existant entre la tyrannie et l'esclavage et essaierait seulement de s'en libérer. Colonies, semi-colonies, protectorats, pays producteurs de pétrole, pays producteurs de café ou de cacao, pays sous-développés, pays en voie de développement, voilà les catégories dans lesquelles on

essaye de classer les pays qui ne sont pas en état, du point de vue technologique, sociologique ou économique, de supporter la comparaison avec le niveau de civilisation de l'Europe occidentale ou de l'Amérique. Le caractère hétérogène de ces concepts les ramène au schéma suivant lequel ils ont été formés : Ils désignent une quantité de pays isolés sur le seul critère de leurs fonctions propres dans le complexe d'un certain nombre d'autres pays. Le fait de cataloguer des pays dont l'histoire et la civilisation sont foncièrement différentes et dont chacun, à l'origine, présentait une production différenciée, en catégories purement économiques, telles que : pays cotonniers, pays producteurs de bananes, pays pétroliers... révèle l'origine de l'intérêt qu'on leur porte et en même temps précise le rôle qu'ils auront à jouer sur la scène du commerce mondial. Mais, en contradiction formelle avec le rôle de fournisseurs réservé à ces pays, il existe un autre couple de concepts qu'il nous faut ajouter aux précités : ceux de pays donateurs et pays bénéficiaires ; on précise ainsi que les pays industriels se trouvent, à l'égard des « pays en voie de développement », du fait même de leur « aide au développement », dans une situation d' « assistance ».

Il nous faut introduire ici un autre et dernier concept, le seul qui ne soit pas d'ordre économique mais d'origine politique : le « Tiers Monde ». Ce concept présuppose qu'il existe deux autres mondes qui se différencient déjà entre eux, mais plus particulièrement encore de ce troisième. Ce sont : le monde libre, dans la mesure où il est riche, et le monde communiste, dans la mesure où il est riche,

deux mondes qui se sont rapprochés plus que jamais aujourd'hui dans une opposition commune aux pays déshérités de cette terre. Pour qui préférerait remplacer les critères de riche et de pauvre par des signes distinctifs plus tangibles, tels que l'Est et l'Ouest, pays industriels et pays agricoles, économie capitaliste et économie socialiste, on fera remarquer qu'aucun de ces trois mondes ne constitue de nos jours, ni géographiquement, ni du point de vue politico-social, une entité continue strictement délimitée, mais qu'au contraire leurs lignes de démarcation traversent les anciens blocs et systèmes d'alliances. C'est ainsi que de nos jours la Russie et la Chine ne se trouvent plus du même côté de cette frontière ; l'Afrique du Sud ne se situe pas du côté de ses voisins africains, mais de celui de l'Europe occidentale. Il n'est pas rare de voir cette frontière traverser même certains Etats, dans lesquels le gouvernement et les classes dirigeantes se réclament à cor et à cri du monde libre, alors que la masse de la population se range avec la même véhémence dans le camp du Tiers Monde. Ceci s'applique aussi bien aux Bantous de la République sud-africaine qu'aux Vietcongs du Viet-nam du Sud et qu'aux porte-parole des paysans persans.

Ce monde, auquel appartiennent aussi bien la Chine et l'Inde que les Etats de l'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud et le continent africain, de même que la majorité des Etats asiatiques, ne présente pas d'autre unité que celle de la pauvreté. Il est en train de prendre progressivement conscience de cette situation qui implique, outre l'idée du nationalisme, la nécessité de réformes sociales, et

il paraît résolu à mettre ces deux idées en pratique. Nous nous proposons d'examiner ici la situation des pays dont la population, abstraction faite d'une minorité en régression, vit dans une extrême pauvreté, et qui exercent une influence encore à préciser sur l'économie des pays dont la population, en dehors d'une minorité en voie de disparition, vit dans l'aisance.

Le fait que la Perse serve de modèle dans cette enquête ne doit toutefois pas inciter le lecteur à étendre sans réserve les conclusions auxquelles il aura abouti à d'autres pays en voie de développement et au complexe entier de l'aide aux pays en voie de développement. Trop de facteurs historiques, qui constituent un préalable à la situation actuelle de l'Iran, ne s'appliquent pas à d'autres pays qui paraissent à première vue ressortir au même diagnostic. Notons simplement, à ce sujet, l'existence d'une langue nationale uniforme, comprise de tous, ainsi que d'une conscience nationale et traditionnelle séculaire, deux facteurs qui font défaut à beaucoup de pays africains, tout comme à l'Inde en ce qui concerne la langue. Cependant les résultats essentiels de cet examen s'appliqueraient également aux autres pays en voie de développement et permettraient de conclure, en dépit de toutes les différenciations, à une concordance de principe des pays en voie de développement en ce qui concerne leur structure sociale et leur situation politique, économique et psychologique.

Les capitales de ces pays dévoilent de façon quasi provocante cette concordance profonde : le style pompeux et le caractère prétentieux des bâti-

ments administratifs, des aéroports, des rues à grande circulation et autres facteurs de représentation, destinés à illustrer le progrès et la grandeur nationale, sont simultanément mille fois démentis par les foules de mendiants faméliques et loquaces, le plus souvent des enfants, des femmes et des vieillards, mais aussi des hommes de tous âges, des invalides et des aveugles, guettant là l'étranger de passage, non encore familiarisé avec cette misère extrême. A chaque Cadillac s'oppose une charrette branlante tirée par un âne, à chaque villa des dizaines de huttes en torchis et dans les hôtels de la chaîne Hilton et les lieux de plaisir, l'œil de l'étranger se rassasie à la vue des tapis que de pauvres gosses ont noués à raison de quatorze heures de travail par jour.

Dans son for intérieur, le Tiers Monde reflète ses rapports avec les deux autres mondes. Ce ne sont pas des contrastes d'ordre philosophique, religieux ou éthique qui différencient les membres de la Société, mais l'antithèse élémentaire entre riche et pauvre qui les partage en deux moitiés aux intérêts opposés. Alors que les uns se préoccupent uniquement du maintien de l'ordre social existant, ainsi que d'un rapprochement aussi étroit que possible des pays industriels occidentaux et d'une assimilation à leur civilisation, les autres n'ont de désir plus ardent que de secouer leur dépendance économique et leur asservissement social séculaires, sans toutefois concrétiser leur idéal dans un système précis.

Les milieux riches du Tiers Monde non communiste ne profitent pas seulement de la dépendance

économique de leurs compatriotes, mais aussi de celle de leur pays. La coopération avec les pays industriels leur rapporte, outre des avantages matériels tangibles, d'évidents privilèges tout comme des positions clés politiques. Mais ce comportement les rend complices de ceux qui escomptent, avec le maintien de la dépendance économique, conserver en même temps la sujétion politique de ces pays. C'est la possibilité d'action politique du Tiers Monde qui a produit le choc nécessaire pour réunir à une même table de conférence les frères ennemis de l'Est et de l'Ouest et depuis, on ne cesse de le percevoir dans leurs déclarations communes sur la « détente internationale ». Le concept de « Tiers Monde » n'est d'ailleurs apparu qu'au moment où l'un de ces pays, la République populaire de Chine, s'est libérée des chaînes de sa dépendance à l'égard de l'URSS et s'est mis à développer ses idées politiques propres, avec lesquelles les pays opprimés de tous les continents ont commencé à s'identifier. La réaction fut la formation d'un front commun des pays riches, quelle que fût leur idéologie ou leur nuance politique, contre les pauvres ; la politique de la coexistence pacifique, originairement issue de la peur réciproque, prit très nettement ce caractère sous Kennedy et Khrouchtchev.

L'attitude de l'URSS dans la guerre du Viet-nam — du moins dans les premières années, — établit très nettement le désir russe de coexistence pacifique, <sup>malgré</sup> nonobstant le fait considérable que représentait le comportement des USA envers le Viet-nam du Nord voisin. L'endiguement de la Chine et le respect de l'accord de non-intervention conclu avec

les USA pèsent apparemment plus lourd, pour l'Union soviétique, que la perte de la confiance de ses partenaires socialistes et la faillite de la solidarité communiste. Il est un point, toutefois, sur lequel les trois mondes sont d'accord : Peu importe quand et comment se terminera cette guerre du Viet-nam. Le Viet-nam est un début, non une fin.

La décolonisation, telle que le monde riche se la représente, a été parachevée par la confirmation de leur souveraineté aux Etats précédemment colonisés. Elle demeure ainsi un acte purement formel et ne supprime pas par elle-même la dépendance économique et politique de ces pays. La liberté que le Tiers Monde est décidé à conquérir s'opposera aux intérêts du monde riche et représentera une menace pour celui-ci aussi longtemps que la complicité entre souverains despotiques et gouvernements intéressés à l'oppression n'aura pas disparu. Dès lors que la direction politique est issue du peuple, la dépendance économique, sous la forme édulcorée, il est vrai, de l'indépendance, peut être maintenue.

Outre la dépendance politique et économique, que la seule accession à la souveraineté formelle est incapable de supprimer, l'impérialisme a laissé dans les anciennes colonies des séquelles considérables dont la présente enquête aura à s'occuper ultérieurement en détail. L'assimilation, qu'on lui suggérerait, du progrès accompli sur les plans technique et scientifique à la supériorité culturelle, a eu pour effet, chez le colonisé, de l'aliéner à lui-même, puisqu'il ne pouvait se comprendre, désormais, que dans une langue étrangère, une culture

étrangère et un esprit étranger. La maladie signalée par de tels symptômes, contrairement à la situation dans le domaine économique, ne permet pour l'instant aucun espoir de guérison.

Le nationalisme du Tiers Monde, que l'Europe, et particulièrement les Allemands, considèrent avec beaucoup de septicisme, a peu de points communs avec celui qui se trouve à la base de l'histoire de l'Europe. C'est la tentative de transformer la denrée coloniale que représentait l'individu en ressortissants ghanéens, brésiliens, cubains ou persans. Que ce nationalisme s'exprime sous la forme de la solidarité du Tiers Monde ou sous celle de moyen de lutte dans les mouvements de libération anti-impérialistes, il est en tous les cas plus qu'une réaction et moins qu'un but en soi : c'est l'aspiration à la conscience que l'Histoire n'a pas encore comblée.

## CHAPITRE II

# LE PETROLE ET L'HISTOIRE ou COMMENT ON VEND UNE NATION

L'histoire de l'Iran, examinée sous une certaine perspective qui permette d'en suivre l'évolution depuis ses origines — il y a quelque deux millénaires et demi — jusqu'à nos jours, apparaît comme une suite de variations sur un thème unique : époque florissante de pleine expansion à l'avènement d'un nouveau souverain, puis déclin et tyrannie de la dynastie croulante, enfin prise du pouvoir par une nouvelle dynastie ou invasion étrangère. Quant au peuple, son attitude se caractérise par la réaction à l'oppression et à l'exploitation par les princes et les seigneurs féodaux et cette réaction s'exprime le plus souvent sous forme de schisme ou de mouvement d'opposition à caractère religieux mais dont

l'effet sur le pouvoir politique fortement centralisé demeure quasiment nul. Cependant, en dehors de cette réaction socio-politique, l'attitude du peuple présente une autre caractéristique qui constitue en elle-même une gageure et revêt une importance capitale sur le plan historique. Soumis durant des siècles à la domination étrangère, pratiquant une religion imposée de l'extérieur, administré très longtemps par des fonctionnaires s'exprimant en langue étrangère, le peuple persan a su néanmoins conserver vivantes sa propre culture et sa langue propre. Il n'a cessé d'assimiler la substance de ce qu'on lui octroyait et de la fondre avec ses propres valeurs et traditions de telle sorte qu'au lieu d'une aliénation, il en résultait un enrichissement réciproque.

Dès ses débuts, l'Etat s'est érigé sur des bases théocratiques. Les souverains prétendaient tirer leur légitimité d'une instauration divine, qui ne tolérait ni critique ni opposition. Immédiatement subordonnée au roi, s'échelonnait une hiérarchie de fonctionnaires et de seigneurs féodaux. Par analogie avec la théorie de l'Etat-propriété-familiale-du-roi, la noblesse héréditaire possédait en propre de nombreux villages, dont les habitants étaient considérés comme sa propriété. Au gré des oscillations du pouvoir, fort ou faible, c'est l'influence de la noblesse de fonction (toujours révocable) ou celle des seigneurs féodaux qui prédominait. En tant que propriétaire d'un des plus riches domaines, l'Eglise jouait également un rôle décisif. Elle était parfaitement en état de favoriser l'accession au trône du prétendant de son choix.

*Temps modernes féodaux, conscience hétérogène.*

La stagnation dans l'évolution sociale et politique de la bourgeoisie, déjà flagrante au Moyen Age islamique, s'explique en dernière analyse par le fait que les milieux commerçants des villes, enrichis par le négoce et les transports extrêmement florissants, se rapprochaient de tout temps de la noblesse. De ce fait, celle-ci consolidait sa domination sur les villes ; ainsi ces dernières, à l'opposé de ce qui se passait dans l'Europe médiévale, ne réussirent jamais à acquérir, par l'exercice de l'administration, cette influence de la bourgeoisie qui aurait pu constituer un contrepoids à la puissance politique des seigneurs féodaux et des hauts fonctionnaires.

Mais ce qui pesa plus durement encore sur les paysans, c'est-à-dire sur la masse de la population iranienne composée encore, au XIX<sup>e</sup> siècle, de 30 % de nomades, c'est l'arbitraire et l'exploitation par les impôts et les prélèvements, qui empêchaient toute démocratisation de leurs conditions d'existence et leur émancipation d'un régime de corvées équivalant, jusqu'à nos jours, à un véritable servage. Nonobstant toutes les prescriptions sociales de la religion islamique et en accord avec le clergé qui repoussait sans cesse au second plan les aspects éthiques de la religion au profit de ses côtés irrationnels, cette partie de la population fut soustraite à toute espèce de progrès. Les insurrections sociales qui avaient éclaté dès l'époque préislamique sous

la direction de certaines sectes religieuses et pour des motifs religieux furent ou bien brutalement réprimées par le pouvoir central ou mises à profit par quelques usurpateurs à des fins personnelles et ensuite étouffées dès la consolidation du nouveau régime.

La religion islamique se teinta en Perse d'une nuance particulière d'une part sous l'influence d'une théologie gnostico-helléniste, d'autre part sous l'effet du mouvement mystique du Soufisme. Ces deux tendances isolèrent la Perse dans une large mesure à l'intérieur même de l'espace culturel islamique et exercèrent leur influence formatrice, des siècles durant, sur la poésie et l'architecture persanes, par une sorte de mystique érotico-panthéiste. Du fait de la concentration de toute la vie publique dans la capitale, les plus grands poètes et philosophes persans vécurent dans l'entourage de la Cour et souvent grâce au mécénat du roi.

Des périodes d'essor économique (à la fin du Moyen Age, la Perse exportait des céréales, du coton, des étoffes, des fruits secs, des huiles de lin et de sésame, des colorants et des parfums) alternaient avec des moments de déclin économique lors des invasions étrangères (la plus destructrice fut la domination mongole du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle). A la suite de la découverte de la route des Indes, la Perse se trouva subitement à l'écart de toutes les lignes commerciales internationales, les routes des caravanes périclitèrent et le trafic avec les pays méditerranéens tomba pratiquement en désuétude. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le monopole pour l'exportation de la soie se trouva entre les mains d'étrangers :

Arméniens, Indiens, Anglais, Hollandais et Français.

C'est avec le XIX<sup>e</sup> siècle que débute l'histoire contemporaine de l'Iran. Elle se traduit tout d'abord dans les efforts des puissances coloniales pour gagner de l'influence en Perse et, depuis le début de ce siècle, dans la lutte en vue d'une démocratisation du régime politique. Ces deux problèmes sont toujours d'une actualité latente, bien qu'ils aient reçu, au cours de ce siècle, une solution apparente, et ils continuent à figurer au cœur de tous les affrontements politiques en Iran.

C'est en 1797 que monta sur le trône le premier souverain de la dynastie des Kadjars, qui érigea Téhéran en capitale et demeura au pouvoir jusqu'en 1925. Du fait de ces rois kadjars, faibles et irresponsables, qui liquidèrent la souveraineté persane morceau par morceau et constituèrent une proie facile pour les spéculateurs étrangers, la Perse se plaça dans un état de dépendance à l'égard des grandes puissances dont, mise à part l'époque du gouvernement Mossadegh (de 1951 à 1953) elle n'a pas encore réussi à se libérer.

Après d'interminables démêlés militaires avec la Russie (1800 à 1828) la Perse dut renoncer à ses provinces caucasiennes (la Géorgie, l'Arménie et d'autres) et céder à la Russie ses droits sur la mer Caspienne. (Commentaire de la Cour persane au sujet de ce traité : « Nous ne sommes tout de même pas des canards qui auraient besoin des eaux de la mer Caspienne ! ») L'exportation russe vers la Perse, en croissance continue depuis cette époque, provoqua, à partir du milieu de ce siècle,

une rivalité avec l'Angleterre pour l'influence politique, militaire et financière en Iran, après que la France eut été éliminée dès la première décennie sur le plan diplomatique et n'exerçait plus, depuis lors, qu'une certaine influence dans le domaine culturel.

L'aménagement des voies terrestres et maritimes, exécuté par des concessionnaires étrangers, permit le développement du commerce d'import-export britannique à travers le Golfe persique jusqu'à un chiffre d'affaires de six millions de livres sterling par an. Bien entendu, l'inondation du pays par les produits manufacturés d'Europe occidentale et de Russie freina l'apparition d'une industrie persane autochtone et fit périlcliter les branches de production déjà en place. Dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le voyageur anglais J.B. Fraser<sup>1</sup> nota : « La Perse est réellement un pays pauvre et seule une faible partie de sa population peut vivre dans l'opulence, mais les contacts croissants avec l'Europe et le progrès européen ont suscité le désir de posséder également le luxe et les commodités de l'Europe, si bien que le besoin de ces biens s'est accru et ne cesse d'augmenter. »

Mais c'est là que s'ouvre le cercle vicieux qui devait se révéler bien plus riche de conséquences pour le déroulement ultérieur de l'histoire persane que ces « relations commerciales » ne le laissaient supposer a priori. L'euro-péanisation croissante des couches supérieures iraniennes ne s'épuisa pas dans

---

1. Citation tirée du livre *Les Persans*, d'Alessandro Bamsani (Stuttgart, 1925, p. 163).

la recherche de biens de consommation d'origine européenne, mais infecta par l'occidentalisation la conscience de l'Iranien et agit sur la culture persane de façon bien plus destructrice qu'aucune domination étrangère antérieure. Jusque-là, les invasions, même celle des Arabes, impliquant l'introduction d'une nouvelle religion, avaient bien infligé au pays de lourdes pertes matérielles, mais n'avaient jamais atteint l'essence même du particularisme persan. Bien au contraire, après une certaine période d'assimilation, elles avaient exercé une influence enrichissante sur la culture persane. Par contre, l'Iranien du XIX<sup>e</sup> siècle qui est fasciné, sans y avoir été préparé, par la technique et la science européennes en progrès, en oublie, dans cette confrontation, ses propres valeurs, considère la tradition de son pays comme rétrograde et prend ses distances à son égard pour mesurer sa propre culture. En même temps, son intérêt pour la culture européenne se fonde moins sur une étude critique que sur l'admiration. Cette thèse d'une attitude absolument dénuée de tout sens critique est corroborée par les titres des premiers ouvrages traduits en persan et glanés dans la littérature de vulgarisation : *Les Trois Mousquetaires*, *le Comte de Monte-Cristo*, etc.

La fondation à Téhéran, en 1852, de la première Université, à laquelle furent appelés essentiellement des savants européens, et l'ouverture, peu après, d'écoles étrangères (françaises et anglaises) confèrent un caractère institutionnel à cette européanisation des classes dirigeantes. Il était dès lors fatal, pour quiconque avait appris dans ces écoles

à penser et à parler européen et à juger sa propre histoire, du point de vue européen, comme étant celle d'un pays rétrograde, de confondre dorénavant toute idée de progrès avec une assimilation aussi complète que possible aux conditions européennes. Voilà le cercle vicieux refermé. L'occidentalisation de la conscience, renforcée par l'Europe, accroissait en même temps le besoin de biens de consommation d'origine européenne.

### *La naissance d'une quasi-colonie.*

Les Européens coordonnèrent leurs intérêts culturels avec leurs intérêts économiques. En même temps leur compréhension innée et respectueuse à l'égard des civilisations étrangères et anciennes s'alliait à une acceptation résignée de l'ahurissante situation actuelle, oscillant entre un certain sentiment de supériorité et la pitié, l'on ordonnait sa vie avec toutes ses incidences, dans le monde des vivants opposé au royaume spirituel de la liberté et soumis aux nécessités inéluctables. L'aspect rationaliste de ce monde des vivants renvoyait à son utilité en tant que réservoir de matériaux, de main-d'œuvre et de débouchés et l'englobait ainsi dans le processus de concrétisation inhérent au régime capitaliste en tant que trait de caractère essentiel. Il serait difficile de trouver une autre interprétation que celle du caractère d'objet pris par les colonies dans l'esprit des peuples impérialistes, vu

le manque de scrupule avec lequel ceux-ci exploitent les ressources de ces pays.

Vers la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, l'Angleterre et la Russie rivalisaient d'ardeur à consentir des emprunts d'Etat et des crédits aux monarques persans, faibles et infantiles, de cette époque, qui utilisaient ces ressources à se payer de beaux voyages et en échange accordaient à ces grandes puissances des concessions et leur donnaient peu à peu en gage la totalité des droits de douane de la Perse. Ce qui suscita tout particulièrement le mécontentement du peuple, c'est la cession, pour une durée de cinquante ans, du monopole du tabac à un *major* anglais : la population riposta par une grève des fumeurs ; elle critiqua même l'autorisation accordée au baron von Reuter de construire des chemins de fer et des canaux d'irrigation dans tout le pays et d'effectuer des sondages en tous lieux non encore explorés en vue d'y découvrir des richesses minières et du pétrole. La pression de l'opinion publique obligea le roi à retirer ces deux concessions qui contribuèrent néanmoins à renforcer l'opposition libérale du pays. Ceci prouve tout au moins qu'à l'époque et contrairement à ce qui se passe de nos jours, les rois ne possédaient pas encore une puissance suffisante pour conclure des accords manifestement opposés aux intérêts du peuple mais se trouvaient encore soumis à un certain contrôle de l'opinion publique.

Le partage de la Perse en trois zones — une zone d'intérêt russe au nord et une zone anglaise au sud séparés par une sorte de zone-tampon entre les

deux — par le traité de Pétersbourg en 1907, mit provisoirement fin à la rivalité persistante des deux grandes puissances pour l'hégémonie politique et économique sur la Perse.

Après que, dès la dernière décennie du *xix*<sup>e</sup> siècle, des mouvements révolutionnaires eurent éclaté à diverses reprises, il se produisit, en 1905, une révolution à laquelle participèrent toutes les classes de la société, y compris le clergé et les princes héréditaires, à l'occasion d'une peine corporelle infligée à des commerçants de Téhéran. Le terrain pour une insurrection populaire de grande amplitude avait été préparé à partir du milieu du *xix*<sup>e</sup> siècle par la secte religieuse des Babis, avec leur programme de réformes sociales radicales.

Le but de cette révolution qui avait quelque rapport, du moins chronologiquement, avec les soulèvements de la Chine, des Indes et de la Russie, était d'obtenir une transformation de la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle. En octobre 1906, l'Assemblée constituante à la suite d'élections générales, se réunit pour la première fois ; le Shah décéda quelques jours après avoir signé la Constitution. Son successeur, vite lassé du contrôle parlementaire, fit incendier le Parlement et révoqua la Constitution. A la suite de quoi, de nouvelles insurrections éclatèrent dans tout le pays ; avec l'aide des Anglais et des Russes, le shah fut détrôné en 1909 et remplacé sur le trône par son fils mineur.

Dans les années qui suivirent, l'antagonisme anglo-russe se manifesta à nouveau. Alors que les troupes britanniques occupaient la Perse méridio-

nale, les Russes tentèrent de ramener au pouvoir le shah détrôné. De ce fait, la Perse septentrionale se trouva placée sous la dépendance des Russes. Les Anglais réussirent à faire occuper les postes clés de l'administration par des fonctionnaires étrangers. En 1912 le gouvernement persan reconnut la distribution des sphères d'influence britannique et russe dans sa forme révisée.

A ses débuts, le parlementarisme en Iran souffrit d'une part du fait que les idées libérales et la conception d'un Etat de droit se trouvaient insuffisamment répandues et d'autre part de l'inexistence d'une administration intègre, surtout dans le domaine judiciaire. Par ailleurs, il était miné par les incessants empiètements et les ingérences de l'Angleterre et de la Russie. La faiblesse du pouvoir central incita les princes héréditaires et les tyrans locaux à gouverner pratiquement sans contrôle leurs territoires. Lorsque à cette situation déjà suffisamment chaotique s'ajouta, durant la Première Guerre mondiale, (et en dépit de la neutralité proclamée de la Perse) l'occupation du pays par des troupes britanniques, russes et turques et que le pays finit de tomber dans la pire misère, des insurrections et des troubles généralisés éclatèrent à nouveau.

Ce qui est surprenant, c'est qu'au moment même où les puissances coloniales dominaient la Perse sur le plan politique (en 1918, les Russes réprimèrent une insurrection à Maschad par un bombardement aérien ; en 1919 les Anglais insistèrent pour conclure un accord commercial qui faisait pratiquement de la Perse un protectorat britannique)

surgit une renaissance de la vie intellectuelle et culturelle qui toucha, cette fois, en dépit d'un pourcentage d'analphabètes atteignant 80 à 90 %, la grande masse de la population. L'essor de l'intérêt politique et l'éveil aux idées philosophiques de la population jusque-là nourrie essentiellement des concepts irrationnels de la religion, aurait sans doute entraîné des conséquences profondes, si une nouvelle dictature n'avait d'ores et déjà pointé à l'horizon.

Reza Khan, soldat et plus tard officier de la brigade des cosaques, après une marche sur Téhéran en 1921, renversa le gouvernement et prit le portefeuille de la guerre dans les cabinets suivants. Durant cette même années eut lieu l'annulation par l'URSS, de tous les traités russo-persans. D'où une certaine ambiance d'apaisement dans le nord du pays. Ainsi Reza Khan eut les mains libres pour soumettre les seigneurs féodaux des provinces, par trop affranchis entre-temps. Grâce à sa promesse d'améliorer la situation économique et sociale et de rétablir l'indépendance nationale, il gagna la confiance et suscita l'espoir de la grande majorité du peuple et devint président du conseil en 1923. Au début de l'année 1925, le parlement lui délégua des pouvoirs militaires étendus et au mois d'octobre de la même année proclama la déchéance du souverain Kadjar. Lors de la discussion au parlement sur l'éviction du roi, l'on vit apparaître pour la première fois dans la vie publique Mohammed Mossadegh qui devait devenir, après la Deuxième Guerre mondiale, chef du Front national et réaliser la nationalisation de l'industrie pétrolière. Il s'éleva

contre le changement de dynastie, craignant qu'avec l'accession au trône de Reza Khan, la totalité du pouvoir politique ne tombât à nouveau aux mains d'un seul homme et que la Constitution ne fût pratiquement suspendue. C'est en vain qu'il mit le parlement en garde contre le danger d'une dictature militaire. Le 13 décembre 1925, Reza Khan monta sur le trône des Paons sous le nom de Reza Shah Pahlevi (en persan : parthe). Mossadegh paya sa courageuse intervention au parlement d'un long bannissement.

La similitude indiscutable de cette prise du pouvoir avec celle d'Hitler, pour lequel Reza Shah éprouvait une grande sympathie, n'est pas le seul effet du hasard. Dans l'un et l'autre cas, une époque de troubles politiques, d'humiliations nationales et de crises économiques précédaient cet événement et soulevaient des problèmes auxquels une jeune démocratie sans direction énergique n'est pas de taille à faire face. Dans les deux conjonctures, la satisfaction des exigences sociales et matérielles du peuple fut remplacée par l'instauration d'un mythe de la Nation, de ses grandeurs et de son histoire. Ici comme là-bas, sous le couvert d'un prétendu mouvement de progrès et de libération, on ne devait pas tarder à déceler la plus noire réaction.

Tout comme Atatürk en Turquie, Reza Shah réalisa une série de réformes couronnées par un essor momentané du pays, mais elles furent trop superficielles pour garantir une amélioration durable. Parmi ses mesures de modernisation, le port du voile fut interdit aux femmes, tout comme celui

du turban et du costume national pour les hommes, à l'exception des prêtres. Reza Shah réduisit le nombre des jours fériés religieux à vingt-trois par an, fit régresser l'influence du clergé (gênant), ordonna de porter un nom patronymique et promulgua un nouveau code copié sur le modèle français. En outre, il se consacra avec prédilection à des projets spectaculaires, tels que la construction de routes et de chemins de fer, la réorganisation de l'armée et l'ouverture de lignes aériennes. Mais toutes ces réformes n'eurent qu'une importance secondaire et ne produisirent aucun effet bénéfique, du fait qu'elles ne touchaient pas au problème essentiel : la réforme agraire et la réorganisation de la société féodale. Bien au contraire ! Reza Shah se fit lui-même, par des confiscations et l'envoi en exil ou l'élimination de ses ennemis politiques, le plus florissant seigneur féodal de son pays et gouverna d'année en année de façon dictatoriale. Comme ses méthodes de gouvernement ressemblaient fort à celles du Shah actuel, nous ne nous attarderons pas à leur sujet.

En dépit de sa neutralité proclamée à plusieurs reprises, la Perse fut également occupée pendant la Seconde Guerre mondiale par les Anglais et les Russes, dans le but d'assurer la sécurité de leurs communications. Le Shah Reza Pahlevi dut abdiquer en 1941 en faveur de son fils Mohammed Reza et fut exilé à l'île Maurice, où il mourut en 1944.

*Sir William Knox d'Arcy et les conséquences.*

Depuis la découverte, au début du xx<sup>e</sup> siècle, des gisements de pétrole extrêmement riches en Perse méridionale, toute l'histoire de l'Iran et les relations politiques de toutes les puissances étrangères ne tournèrent quasiment plus qu'autour d'un seul centre d'intérêt : le pétrole. Depuis lors, il n'existe aucun problème de quelque importance en politique intérieure ou étrangère qui ne soit en rapport, d'une manière ou d'une autre, avec le pétrole et puisse être traité isolément. A plus forte raison, l'intérêt suscité par la Perse à l'étranger vise-t-il en premier lieu cet aspect, auquel toutes les autres préoccupations sont subordonnées. Après les tentatives infructueuses des Anglais d'exploiter les concessions qu'ils avaient arrachées aux rois de Perse, l'ingénieur William Knox d'Arcy réussit, en 1901, à conclure avec le shah de l'époque une convention qui lui accordait pour soixante ans le droit exclusif de prospecter, à la recherche du pétrole, la totalité du territoire persan, à l'exclusion des cinq provinces du nord, placées sous l'obédience russe, d'exploiter les gisements découverts et d'en exporter le produit. En contrepartie, d'Arcy s'engagea à créer, dans un délai de deux ans, une ou plusieurs sociétés chargées de réaliser ces projets, de verser au gouvernement persan 16 % de ses profits annuels, ainsi qu'une somme en espèces de 20 000 livres sterling, outre des actions de son entreprise du montant identique de 20 000 livres.

Seul le fait qu'à l'époque l'importance et la valeur des ressources pétrolières persanes étaient encore totalement inconnues et leur existence même une simple hypothèse des géologues explique qu'aucune réserve ni restriction, ni assurance n'aient été insérées, du côté persan, dans ce traité. Par ailleurs, le roi Kadjar Muzaffared din Shah s'était approprié personnellement la somme liquide précitée. En outre, 20 000 autres livres sterling, non prévues au contrat, avaient été versées à des personnalités influentes du gouvernement et de la Cour. Voici le texte de l'ordonnance royale relative à ce traité :

« Compte tenu des services exceptionnels rendus par l'ingénieur William Knox d'Arcy et des liens particulièrement amicaux qui unissent les très puissants gouvernements de Grande-Bretagne et de Perse, nous accordons à ladite personne, ainsi qu'à ses proches, tous ses descendants, amis et héritiers, plein pouvoir et liberté absolue, durant soixante années, d'explorer et de fouiller à son gré les profondeurs du sol persan, étant entendu que tous les produits découverts demeureront sa propriété pleine et entière. »

Après les premières découvertes de pétrole, en 1903, une société fut créée : The First Exploitation Company, au capital de 600 000 livres. D'Arcy lui-même, en raison de son grand âge, entama peu après des négociations en vue de vendre ses droits et devint actionnaire de la nouvelle société fondée en 1905, la Concessions Syndicate, dont l'action-

naire principal fut la société britannique Burmah Oil Company. De nouvelles découvertes, prometteuses de prospérité, incitèrent le gouvernement britannique, en 1908, à racheter les parts d'Arcy. En 1909 fut créée à Londres l'Anglo-Persian Oil Company au capital initial de deux millions de livres.

Au cours de forages effectués dans des pâturages de nomades, éclata un conflit avec la tribu des Bekhtiares. En accordant aux chefs de tribu une rente annuelle de trente mille livres, l'on réussit non seulement à apaiser le conflit, mais à s'assurer le maintien de l'ordre dans ces régions. A l'insu du gouvernement central de la Perse, des traités séparés furent conclus avec les chefs de tribu, ce qui ne manqua pas d'affaiblir sérieusement le pouvoir central et l'évolution politique de cette époque — celle du parlementarisme et de l'émancipation des paysans.

Lorsque éclata la Première Guerre mondiale, la Société possédait déjà une importante raffinerie à Abadan, reliée par des pipe-lines aux centres pétroliers et capable d'exporter par an deux cent soixante-quatorze mille tonnes de pétrole. Winston Churchill<sup>1</sup> alors ministre de la Marine, fit transformer l'alimentation en combustible des bâtiments pour passer du charbon au mazout ; en même temps, il conclut un accord de longue durée avec la Société pour la fourniture de ce carburant à des prix et des conditions particulièrement avantageux.

---

1. En 1914, Churchill déclara à la Chambre que l'Amirauté britannique, « ainsi qu'un autre organisme gouvernemental », détenaient 56 % du capital de l'Anglo-Persian Oil Company. (*Der Spiegel*, n° 20, 1951.)

Simultanément, le gouvernement britannique accrut sa participation à l'Anglo-Persian Oil Company, elle-même financièrement inapte, jusque-là, d'après le rapport d'une commission britannique, à exploiter à fond le traité conclu avec la Perse, et se réserva la nomination de deux membres du Conseil d'administration, obtenant ainsi, grâce à leur droit de veto, le contrôle de toutes les décisions importantes de la Société. Le montant de la réduction de prix accordée à la marine britannique reste inconnu ; il est établi, cependant, que ce rabais diminuait la part de bénéfices de la Perse. (Ce n'est qu'en 1913 que la Société réalisa effectivement des bénéfices). Lorsque le gouvernement iranien protesta contre l'accord conclu avec la marine britannique, la Société démentit l'existence de pareil traité.

Avec une production mensuelle de 25 000 tonnes, l'industrie pétrolière de la Perse parut suffisamment importante à l'Angleterre pour que celle-ci prit toutes dispositions militaires utiles en vue d'une défense éventuelle en cas de guerre. Néanmoins les Turcs détruisirent les pipe-lines en 1915 (d'après certaines sources, ce serait les Allemands qui auraient opéré cette destruction) et la production se trouva momentanément interrompue.

### *La destruction de l'économie iranienne.*

Après la Première Guerre mondiale, en 1920, éclata pour la première fois un conflit entre le

gouvernement de la Perse et l'Anglo-Persian Oil Company. Les prix de faveur accordés à la marine anglaise avaient suscité le mécontentement du gouvernement et de la population ; par ailleurs, la part de bénéfices revenant à l'Iran n'avait jamais été calculée correctement ni versée dans sa totalité. Par d'habiles manœuvres, la Compagnie évitait de faire figurer dans ses bilans le montant réel de ses bénéfices. Le gouvernement persan réclama alors le règlement *a posteriori* des parts de bénéfices payés en moins et même pas payés du tout pendant les années de guerre de 1916 à 1920. La Grande-Bretagne contre-attaqua en réclamant une indemnité de 600 000 livres sterling pour la destruction des pipelines pendant la guerre. (Aux termes de l'article 14 du traité de 1901, le gouvernement iranien était responsable de la protection des installations pétrolières.) Le conflit se régla par le versement d'une somme forfaitaire de un million de livres à la Perse et la promesse de calculer à l'avenir de façon plus précise la part d'intérêts revenant à l'Iran.

Entre-temps, la production s'était accrue, passant de 274 000 tonnes en 1914 à 1 385 000 tonnes en 1920. Jusqu'à l'année 1933, la Société retira un bénéfice de 200 millions de livres, dont la Perse, au lieu des 32 millions qui lui revenaient, ne reçut que 10 millions, soit un tiers seulement de la somme convenue au traité. En dépit de la croissance continue de la production — en 1930, les raffineries d'Abadan possédaient une capacité de production de 5 millions de tonnes par an et occupaient 20 000 ouvriers et employés — l'activité de la Société

n'exerçait aucune influence positive sur la situation économique de la Perse. La politique de l'Anglo-Persian Oil Company, entièrement sous contrôle britannique, tendait essentiellement à constituer une île au milieu de l'économie persane encore primitive et à abandonner celle-ci à sa stagnation. La totalité des besoins de la Société en denrées alimentaires, habillement, fruits et légumes (!) et tous autres biens de consommation, étaient couverts par des importations de l'étranger. Pour ses entreprises de construction, la Société utilisait chaque année 70 000 tonnes de ciment, que des producteurs persans eussent été en mesure de livrer à bon prix. On aurait pu également le produire sur place, mais tout comme les briques, le gravier et le sable, le ciment était importé. Les déchets de l'industrie pétrolière auraient pu, à leur tour, être réutilisés dans une industrie chimique locale, mais l'on négligea de tels projets, en dépit du goût de la Société pour les investissements. Il fallait avant tout éviter que la puissance économique de l'Iran ne se renforce, car l'essor de l'économie persane aurait entraîné tôt ou tard l'industrialisation du pays et, par là, un accroissement des besoins de l'Iran en pétrole, ce qui aurait alors menacé les positions acquises.

Pour les mêmes raisons, la Société s'efforçait d'employer aussi peu de Persans que possible, non seulement dans les postes de direction ou les emplois techniques, mais même dans les positions les plus subalternes. C'est ainsi qu'en 1930 pas moins de 4 000 ouvriers indiens (d'ailleurs rémunérés en monnaie indienne) étaient occupés à Aba-

dan, alors qu'à la même époque des milliers de Persans s'y trouvaient en chômage. En dehors des avantages manifestes que comportait l'embauche d'ouvriers indiens — dont le statut de travailleurs étrangers les soumettait sans restriction à l'arbitraire de la Société — on poursuivait en même temps le but, grâce à cette mesure, d'éliminer tous les facteurs susceptibles d'augmenter éventuellement l'influence des Persans. Les pertes matérielles résultant de ce fait pour la Perse furent évaluées en 1949 par un député du parlement iranien. Prenant comme base le salaire journalier moyen de 5 rials par ouvrier et comme valeur moyenne de la livre 40 rials, il en déduisit une perte annuelle de 180 000 livres pour la Perse, comme conséquence de l'emploi d'ouvriers indiens. Cette ressource en devises n'eût pas manqué d'intérêt pour un pays comme l'Iran, obligé d'importer tous les produits manufacturés. Par ailleurs, la diminution du nombre de chômeurs aurait contribué à une amélioration de la situation économique tout au moins dans ces régions. Alors qu'en fait, et en dépit de ce centre industriel extrêmement puissant compte tenu de la situation en Perse, le niveau de vie y demeurait très bas et les revenus de la population proches du minimum vital.

Les salaires, qui se situaient pour les ouvriers entre 1,12 F et 1,87 F par jour, furent à peine augmentés durant ces années, les grèves réprimées par la police privée de la Société et les assurances réitérées de celle-ci, de former des techniciens et des experts pétroliers persans restèrent de vaines promesses. Nous reviendrons (à propos de la natio-

nalisation) sur ces problèmes qui demeurèrent inchangés même après le nouveau traité de 1933.

Le renforcement des pouvoirs du gouvernement central sous Reza Shah, durant les années 20, amena l'Anglo-Persian Oil Company à modifier sa tactique. Elle cessa de s'intéresser aux princes des tribus, que le gouvernement avait dépouillés de leurs provinces, et transféra ses bureaux dans la capitale, afin de pouvoir y nouer d' « utiles relations » avec toutes les personnalités importantes.

Le mécontentement du gouvernement iranien atteignit un nouvel apogée en 1931, à la publication du bilan annuel de la société. D'après ce document, la Perse ne devait toucher que 307 000 livres, alors que l'année précédente sa part s'était élevée à 1 288 000 livres. Comme les négociations sur la révision du traité se voyaient constamment traînées en longueur par le partenaire anglais, le parlement iranien dénonça en 1932 le traité de 1901 et le déclara caduc.

Le gouvernement britannique riposta par un ultimatum : si la Perse n'annulait pas sa décision dans le délai d'une semaine, l'Angleterre déposerait une plainte auprès de la Cour internationale de La Haye. Comme la Perse contestait la compétence de la Cour internationale, l'Angleterre saisit de ce conflit la Société des Nations à Genève. Grâce à la médiation de la SDN, les négociations reprirent à Téhéran, mais n'aboutirent à aucun résultat. La base de négociation des interlocuteurs persans était amenuisée au départ par la situation économique extrêmement précaire du pays. Le ministre des Finances, au cours même des négo-

ciations, écrivait à l'ambassadeur de Perse en Angleterre : « Nous n'avons plus un sou. Envoyez un télégramme à Sir John Cadman (le directeur de la Société) et sollicitez de lui au moins une avance de 100 000 livres sur le nouveau traité, afin que nous puissions au moins maintenir le pays en vie<sup>1</sup>. La délégation britannique menaçait de rompre les négociations et de saisir d'une nouvelle plainte la Société des Nations, quand le Shah convoqua *in extremis* le chef de la délégation anglaise. Lorsque les partenaires persans les rejoignirent ensuite, le nouveau traité fut conclu en moins d'une heure.

Les dessous de cette dénonciation du traité, puis de son renouvellement, n'ont pas été élucidés à ce jour. Le président du Conseil, Mohammed Gholi Hedayat, relata plus tard quelques détails de ces événements : « En 1311 (1932), Teimurtash (l'ambassadeur persan) se rendit à Londres pour conférer avec le directeur de la Société. Quelques jours plus tard, n'ayant rien obtenu, il fit une brève escale à Moscou au cours de son voyage de retour. Là-bas, dit-on, il se fit subtiliser sa serviette avec les documents qu'elle contenait. Peu après, à Téhéran, il reçut chez lui la visite de Cadman, directeur anglais de la Société. Depuis plusieurs jours, le Shah réclamait à cor et à cri les documents pétroliers. Enfin, Teimurtash se présenta et les lui remit. Le Shah ouvrit brusquement le poêle — c'était l'hiver — et y jeta tout le paquet en disant :

---

1. Cité d'après *Nashrich Hezbe Iran*, n° 8 (Téhéran, 1948).

« Vous resterez ici jusqu'à ce que la dénonciation du traité soit rédigée. » Il sortit et nous rédigeâmes la dénonciation. » En 1949, Taghizadeh, ministre des Finances à l'époque, reconnut au parlement avoir signé le traité de 1933 sous la contrainte.

Ces relations, ainsi que d'autres analogues, concernant la genèse et la teneur du nouveau traité, peuvent laisser supposer que les Anglais étaient eux-mêmes intéressés à une modification du traité. L'avantage le plus substantiel pour l'Angleterre fut la prolongation de la durée du traité pour une nouvelle période de trente-deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1993. (La concession de d'Arcy devait expirer en 1961.) Du point de vue anglais, une autre amélioration résidait dans le fait que le nouveau traité n'était pas, comme celui de 1901, un contrat conclu entre une personne privée et le roi de Perse, contrat susceptible d'être résilié sans trop de difficultés, mais avait pris, par suite de la participation du gouvernement britannique avec un apport de 56 % du capital actionnaire et la ratification par le parlement iranien un caractère de droit public et ne pouvait plus être annulé sans susciter des complications politiques. Si ce nouveau traité apportait à la Perse quelques avantages matériels, ce ne fut pourtant qu'un prix modeste que les Anglais eurent à payer pour la prolongation du traité et la consolidation de leurs positions. Voici les nouvelles conditions :

La Perse recevait une contribution minimum de 225 000 à 300 000 livres par an pour la production de pétrole brut, en outre une participation de 4 shillings par tonne de pétrole vendu. En plus, la

Perse devait recevoir 20 % du bénéfice net dépassant les 671 250 livres de dividendes garantis. Enfin, dans le but de remplacer progressivement les employés et les ouvriers de la Société par des Iraniens, celle-ci s'engageait à consacrer chaque année une somme de 10 000 livres à la formation de jeunes spécialistes de l'industrie pétrolière (ce qui n'a jamais été réalisé).

Un autre point important du traité concernait la vente du pétrole à l'intérieur du pays. Jusque-là, pour éviter que la Perse n'eût un jour l'idée de monter elle-même dans le pays une industrie de transformation basée sur le pétrole, la Société avait vendu son huile minérale à la Perse à des conditions si désavantageuses que celle-ci dut même importer du pétrole de Russie. La solution la plus simple et à la longue la plus économique eût été la construction d'un pipe-line tout au moins jusqu'à Téhéran. Comme la Société s'y opposait, il fallut continuer à transporter le pétrole de façon irrationnelle par petites quantités. Par ailleurs, la Société s'efforçait de maintenir le niveau des prix aussi élevé que possible. C'est ainsi que le pétrole iranien était plus cher en Iran qu'en Angleterre et se vendait avec un bénéfice de 500 %<sup>1</sup>.

Si l'on considère que l'Etat britannique, du seul fait des prix de faveur accordés à sa marine de 1914 à 1932, a réalisé un bénéfice net de 65 mil-

---

1. Détails de ce traité extraits de Jerrold L. Walden : « The International Petroleum-Cartel in Iran-Private Power and The Public Interest » dans : *Journal of Public Law*, n° 11/1 (1962), pp. 64-121 et p. 71.

lions de livres cependant que la Perse perdait 9 millions, que l'Angleterre, jusqu'en 1932, avait perçu sur la Société un total de 15 363 892 livres d'impôts et la Perse pas un shilling, la vente du pétrole à la Perse au prix coûtant paraît parfaitement justifié. Cependant, le traité de 1933 prit pour base des tarifs applicables à la Perse ceux qui étaient fixés pour le pétrole dans le golfe du Mexique et en Roumanie, sur lesquels il accordait à la Perse un rabais de 25 % pour les utilisateurs officiels et de 10 % pour les usagers privés. Le caractère insolite de ce mode d'évaluation apparaît clairement si l'on tient compte du fait que les frais généraux nettement supérieurs, ainsi que les bénéfices et les impôts, étaient déjà inclus dans ces prix de vente.

Une autre clause du traité modifiait le principe de la propriété en faveur des Anglais. Le traité de 1901 avait prévu qu'à l'expiration du traité, la totalité des biens de la Société reviendrait à l'Etat iranien. Cette stipulation avait empêché jusque-là la création de succursales à l'étranger ; le nouveau traité limitait donc cette clause aux possessions de la Société situées en Iran. Dès lors, la Société pouvait utiliser sans réserve ses bénéfices, dont 20 % appartenaient à la Perse, en investissements dans d'autres pays, dont la Perse ne tirerait aucun profit, ni immédiat, ni lointain.

A la demande de la Perse, le nom de la Société fut changé, en 1935, en Anglo-Iranian Oil Company.

*La Perse dans la Deuxième Guerre mondiale : de nouveaux amis.*

Ainsi que nous l'avions mentionné, le Shah avait participé activement à la réalisation du traité de 1933. Les avantages matériels apportés au pays par le nouveau traité étaient, compte tenu de la disproportion flagrante existant entre les bénéfices de la Grande-Bretagne et ceux de la Perse, extrêmement modestes et ne compensaient pas la perte de prestige qui en résultait pour le gouvernement iranien. Quels qu'eussent été les moyens mis en œuvre par les Anglais pour atteindre leurs buts, le chantage ou la corruption, la Maison royale était corrompue et couvrait constamment de toute son autorité les agissements des Anglais dans le pays et assurait le bon fonctionnement du traité. De ce fait, aucune critique ne fut formulée quant aux pratiques de la Société, qui put ainsi accroître sérieusement sa production pendant ces années précédant la guerre. L'extraction passa de 7 573 000 tonnes de pétrole en 1934 à 16 839 000 tonnes en 1945.

Sa position géographique favorable du point de vue stratégique ainsi que l'importance accrue du pétrole en temps de guerre incitèrent les Alliés, pendant la Seconde Guerre mondiale, à inclure la Perse dans leur camp, en dépit de sa neutralité proclamée. L'Angleterre se déclara prête à verser à la Perse une redevance annuelle forfaitaire de quatre millions de livres, bien que la production

du pétrole dût être provisoirement freinée, l'entrée en guerre de l'Italie ayant rendu impossibles les transports à travers la Méditerranée. Par ailleurs, après la victoire japonaise sur l'Indonésie, le pétrole persan constituait la seule réserve en Orient et était devenu absolument indispensable aux Alliés. Comme sa position stratégique n'était pas moins importante, la Perse fut occupée le 25 août 1941 par des troupes anglaises et russes, sous prétexte de juguler l'activité des agents allemands. Le chemin de fer transiranien, qui conduit de l'extrémité sud du pays à la frontière russe au nord, de même que toutes les routes importantes, furent requis, améliorés et utilisés pour le transport d'armements américains et britanniques vers la Russie. Dans ses Mémoires de guerre, Churchill fait également allusion à l'importance stratégique de la Perse. Il mentionne les projets de l'Angleterre tendant à conclure des accords avec la Russie pour l'occupation de la Perse et, en cas de refus du gouvernement iranien, à remplacer celui-ci par un autre. Ces accords furent effectivement conclus. Quelques semaines après l'entrée des Alliés, Reza Shah fut contraint de démissionner le 17 septembre 1941 et exilé à l'île Maurice. C'est son fils, Mohammed Reza, l'actuel Shah de Perse, qui lui succéda.

Vers la fin de la guerre, la Perse était un pays économiquement ruiné. Il lui manquait les biens de consommation les plus élémentaires. La monnaie était dévaluée de 600 %. Aux conférences de Téhéran et de Yalta, les Alliés se déclarèrent prêts à soutenir l'effort de redressement de l'économie

persane. Mais ce soutien se fit attendre par trop longtemps. Par ailleurs, comme la fin de la guerre commençait à se profiler, il ne manqua pas d'allusions au caractère intangible de la souveraineté iranienne. Le ministre britannique des Affaires étrangères Anthony Eden, déclara que sans doute la Perse avait dû, en vertu d'accords conclus avec les Alliés, concéder à ceux-ci quelques privilèges pour la durée de la guerre, mais que les puissances étaient tenues, de l'avis de la Grande-Bretagne, de respecter intégralement la souveraineté iranienne. Ce principe aurait de tout temps inspiré la Grande-Bretagne dans ses relations avec la Perse. Tout écart de cette ligne de conduite ne manquerait pas de susciter des rivalités entre les grandes puissances. Il proposa, en conséquence, de renoncer à toute immixtion dans les affaires intérieures persanes... Les destinataires de cet appel étonnamment bienveillant n'étaient pas difficiles à identifier. La présence des troupes américaines et surtout des troupes russes inquiétait l'Angleterre quant à l'avenir de son hégémonie sur la Perse. A juste titre d'ailleurs, car il se révéla bientôt que ces deux grandes puissances s'intéressaient à la conclusion avec l'Iran de traités pétroliers similaires à ceux de l'Angleterre.

A la fin de la guerre, l'Amérique et l'Angleterre retirèrent leurs troupes, comme convenu, mais la Russie maintint son occupation dans le nord du pays. En Azerbeïdjan, le parti communiste Tudeh, soutenu par l'URSS, installa un gouvernement démocratique et tenta de former une République indépendante. Au début de l'année 1946, l'Iran

déposa par deux fois une plainte au Conseil de sécurité contre la Russie soviétique. Finalement, le délégué soviétique annonça le retrait des troupes russes. Mais en même temps son gouvernement exerça une pression sur la Perse afin de créer une société pétrolière russo-iranienne pour la prospection pétrolière dans le nord. Le gouvernement iranien donna son accord, les troupes russes quittèrent le pays — mais le parlement iranien refusa de ratifier cet accord. Aussi la tension à l'égard de la Russie et de ses activités clandestines dans le nord du pays persista-t-elle et eut-elle pour conséquence de faire entrer en scène l'Amérique qui, dès lors, s'engagea de plus en plus fort en Iran.

Durant ces premières années de l'après-guerre, l'opinion politique iranienne bénéficia d'une pause entre deux dictatures. Par-delà les rivalités latentes entre les grandes puissances et son propre mécontentement suscité par les accords pétroliers, le pays vit soudain conférer à ces problèmes une publicité qu'ils n'avaient jamais connue. Des quotidiens et des hebdomadaires de différentes tendances firent leur apparition et la discussion des problèmes politiques ne se limita pas aux petits cercles privés qui, depuis cette époque, se sont multipliés à Téhéran, mais toucha des milieux plus larges de la population, tant dans la capitale qu'en province. Même le parlement, à ce moment, constituait un lieu de libre discussion et dans la rue les manifestations étaient quotidiennes. Sans doute existait-il toujours une certaine corruption dans l'administration et les ministères, mais si cet état de liberté relative avait duré plus longtemps, la conviction

se serait probablement imposée que l'Etat n'est pas l'affaire d'une minorité, mais représente l'intérêt général de tous.

Le Shah Mohammed Reza manquait encore d'expérience, à cette époque, et ne jouissait pas encore d'une couverture financière et militaire suffisante pour prendre sérieusement en main les rênes du pouvoir. Les intellectuels progressistes du pays se groupèrent dans le Front national dirigé par Mossadegh ou dans le parti communiste Tudeh. L'intérêt se concentrait sur le pétrole et les traités avec l'Angleterre dont l'annulation devint de plus en plus tout simplement une question nationale. Aussi, au fur et à mesure que les tentatives de justification du *statu quo* se perdaient dans des voies sans issue, ne permettant plus de demi-mesures, l'idée de passer de l'annulation du traité à la nationalisation s'imposa-t-elle de plus en plus.

### *Les relations irano-américaines.*

Le premier contact de la Perse avec le Nouveau Monde se produisit en 1829, quand des missionnaires protestants prirent pied dans le nord-ouest de l'Iran et y fondèrent une école pour les Assyriens (orthodoxes), dans laquelle les Américains enseignaient, outre les dogmes religieux, également la langue anglaise. Par la suite, beaucoup d'Assyriens émigrèrent en Amérique et s'installèrent à Chicago où vivent encore maintenant plus de 60 000

de leurs descendants. Les missionnaires étendirent leur activité aux grandes villes, dont Téhéran et Tabris et tentèrent de convertir à leur foi les Musulmans. Grâce à leur générosité, ces Américains étaient très aimés de la population. Ils construisirent des écoles et fondèrent des hôpitaux. Sur bien des points, ils se sentaient solidaires de la population persane. Le fait qu'un professeur américain prit une part active aux luttes révolutionnaires du début du siècle et y laissa sa vie, de même que le soutien apporté par la presse américaine à la révolution, firent une profonde impression sur la population et y éveillèrent une sympathie pour l'Amérique que les déceptions croissantes infligées par l'Angleterre ne firent que souligner.

En 1910, l'Iran fit appel à des spécialistes de l'étranger afin de moderniser l'administration, l'armée et la police. La réorganisation de la gendarmerie fut confiée à quelques officiers suédois, cependant que le gouvernement américain envoya l'expert financier Morgan Shuster, flanqué de quelques techniciens, en vue de réorganiser les finances iraniennes. La mission de Shuster en Perse fut toutefois de courte durée. Ses rapports<sup>1</sup> sur la situation économique et sociale catastrophique du pays, de même que ses projets de réforme, gênèrent les Anglais aussi bien que les Russes. A la suite d'un ultimatum russe, il dut quitter le pays après huit mois à peine d'activité. En 1922, à la demande du gouvernement iranien, une nouvelle délégation

---

1. Morgan Shuster : « The Strangling of Persia », New York, 1911.

américaine d'experts financiers, sous la direction du docteur A.C. Millspangh, vint en Iran et y demeura cinq ans.

Cette atmosphère amicale dans les relations américano-iraniennes ne se modifia qu'au cours de la Deuxième Guerre mondiale, pour des motifs militaires et stratégiques d'une part, économiques d'autre part, propres à l'Amérique. L'importance de la Perse pour l'approvisionnement de la Russie en troupes et en armes par les Alliés fit apparaître comme souhaitable la stabilisation de la situation politique. Une délégation américaine, dirigée par le général Norman Schwarzkopf (dont il sera encore question plus loin à propos de la chute de Mosadegh), se chargea de l'organisation d'une troupe de police de protection pour le Shah. Le docteur Millspangh, déjà cité, reprit ses activités au ministère des Finances, se réservant toutefois les pleins pouvoirs pour l'exercice de ses fonctions. Les USA refusèrent, à cette époque, d'accorder à la Perse des subventions financières pour des objectifs extramilitaires, sous prétexte qu'elle regorgeait de richesses pétrolières. Si les parts attribuées à la Perse ne suffisaient pas à boucler son budget, qu'elle s'adresse à la Grande-Bretagne, qui retirait chaque année d'énormes profits de l'activité de la Société pétrolière et était donc plus compétente dans cette affaire.

Dès la Seconde Guerre mondiale, parurent les premiers rapports alarmants des experts américains sur les besoins pétroliers des USA et leur couverture par les réserves du continent américain. Le chef de la commission des experts, De

Golyer, écrivait dans son compte rendu au président Roosevelt : « L'avenir de la grande puissance appelée Pétrole ne se trouve plus sur le continent américain. Le centre de gravité de la production pétrolière mondiale se déplace de plus en plus de la région du golfe du Mexique et de la zone des Caraïbes (Venezuela) vers les environs du golfe Persique. Cette évolution se poursuivra à l'avenir et mènera à une modification définitive<sup>1</sup>. »

Un peu plus tard, l'on estima à 63 % la totalité des gisements pétroliers du Proche et du Moyen-Orient. Alors que ces réserves suffiraient pour cent trente ans, celles des USA, de l'avis même de savants américains, seraient épuisées en douze à vingt ans. En 1920, les Etats-Unis exportaient 20 % de leurs propres besoins en pétrole et en essence, en 1939, ce pourcentage était tombé à 11 %. En 1952, par contre, il leur fallut couvrir à l'étranger 8,3 % de leurs besoins en pétrole. La menace de pénurie en huile minérale (général H. Vandenberg, chef d'état-major de l'armée de l'Air US : « Le danger le plus grave qui menace les Etats-Unis, ce n'est pas la bombe atomique russe, mais le camion américain<sup>2</sup> », amena les Etats-Unis, après la Deuxième Guerre mondiale, à entamer une « course au Proche-Orient » (*Der Spiegel*). La Perse, avec sa part de 12 % des réserves mondiales, en troisième position derrière le Koweït et l'Arabie séoudite, devint peu à peu le point de mire des intérêts américains.

---

1. Citation tirée de : *Der Spiegel*, n° 32 (1958).

2. *Der Spiegel*, n° 5 (1953).

Aux premières années de l'après-guerre, seuls encore les impératifs militaires étaient déterminants. En 1947, l'Iran reçut des USA une première aide financière sous forme d'un crédit de vingt-cinq millions de dollars destinés à l'achat d'armes et de munitions en Amérique. Quelques mois plus tard, le parlement iranien autorisa un nouvel emprunt aux USA de dix millions de dollars, également destinés à l'achat d'armes et de munitions. Ces deux crédits, ainsi que les frais de transport et d'assurance de ces livraisons, d'un montant de seize millions de dollars, devaient être remboursés, avec un intérêt de 2,5 %, dans un délai de douze ans.

L'année 1947 vit également se conclure entre les USA et l'Iran un traité relatif à l'envoi d'une mission militaire américaine. Pendant la durée du traité, reconduit d'année en année, la Perse s'interdirait d'évoquer ses problèmes militaires avec d'autres experts étrangers sans l'accord de la mission américaine. Ce traité suscita une protestation énergique de l'URSS, qui accusa l'Amérique de vouloir installer en Iran des bases militaires. De fait, les craintes russes se révélèrent fondées. Les fronts de la guerre froide commençaient à se durcir et, comme la Perse possède une frontière commune avec la Russie de plusieurs milliers de kilomètres, les USA se souciaient fort d'y posséder des bases militaires dans cette zone frontalière importante. Ceci, en cas d'invasion russe, leur conférait non seulement la possibilité d'une contre-offensive rapide, mais aussi celle de verrouiller hermétiquement l'accès aux sources de pétrole et au golfe

Persique. A ce moment-là, l'entraînement de l'armée persane était encore axée sur la défense contre une agression de l'extérieur.

Ainsi, à l'égard de l'Iran, les intérêts de la politique militaire américaine et ceux de sa politique économique se montraient largement concordants. Jusque-là, les initiatives de l'industrie privée américaine tendant à conclure des accords pétroliers avaient échoué<sup>1</sup>. Dès lors, l'Amérique changea de méthode et commença par soutenir en Perse les forces hostiles au traité pétrolier et qui s'opposaient à l'influence de l'Angleterre en Iran. La pression qui fut exercée de ce fait sur la Grande-Bretagne ne manqua pas son effet : en 1947, l'Anglo-Iranian Oil Company conclut un traité de vingt ans portant sur 108 millions de tonnes de naphte brut avec la Standard Oil Company of New Jersey et peu après un autre traité de vingt ans pour la vente de 67,5 millions de tonnes avec la Socony-Vacuum Oil Company.

En énonçant le programme en quatre points, qui s'appliquait d'abord à l'Iran, la politique américaine à l'égard de la Perse s'activa et se concrétisa. Dès le début de son second mandat, le président Truman avait annoncé dans son discours inaugural devant le Congrès : « Il nous faudra éla-

---

1. En décembre 1923, le gouvernement iranien conclut avec la maison Sinclair un traité de concession relatif à des sondages en Perse septentrionale. L'Angleterre et la Russie protestèrent contre ce traité. Il fallut faire marche arrière, après l'assassinat du consul américain, major R.W. Imbrie. Apparemment, les Américains n'avaient pas encore l'expérience du caractère aventureux de la politique en Orient.

borer des plans qui permettront aux pays sous-développés d'exploiter pour leurs besoins propres nos progrès dans les domaines techniques et scientifiques<sup>1</sup>. » En mars, fut arrêté le programme de la politique au Proche-Orient, appelé le « programme en quatre points », qui prévoyait une aide technique, des capitaux, l'aide aux réfugiés et des relations commerciales et culturelles pour les pays de cette région. La même année, la Perse obtint, sur la base de ce programme, une aide de 25 millions de dollars pour le financement de son plan septennal. Quant à la destination donnée à ces secours, les deux citations suivantes en donneront un aperçu : devant la Commission des affaires étrangères, Dean Acheson explique que le programme n'était pas destiné à ériger des installations industrielles dans les pays sous-développés, mais « au maintien de notre sécurité<sup>2</sup>. » Mais J.B. Bingham, dans son écrit : « *Shirt-Sleeve Diplomacy, Point 4 in Action* » (N.Y., 1954), donne de ce programme en quatre points une interprétation encore plus réaliste et plus éloignée des intentions humanitaires du président, quand il dit : « Depuis 1949, l'Amérique sait qu'elle ne peut plus fermer les yeux sur les événements du reste du monde et que son bien-être et sa sécurité se maintiendront ou tomberont avec l'existence du monde libre outremer. Le commerce avec ces peuples et leurs matières premières ne sont pas seulement importants pour nous à cause de nos chars et de nos avions,

---

1. *The Point Four Programm*, edited by W.M. Daniels, New York, 1951, p. 60.

2. *Ibid.*, p. 60.

mais également pour nos voitures, nos téléviseurs, les cigarettes, le café et toutes les choses nécessaires à notre vie quotidienne... Dans les vastes contrées de la terre que nous désignons par le terme de pays sous-développés, qui comprennent une grande partie de l'Asie ainsi que l'Afrique et l'Amérique latine, et où habitent les deux tiers de l'humanité, nous étions déjà sur le point de perdre la partie. Mais voici que nous autres Américains avons compris que notre stratégie ne doit pas se limiter à la seule défense de nos propres territoires... »

L'ambiguïté de toute aide étrangère, qui apparaît déjà dans ces citations, fera l'objet d'un chapitre ultérieur. L'auréole de bienfaisance qui nimbe généralement ces programmes dans l'opinion publique, s'évanouit dès lors que l'un de ces peuples s'apprête à exploiter ses propres richesses, au lieu de recevoir des aumônes, et cesse de se laisser exploiter. A ce moment, les puissants ne sont ni de droite ni de gauche ni libéraux, mais simplement puissants et ne redoutent de représailles ni politiques ni judiciaires ni militaires ni économiques, pour mettre à genoux ce pays. Voilà qui peut paraître dur et partial au lecteur non averti. Les pages qui suivent lui permettront de le vérifier pas à pas.

### CHAPITRE III

## L'AURORE SE TERNIT ou LES ELECTIONS LIBRES AU SEIN DU FBI

*Trente millions de tonnes par an, tandis que la population meurt de faim.*

Jusqu'en 1951, l'année de la nationalisation, l'économie persane avait continué à se détériorer et à accuser, par rapport aux années d'avant-guerre, un recul très net des normes de la production. La misère et la famine ébranlaient le pays et les conditions d'hygiène, en particulier hors de la capitale, étaient devenues si catastrophiques que les épidémies, telles que le paludisme et le trachôme, firent leur apparition. Plus de 80 % de la population souffrait de sous-alimentation chronique, offrant ainsi un terrain propice à toutes

sortes de maladies. Le caractère déficiant de l'alimentation se reflète dans la baisse de la consommation individuelle moyenne, tombant de 2 010 calories par jour et par personne dans les années 1934 à 1939 à 1 811 calories pour les années 1946 à 1949<sup>1</sup> (encore ces dernières étaient-elles fournies par une alimentation monovalente, à base de pain). De ce fait, la moyenne des rations alimentaires en Perse était bien la plus faible dans tout le Moyen-Orient. Un nourrisson sur deux succombait<sup>2</sup> ; l'âge moyen du paysan persan s'élevait à vingt-sept maigres années. En dépit d'une natalité croissant de 2,3 %, le revenu agricole demeurait plus faible que celui des années avant la guerre. Par exemple, durant les quatre années de 1947 à 1951, on cultivait moins de riz et moins d'orge qu'entre 1934 et 1938<sup>3</sup> ; de même le cheptel de 1951 était inférieur à celui de 1937<sup>4</sup>.

Il y avait trop peu d'hôpitaux, trop peu de médecins dans les campagnes, du fait que la moitié du corps médical était occupée dans la capitale, Téhéran<sup>5</sup>. L'expansion culturelle du pays n'a pas progressé non plus, tant et si bien qu'au milieu du siècle, 90 % de la population était composée d'illettrés.

Ce sombre tableau de la situation du peuple iranien ne s'éclairait en aucun domaine. Dans son

---

1. U.N. Dept. of Econ. Aff. Review of Econ. Condit. in

2. *Facts and Figures*, 2 Middle-East Aff. (1951), p. 238. the Middle-East, 1951-1952 (1953), p. 13.

3. Cf. note 1 ci-dessus, p. 27.

4. *Id.*, p. 29.

5. *International Labour, Office, Labour Conditions in the Oil Industry in Iran*, n° 65 (1950).

compte rendu de 1950 sur « les conditions de travail de l'industrie pétrolière en Iran », l' « International Labour Office » constate que, en dépit « des efforts dignes d'éloges » de la Société pétrolière, « la grande majorité des travailleurs du pétrole vit dans les vieux quartiers surpeuplés (Abadan) où très souvent la famille entière, ou bien trois-quatre célibataires, vivent dans une seule pièce<sup>1</sup>. Même à Abadan, à proximité immédiate des somptueuses installations de la Société pétrolière, surgirent d'affreuses « zones » que les employés étrangers de la compagnie qualifiaient dédaigneusement de « bidonvilles ». Les conditions de logement de la population n'étaient d'ailleurs guère différentes dans la capitale. Au mois de mai 1951, le *New York Times* publiait un article sur les conditions de vie au sud de Téhéran, où « 200 000 personnes vivaient dans des antres souterrains et dans des huttes en torchis semblables à des clapiers ». Dans ces conditions, il n'y avait rien d'étonnant à voir le mécontentement s'intensifier parmi ceux qui n'arrivaient pas à comprendre pourquoi, en dépit de la richesse de leur pays, ils devaient continuer à végéter à la limite du minimum vital. La disproportion était par trop éclatante entre leur pauvreté et l'accroissement continu de la production pétrolière en Perse. De 1938 à 1950, les normes de production de la Société avaient triplé. Dans l'année précédant la nationalisation, la production pétrolière s'éleva à 31 750 000 tonnes de pétrole

---

1. *International Labour Office, Labour Conditions in the Oil Industry in Iran*, p. 34.

brut. Pour cette seule année, la Société réalisa un bénéfice de 180 à 200 millions de livres dont l'Etat persan ne toucha que 16 millions de livres, soit à peine 9 %, en dividendes et en impôts.

Le caractère injuste de la répartition apparaîtra dans toute son ampleur si l'on considère que le bénéfice net réalisé par la compagnie dans cette seule année dépassait la somme que le gouvernement persan avait perçu en totalité en royalties durant les cinquante dernières années (soit 114 millions de livres). Le gouvernement britannique prélevait à lui seul davantage en impôts que le gouvernement iranien ne percevait de royalties<sup>1</sup> :

<i>Parts du gouvernement iranien en millions de livres</i>		<i>Impôts versés au gouvernement britannique en millions de livres</i>
1948	9	28
1949	13,5	23
1950	16	50,5

Ces chiffres soulignent nettement l'absurdité de la répartition des bénéfices et jettent un jour nouveau sur la situation d'un pays, dont la population se voit réduite à mendier son pain quotidien, tout comme son gouvernement les crédits, alors que des centaines de millions de dollars sont extraits de son sol. A partir du moment où cette

---

1. Chiffres tirés de : U.N. Security Council Off. Rec. 563 d meeting 15 (1951).

disproportion flagrante fut connue du grand public, celui-ci s'éleva avec véhémence contre l'exploitation de son pays par l'Angleterre. Le fait que cette exploitation a été moins ressentie en tant que préjudice sur le plan économique que comme une humiliation nationale, conféra à ce mouvement de révolte son impulsion morale et son unité, qui permirent la naissance d'un parti populaire, appelé à servir de base solide au gouvernement de Mossadegh. Si l'Angleterre avait, en temps opportun, rectifié le cours de sa politique en Perse, si elle avait consenti le moindre effort au développement du pays, peut-être qu'alors une solution « moyenne » eût-elle pu intervenir. Si la Société anglaise avait pour le moins rempli ses maigres obligations envers la Perse, au lieu de se moquer délibérément des conventions établies, l'Iran des années 50 aurait présenté un autre aspect.

Le détournement des profits revenant à la Perse, l'élimination de l'industrie pétrolière de l'ensemble du processus économique, le mépris des clauses du traité concernant la formation de spécialistes ainsi que de celles relatives à certaines exigences comme le remplacement des ouvriers étrangers par des éléments autochtones, la construction d'hôpitaux et de maisons d'habitation pour les ouvriers et employés iraniens, ne constituaient pas les seuls griefs des Iraniens à l'égard des Anglais. Inconsciemment, la constante violation du sentiment national iranien, qui se traduisait par le mépris de la population et la façon blessante de traiter les autochtones, joua un rôle peut-être plus déterminant encore. Tous les jardins publics, les

installations sanitaires, depuis les hôpitaux, les piscines, jusqu'aux cinémas et restaurants, jusqu'à même certaines rues et certains autobus appartenant à la Société, étaient exclusivement réservés à l'usage des Anglais. A priori, chaque Anglais était considéré comme cadre supérieur, alors que la grande masse des employés iraniens, à la seule exception de quelque vingt à trente personnes, en tout, se trouvaient classés dans les échelons subalternes.

L'usage des méthodes coloniales, pratiquées comme aux plus beaux jours de « The White Man's Burden », ne se limitait pas au traitement humiliant, de la part de la compagnie, de l'ouvrier ou de l'employé iraniens ; il s'étendait plus exactement à la totalité de la politique de la Grande-Bretagne envers la Perse, politique cautionnée par des politiciens locaux et de gros propriétaires fonciers vendus. Une pareille politique ne pouvait rester efficace et durer que dans la mesure où tout progrès sur le plan économique, social et culturel pourrait être jugulé. Seul cet aspect de la question peut expliquer pourquoi l'annulation du traité de 1933 et la nationalisation de l'industrie pétrolière n'étaient pas, en fait, une mesure du gouvernement iranien, mais signifiait plutôt la libération de la tutelle anglaise, vieille d'un siècle. A tel point que, en l'occurrence, le point de vue national l'emportait sur son aspect économique ressort du fait que le peuple persan était prêt à renoncer, au besoin, aux bénéfices de l'industrie pétrolière en la sabotant plutôt que de continuer à subir l'hégémonie anglaise.

On ne soulignera jamais assez ce fait, car il se trouve toujours et un peu partout des « forts en math » bien intentionnés pour proclamer que sans l'Angleterre, la Perse n'aurait jamais pu exploiter ses gisements de pétrole, voire même n'en eût pas soupçonné l'existence. En tout état de cause, la Perse n'aurait donc qu'à se féliciter de son aubaine et à savoir gré à l'Angleterre des millions obtenus. Cette argumentation néglige de dire que le peuple n'a guère profité de ces fameux millions, mais que, par contre, le pays, sa liberté d'action, tout comme sa capacité de développement, ont été pratiquement vendus. Les profits sur le pétrole iranien n'allaient pas à la Perse, mais coulaient dans les poches et les banques à l'étranger pour le compte des Anglais (et de quelques rares persans). Il était donc logique que la protestation contre le traité de 1933 partit du sein du peuple iranien et non de quelques politiciens et qu'elle s'adressât non pas tant à l'Anglo-Iranian Oil Company qu'à l'hégémonie anglaise en Iran.

### *La lutte pour la souveraineté persane.*

Lorsque l'Angleterre vit sa position en Iran menacée sous la pression d'un mécontentement de plus en plus prononcé de la population, elle tenta in extremis d'obtenir un arrangement avec le gouvernement persan sur la base d'un accord complémentaire. Celui-ci prévoyait une participation de

la Perse aux bénéfices de la compagnie au taux de 50 %. Le gouvernement iranien signa cet additif, mais le parlement refusa de le ratifier. La mesure était pleine ; le peuple iranien était décidé à secouer une domination étrangère masquée sous le nom de traité. Le projet de loi pour cet accord complémentaire fut présenté au parlement durant les deux dernières séances de la législature et le gouvernement anglophile, qui avait déjà signé le traité, poussait à un règlement accéléré de la question. Comme l'opposition ne disposait pas de la majorité nécessaire pour faire repousser le projet, elle vit sa seule chance dans un atermoiement et s'efforça de différer le vote jusqu'aux nouvelles élections. C'est seulement six mois plus tard, en février 1950, que la nouvelle chambre put se réunir après que le gouvernement eût tenté de s'adjuger la majorité indispensable en procédant à certaines manipulations électorales. Le parti le plus fort de l'opposition, dans la nouvelle assemblée fut le Front national, dirigé par le docteur Mossadegh. Celui-ci fit partie de la Commission nommée pour étudier le problème du pétrole et qui décida de déclarer inacceptable l'accord complémentaire. Lors de la communication de cette décision au parlement, Mossadegh fit un long discours sur la nécessité de nationaliser l'industrie pétrolière. Cependant, sa première tentative de faire voter par le parlement un projet de loi dans ce sens, échoua. Une nouvelle Commission fut formée, avec mission de définir les nouvelles directives de la future politique pétrolière, dans un délai de deux mois. La Commission fit savoir que la nationalisation lui semblait être

la seule voie possible pour sortir l'Iran de la misère, et demanda en même temps une prolongation du délai de deux nouveaux mois, nécessaires, à son avis, à l'étude et la réalisation de ce plan. En acceptant ce projet, le parlement donna virtuellement son accord pour la nationalisation de l'industrie pétrolière. La décision du parlement souleva de vives protestations de la part de l'Angleterre, qui mit la Perse en garde contre les conséquences d'une telle attitude. Après de très vives discussions à l'intérieur du pays, le projet de loi sur la nationalisation de l'industrie pétrolière put enfin être déposé au mois d'avril 1951. Il fut voté à l'unanimité par le parlement et le Sénat. Ce faisant, le législateur était parfaitement conscient du risque de représailles éventuelles auxquelles la Perse s'exposerait. Ainsi, dans un discours au parlement en janvier 1951, Mossadegh dit <sup>1</sup> : « En réalité, même si la nationalisation devait faire baisser le taux de la production et dans le cas où celle-ci reculerait d'un tiers, c'est-à-dire si, au lieu de produire 30 millions de tonnes de pétrole brut, nous n'en produisions, en 1950, que 10 millions de tonnes, cela ne représenterait encore aucun dommage économique pour le pays. Car, en admettant que nos frais s'élèvent à 2 livres par tonne, au lieu de la moitié, pour le présent, avec le prix de vente de 5 livres la tonne nous obtiendrions un bénéfice de 30 millions de livres par an, et serions à même de constituer une réserve de 20 millions de tonnes de

---

1. Mossadegh étant indisposé au jour dit, son discours fut présenté par le député Makki.

pétrole. » Un autre député, dans une séance ultérieure, suggéra une période de transition, pendant laquelle les raffineries cesseraient leur travail et où seule la vente du pétrole brut fonctionnerait.

Le 30 avril Mossadegh fut élu par le parlement, à une forte majorité, au poste de Premier ministre. Le lendemain 1<sup>er</sup> mai les lois de nationalisation entrèrent en vigueur. Dans la note de protestation de la part du gouvernement britannique, cette mesure fut qualifiée de rupture de contrat. Mise à part la question de validité, très discutée, d'un traité signé sous la contrainte, l'intervention du gouvernement anglais était d'autant moins justifiée que la Société n'avait elle-même jamais respecté les clauses du traité, le violant de façon quasi continue.

Dans une conférence de presse du 21 juin 1951, Mossadegh définit les objectifs de sa politique comme suit : « Il était temps de mettre un terme à cette situation intolérable dans notre pays. Pour en venir à bout, il nous faut trouver des capitaux suffisants et les investir au profit de la population à l'élévation de son niveau de vie. Nous avons le choix entre deux possibilités pour nous procurer des capitaux : d'une part, un emprunt à l'étranger, d'autre part, les recettes propres de l'Etat provenant en grande partie des rentrées sur le pétrole. Les pourparlers que nous avons eus depuis des années avec l'étranger à propos de la légitimité de nos revendications au sujet de l'industrie pétrolière, qu'aucune puissance au monde ne peut nous dénier, n'ont cependant jusqu'à ce jour, conduit à aucun résultat. A l'aide de ces ressources provenant

du pétrole, nous serions en mesure de couvrir toutes nos dépenses ; elles nous permettraient de vaincre la misère, la maladie et l'état d'arriération de notre peuple. Ajoutons, comme élément très important à notre actif, qu'avec l'élimination de la Société anglaise, disparaîtraient en même temps la corruption et les intrigues qui exercèrent une si grande influence sur les affaires internes du pays. Le jour où cette tutelle disparaîtra, la Perse aura atteint à la fois son indépendance économique et son indépendance politique.

« Que l'Etat d'Iran prenne lui-même en main la production pétrolière. La Compagnie sera bel et bien contrainte de restituer son bien au véritable propriétaire. La loi sur la nationalisation prévoit que 25 % des bénéfices nets seront mis en réserve pour satisfaire toute revendication justifiée en dommages-intérêts de la part de la Compagnie.

« On avait affirmé à l'étranger que la Perse aurait l'intention d'expulser les experts du pétrole et de fermer les puits. Cette supposition n'est pas seulement absurde, elle est purement et simplement inventée de toutes pièces. Une telle attitude n'a jamais été envisagée de la part du gouvernement persan. Bien au contraire, celui-ci cherche à faire en sorte que la nationalisation se poursuive sans friction aucune, afin de ne pas léser la production. Il ne saurait être question d'une expulsion des spécialistes étrangers<sup>1</sup>. »

Immédiatement après l'entrée en vigueur de la

---

1. Citation extraite de : *Panscha sal naphte iran*, de Mostafa Fateh, Téhéran, 1956, p. 526.

loi de nationalisation, le 1<sup>er</sup> mai, le gouvernement anglais soumit la Perse à une contre-offensive armée. Le Parti travailliste au pouvoir à ce moment-là, qui avait lui-même, dans son propre pays, nationalisé de nombreuses branches fort importantes de l'industrie britannique, n'hésita pas à porter les armes contre un pays, dont les seules ressources pour son essor économique et culturel étaient constituées par sa richesse naturelle : le pétrole. D'après le *New-York Times* du 26 mai 1951, un communiqué du gouvernement aurait annoncé que dans les dix jours à venir un détachement de quatre mille parachutistes, équipés sur le pied de guerre, serait transféré en Méditerranée orientale. Un mois plus tard, le croiseur anglais de huit mille tonnes *Mauritius* fut envoyé aux environs d'Abadan<sup>1</sup>. Quatre jours plus tard, deux frégates britannique firent irruption dans les eaux iraniennes ; une troisième venant de Malte, ne tarda pas à se joindre aux premières<sup>2</sup>. Jusqu'à la fin de juillet, quatre destroyers britanniques croisaient devant la côte d'Abadan<sup>3</sup>. Comme le constata le périodique *Platt's Oilgram* du 31 juillet 1951, cette concentration de forces navales anglaises était la plus importante depuis la fin des hostilités de la Deuxième Guerre mondiale.

Cependant, l'incident se limita à ce déploiement provocateur de la part de la marine britannique, soit sur une intervention américaine, soit que l'entrée en vigueur du traité russo-persan laissât crain-

---

1. *New York Times* du 27 juin 1951.

2. *Ibid.*, du 1<sup>er</sup> juillet 1951.

3. *Ibid.*, du 1<sup>er</sup> août 1951.

dre un conflit avec la Russie <sup>1</sup>. La question n'est pas tranchée.

Dès le 5 juillet 1951, l'Angleterre avait obtenu, auprès de la Cour internationale de Justice de La Haye, une ordonnance provisoire confirmant le *statu quo* et demandant au gouvernement iranien comme à celui du Royaume Uni, l'engagement d'éviter toute mesure susceptible de compromettre l'activité de l'Anglo-Iranian Company telle qu'elle s'était exercée jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.

Le gouvernement iranien alléguait que la nationalisation était une affaire strictement interne de la Perse et souleva l'incompétence de la Cour de Justice, d'autant plus que la nationalisation projetée ne prévoyait pas d'exproprier les propriétaires actuels mais était décidée à leur accorder une juste indemnisation. Comme l'on verra par la suite, la Cour internationale se rangea, en 1952, à la thèse iranienne de son incompétence.

Néanmoins, le gouvernement iranien se déclara prêt à entamer des négociations sur la base de la loi de nationalisation. Les pourparlers, qui eurent lieu aux mois de juillet et août 1951 entre l'Iran et la Compagnie, restèrent cependant infructueux du fait que les représentants de l'Anglo-Iranian niaient la légalité de la nationalisation.

Pour administrer l'industrie pétrolière, le gouvernement iranien nomma un directoire chargé de gérer les puits et de poursuivre la nationalisation dans le sens de la loi.

---

1. Ce traité autorisait la Russie à intervenir en cas d'agression contre la Perse.

Immédiatement après l'échec des pourparlers avec l'Angleterre, au mois d'août 1951, le parlement iranien promulgua une ordonnance en six points stipulant notamment :

1. — Dorénavant, toutes les décisions émanant de la direction ou du directeur général de l'ancienne Société (AIOC), si elles n'étaient pas confirmées par le Directoire iranien, seraient considérées comme nulles et non avenues ;
2. — Dès à présent, le nom de la Compagnie sera transformé en « National Iranian Oil Company » (NIOC) ;
6. — Dès à présent, tous les revenus du pétrole iranien seront virés à la Banque nationale iranienne.

En liaison avec ces mesures, le nouveau directoire publia entre autres la décision suivante :

Le Directoire autorise le transport du pétrole par des entreprises britanniques sous la condition que la réception du pétrole iranien soit confirmée par une quittance. Les compagnies qui refuseraient ces conditions n'auraient plus accès aux ports iraniens et les pétroliers qui se refuseraient à délivrer un accusé de réception du pétrole iranien seraient retenus dans les ports iraniens<sup>1</sup>.

A la suite de ces mesures, le gouvernement britannique émit une nouvelle protestation et l'AIOC

---

1. Fateh, *ouvrage cité*, p. 543.

donna l'ordre à tous ses pétroliers présents à Abadan de quitter ce port sur-le-champ.

Au mois de septembre de la même année, le ministre britannique des Affaires étrangères déclara que le gouvernement iranien était responsable de la sécurité des ressortissants britanniques en Iran ; au cas où l'Iran ne se trouverait pas en mesure d'assurer cette sécurité, le gouvernement britannique se chargerait lui-même de la protection de ses ressortissants vivant en Iran. La vie des sujets anglais en Perse n'avait cependant été menacée à aucun moment et les mesures de protection préconisées en leur faveur visaient plutôt la protection des possessions de l'AIOC. Bien au contraire, le gouvernement iranien fit de son mieux pour décider les spécialistes étrangers à rester en place, afin de maintenir les volumes de production à leur niveau du moment. Cela ressort explicitement de l'allocation que Mossadegh adressa le 25 juin 1951 à tous les ressortissants étrangers de la Compagnie sur le point de se mettre en grève, à l'instigation du gouvernement britannique, pour protester contre la nationalisation. Mossadegh déplora une pareille mesure, qui léserait considérablement à la fois le peuple persan et les acheteurs du pétrole iranien. Il dit textuellement : « Ces messieurs doivent savoir qu'au contraire de certaines assertions calomnieuses, il n'existe aucun motif d'inquiétude quant à la vie, la propriété privée et le bien-être individuel du personnel. Si celui-ci est prêt à continuer son travail auprès de la Société iranienne avec loyauté et bonne volonté, notre pays continuera, bien entendu, à les accueillir comme aupa-

ravant, afin qu'ils puissent se sentir ici comme chez eux<sup>1</sup>. » En dépit de cet appel, les employés de la Compagnie entrèrent en grève. Un grand nombre d'entre eux quitta l'Iran dès ce moment-là.

### *L'arbitrage de l'Amérique.*

Les Etats-Unis limitèrent provisoirement leur rôle à celui d'un arbitre entre deux parties en litige. Le 25 juillet 1951, Mr. W. Averell Harriman arriva à Téhéran en tant qu'ambassadeur extraordinaire du président américain en vue de s'entretenir avec Mossadegh.

Le résultat de cette entrevue fut l'acceptation, de la part de Mossadegh, de traiter avec l'Angleterre sous la réserve de certains préalables. Il remit à Harriman les conditions suivantes à l'adresse de Londres :

1. — Le gouvernement iranien se déclare prêt à reprendre les négociations avec la Grande-Bretagne, à la condition que le gouvernement britannique, en tant que mandataire de la Compagnie, reconnaisse la légalité de la nationalisation de l'industrie pétrolière par la Perse.
2. — Le gouvernement britannique devra reconnaître officiellement la nationalisation, avant l'envoi de ses négociateurs.

---

1. Fateh, *ouvrage cité*, pp. 536-537.

3. — Par nationalisation, il faut entendre les mesures votées par les Majles (la Chambre des députés iranienne) le 20 mars 1951 et promulguées dans la loi de nationalisation.

Harriman se chargea lui-même de soumettre ces exigences au gouvernement britannique. Lors des délibérations qui suivirent et auxquelles Harriman participa, les conditions persanes furent finalement acceptées. Le 8 août, une délégation anglaise, sous la direction de Richard Stokes, membre du gouvernement, arriva à Téhéran. Les négociations échouèrent du fait que les représentants anglais persistèrent à vouloir placer tout le circuit de production et tout le processus de la vente sous la direction d'un Anglais. Stokes expliqua le maintien de cette condition par le refus des techniciens et des employés anglais de travailler sous une direction d'exploitation et une gérance commerciale non-anglaises.

Cette condition fut jugée inacceptable pour la Perse. Un accord fondé sur cette base aurait ravalé la nationalisation au rang d'une simple formalité. On peut supposer que les Anglais savaient d'ores et déjà que la Perse ne souscrirait jamais à un pareil accord et qu'ils s'en étaient servi dans le seul but de faire traîner les négociations en longueur. Ils espéraient que le temps travaillerait pour eux et que le recul de la production et les sanctions économiques réduiraient la Perse à merci.

Le 16 décembre, Mossadegh adressa une lettre à Harriman, le priant de mettre en demeure le gou-

vernement britannique de reprendre les négociations sous quinzaine, faute de quoi la Perse se verrait dans l'obligation de retirer leur autorisation de séjour aux spécialistes étrangers. Le dernier projet de la part du gouvernement iranien en vue d'un règlement du conflit, et qui fut remis officieusement à l'ambassade britannique de Téhéran fut publié par Mossadegh le 30 septembre, par le truchement de la presse et de la radio. Le gouvernement iranien s'y déclarait prêt :

1. — A négocier sur le montant de l'indemnité à verser à la Société anglaise.
2. — A s'engager, par des contrats à long terme, à livrer les mêmes quantités de pétrole à l'Angleterre que la Société y exportait aux usuels tarifs en vigueur sur le marché international, l'autorisant en outre à retenir 50 % du montant des factures pour le pétrole livré, à titre d'indemnisation pour ses parts de la Société.
3. — A conclure des accords avec les spécialistes nécessaires sur la base des traitements et indemnités perçus par eux jusqu'à ce jour et, pour maintenir le rythme de la production, à garder en vigueur au sein de la NIOC le règlement de l'ancienne Compagnie, dans la mesure où celui-ci ne contrevient pas aux dispositions des lois de nationalisation. Les chefs des différents services continueraient à jouir de la liberté d'action et de l'indépendance nécessaires à une exécution optimum de leurs missions. La direction de la partie technique serait confiée à un étranger dont la

nationalité resterait à préciser et qui serait subordonné au directoire de la NIOC<sup>1</sup>.

Comme l'Angleterre rejeta également cette proposition, le gouvernement iranien se vit dans l'obligation d'expulser de Perse les trente-cinq spécialistes restants.

Entre-temps, les milieux gouvernementaux et économiques anglais avaient acquis la conviction qu'aucune solution satisfaisante ne pourrait être trouvée au conflit pétrolier tant que le gouvernement Mossadegh serait au pouvoir (« Cela n'a pas de sens de reprendre la discussion sur le pétrole, tant que le gouvernement persan actuel sera en fonction » déclara Basil Jackson, président intérimaire de l'AIOC<sup>2</sup> et le *New-York Times* écrivit : « Ni les Anglais, ni les Américains ne caressaient plus aucun espoir de voir l'Iran adopter une position plus moderne, tant que le gouvernement Mossadegh resterait au pouvoir<sup>3</sup>. ») Partant de là, la Grande-Bretagne ne négligea aucun facteur en vue de miner l'autorité du récalcitrant Premier ministre iranien. Comme la Perse restait tributaire de l'importation pour de nombreuses denrées de première nécessité, le moyen le plus sûr d'indisposer la population iranienne contre son président du Conseil consistait évidemment à soumettre le pays à un boycottage généralisé. C'est ainsi que le gouvernement britannique, en septembre 1951, mit sous réquisition un chargement de 3 000 tonnes de rails et de 2 000 tonnes de sucre, déjà en route vers

---

1. D'après Fateh, *ouvrage cité*, p. 564.

2. *New York Times* du 23 juin 1951.

3. 11 septembre 1951.

la Perse. Par ailleurs, les avoirs iraniens auprès des banques anglaises furent gelés, ce qui provoqua l'anéantissement de tout le commerce extérieur de l'Iran. Une ordonnance du Chancelier de l'Échiquier interdisait, sous menace de sanction, à tout acheteur de pétrole iranien, de payer en devises anglaises. Par ces mesures, l'Iran perdit une bonne partie de ses clients et n'exporta plus, dans les trente mois suivants, que 103 000 tonnes de pétrole, c'est-à-dire moins que dans une seule journée avant la nationalisation <sup>1</sup>.

Comme l'Iran ne reconnaissait pas l'ordonnance provisoire de la Cour internationale de Justice et ne tenait aucun compte de ses dispositions, l'Angleterre déposa une plainte contre la Perse au Conseil de sécurité des Nations Unies. Mossadegh, en tant que président de la délégation iranienne de quatre membres, prit part aux négociations de New York devant cette Assemblée internationale. Là aussi, il souligna à nouveau que la Perse était toujours prête à discuter du montant de l'indemnité à allouer à la Compagnie anglaise, mais que la nationalisation restait une affaire réservée au parlement et au gouvernement du pays intéressé et ne pouvait se traiter sur un plan international. Le Conseil de sécurité décida de remettre la discussion à propos du conflit pétrolier irano-anglais jusqu'à la proclamation du jugement par la Cour internationale de Justice de La Haye. Avant son retour à Téhéran, Mossadegh rendit visite au président Truman et à

---

1. *New York Times* du 23 août 1953.

d'autres hommes politiques en vue à Washington et leur soumit le point de vue de l'Iran. Il n'y eut plus d'autre débat devant le Conseil de sécurité, du fait que la Cour internationale se déclara incompétente le 22 juillet 1952 et que, partant de là, le point de vue iranien, à savoir que la nationalisation était une affaire strictement nationale, triomphait et se voyait publiquement confirmé.

C'est à cette époque que la politique de l'« alignement », c'est-à-dire du rapprochement des points de vue américain et anglais au sujet de la crise du pétrole, vit le jour. Au début, la concordance des points de vue des deux gouvernements se limita à la conviction que Mossadegh et le peuple iranien n'abandonneraient pas la lutte pour leur indépendance nationale au profit d'un traité pétrolier plus avantageux sur la base de 50 %. En plus ils se rendaient compte que leurs objectifs respectifs ne seraient atteints que dans la mesure où ils se soutiendraient réciproquement. Ainsi le gouvernement britannique lança, dès la première moitié de l'année 1952, la nouvelle dans la presse qu'à son avis on devrait constituer un consortium international qui, à la suite d'un nouveau traité avec la Perse, exploiterait les puits de pétrole iraniens<sup>1</sup>. De cette façon l'on fit pour la première fois allusion à la possibilité d'une participation américaine au pétrole iranien et, partant de là, la possibilité d'une extension des intérêts américains en Perse,

---

1. Dans son discours au Parlement du 11 novembre 1951, Mossadegh cita un communiqué correspondant du *New York Times*, sans indication de date. Reproduit par Fateh, *ouvrage cité*, p. 571.

au-delà des fonctions militaires et politiques de ce pays. Effectivement, la politique anglaise à l'égard de l'Iran avait, à tous points de vue, besoin du soutien actif des Etats-Unis, si elle voulait atteindre ses objectifs.

Le boycottage du pétrole ainsi que les autres sanctions économiques appliquées à la Perse, auraient cessé d'être efficaces au moment même où l'Amérique lui aurait concédé une aide financière ou dès lors qu'elle aurait empêché certaines firmes privées américaines de conclure avec la Perse des accords sur l'envoi de spécialistes ou sur la production et la vente du pétrole iranien.

#### *Notes et dissonances.*

Au début du mois d'août 1952, le ministre iranien des Affaires étrangères remit à l'ambassade britannique à Téhéran la note suivante :

« Le ministère impérial des Affaires étrangères exprime à l'ambassade britannique sa haute considération et porte à sa connaissance ce qui suit :

« 1. — Attendu que la nationalisation des entreprises et des branches de l'industrie d'un pays relève des droits intangibles de tout Etat — la Grande-Bretagne, par exemple, se réfère à ces mêmes principes en nationalisant quelques-unes de ses industries, — étant donné par ailleurs que l'Anglo-Iranian Oil Company a contrevenu à maintes reprises aux règles légales ou contractuelles, le gouvernement ira-

nien a décidé de nationaliser toute son industrie pétrolière. Nonobstant la légalité de cette mesure, l'ex-AIOC, ainsi que le gouvernement britannique ont déposé une plainte auprès de la Cour internationale de Justice. Ce tribunal, le 22 juin 1952, s'est déclaré incompétent et a annulé l'ordonnance provisoire du 5 juin 1952.

« 2. — L'ancienne Société a organisé dans le monde entier le boycottage de l'achat du pétrole iranien en employant des moyens tels que les incidents relatifs au rappel du pétrolier *Rose-Mary*. A maintes reprises, l'ancienne Compagnie et le gouvernement britannique ont infligé à la Perse certains dommages et précipité ainsi ce pays dans des difficultés financières extrêmes. Ces dommages résultent notamment du fait que les avoirs de la Perse auprès de la Compagnie, s'élevant selon ses propres déclarations à plus de dix millions de livres, ne lui ont pas été payés et n'ont, par conséquent, pas pu être réemployés de façon rentable, par ailleurs du blocage des avoirs iraniens en livres auprès des banques anglaises et l'affaiblissement consécutif du pouvoir d'achat persan, et enfin du boycottage pétrolier mis en œuvre par le gouvernement britannique, ainsi que des autres sanctions infligées dans le cadre de cette politique.

Nous nous voyons, en conséquence, dans l'obligation de faire remarquer qu'au cas où le blocage des avoirs iraniens en livres et les

autres mesures contraires au droit des gens se poursuivraient, les dommages en résultant seraient exclusivement à la charge de la Société et du gouvernement anglais.

- « 3. — En conséquence de ce qui précède, le gouvernement iranien exige au minimum le règlement immédiat des dettes de la Société envers la Perse ainsi que le déblocage des avoirs iraniens dans les banques anglaises. Mais avant tout, le gouvernement iranien souhaite, dans l'intérêt des bonnes relations entre pays, la levée du boycottage organisé contre la vente du pétrole iranien.

« Le gouvernement impérial de l'Iran, qui s'est toujours déclaré prêt à apaiser le conflit, offre à nouveau d'entamer des négociations tant sur la question de l'indemnisation de la Société dans la mesure compatible avec les lois de nationalisation, que sur les contreparties exigées par l'Iran. Au cas où les négociations directes entre les représentants de la Société et le gouvernement iranien se révéleraient infructueuses, la Société pourra soumettre ses prétentions aux tribunaux iraniens.

Le gouvernement iranien espère que sa volonté d'apaisement du conflit sera accueillie avec bienveillance par le gouvernement britannique et lui fournira l'occasion d'envoyer en Perse des représentants de la Société en vue des négociations <sup>1</sup>. »

---

1. Fateh, *ouvrage cité*, p. 610.

Peu après, le 20 août 1952, les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des Etats-Unis remirent au gouvernement de Téhéran une déclaration commune de leurs chefs de gouvernements respectifs (Churchill et Truman) contenant les propositions ci-après :

- « 1. — La question de l'indemnisation due à l'Anglo-Iranien Oil Company en Iran, à l'occasion de la nationalisation de cette entreprise, sera à soumettre à la Cour internationale de Justice en tenant compte du statut juridique des parties existant immédiatement avant la nationalisation, ainsi que des demandes respectives de dommages-intérêts de chacune des parties.
- « 2. — Le gouvernement iranien et l'Anglo-Iranian Oil Company enverront des mandataires qualifiés aux négociations sur l'admission du pétrole iranien aux marchés mondiaux.
- « 3. — Si le gouvernement iranien accepte les propositions des deux paragraphes ci-dessus, il s'en suivra :
  - a) que les représentants de l'AIOC chercheront des débouchés pour le pétrole jusque-là stocké en Iran et que, aussitôt qu'un accord aura été réalisé quant au prix et aux conditions de chargement un règlement adéquat desdites quantités de pétrole pourra intervenir.
  - b) que le gouvernement de Sa Majesté supprimera les limitations à l'exportation vers l'Iran et le blocage des avoirs iraniens en livres.

- c) que le gouvernement des Etats-Unis accordera une aide financière immédiate de dix millions de dollars afin de soutenir le gouvernement iranien pour faire face à ses difficultés budgétaires<sup>1</sup> »

La réponse à cette déclaration se trouve dans le discours historique de Mossadegh au parlement iranien, début septembre. En voici un résumé succinct<sup>2</sup>. C'était la première fois que Mossadegh sortait de la réserve observée jusque-là ; dans ce discours il clouait publiquement au pilori l'illégalité des agissements britanniques dans le conflit pétrolier et dévoilait les intentions dissimulées derrière les propositions américano-britanniques.

Il dit entre autres : « Il n'est guère nécessaire de souligner que mon gouvernement n'a jamais cessé, après la prise en charge de l'exploitation du pétrole par la nation, conforme au vœu unanime du peuple iranien, de faire preuve de bonne volonté dans la conduites des négociations rendues nécessaires par la nationalisation. Il est regrettable que le gouvernement britannique ait cru devoir s'immiscer dans le conflit, nous empêchant ainsi de poursuivre notre but en paix et en temps voulu, conformément à la loi. Le gouvernement britannique a essayé de présenter le conflit devant la Cour internationale de Justice de La Haye, dans un contexte international et de démontrer que la nationalisation de l'industrie pétrolière de la Perse constituait une menace

---

1. Anthony Eden ; *Memoirs*, t. 3, Londres, 1960, p. 207 (traduit par l'auteur).

2. Reproduit par Fateh : *op. cit.*, pp. 613-622 (traduit par l'auteur).

pour la paix mondiale, bien qu'elle fût, en réalité, juste le contraire. En effet, le gouvernement persan ne s'est jamais inspiré dans son action que du vœu du peuple iranien et du droit de tout Etat de régler souverainement ses affaires intérieures, ainsi que le stipule d'ailleurs la Charte des Nations Unies. Toute objection de l'extérieur contre ces mesures était donc hors de mise. Si quelqu'un avait lieu de soumettre une plainte au Conseil de sécurité, ce serait le gouvernement iranien, car le gouvernement de la Grande-Bretagne a non seulement menacé notre territoire d'une occupation en envoyant des forces armées sur nos frontières, mais il n'a jamais manqué d'humilier le courageux peuple persan, afin de rétablir l'hégémonie de sa Compagnie pétrolière. Le peuple iranien devait continuer à végéter dans la misère et la servitude, tandis que le revenu de sa propre richesse pétrolière iraît dans les poches de quelques entrepreneurs cupides. Dieu merci ! ces manœuvres ne furent pas couronnées de succès. Les revendications justifiées du peuple iranien, la rapacité de l'ancienne Compagnie, l'ingérence illégale de la Grande-Bretagne dans les affaires internes de l'Iran, ont éveillé l'attention de l'opinion mondiale. De ce fait, le Conseil de sécurité évita de prendre position contre la Perse...

« On aurait pu s'attendre, après cette prise de position du tribunal d'arbitrage de La Haye, à ce que l'Angleterre penche pour l'amitié avec la Perse plutôt que pour ses seuls profits matériels. Malheureusement, elle préféra continuer les intrigues. Lorsque, au bout de quinze jours après le prononcé

du jugement, la Grande-Bretagne ne manifesta pas le moindre signe de concession, notre gouvernement lui fit parvenir une note par la voie diplomatique. Le gouvernement iranien espérait, par cette note, obtenir du gouvernement britannique la levée du boycottage infligé à la Perse, en violation de toutes les règles du droit international, afin de remédier par là à la situation dramatique de l'économie iranienne et obtenir que le gouvernement anglais fasse pression sur l'ex-Compagnie pour inciter celle-ci à payer à l'Iran sa dette de plus de dix millions de livres et à reprendre ses négociations avec notre gouvernement pour une indemnisation appropriée au sujet des biens de la Compagnie. Mais en prolongeant cette politique d'atermoiements, qui a déjà acculé l'économie persane à une situation chaotique, le gouvernement britannique espère obtenir finalement un règlement du conflit à sa convenance et c'est pourquoi elle fait traîner sa réponse en longueur... »

(Mossadegh lut ensuite le texte de la note américano-britannique précitée.)

« Ce texte montre, une fois de plus, que la Grande-Bretagne poursuit, après comme avant, sa politique traditionnelle, déguisée sous un jargon nouveau, et qu'elle persiste à ignorer le sentiment national iranien et les changements intervenus en Perse. Je vais exposer ici quelques-uns des motifs qui ont incité notre gouvernement à rejeter les propositions américano-britanniques et avant tout appeler votre attention sur la phrase d'introduction de cette note : « L'étroite et traditionnelle amitié

qui nous lie au peuple persan nous a dicté ce texte, et nous espérons réunir aussi rapidement que possible tous les préalables à un règlement équitable du présent conflit. » Le peuple iranien et son gouvernement ont l'intention de conserver de bons rapports avec la Grande-Bretagne, en dépit du préjudice causé par l'Angleterre à la Perse durant le siècle dernier. Aussi notre gouvernement s'est-il efforcé constamment de contribuer à la suppression de la tension existante et de parvenir à un règlement du conflit, que les embûches semées sur notre parcours ont malheureusement empêché de se réaliser. Malgré tous ses efforts, le gouvernement britannique n'a pu obtenir que le traité de 1933, imposé par la force, fût considéré comme un traité entre deux Etats ; il ne peut pas davantage s'ériger en protecteur de l'ancienne Compagnie, du fait que les tribunaux persans se déclarent prêts à recevoir les demandes d'indemnisation. De ce fait, aucune immixtion de la part de la Grande-Bretagne n'est plus tolérable.

« Le gouvernement iranien a assez souvent fait preuve de bonne volonté et encore par sa dernière note du 7 août 1952 exprimé son désir de débattre du montant des exigences de l'ex-Compagnie ou bien de s'en remettre à la jurisprudence des tribunaux compétents, afin de mettre fin au conflit... »

Après cet exposé général, Mossadegh commenta quelques-uns des éléments de la réponse anglo-américaine, dont nous reproduirons ici les plus importants.

Sur le premier point, il déclara : Comme les prétentions de la Société anglaise ne peuvent pas

faire unilatéralement l'objet d'une plainte, — car dans ce cas, les tribunaux persans seraient compétents, — les parties devraient s'être entendues au préalable sur les points litigieux qu'elles ont l'intention de soumettre à la Cour internationale de Justice. Quant aux prétentions de l'Angleterre à prendre comme base des négociations le statut juridique qui existait avant la nationalisation, Mossadegh déclara :

« Le peuple iranien a déclaré nul le traité imposé en 1933 et indubitablement, les causes réelles du mouvement national qui a animé notre peuple résident dans la genèse illégale de ce traité et ses conséquences. Dès lors il va de soi que la Perse ne sera jamais prête à reconnaître ce traité, quand on cherche à le légitimer sous l'étiquette de « statut juridique avant la nationalisation... »

Quant au point 2 de la note, Mossadegh observa : « S'il faut entendre par ce point le règlement de la vente du pétrole, je dois rappeler que le gouvernement iranien s'est déclaré prêt, à plusieurs reprises, à vendre le pétrole à tous les intéressés. N'importe qui peut acheter chez nous autant de pétrole qu'il le désire, après accord sur le prix. Mais si cette proposition recèle une autre signification, par exemple une immixtion dans les affaires intérieures de notre Société, l'Iran ne peut évidemment pas accepter ce point.

« Les intentions sournoises des auteurs ressortent

surtout dans ce troisième point de leur proposition. Celui-ci dit que le gouvernement britannique a épuisé toutes les possibilités illégales de réduire à merci le peuple iranien et son gouvernement et qu'il serait tout de même désireux de lâcher du lest, si nous acceptons ses propositions. Vous jugez vous-mêmes du ton équitable et amical de la note, abstraction faite de son contenu. Ce dernier point se subdivise en trois paragraphes : l'alinéa A) nous conseille d'accepter la proposition de la Compagnie anglaise, afin que celle-ci nous achète notre pétrole. Est-ce que par hasard l'achat de notre pétrole et sa rémunération sont une grâce que l'on accorde au peuple iranien sous réserve d'accepter ces conditions ou bien s'agit-il d'une affaire ? Quel rapport y a-t-il entre le commerce du pétrole et ces propositions ? Croyez-vous que nous pourrions vendre notre pétrole au cours du marché mondial même si nous acceptions ces conditions ?

« Avant de conclure, je voudrais souligner que la lecture de cette note donne l'impression que les Anglais croient le peuple iranien et son gouvernement à genoux sous la pression britannique et réduits à accepter n'importe quelle proposition. Ils vont se rendre compte que le peuple iranien, en dépit de ses difficultés économiques considérables, n'acceptera plus jamais d'hypothéquer son indépendance politique et économique...

« Mon gouvernement n'a pas l'intention de garder le silence plus longtemps sur le boycottage anglais et le restant des intrigues. Le gouvernement britannique sait fort bien qu'après le prononcé du jugement de La Haye, il ne lui reste qu'à entériner les

droits de souveraineté iraniens. S'il veut observer les principes du droit international, il lui faudra sans délai cesser d'exercer des représailles illégitimes contre une nation faible et ne pas tenter d'opprimer plus longtemps le peuple iranien, pour qui l'exploitation des trésors de son sous-sol représente la seule chance de salut pour sortir de ses conditions d'existence catastrophiques. Pour quelle raison la misérable et famélique population de l'Iran continuerait-elle à souffrir et à mettre sa main-d'œuvre et ses richesses naturelles à la disposition de quelques impérialistes exploitant les peuples pauvres depuis des siècles ?... »

Environ un mois plus tard, le 14 octobre 1952, le gouvernement britannique prit officiellement position sur les assertions de Mossadegh. Il ne manqua pas d'infirmer les reproches de Mossadegh en se parant de l'aurole de bienfaiteur de la Perse, qui n'a jamais poursuivi d'autre but que la création de l'indépendance iranienne et l'essor économique du pays. Il n'hésita pas non plus à se rendre coupable d'une falsification historique notoire, que nous rapportons ici pour son originalité. L'occupation de la Perse neutre, durant la Seconde Guerre mondiale, aux fins de livraison de matériels et de ravitaillement pour les troupes russes, est présentée là comme une aide armée généreuse apportée au peuple iranien. Cette prise de position se poursuit ainsi : « Le gouvernement iranien sait fort bien que le maintien de l'indépendance iranienne a toujours été le but unique de la politique anglaise en Iran. Si la Grande-Bretagne n'avait pas constamment mis sa puissance et son influence au

service du peuple iranien (ce que Mossadegh qualifie d'impérialisme), le sort de l'Iran aux *xix<sup>e</sup>* et *xx<sup>e</sup>* siècles eût certainement été différent... Le peuple iranien lui-même n'a pas encore oublié les événements de 1946 (les conflits avec la Russie, *note de l'auteur*). Et l'on ne peut pas oublier non plus que la Grande-Bretagne et l'Iran étaient considérés comme alliés durant la dernière guerre (cette guerre dont les suites ont été infiniment plus lourdes pour l'Angleterre que pour la Perse) et que l'Angleterre a mis d'énormes stocks de vivres et de céréales à la disposition du peuple iranien<sup>1</sup>. »

Comme on pourra le constater, la réponse britannique ne mentionne nullement les propositions essentielles de Mossadegh, par lesquelles il affirme à nouveau et explicitement son désir de négocier, que les Anglais lui dénie sans cesse... De même ses reproches concernant les infractions réitérées au Droit international et l'inobservation des décisions de la Cour de justice de La Haye ne reçurent aucun démenti. Par contre, les Anglais cherchent à taxer de mensongers les arguments de Mossadegh et à couvrir leur exploitation larvée du manteau de l'amitié et de la bienfaisance, à miner la confiance du peuple en Mossadegh afin de priver cet homme politique gênant de son seul soutien : l'approbation de son peuple.

Il suffit de modifier très légèrement la phrase : « Si la Grande-Bretagne n'avait pas constamment mis son influence au service du peuple iranien, le sort de la Perse au *xix<sup>e</sup>* et *xx<sup>e</sup>* siècles eût été diffé-

---

1. Extrait de Fateh, *op. cit.*, pp. 627 à 629.

rent » pour obtenir la quintessence de la vérité ; il suffit de dire : « Si l'on considère le sort de la Perse aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'on a vite fait de découvrir le genre de faveurs dont bénéficia le peuple iranien, sous l'influence britannique. »

La situation économique de la Perse avant la nationalisation est suffisamment éloquente pour déjouer toutes ces affabulations mensongères. Justement, c'est parce que Mossadegh avait vu clair dans la politique anglaise envers la Perse qu'il n'était pas un interlocuteur valable pour conférer avec les Anglais. Et comme Mossadegh n'avait pas derrière lui une grande puissance politique et économique, mais seulement un peuple pauvre luttant pour son pain quotidien, sa position présentait un « flanc découvert » et offrait à la politique anglaise, consistant à affamer le peuple, un terrain d'attaque favorable.

*L'enchevêtrement des consortiums pétroliers et la politique du cartel international du pétrole.*

Le boycottage anglais du pétrole et le rôle joué par les Etats-Unis dans le conflit pétrolier irano-britannique demeurent incompréhensibles si on ne les examine pas sous l'angle des grands cartels pétroliers et de leur politique dans le Proche-Orient.

La totalité du commerce mondial du pétrole se trouve sous l'égide de sept sociétés pétrolières géantes, que l'on désigne, même dans le langage

officiel, sous le nom de « Cartel international du pétrole » et qui, en dehors de quelques pays du monde communiste, contrôlent les réserves (92 %), la production, la raffinerie (57 %), le transport (deux tiers du tonnage mondial, tous les pipelines importants en dehors des USA) et la vente du pétrole dans le monde entier.

Il est indéniable qu'une organisation de cette envergure, qui dispose d'une telle puissance économique, ne peut jamais opérer à l'ombre, comme en témoignent par exemple plusieurs personnalités du monde politique américain.

Le sénateur Hennings dit, à propos du cartel pétrolier américano-britannique : « Cette organisation est littéralement plus puissante en influence et en capital que n'importe lequel des petits pays avec lesquels elle travaille. En plus, chaque fois que leurs intérêts particuliers peuvent être encouragés, le Foreign Office, le ministère américain des Affaires étrangères, les représentants de l'industrie dans les gouvernements, tels par exemple le ministère britannique des Carburants ou bien l'Office américain d'approvisionnement en carburant du ministère de la Défense soutiennent les sept grands de toute leur puissance et du prestige de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis<sup>1</sup>. »

Pour le sénateur O'Mahoney : « Les puissants consortiums pétroliers exercent une influence plus déterminante sur notre politique étrangère que nos députés du Congrès<sup>2</sup>. »

---

1. *Platt's Oilgram* (News Service), 16 juillet 1952.

2. *Albuquerque Tribune* du 22 février 1957.

Quant au sénateur Neely, il constate : « Lorsqu'il s'agit d'affaires concernant le profit et les intérêts particuliers des grands consortiums pétroliers, il semble que le « lobby pétrolier » soit plus puissant que le président, le congrès et le peuple américain réunis. Les exemples de cette puissance illimitée ne manquent pas <sup>1</sup>. »

Le fait que le gouvernement des Etats-Unis qui, contrairement aux gouvernements anglais et français, ne possède pas de participation dans les sociétés pétrolières, n'ait pas appliqué l'interdiction des cartels et les lois américaines anti-trust au cartel international du pétrole et à ses membres américains, est d'autant plus étonnant. Il y eut bien différents procès contre les grands cartels pétroliers américains pour non-observation de la loi anti-trust, cependant « pas une seule sanction importante n'a été infligée durant ces soixante dernières années (depuis l'interdiction des trusts) <sup>2</sup>. »

Pendant le conflit pétrolier irano-britannique, la justice américaine intenta, au cours de plusieurs procès, des poursuites contre les cinq grandes sociétés pétrolières américaines (l'Anglo-Iranian Oil Company et la Shell y furent co-inculpées) du fait de leurs accords de cartel, au moment même où le Département d'Etat recherchait une solution au problème iranien avec le concours des hommes de l'industrie pétrolière. C'est ainsi que Walter J. Lévy, ancien conseiller du commerce extérieur

---

1. Joint Hearings on Emergency Oil, 1957, cité d'après *Journal of Public Law*, p. 102.

2. *Das Fischer Lexikon*, t. 8 « Wirtschaft » Hg.v.H. Rittershausen, Francfort s/M, 1958, p. 60.

de la Socony Vacuum Oil Company, fut le premier conseiller de l'ambassadeur extraordinaire en Iran, Harriman ; que Stewart P. Coleman, directeur de la Standard Oil Company of New Jersey et de l'ARAMCO, fut en même temps président de la Commission officielle pour l'importation de pétrole de l'étranger, en compensation de la perte du pétrole iranien ; que Torkield Rieber, ancien président du Conseil d'administration de la Texaco, représentait la Banque internationale dans ses négociations avec l'Iran. Celle-ci, à la demande des gouvernements de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, devait négocier un nouveau traité avec la Perse ; mais ce plan échoua après le refus de la Banque internationale d'autoriser l'Iran à vendre à n'importe quel prix un tiers de sa production pétrolière, alors qu'elle-même exigeait une importante baisse de prix pour ses propres achats<sup>1</sup>. Et Herbert Hoover jr., directeur de l'Union Oil Company of California et président d'une société de recherches géologiques, qui comptait parmi ses clients les sociétés pétrolières les plus importantes, contribua en 1954, par la création du consortium international, à mettre fin au conflit pétrolier, mais en même temps à consolider la puissance du cartel pétrolier.

Ainsi qu'on vient de le noter, ce cartel rassemblait cinq sociétés pétrolières américaines : la Gulf Oil Corporation, la Socony Mobil-Oil, la Standard Oil of California, la Standard Oil of New Jersey et la Texaco ; en outre, la British Petroleum

---

1. *New York Times* du 13 mars 1952.

(BP successeur de l'Anglo-Iranian Oil Company), contrôlée par le gouvernement britannique et le groupe Royal Dutch-Shell, qui est à 60 % en mains hollandaises et à 40 % aux Britanniques. Des conventions, auxquelles les membres du cartel se soumettent volontairement, règlent les conditions, les zones de débouchés, les prix et les quantités de pétrole à vendre par les différents membres dans divers pays, réduisent éventuellement à de faibles pourcentages la vente aux sociétés non affiliées au cartel et recommandent pour les produits raffinés « de maintenir les prix à un niveau raisonnable, tenant compte aussi bien de la rentabilité des investissements que de l'encouragement à promouvoir la consommation de produits pétroliers<sup>1</sup>. »

La coopération pacifique et sans heurt des sept consortiums internationaux du pétrole est garantie par leur enchevêtrement réciproque qui les fait apparaître davantage comme des associés que comme des concurrents. Voici comment ils se partagent les réserves pétrolières du Moyen-Orient (Arabie séoudite, Koweït, Irak, Iran), qui représentent au total soixante pour cent des ressources pétrolières mondiales : au Koweït, Gulf et BP possèdent une concession commune jusqu'en 2026 et se partagent, en tant que Koweït Oil Company, 50 % des bénéfices. En Irak, la BP, Shell et la Compagnie française des pétroles (dont le gouvernement français possède la majorité des actions) participent à 23,75 %, tandis que la Socony Mobil, la Standard Oil of California, la Standard Oil New

---

1. Draft Memorandum of Principles, § XVI, 1934, cité d'après *Journal of Public Law*, p. 91.

Jersey et la Texaco, formant ensemble l'ARAMCO (Arabian American Oil Company) y possèdent une concession jusqu'aux environs de l'an 2100. Quant à la Bahrain Petroleum Company — îles Bahrein, dans le Golfe Persique — elle appartient à parts égales à la Texaco et la Standard Oil Company of California.

Ainsi, l'Anglo-Iranian Oil Company fut, au moment de sa nationalisation, associée aux autres grandes compagnies, soit par des possessions communes dans les autres pays pétroliers du Moyen-Orient, soit par des contrats à long terme de livraison de pétrole iranien à des prix si favorables (quasiment au prix de revient) que le partenaire devenait pratiquement copropriétaire de la firme productrice. De ce fait, la perte du pétrole iranien touchait directement la totalité du cartel pétrolier international, dont le système très compliqué de répartition et de tarifs ne supportait aucune perturbation. Sans doute l'un des paragraphes de la loi de nationalisation assurait-il à tous les précédents acheteurs de pétrole iranien la livraison des mêmes quantités de pétrole que par le passé et certains privilèges en ce qui concerne la fourniture de quantités supplémentaires, de même la National Iranian Oil Company avait-elle, le 31 mai 1951 encore, offert sur le marché du pétrole iranien ; mais le boycottage anglais voulait justement et en même temps empêcher la moindre livraison de pétrole iranien étatisé sur le marché mondial. Dès lors, quand en juin 1951, certains milieux gouvernementaux américains invoquent la menace de pénurie de pétrole notamment pour la Défense du

monde libre, pour lancer aux consortiums pétroliers américains un appel les invitant à compenser la perte du pétrole iranien par une coopération volontaire, il s'agit là d'un prétexte destiné à camoufler l'illégalité d'une pareille obstruction.

L'empressement avec lequel dix-neuf compagnies pétrolières américaines adhèrent à cet « accord volontaire » (Voluntary Agreement) le 25 juin 1951, avait un double motif : d'une part, on espérait rétablir, par le boycottage du pétrole iranien, les anciennes conditions de propriété en Perse, avec toutefois cette modification que, outre l'Anglo-Iranian Oil Company, les autres membres du cartel y seraient également associés ; d'autre part, la vente du pétrole par l'Iran aurait fait baisser la moyenne des prix et ébranlé la stabilité artificielle des prix mondiaux du pétrole <sup>1</sup>. Dans ce « Voluntary Agreement », qui fut conclu sous les auspices des ministères américains de la Défense et de l'Intérieur, à l'initiative du gouvernement britannique, les grands consortiums pétroliers se mirent d'accord sur la vente et l'échange de pétrole et de produits pétroliers, de même que sur certaines augmentations de production localisées, notamment en Irak, au Koweït et en Arabie séoudite <sup>2</sup>, grâce à quoi ils

---

1. Comme le pétrole iranien était produit à une fraction du prix de revient de celui d'Amérique du Nord ou d'Amérique centrale, l'Iran aurait pu offrir son pétrole à des prix nettement inférieurs (60 à 70 %) et néanmoins en retirer des bénéfices supérieurs à ceux qu'elle percevait autrefois de l'Anglo-Iranian Oil Company (*New York Times* du 26 décembre 1951).

2. Accroissements de production entre 1950 et 1952 (en millions de tonnes) : Irak : de 6,7 à 19 - Koweït : de 17 à 37 - Arabie séoudite : de 27 à 40,8.

réussiraient à compenser la perte du pétrole iranien jusqu'à la fin de l'année 1952. L'Anglo-Iranian Oil Company, non seulement poursuivit ses livraisons, même après la nationalisation de ses installations, à la plupart de ses clients, mais elle continua à verser à ses actionnaires les mêmes dividendes qu'en 1951.

Dès l'été de 1952, le ministre de l'Intérieur américain fit savoir au Parquet que la situation, sur le marché du pétrole, s'était normalisée suffisamment pour justifier la résiliation du « Voluntary Agreement ». Lorsque ensuite le procureur retira son accord à cette convention de cartel particulière, sous le motif que la crise pétrolière avait perdu de son acuité, le gouvernement des USA abandonna la neutralité qu'il avait superficiellement observée jusque-là et soutint ouvertement les objectifs de la Grande-Bretagne et du cartel international des pétroliers.

### *Le boycottage du pétrole.*

Comme aucune des organisations internationales que l'Angleterre avait invoquées comme arbitres dans le conflit anglo-iranien ne consentit à se rallier à la thèse britannique, la seule possibilité d'atteindre son but lui parut être d'instaurer un blocus économique sévère contre la Perse. Elle publia donc un avertissement par lequel elle menaçait de poursuites judiciaires tout acheteur de

pétrole iranien, de quelque nationalité qu'il fût. Aussitôt, le gouvernement italien, ainsi que le gouvernement japonais, promirent aux Anglais de ne délivrer aucune licence d'importation pour le pétrole iranien. Néanmoins, quelques firmes indépendantes osèrent briser le blocus et contracter des accords à long terme avec la National Iranian Oil Company.

C'est encore durant les débats devant la Cour internationale de La Haye que le pétrolier *Rose-Mary*, propriété d'une entreprise italo-suisse, quitta le port d'Abadan avec un chargement de 1 000 tonnes de pétrole brut. Le Foreign Office donna l'alarme et l'Anglo-Iranian Oil Company fit au copropriétaire italien, le comte Zonca, une offre de 10 000 livres sterling comptant et des propositions de livraison, à un tarif très favorable, de pétrole du Koweït. Le comte, ami de Mossadegh, refusa le marché, mais le copropriétaire suisse du pétrolier céda et donna ordre au capitaine de gagner Aden. Zonca protesta auprès de la Cour internationale, qui ne trouva aucun motif d'empêcher des transports pétroliers venant de Perse. Les procès que l'Anglo-Iranian Oil Company intenta ensuite devant les cours d'Aden (1953), de Rome (1954), de Venise (1953) et de Tokyo (1953) furent tous perdus sauf un seul : devant la Cour suprême d'Aden, qui trancha en faveur de la compagnie britannique contre les propriétaires du *Rose-Mary*.

Plus efficaces cependant que les arrêts des cours de justice furent les décisions du cartel international du pétrole menaçant les armateurs qui prêteraient leurs pétroliers pour le transport de

pétrole iranien de ne plus recevoir aucun contrat de la part des sociétés affiliées au cartel. Du fait de cette menace, il n'y eut, durant toute la période du gouvernement Mossadegh, pas plus de quarante pétroliers qui osèrent courir le risque de transporter du pétrole iranien « volé ». La firme américaine Consolidated Brokerage qui avait conclu, en mai 1952, un accord de cinq ans avec la NIOC pour l'exclusivité de l'importation du pétrole iranien aux USA, résilia le contrat, « ayant été sollicitée par les Affaires étrangères d'éviter tout conflit susceptible d'aggraver la situation, tant qu'il restait un espoir de règlement sur le plan diplomatique<sup>1</sup> ».

Des pressions analogues furent exercées sur des commerçants américains, désireux de sortir l'industrie pétrolière persane de ses difficultés sur le plan technique et celui de la main-d'œuvre. Ainsi le bureau d'ingénieur Lee-Factors avait soumis au gouvernement iranien une offre d'envoi de 3 500 techniciens qualifiés qui pourraient prendre en charge la direction de l'exploitation pétrolière. Cette offre fut retirée brusquement, à la suite d'une « tempête d'indignation suscitée par cette offre<sup>2</sup> ».

L'échec de la mission W. Alton Jones en 1952 n'a pas encore été éclairci à ce jour. Jones, ancien président de la Compagnie pétrolière Cities Service, répondant à une invitation personnelle de Mossadegh, avec très vraisemblablement la bénédiction du gouvernement américain, s'était rendu à Téhéran. Surpris par le parfait état des puits à

---

1. *New York Times* du 8 décembre 1952.

2. *Platt's Oilgram* (New Service), 16 juillet 1951.

Abadan (« le monde libre n'ignore pas que l'Iran est capable d'exploiter lui-même ses installations de production et de raffinage du pétrole<sup>1</sup> »), il se mit d'accord avec Mossadegh sur la prise en main par des experts américains des exploitations pétrolières, sous la direction d'un comité iranien et s'affaira aussitôt pour se procurer les capitaux (dix millions de dollars), les techniciens et les pétroliers nécessaires à la reprise de la production. Il déclara, avant son départ de Téhéran, que le blocus et les éventuelles poursuites de la part de l'Anglo-Iranian Oil Company ou de la Grande-Bretagne ne sauraient l'empêcher, lui et sa Compagnie, d'acheter et de vendre du pétrole iranien. Le projet périclita et le gouvernement américain démentit y avoir jamais été mêlé ou intéressé. Quant aux causes qui auront empêché la réalisation de ce contrat, on ne peut que les inférer des faits suivants rendus publics entre-temps : les deux firmes, Cities Service et Sinclair, dont Jones était le représentant, conclurent des accords à long terme avec la Gulf Oil Corporation, alliée au Koweït, à l'AIIOC au prix extrêmement bas de 7,40 au lieu de 12,89 dollars la tonne. Plus tard, ces deux firmes reçurent en plus une participation au Consortium international qui succéda, en Perse, à l'ancienne AIIOC.

La concordance des points de vue des milieux officiels américains, au sujet du règlement du conflit pétrolier, avec ceux du Cartel des grandes compagnies, condamna à l'avance toutes les tentatives

---

1. *New York Times* du 29 août 1952.

de négociations sur le plan officiel. Au mois d'octobre 1951, le secrétaire d'Etat pour les affaires du Proche-Orient au ministère des Affaires étrangères, George Mc Ghee, déclara que les Etats-Unis avaient pris pour base de leur politique extérieure au Moyen-Orient le règlement des profits pétroliers d'après la règle de « fifty-fifty », telle qu'elle est pratiquée dans les contrats des grandes sociétés pétrolières américaines dans les pays tels que l'Arabie séoudite et le Venezuela. Le même Mc Ghee n'hésita pas à faire à Mossadegh, le plus sérieusement du monde, l'offre suivante : l'Iran n'a qu'à remplacer l'AIIOC par la Shell. De la même manière et pour des raisons identiques, toutes les délégations américaines requises pour arbitrer le conflit iranien au nom du gouvernement américain, ignoraient délibérément les véritables buts de la Perse et rivalisaient de tartufferies dans leurs argumentations respectives.

Tout d'abord, ils refusaient les lois de nationalisation iraniennes du fait qu'aucune indemnité n'avait encore été versée aux anciens propriétaires et que, partant de là, il y avait eu spoliation. Pourtant, la Perse avait, dès le début, manifesté sa volonté d'indemniser équitablement l'Anglo Iranian Oil Company ; cependant, le boycottage du pétrole et le blocus contre l'Iran, mis en œuvre par la Grande-Bretagne et l'Amérique, enlevèrent à l'Iran toute possibilité de règlement de ces indemnités. Non seulement Harriman, l'ambassadeur extraordinaire du président Truman, avisa les Iraniens, en juillet 1951, que l'Amérique n'accorderait à l'Iran aucune nouvelle aide écono-

mique, tant que celui-ci ne se serait pas réconcilié avec la Grande-Bretagne, mais il alla, dans son cynisme, jusqu'à intervertir les faits en déclarant à Mossadegh : « Les Etats-Unis... n'accordent leur aide qu'aux pays capables de s'aider eux-mêmes et dont le gouvernement a le souci constant du bien-être de son peuple <sup>1</sup>. » Même la morale du contribuable américain fut mise en cause, cette morale au nom de laquelle on soutenait la politique britannique consistant à affamer la Perse. A la demande pressante de Mossadegh, du 28 mai 1953, sollicitant une aide financière afin d'éviter l'effondrement économique total de son pays, le président des Etats-Unis Eisenhower répondit, un mois plus tard, par un refus, prétextant, comme l'avait fait Truman un an plus tôt, ne pouvoir répondre devant le contribuable américain d'une aide à la Perse, tant que celle-ci ne sera pas décidée à accepter les conditions anglaises, qui lui rapporteraient à nouveau la jouissance de ses revenus pétroliers <sup>2</sup>.

### *L'anti « Sainte Alliance ».*

A partir du moment où Mossadegh réalisa que dans la conjoncture présente, la Perse n'aurait aucune chance de vendre son pétrole contre la

---

1. Lévy, *Economic Problems Facing a Settlement of the Iranian Oil Controversy*. 8 Mid. E.J. 1954, p. 91.

2. White House Press Release, 9 juillet 1953, cité d'après *Journal of Public Law*, *op. cit.*, p. 81.

volonté du Cartel pétrolier et compte tenu de la politique du gouvernement britannique ainsi que du soutien de plus en plus accusé des USA en faveur de ce dernier, il décida de transformer l'économie iranienne de sorte qu'elle puisse se passer des recettes pétrolières. La rupture des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne qui suivit peu après (octobre 1952), ne laissa plus aucun doute au gouvernement britannique que seule la chute de Mossadegh lui permettrait de réaliser ses objectifs. Les Anglais comprirent que tant que Mossadegh serait au pouvoir, le pétrole iranien et leur hégémonie en Perse seraient compromis. Ils concentrèrent donc leur attention sur tous les courants politiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Perse, susceptibles de provoquer sa chute.

Les Américains furent assez longs à s'associer à une attitude aussi résolument hostile à Mossadegh. Pour eux, le fait que « 95 % au moins du peuple iranien soutenant Mossadegh dans son entreprise de nationalisation <sup>1</sup> » garantissait la stabilité politique du pays. Un gouvernement démocratique comme celui de Mossadegh, capable de conserver une aussi forte majorité dans des conditions économiques aussi précaires témoignait de son immunité en face du communisme. Entre l'alternative de soutenir Mossadegh de leur mieux, afin de maintenir la stabilité en Iran, ou l'expectative qui conduirait inéluctablement le pays à son effondre-

---

1. Henry F. Gradz (alors ambassadeur US en Iran) : « *Tensions in the Middle East with particular Reference to Iran* » in : « 24° Acad. Pol. Sci. Proc. », 1952, p. 554.

ment économique, le gouvernement américain sembla opter pour la première, seule position défendable sur le plan politique.

Décus de ce point de vue américain, les politiciens britanniques ne manquèrent pas une occasion, lors des négociations anglo-américaines ultérieures pour le règlement du conflit pétrolier, de toucher au vif les deux points névralgiques de la politique américaine : la peur d'un revirement communiste en Iran et celle des répercussions de la nationalisation iranienne sur les autres pays pétroliers du Moyen-Orient. Alors que les Anglais soutenaient, au début, que Mossadegh n'incarnait pas la seule alternative en dehors d'un gouvernement communiste et que l'on trouverait un autre gouvernement démocratique « raisonnable » sans Mossadegh, ils affirmèrent plus tard, au moment où la population durement touchée par le boycottage économique américano-britannique commençait à fomenter des manifestations et des troubles et qu'au Parlement des critiques contre Mossadegh se firent jour, que Mossadegh n'était plus en mesure de faire face au danger communiste qui menaçait son pays. Seule sa chute préserverait l'intérêt international et permettrait d'éviter le pire. Une pareille argumentation suscita derechef l'adhésion du gouvernement républicain qui vint au pouvoir en janvier 1953 sous Eisenhower et Dulles.

Un autre épouvantail que les partenaires britanniques aux négociations agitaient en permanence devant leurs collègues américains fut la crainte que l'exemple iranien ne fît école et ne suscitât des complications, sinon la perte des autres pos-

sessions pétrolières dans le restant des pays du Moyen-Orient. C'est bien pourquoi Anthony Eden chargea son ambassadeur à Washington de conseiller au Département d'Etat américain d'en référer aux sociétés pétrolières américaines<sup>1</sup>. Par ces manœuvres, la Grande-Bretagne empêcha tout soutien financier américain ainsi que la réalisation d'accords entre des firmes pétrolières américaines et l'Iran, à propos de la production et de la vente du pétrole iranien.

Le ministre britannique des Affaires étrangères de l'époque, Anthony Eden, dans la troisième partie de ses *Mémoires*<sup>2</sup>, décrit le processus du rapprochement progressif des thèses respectives anglaises et américaines. La première entrevue du ministre des Affaires étrangères US (Dean Acheson en compagnie de A. Harriman) avec son collègue britannique, entre le 5 et le 14 novembre 1951 à Paris, se plaçait, comme dit Eden, sous le signe d'une forte divergence de vues quant à l'avenir de l'Iran. Non seulement les Anglais réprouvaient le fait que Washington paraissait disposé à négocier et observait à l'égard de Mossadegh une stricte neutralité, mais ils s'opposaient avec violence à la proposition américaine d'entamer avec l'Iran des pourparlers en vue d'une indemnisation pour les installations et les investissements britanniques ainsi que d'une indemnité limitée à vingt ans pour la perte des bénéfices, en échange de l'acceptation du nouveau statut de la Société pétro-

---

1. Anthony Eden : « *Mémoires* », *op. cit.*, pp. 210-211.

2. Anthony Eden : « *Mémoires* », tome III. Londres 1960, Oil - octobre 1951 - mars 1955, pp. 189-223.

lière et de l'expulsion des techniciens britanniques.

Cette sollicitude empressée, de la part des Américains, d'aboutir coûte que coûte à un accord avec Mossadegh se justifiait d'une part par leur appréhension que tôt ou tard l'Iran parviendrait à livrer des quantités plus ou moins importantes de pétrole sur le marché et que ses prix très bas concurrenceraient les sociétés pétrolières américaines. D'autre part, ils étaient convaincus que Mossadegh et le Parlement iranien, compte tenu de leur animosité historique envers la Grande-Bretagne, ne concluraient jamais un accord semblable à celui de 1933, concédant des participations et des privilèges exclusifs à l'Angleterre. Comme Mossadegh, surtout au début de son gouvernement, avait pratiqué une politique pro-américaine — en automne 1951, il négocia, après son intervention aux Nations unies, avec le gouvernement américain et fut reçu très favorablement par la Presse tout comme à Washington — les Américains espéraient l'atteler au char de leurs intérêts politiques, économiques et militaires dans le Proche-Orient. Eden flaira ce danger pour l'Angleterre et ne cessa de mettre les Américains en garde, « l'absence d'un accord étant mille fois préférable à un mauvais accord et Mossadegh n'étant après tout pas le seul anti-communiste en Iran <sup>1</sup> ».

Comme les Américains ne se montraient pas très enclins à suivre les propositions britanniques, Eden leur soumit un plan qui prévoyait une par-

---

1. Anthony Eden : « *Mémoires* », op. cit., pp. 201 et 210.

ticipation américaine, mais les Américains refusèrent de jouer le rôle du quidam qui se procure lui-même des avantages économiques<sup>1</sup>. Eden était persuadé que seule la participation de l'Amérique aux intérêts britanniques amènerait celle-ci à renoncer à sa périlleuse neutralité envers la Perse<sup>2</sup>.

Les premiers entretiens anglo-américains à propos de l'Iran se terminèrent sans résultat positif, mais ils lui laissèrent l'espoir que « dans une conjoncture où des intérêts puissants pour l'Angleterre étaient en jeu, les Américains ne persisteraient pas dans leur attitude<sup>3</sup> ».

Lors de la prochaine rencontre des ministres des Affaires étrangères, en février 1952, à Lisbonne, la page était déjà passablement tournée. Non seulement l'Amérique avait fait l'impossible pour éviter à l'Angleterre la répercussion de la perte du pétrole iranien. (Eden : « Il n'y eut pas de ressentiment contre l'Iran en Angleterre. L'industrie pétrolière avait colmaté les brèches ; ainsi la population britannique ne se sentait pas concernée et il lui devenait difficile de prendre les menaces de Mossadegh au sérieux<sup>4</sup>. ») Entre-temps, Truman avait posé le préalable suivant à son consentement pour l'aide financière réclamée par Mossadegh : l'Iran devra auparavant conclure un nouveau traité pétrolier avec l'Angleterre sur la base des propositions bri-

---

1. Anthony Eden : « *Mémoires* », pp. 198 et 202.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 203.

4. *Ibid. op. cit.*, p. 198.

tanniques<sup>1</sup>. Le docteur Henri F. Grady, qui avait été jusque-là ambassadeur des Etats-Unis en Iran, venait justement, « pour raison d'incompatibilité de points de vue avec le ministre des Affaires étrangères Dean Acheson et de la politique américaine vis-à-vis de l'Iran<sup>2</sup> », de quitter son poste aux Affaires étrangères, où il fut remplacé par Loy Henderson. Cette mutation vint très à point pour les Anglais. En Henderson, ils saluaient un « genuine collaborator »<sup>3</sup> et Eden souligna que c'est en grande partie à Henderson que l'on devait l'élaboration de l'accord de 1954.

La décision de la Cour internationale de justice de La Haye, qui dans ce conflit s'était déclarée incompétente, se présente dans la version d'Eden comme suit : « Quand vint le tour de la Cour internationale de justice, celle-ci ne contribua en rien au règlement du contentieux<sup>4</sup>. » Cet arrêt de juillet 1952, entièrement conforme aux vues de l'Iran, et le discours passionné que Mossadegh fit à La Haye, renforcèrent grandement sa position en Iran. Entre-temps, il avait demandé au Parlement un renforcement de pouvoirs et le transfert au gouvernement du commandement supérieur de l'Armée, assumé par le Shah. Le Shah ayant refusé son accord, Mossadegh donna sa démission. Son successeur, Ghavam Saltaneh, gouverna moins d'une

---

1. J.L. Walden : The International Petroleum Cartel in Iran-Private Power and the Public Interest, in : *Journal of Public Law* (Atlanta, 1962), p. 80.

2. J.L. Walden, *op. cit.*, p. 79.

3. *Ibid.*, p. 79.

4. Eden, *op. cit.*, p. 205.

semaine ; après une série d'émeutes à Téhéran, il rendit sa charge à Mossadegh. L'autorité du Shah n'avait pas alors été suffisante pour soutenir efficacement le nouveau président du Conseil et, comme Eden devait le souligner, elle diminua encore durant le gouvernement ultérieur de Mossadegh. Quant à la réinvestiture de Mossadegh, le Shah écrivit ce qui suit : « Le 22 juillet 1952, la menace d'une guerre civile m'a contraint d'accepter les conditions de Mossadegh et de le remettre en fonctions. Par une cruelle ironie du sort, la Cour internationale de justice rendit le même jour son arrêt d'incompétence dans le conflit pétrolier... Mossadegh avait ajouté un nouveau maillon à la chaîne de ses triomphes négatifs. La population jubilait d'enthousiasme<sup>1</sup>. »

Devant cette consolidation de la position de Mossadegh, la Grande-Bretagne se vit contrainte de tenter une reprise des pourparlers en vue d'un règlement du conflit<sup>2</sup>, cette fois-ci sous la forme d'une proposition anglo-américaine. Le résultat en fut la note Truman-Churchill d'août 1952, déjà citée.

En dehors de la divergence de leurs positions respectives envers Mossadegh, les conceptions officielles anglo-américaines quant au règlement du conflit pétrolier coïncidaient à partir de cette date. Cependant, alors que les Américains, toujours per-

---

1. Mohammed Reza Pahlevi : *Au service de mon pays*, Stuttgart, p. 86.

2. « Nous devons continuer à tenter, dans notre propre intérêt, d'aboutir à une entente et prendre soin de ménager l'opinion mondiale », Eden, *op. cit.*, p. 206.

suadés qu'une chute du gouvernement Mossadegh serait néfaste, le soutenaient et tentaient sans cesse de faire reprendre les pourparlers avec lui jusqu'au début de l'année 1953, les politiciens britanniques continuaient à argumenter que plus Mossadegh serait maintenu au pouvoir, plus il fortifierait le parti communiste iranien. L'intérêt international commanderait de lui refuser toute aide, qu'elle soit financière ou morale.

Dès qu'en octobre 1952 Mossadegh eut rompu les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne et que le dernier employé de l'AIOC dut quitter le pays, l'espoir de l'Angleterre d'arriver à conclure un accord avec Mossadegh permettant le retour de l'AIOC sous une forme quelconque était devenu parfaitement illusoire. Par là-même, la politique anglaise fut limitée dans ses mouvements et entachée d'un certain immobilisme qui la mettait de plus en plus à la merci des conceptions et des plans des Etats-Unis. Par ailleurs, l'Angleterre était fortement tributaire de l'aide US, en vue de surmonter les prolongements économiques de la crise du pétrole. Si au début du conflit pétrolier anglo-iranien, ce furent les Anglais qui sollicitaient en Amérique une « médiation neutre » pour soutenir leur politique de sanctions contre la Perse, à présent les USA tenaient le manche et orientaient la politique de la Perse comme bon leur semblait. Ce transfert du centre d'action de Londres à Washington n'est nullement le résultat de contingences historiques, mais l'aboutissement d'une politique voulue par les USA qui approuvaient le triomphe de Mossadegh et la natio-

nalisation de l'industrie pétrolière iranienne jusqu'au jour où le premier de leurs objectifs, à savoir l'éviction de l'hégémonie anglaise en Perse fut acquise et la route ouverte pour une participation américaine au pétrole iranien et pour englober l'Iran dans leur sphère d'intérêt au Moyen et dans le Proche-Orient. Que ce but soit atteint avec ou sans Mossadegh, ou avec l'aide d'un autre gouvernement iranien n'avait plus aucune importance à leurs yeux. Tout au plus, pour la réalisation du premier objectif de leur plan : chasser les Anglais de la Perse, Mossadegh, avec son attitude hostile envers l'Angleterre, leur semblait l'homme le plus qualifié ; pour la seconde manche, c'est-à-dire la participation américaine au pétrole, le boycottage anglo-américain le rendrait à merci. Les Américains avaient toutes les raisons d'admettre que, réduit à la dernière extrémité, Mossadegh préférerait conclure un accord avec l'Amérique plutôt qu'avec l'Angleterre. Mais à partir du moment où les USA se rendirent compte qu'ils avaient sous-estimé la résistance du grand vieil homme, le sursis qu'ils lui accordèrent ne fut plus qu'une question de tactique de retardement en face de l'Angleterre et celle d'un successeur adéquat pour Mossadegh. La décision sur ce dernier point intervint durant les troubles politiques qui éclatèrent en Perse au début de l'année 1953.

Entre-temps, Mossadegh avait dissous le Sénat et s'était fait attribuer par les *Majles* les pleins pouvoirs. Au mois de février, il engagea une violente campagne contre la Cour, durant laquelle le Shah se déclara prêt, le 24 février, à quitter pro-

visoirement le pays. Par cette mesure, Mossadegh s'était cependant aliéné quelques-uns de ses partisans, tel que, en particulier, le prêtre Kaschani. Le 28 février, Kaschani organisa des cortèges royalistes et excita les masses contre Mossadegh. La lutte entre le Premier ministre et le monarque se termina, cette fois-ci, par un match nul et la paix et l'ordre furent rapidement rétablis. Les contre-manifestations des partisans de Mossadegh furent aussitôt qualifiées de communistes à l'étranger et l'ambassadeur américain Henderson prit officiellement parti pour le Shah. Ainsi le Rubicon fut franchi et scellée la rupture entre Mossadegh et le gouvernement US. Seul importait dorénavant à l'Amérique de soutenir un homme qui, sous les apparences de la légitimité, semblait posséder un pouvoir illimité dans l'Etat et qui, à charge de compensations appropriées, garantirait une « collaboration » sans histoires.

*On prépare la chute de Mossadegh.*

Durant les derniers mois du gouvernement de Mossadegh, l'évolution de la politique intérieure permit à l'opposition conservatrice, son adversaire traditionnel, de se renforcer. Celle-ci se recrutait dans les couches et les groupes de la population que la politique de Mossadegh menaçait dans leurs privilèges. A leur tête, le Shah, auquel Mossadegh assignait les limites fixées par la Constitution ira-

nienne et qu'il avait contraint de restituer, respectivement de rétrocéder à l'Etat en vue d'une redistribution, les propriétés que son père avait spoliées. La réforme agraire envisagée et promise par Mossadegh valut également à celui-ci l'inimitié des gros propriétaires fonciers, d'autant plus redoutables pour son gouvernement que beaucoup d'entre eux siégeaient au Sénat. S'ajoutaient à ceux-ci quelques généraux aigris, dont les privilèges avaient également été sérieusement amenuisés depuis que Mossadegh avait assumé lui-même la charge du ministère de la Défense. En la personne de Kaschani, leader religieux et président du Parlement, l'opposition recruta un ennemi de Mossadegh acharné et très influent. Celui-ci trouvait d'autant plus d'échos dans le peuple qu'il avait été auparavant un partisan convaincu de Mossadegh, dont il avait soutenu la politique. Tous ces groupes réactionnaires avaient tout lieu de redouter, pour leurs intérêts personnels, un changement dans la structure sociale et la libéralisation du pays à laquelle visait au fond la politique de Mossadegh. Ils se coalisèrent en vue de provoquer la chute de Mossadegh.

Leur première tentative consista à créer un contre-gouvernement au sud du pays, sous le patronat d'un seigneur tribal et avec la participation de quelques militaires ou propriétaires terriens. Le gouvernement central ayant éventé le plan le fit échouer. Après quoi l'on se mit à exercer des représailles contre des hommes influents de l'entourage de Mossadegh, afin de les contraindre à prêter leur concours lors d'une nouvelle conjura-

tion. Certains d'entre eux, peu malléables, et auprès de qui ces manœuvres n'avaient pas eu de succès, disparurent de la scène en guise d'avertissement, puis quelques-uns disparurent pour de bon et sans laisser de trace. Le 20 avril 1953, le préfet de police de Mossadegh, Afschartus, fut porté disparu. Six jours plus tard, on trouva son cadavre dans la montagne, près de Téhéran. Il semble que Mossadegh n'avait pas pris suffisamment au sérieux ces premiers indices de violence. Comme il tenait à se mouvoir strictement dans le cadre de la légalité et de la constitution dans ses mesures de représailles, il n'eut aucune arme efficace contre ces mouvements terroristes naissants. Jusqu'à sa chute, il évita de toucher au principe démocratique d'une libre opposition et de la liberté d'expression, tant et si bien que ses adversaires politiques eurent toute latitude, non seulement à l'intérieur du parlement, mais même en public, d'exercer leur critique acerbe contre le gouvernement Mossadegh. La situation dans laquelle se trouvait l'Iran, du moins dans la seconde moitié du gouvernement Mossadegh, ressemblait plutôt à un état d'exception, qui requiert des décisions rapides, qu'à une situation normale, qui autorise de longs débats parlementaires avant toute décision. Au fond, Mossadegh était plus démocrate que ne le permettaient les circonstances, en ne se décidant à restreindre les droits fondamentaux du Parlement qu'au moment où ses adversaires avaient déjà commencé à dévoiler leurs batteries. Ils empêchaient le gouvernement de prendre aucune décision en discutant et discutant des heures, voire des journées

entières et pratiquaient l'absentéisme pour enlever au parlement le quorum nécessaire à toute décision. Comme Mossadegh tergiversait toujours et n'arrivait pas à se décider à dissoudre le parlement, vingt-sept membres du Front national remirent leur démission au président de la Chambre, le 15 juillet 1953, en la motivant comme suit : « La situation actuelle au parlement nous empêche de remplir notre mission de députés <sup>1</sup>. » La démission de vingt-cinq autres députés, également solidaires du gouvernement Mossadegh, mit le parlement dans l'impossibilité de délibérer.

Le 27 juillet, Mossadegh commenta la situation du parlement à la radio. Il dit notamment : « Est-ce que les adversaires du gouvernement ignorent qu'une poursuite de leurs intrigues ruine les efforts que le peuple iranien a entrepris depuis de longues années ? Nous nous trouvons à la croisée des chemins : ou bien nous menons la lutte pour notre indépendance nationale jusqu'à son terme, ou bien nous nous rendons et nous prenons notre parti d'une dictature et de l'asservissement qu'elle représente. Chers compatriotes, des puissances étrangères essayent par tous les moyens de rompre le front uni du peuple iranien. Malheureusement, le parlement, qui devrait être un haut lieu de résistance et de soutien du peuple contre de telles machinations, n'a pas été à l'abri de ces agissements. Dans notre parlement siègent quelques adversaires du gouvernement qui, avec l'aide de certains agents de puissances étrangères, cherchent

---

1. Fateh, *op. cit.*, p. 660.

à remettre le pouvoir entre les mains de ceux qui, en vérité, représentent des intérêts étrangers et qui se servent de notre parlement comme tribune. Les grandes difficultés que nous aurons encore à surmonter ne permettent plus au gouvernement de rester inactif en face de ces puissances qui se moquent du sort du peuple iranien. Le gouvernement déclare par la présente que, compte tenu de la composition actuelle du parlement, qui compromet sérieusement le fruit de nos efforts patriotiques, il se voit contraint de soumettre à la décision du peuple la question de la dissolution ou du maintien du parlement. Cette décision, seul le peuple iranien est habilité à la prendre, ce peuple qui se range en toute liberté derrière sa Constitution, la monarchie et son parlement. Toutes les lois, tous les parlements et tous les gouvernements n'existent que pour le peuple et ont le devoir d'agir selon ses directives et non pas dans le sens contraire <sup>1</sup> »

*L'arbitre se mue en bourreau.*

Le référendum annoncé eut lieu à Téhéran le 2 août et une semaine plus tard dans toutes les provinces du pays. Le résultat obtenu provoqua la dissolution du parlement. Cet événement suscita,

---

1. Fateh, *op. cit.*, p. 660.

tant à Washington qu'à Londres, un véritable état d'alarme. Voilà enfin l'occasion tant attendue de proclamer devant le monde entier que Mossadegh avait abandonné les voies de la légalité et devenait ainsi la victime, sinon le provocateur, des forces communistes de son pays. Dès lors, l'immixtion des Etats-Unis dans le maintien des structures démocratiques en Iran s'imposait de toute évidence. Le 6 août 1953, le président Eisenhower déclara dans une conférence de presse : « Le renforcement de l'influence communiste en Asie ne manquera pas de susciter des inquiétudes légitimes et de provoquer des conséquences graves pour les Etats-Unis. Vous avez pu lire, aujourd'hui même dans votre journal, que le président du Conseil iranien Mossadegh s'est enfin débarrassé de ses détracteurs au parlement, en prononçant la dissolution de celui-ci. Pour réaliser ce coup de force, il s'est appuyé sur les communistes <sup>1</sup>. Le gouvernement américain a pris les mesures qui s'imposent pour freiner l'expansion communiste en Asie et tout particulièrement en Iran. »

Il faut dire, en effet, que le parti communiste s'était tout particulièrement renforcé sous le gouvernement Mossadegh. Mais ce fait même témoigne plus qu'aucun autre en faveur de ses opinions démocratiques, étant donné qu'il tolérait ouvertement un parti radicalement opposé à ses propres conceptions de l'avenir politique de l'Iran. Cette conjoncture fournit au gouvernement américain un

---

1. Cité d'après Fateh, *op cit.*, pp. 662 et 663.

prétexte bien venu pour présenter ses agissements hostiles à Mossadegh comme une mesure anti-communiste et une action menée dans le cadre de la lutte pour la liberté.

N'importe comment et à n'importe quel prix, les Etats-Unis étaient fermement décidés à ne pas se contenter du rôle de spectateurs, dans l'évolution ultérieure des événements en Iran, mais d'y participer activement<sup>1</sup>. Dès la première quinzaine d'août, le général Norman Schwarzkopf arriva à Téhéran pour, d'après les thèses officielles, renouer d'anciennes relations. Comme nous l'avons déjà signalé, Schwarzkopf avait été chargé, dès les années 1942-1948, de la création d'une force de police pour le Shah et jouissait, dès cette époque, non seulement de l'amitié du maître du pays, mais également de celle du général Zahédy. Durant l'occupation, Zahédy avait été interné par les Alliés comme partisan des nazis. Dès le printemps 1953, Zahédy avait essayé de fomenter un coup d'Etat contre Mossadegh ; lorsque le complot fut découvert, il fut gardé en détention préventive durant plusieurs jours. Parmi la clique qui gravitait autour de Zahédy, l'on comptait certains militaires et des politiciens. Il avait l'entière confiance du Shah et celle des Américains, sur l'aide financière desquels il pouvait tabler à la fois en cas de chute de Mossadegh

---

1. Si Mossadegh devait s'en aller, et ceci paraissait inéluctable, il serait préférable pour tous les intéressés qu'il fût liquidé par un *putsch* militaire et non par une émeute communiste. » *Etnell Sutton, Persian Oil. A study in Power Politics, 1955, p. 310.*

qu'au moment de la formation d'un nouveau gouvernement. Déjà bien avant la tentative de putsch déjouée au printemps de 1953, Zahédy avait harcelé le Shah pour se faire octroyer par lui un acte signé destituant Mossadegh et le nommant lui-même président du Conseil. Le Shah se refusa toutefois longuement à prendre ouvertement position contre Mossadegh, redoutant que le peuple ne jugeât cet acte comme une trahison à la cause nationale. Lorsque le plan Zahédy échoua, le Shah se déclara prêt à quitter le pays. Mais peu de temps avant la date du départ fixée par le Shah, l'ambassadeur américain Loy Henderson lui rendit visite et le décida à renoncer à son projet de départ. A la suite de ces événements, Mossadegh convoqua l'ambassadeur américain et lui signifia qu'il considérait sa démarche auprès du Shah en vue de le faire renoncer à partir comme une immixtion dans les affaires internes iraniennes et qu'il envisageait de demander son rappel à Washington.

A son arrivée, le général Schwarzkopf, ancien chef de la police de l'Etat de New-Jersey, alors membre du Service secret US, trouva donc une liaison déjà bien établie entre le Shah, l'Amérique et Zahédy et y prit alors, en sa qualité de spécialiste des questions militaires, le rôle joué jusque-là par l'ambassadeur américain. Durant ce même temps, Zahédy, pour échapper aux recherches du gouvernement, s'était mis à l'abri en un lieu sûr, que son fils, le futur gendre du Shah et ambassadeur iranien à Washington, ne consent pas encore, neuf ans après, à dévoiler, « pour raison d'Etat »

et « où la police de Mossadegh n'avait pas accès<sup>1</sup> ». Mais le seul fait que le général Schwarzkopf connaissait l'endroit mystérieux et qu'il eût réussi à y joindre Zahédy, établit clairement qu'il s'agissait du siège de l'ambassade américaine à Téhéran.

L'apparition de Schwarzkopf dans une atmosphère déjà survoltée fit l'effet d'un coup de tonnerre. L'ambassade américaine s'empessa de rassurer le pays en proclamant que la visite du général de brigade n'était rien de plus qu'un « revoir avec d'anciens amis<sup>2</sup> ». La presse, cependant, ne s'y trompa point : « Un grave danger menace notre pays. Les paroles d'Eisenhower ne sont pas de simples menaces, elles se concrétisent dès à présent en actes tangibles... L'entrevue du général Schwarzkopf, membre du service secret américain, avec le shah, n'est pas gratuite et n'est assurément pas le fait du hasard<sup>3</sup>. Schwarzkopf revient en août 1953 en Iran, simplement, comme il le prétend, pour « revoir d'anciens amis ». Il va de soi que le général niera ultérieurement la relation existant entre sa reprise de contact avec le shah et Zahédy et la suite des événements. Cependant avec sa venue, comme le soulignent un Mossadegh scandalisé et une presse russe ironique, les choses suivirent leur cours suivant la formule consacrée des courses à pied : « A vos marques. — Prêts !

---

1. Citation tirée du périodique iranien *Donia*, n° 2 (1962).

2. *New York Times* du 9 août 1953.

3. *Schahbaz*, quotidien de Téhéran, 9 août 1953.

— Partez !<sup>1</sup> »

C'est précisément durant ces jours d'extrême tension dans la situation politique de l'Iran que l'ambassadeur américain Henderson jugea opportun de faire un voyage en Suisse. Il y rencontra donc, aussitôt après son entretien avec Norman Schwarzkopf à Téhéran, à la fois le chef du service secret Allan Dulles et la princesse Aschraf, une sœur du shah, exilée par Mossadegh à la suite de ses incessantes intrigues à son encontre. « Cette rencontre d'un chef de services secrets, d'un homme politique et d'une princesse iranienne sur les contreforts des Alpes suisses, établit clairement comment, d'un seul coup, tous les leviers furent mis en action », remarque le périodique américain *The Nation*, le 24 juin 1961.

De fait, il ne se passa pas une semaine après cette rencontre secrète que Mossadegh était renversé. Le Shah et Zahédy avaient pris le pouvoir. Simple coïncidence ?

Le 15 août, le shah remit au colonel Nassiri, chef de sa garde personnelle, l'ordre de destitution de Mossadegh et la nomination de Zahédy au poste de président du Conseil. Le colonel, escorté de quelques officiers et soldats en armes, remit ce pli à Mossadegh à une heure fort insolite, c'est-à-dire à une heure du matin. A la même heure, deux ministres et un député du *Majles* furent arrêtés dans leur lit et conduits secrètement à Saadabad,

---

1. Harkness and Harkness : « *The Mysterious Doings of the CIA* » in : *Saturday Evening Post*, 6 novembre 1954.

la résidence d'été du shah, au nord de Téhéran. Le même scénario avait été prévu pour Mossadegh. Mais comme les messagers trouvèrent la résidence de Mossadegh gardée par des troupes gouvernementales, le plan échoua et les officiers du shah durent de contenter de lui remettre le document de sa destitution. Ainsi donc ce coup d'Etat nocturne avait échoué. Le shah et l'impératrice Soraya quittèrent le pays en direction de Bagdad et de là gagnèrent Rome par la voie des airs.

Par la suite, le shah eut la trouvaille de masquer ce départ peu glorieux par la version suivante : il écrit dans son livre<sup>1</sup> : « Conformément à des projets arrêtés de longue date, l'impératrice et moi avons quitté le pays avant d'être informés du succès de la Révolution (!). Nous nous étions concertés, en effet, quelques semaines auparavant, de quitter le pays provisoirement, au cas où Mossadegh se rebifferait contre sa destitution. En prenant cette décision, j'espérais contraindre Mossadegh et ses partisans à découvrir leurs buts véritables. C'est pendant mon absence que l'on jugerait plus clairement dans quelle mesure et pour combien de temps encore, le peuple était décidé à le soutenir. » On voulait également après ces événements, faire accroire au lecteur étranger que ce putsch militaire, mis en scène et financé par la CIA, de mèche avec quelques officiers ambitieux et corrompus, était en fait la révolte du peuple iranien contre Mossadegh. Outre qu'il n'existait, à ce moment, aucun motif pour une telle révolu-

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 92.

tion, le déroulement effectif des événements dément formellement tous les éléments d'une pareille thèse.

### *L'insurrection soudoyée.*

Le lendemain de la fuite du shah, Henderson rentra de son voyage en Suisse. Le même jour, Mossadegh fit désarmer la garde personnelle du shah. Le colonel Nassiri fut arrêté. Dans une allocution radiodiffusée, Mossadegh fit savoir à la population que la tentative de putsch contre lui avait été découverte et jugulée. A la suite de cette déclaration, de nombreuses démonstrations et manifestations de sympathie se déroulèrent dans la plupart des grandes villes de l'Iran. Le parti communiste Tudeh voulut pousser à la proclamation de la République. A n'en pas douter, c'était là l'impératif de l'heure, mais une fois de plus Mossadegh n'arriva pas à se résoudre à collaborer avec les communistes. Par ailleurs, le parti communiste iranien, entièrement sous la tutelle du parti communiste de l'Union soviétique, fut incapable d'entreprendre une action indépendante. Que les consignes du Comité central aient précisément pu faire défaut à ce moment-là relève de la conjoncture de la politique mondiale de l'époque et en particulier des expériences faites par les deux

---

1. *Le Monde*, du 7 septembre 1953.

2. *Ibid.*

puissances mondiales durant la guerre de Corée. Ainsi cette occasion unique fut-elle perdue et, grâce à l'initiative des Etats-Unis et de leurs services secrets, la situation fut tranchée en faveur du shah.

Au matin du 19 août, un ramas de prolétaires armés de couteaux et d'armes contondantes fomenta des troubles au sud de Téhéran et marcha en direction du nord, vers le centre de la ville. D'après les bruits qui couraient, les *mullahs*, c'est-à-dire le bas clergé, avaient distribué une somme de quatre millions de *tomans* à cette bande d'asociaux et de voyous, qui n'avaient pas un sou vaillant et auraient été prêts à tuer père et mère pour moins que ces quelques pièces qu'on leur glissait dans la main<sup>1</sup>. Lors de sa comparution en justice, Mossadegh produisit un document qui établit noir sur blanc que le chèque n° 703.352 avait été remis la veille par des agents américains à la banque Melli en Iran pour un montant de 390 000 dollars contre 32 643 000 rials remis à Edward G. Donally pour le munir de devises persanes<sup>2</sup>. Apparemment, cette somme fut insuffisante (le périodique américain *The Nation*<sup>3</sup> parle d'une somme de 19 millions de dollars que la CIA aurait dépensée pour provoquer la chute de Mossadegh) car subitement le dollar eut cours officiel à Téhéran. Les conducteurs d'autobus et de taxi, qui conduisaient la pègre hurlante vers les différents théâtres de ses exploits, où devaient retentir les cris de « A bas Mossa-

---

1. *Le Monde* du 17 septembre 1953.

2. *Ibidem*.

3. Cook ; « The CIA », 192. *The Nation* 529, 1961.

degh ! », exhibaient fièrement leur banknotes vertes.

A la tête de cette populace, le général Zahédy et quelques officiers descendirent d'un char, dans la matinée du 19 août, juste devant la demeure de Mossadegh. En moins de rien, la garde de Mossadegh fut mitraillée et la maison démolie à coups de canon. Mossadegh et les conseillers restés auprès de lui prirent la fuite par les toits des maisons voisines. Ils se rendirent cependant à la police dans les 48 heures et furent placés sous mandat de dépôt. Le 22 août, le shah put regagner Téhéran.

Cependant la CIA ne serait plus la CIA si on pouvait l'accuser, preuves à l'appui, d'un énormité telle que d'avoir organisé la chute d'un gouvernement étranger. Mais grâce à la force probante des faits, l'opinion publique est unanime à admettre que c'est la CIA qui a été l'instigatrice de ces incidents. Dans les comptes rendus de la presse (non pas celle qu'on stigmatise de l'épithète de pro-communiste) la responsabilité de la CIA est considérée comme un fait et non comme une simple conjecture. Le *New York Times* du 21 mai 1961 écrit : « La CIA joua le rôle principal en Iran dans l'affaire de la chute du Premier ministre Mossadegh en 1953. » Et le *Saturday Evening Post* du 6 novembre 1954 : « Un autre triomphe à l'actif de la CIA fut le coup d'Etat réussi en Iran, durant l'été 1953, par lequel le vieux dictateur Mossadegh a été renversé et l'ami de ce pays, le shah Mohammed Reza Pahlewi, remis au pouvoir. » Le journal *Die Zeit* du 6 mai 1966 : « La CIA ne s'est pas contentée de renverser

le gauchisant président du Conseil guatémaltèque Ardenz Guzman, elle est également venue à bout du président du Conseil iranien Mossadegh.»

Voyant Mossadegh traduit devant un tribunal militaire à Téhéran, les gouvernements respectifs de Washington et de Londres poussèrent un « ouf ! » de soulagement. « La nouvelle de la chute de Mossadegh m'atteignit durant ma convalescence », note Eden dans ses Mémoires, « au moment même où nous croisions, avec ma femme et mon fils, en Méditerranée, entre les îles grecques. I slept happily that night<sup>1</sup> ».

Dès le mois de septembre, le ministère américain des Affaires étrangères entama des pourparlers avec les grandes compagnies pétrolières américaines et poussa à la création d'une compagnie panaméricaine chargée de racheter les parts de l'Anglo-Iranian. Cette proposition se heurta, non seulement à l'opposition des membres du cartel, mais suscita également des protestations de la part du Foreign Office britannique qui s'estima lésé par cette dérogation flagrante aux buts fixés en commun, et exigea le respect des conventions établies. Il ne se passa pas loin d'une année entière avant que les deux gouvernements n'eussent trouvé une formule « équitable » pour se partager le butin.

Mais Sa Majesté le shah de Perse juge qu'il sied de fêter le jour où les puissances et les intérêts étrangers se sont, une fois de plus, assuré l'hégémonie de son pays, et l'a instauré comme fête du

---

1. Anthony Eden, *op. cit.*, p. 214.

Triomphe National. Il écrit lui-même à ce sujet : « Le 19 août, chaque année, mon pays fête le jour de la Nation et par la même occasion, le renversement de Mossadegh et la libération du pays des puissances étrangères, sur le point de nous ravir notre indépendance. J'ose croire que nous n'oublions jamais ce que ce jour représente pour nous <sup>1</sup>. »

Aujourd'hui, quinze ans après la nationalisation de l'industrie pétrolière persane par Mossadegh, l'on entrevoit toute l'ampleur des possibilités d'expansion de la Perse, à jamais compromise par la chute de Mossadegh. La dépendance vis-à-vis de l'étranger est plus forte que jamais, l'exploitation du pays par des groupes d'intérêts étrangers se perpétue et le budget de l'Etat doit être péniblement reconduit d'une crise à l'autre par des subventions étrangères, tandis que les énormes contrastes dans le niveau de vie du pays empêchent aujourd'hui comme hier une prise de conscience homogène, seule capable d'apporter la libération du pays.

La défaite de Mossadegh prouve à l'envi qu'une lutte pour l'indépendance nationale n'a de chances de succès que dans la mesure où elle réunit effectivement toutes les forces vives du pays et que chaque couche de la population accepte le sacrifice particulier qui lui est demandé. Il faut que le but commun soit mis en évidence au sein des groupes respectifs. Seul si l'enjeu de la lutte ou la portée d'un renoncement éventuel leur est connu, les hommes se trouvent capables de persévérer

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 96.

dans leurs efforts jusqu'au bout. Mossadegh eut le grand tort de s'adresser tout particulièrement à la population urbaine et aux intellectuels du pays, en négligeant la masse de la population iranienne, composée à 75 % de paysans, et d'instruire ceux-ci de l'absolue nécessité d'une libération nationale. S'il n'avait pas été en mesure de leur apporter une aide tangible dans l'immédiat, il aurait du moins pu leur apprendre que la fin de l'oppression du pays, la fin de sa mise en tutelle par l'étranger était également celle de leur asservissement social. C'est seulement quand la corrélation entre la répression extérieure et celle de l'intérieur est établie que le combat pour l'indépendance nationale reçoit sa pleine justification en identifiant la considération et l'honneur de la Nation avec la dignité humaine du dernier de ses citoyens.

Mossadegh voulait certes œuvrer dans l'intérêt de la majorité du peuple, mais il négligea de la gagner à sa cause. S'il avait eu la grande masse résolument derrière lui, ce n'est pas une poignée d'officiers et une bande de voyous qui auraient jamais été capables de provoquer sa chute. A maintes reprises, durant son mandat, l'occasion lui fut donnée de voir de quel poids les masses peuvent, le cas échéant, peser sur la décision du pouvoir. C'était, par exemple, durant l'été 1952, où il s'était retiré après le refus des pleins pouvoirs qu'il avait sollicités et où le peuple obligea le shah et le Parlement à se plier à ses vues et à le rappeler au pouvoir. Il en fut de même dans de nombreux autres cas, par exemple au moment où les grands propriétaires terriens et les suppôts du

shah au Parlement refusèrent leur accord pour les projets de loi présentés par Mossadegh : les manifestations de la rue les firent adopter par force. L'erreur de Mossadegh ne fut pas d'ignorer le rôle prépondérant du peuple, mais une erreur de tactique qui l'incitait à se préoccuper essentiellement de la répression extérieure, avant de s'attaquer à la réforme interne. Ainsi il différa l'application de la réforme agraire, qu'il avait déjà annoncée et qui lui valut l'hostilité des seigneurs féodaux, afin d'éviter les troubles intérieurs au moment même où il se trouvait aux prises avec l'étranger. S'il avait mené de front la lutte pour la libération intérieure avec celle de l'extérieur, il y a de fortes chances que les Américains n'eussent pas trouvé alors le concours indispensable des collaborateurs persans. L'échec de cette lutte pour la libération nationale durcit fatalement les positions sur le plan social et anéantit en même temps les espérances du peuple iranien et les sacrifices qu'il avait consentis du temps de Mossadegh.

#### CHAPITRE IV

### LE SHAH M. R. PAHLEWI : EMPEREUR PAR LA GRACE DE L'AMERIQUE ou LA BIENVEILLANCE DU SOUVERAIN POUR LES ENNEMIS DU PEUPLE

*Incapacité par la grâce de Dieu  
et la toute-puissance du dollar.*

Le successeur de Mossadegh au poste de Premier ministre, le général Zahédy, pouvait, certes, tabler de la part des Etats-Unis sur toute l'aide souhaitable, fournie dans les moindres délais, cependant il n'était pas l'homme sur lequel les Américains envisageaient de fonder leur future politique en Iran. Non pas qu'il ait pu planer le moindre doute quant à sa « loyauté » — militaire de carrière, il était un sujet dévôt de la couronne, — son appar-

tenance à l'extrême-droite le mettait en outre à l'abri de tout soupçon d'ambition sociale personnelle. Mais il lui manquait d'une part l'approbation du peuple, et surtout une certaine envergure : il n'avait pas la classe, pas assez de personnalité pour être pris en haut lieu — c'est-à-dire à Washington — pour quelqu'un. Quoi de plus logique, dès lors, que de revenir à la bonne vieille institution de la royauté, d'un empereur investi par la grâce de Dieu, occupant par une tradition séculaire la première place des hiérarchies de la société persane et n'ayant nul compte à rendre à ses sujets. Le rôle quasi divin que joue, encore de nos jours, le roi auprès du peuple, la vénération et le dévouement aveugles que celui-ci lui témoigne dans les villages les plus reculés et les provinces les plus lointaines perpétuent certes des coutumes historiques de l'Iran, mais il faut dire aussi que celles-ci ont été cultivées sciemment en tant que traditions religieuses. Il existe encore aujourd'hui en Iran des contrées où le nom personnel du roi est parfaitement ignoré du peuple. C'est le ROI. Ces gens-là ne reçoivent aucune information politique, ils vivent complètement en dehors de l'histoire. Le cours des siècles les a trempés à la faim permanente et aux maladies. Leur imagination se complait davantage dans le royaume des contes de fées que dans le domaine des tristes réalités. D'ailleurs, pour eux, ici comme là, le roi tient la première place. De pareilles choses ne surprennent guère dans un pays où le pourcentage des illettrés atteint 75 à 80 pour cent. Cependant, sous ce rapport, bien des choses ont changé, en particulier

dans les grandes villes, depuis l'ère de Mossadegh. Lors de plusieurs manifestations et démonstrations de la foule, l'on a pu déceler une certaine démystification du shah-in-shah, le roi des rois, et l'on commence à séparer la personne du roi de sa fonction. Du fait que Mossadegh incarnait en lui-même une très forte personnalité et que celle-ci ne l'eût pas empêché de se plier consciencieusement aux règles de la démocratie, il s'était formé dans le subconscient du peuple iranien un certain concept rationaliste de la fonction de chef d'Etat qui lui faisait apprécier davantage la capacité et le rendement que la naissance et les prétentions.

La recherche du but essentiel de Mossadegh, la libération de la Perse de la tutelle et de l'exploitation d'une puissance étrangère présupposait un renforcement du sentiment national iranien. Ce n'est pas la perspective du bien-être qui servit de moteur au mouvement populaire, mais la volonté du peuple de puiser dans son histoire et ses traditions millénaires la compréhension nécessaire pour orienter librement lui-même l'avenir de son pays. Or, il se trouve que l'histoire de la Perse se confond depuis la nuit des temps avec celle de ses rois et qu'elle a toujours été orientée dans ce sens ; les traditions que Mossadegh cherchait à restaurer, en les replaçant au centre de l'intérêt général, auraient elles-mêmes mérité d'être expliquées. Mais le temps imparti à Mossadegh fut beaucoup trop court pour permettre d'obtenir un résultat quelconque. De ce fait, il se vit contraint, par la force des choses, de défendre des positions qui devaient s'opposer par la suite aux objectifs supérieurs de sa politique.

C'est en effet une amère ironie du sort que ce fût précisément, le shah qui inaugura le nouvel édifice élevé à la gloire des traditions iraniennes renouvelées et opposé par Mossadegh à l'influence étrangère. Mohammed Reza Pahlewi sut s'adapter à son rôle et manœuvra fort adroitement pour en tirer parti. Il parla, — et parle encore aujourd'hui, — de son « nationalisme positif » en l'opposant au « nationalisme négatif » de Mossadegh<sup>1</sup>. Ce qu'il entend par là, sans doute, c'est le retour à l'ancienne étiquette de la cour et ses tentatives pour perpétuer dans l'idée du peuple le rôle traditionnel du roi, en se comparant aux grands rois persans de l'antiquité : Darius et Cyrus. De même, la commémoration du 2500<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'empire iranien « de Cyrus à Mohammed Reza Pahlewi » — préparée de longue date, doit servir à encourager de tels rapprochements. C'est pourquoi, du point de vue psychologique, il est indéniable que c'est le shah qui se prêtait le mieux pour incarner l'homme fort de la Perse.

Par ailleurs, il détenait le commandement suprême des forces armées, et le virus d'une fidélité aveugle à la royauté a de tout temps été inoculé à tous les militaires, du simple soldat à l'officier<sup>2</sup>. Dans l'armée, dont la mission essentielle devrait

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 97.

2. Dans toutes les casernes et les bureaux officiels, on trouve la devise : « Dieu, Shah, Patrie. » Le plus souvent, les trois substantifs forment un demi-cercle, dans lequel le mot SHAH au centre est placé légèrement plus haut, de sorte qu'on lit naturellement : Shah-Dieu-Patrie. Il faut avoir fait son service militaire en Perse pour comprendre à quel point cette hiérarchie est passée dans le sang des militaires, officiers ou soldats.

être la défense du pays contre l'intrusion étrangère, la protection du pays est cependant subordonnée à celle du roi. Comme par ailleurs ni le Parlement ni les partis politiques réunis ne disposent de moyens suffisants pour provoquer un changement de régime, l'armée détient la clé du pouvoir. Aussi, à se contenter de recourir au premier général venu comme médiateur, l'on court le risque d'une lutte intestine entre rivaux. Donc, là aussi, la position privilégiée du monarque offrait une heureuse exception.

En dépit de tous ces avantages multiples, il fut évident, pour les Américains, que le shah ne saurait garantir la stabilité intérieure du pays dans le sens de leur politique que dans la mesure où il recevait dès le début une aide financière et militaire massive. Dès le 5 septembre 1953, les premiers 45 millions de dollars US arrivèrent donc en Iran ; quelques mois plus tard, encore 15,5 millions, et pour l'année budgétaire 1954, l'Iran reçut la totalité de 127,3 millions de dollars. comme le fit savoir officiellement le ministre des Affaires étrangères Dulles, cette aide économique fut allouée à la Perse en considération de « l'évolution favorable de la politique du pays <sup>1</sup> ».

Afin de ne pas donner au monde le spectacle d'une dictature soutenue par les USA, la Perse devait conserver pour la forme le système de la monarchie constitutionnelle. Pour cette raison, il fallait restaurer le standing des riches couches

---

1. In : *30 Dep't State Bull*, 1954, p. 582, cité d'après « *Journal of Public Law* », p. 82.

supérieures et leurs privilèges, afin de fournir au monarque les séides et les complices adéquats, prêts à jouer le jeu et à assumer les rôles prévus pour eux au parlement, au gouvernement et dans l'opposition. Le fait que l'Amérique et l'Angleterre aient réussi, en une seule année, à conclure avec la Perse un nouveau traité pétrolier, aussi conforme à leurs vœux proclamés en 1951, démontre à l'envi avec quelle adresse ce plan fut mis en œuvre.

De nombreux experts militaires américains et des spécialistes du service secret US arrivèrent à Téhéran et organisèrent la structuration d'une armée forte de 200 000 hommes, dotée entre-temps de l'armement moderne américain, de même que le service secret qui compte 60 000 membres et qui, avec les effectifs de la police d'environ 33 000 hommes forme l'unique organisation de l'Etat fonctionnant convenablement.

Sous le titre « Notre problème iranien », le célèbre journaliste américain Walter Lippmann écrit, au sujet de l'engagement militaire des USA en Iran : « Ce n'est un secret pour personne que nous entretenons en Iran une mission militaire forte de 900 hommes (officiers et soldats) pour l'instruction des forces armées iraniennes... L'armée forme le pilier du régime. Elle est nécessaire pour maintenir le régime, tout en étant en mesure de le renverser. En Iran, notre aide militaire n'est pas dirigée vers l'est, mais vers l'intérieur ; elle n'est ni stratégique ni tactique, mais se déploie sur le plan politique, c'est-à-dire de la politique intérieure... Prétendre que nous sommes contraints de créer une force militaire en Iran pour empêcher

une invasion russe est un non-sens et une façon de présenter les choses tout juste bonne à donner un peu plus de poids à notre intervention auprès du Congrès pour l'octroi de subventions au shah. La raison majeure de notre soutien de l'Iran n'est pas son importance stratégique lors d'une guerre mondiale éventuelle, son seul but est de maintenir le gouvernement du shah qui nous est favorable<sup>1</sup> ». Au sujet de la situation de l'armée dans la société iranienne, Lippmann écrit : « Le corps des officiers est une caste privilégiée ; les effectifs de l'armée devront être augmentés, pour la bonne raison qu'il faut de nouvelles places pour l'avancement. On ne recule devant aucune dépense quand il s'agit de maintenir ces Messieurs les officiers de bonne humeur en leur accordant des avantages supplémentaires, comme par exemple des réductions substantielles sur le prix des automobiles ou les tarifs douaniers<sup>2</sup>. » Outre que l'officier trouvait son avantage dans le nouveau régime sur le plan matériel comme sur le plan mondain, il fut en plus flatté par l'accroissement de la puissance politique de l'armée. Sous Mossadegh, le budget de l'armée s'était vu amputé au bénéfice des chapitres de l'Éducation nationale, de la Santé publique et de l'Agriculture ou de l'Industrie, et les généraux furent remis à la place que la loi et la constitution leur avaient assignée.

Alors que sous Mossadegh la police se contentait

---

1. *New York Herald Tribune* des 16 et 17 décembre 1959.

2. *Ibidem*.

d'être un organe pour la protection du citoyen, elle devenait, sous ses successeurs, un instrument de surveillance au service des autorités. Mossadegh avait défendu le point de vue suivant : la Perse, d'ores et déjà incapable de se défendre contre l'agression d'une grande puissance, peut se contenter d'une armée réduite, capable éventuellement de venir à bout d'une échauffourée à la frontière. De ce fait, il transforma le ministère de la Guerre de l'époque en ministère de la Défense nationale. C'est cette attitude de Mossadegh à l'égard des militaires que le shah (qui après sa prise du pouvoir rétablit le ministère de la Guerre) traita de « négativisme » de Mossadegh, dans son livre « Au service de mon pays <sup>1</sup> ». Sa conception de la mission de l'armée se dévoile dans une critique à l'adresse de Mossadegh, où le shah s'étonne que lors des manifestations de rues à Téhéran, celui-ci n'ait pas « fait intervenir les chars et les unités de l'armée. Sous Mossadegh, dit-il encore, la police se contentait du rôle de spectateur <sup>2</sup>. »

### *Eviction de l'opposition.*

Dès la chute de Mossadegh, une action d'épuration de grand style fut impitoyablement menée avec l'aide de la police secrète réorganisée. De nombreux quotidiens et revues furent interdits, des imprimeries fermées, des livres confisqués ou

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 78.

2. *Ibid.*, pp. 78-79.

mis à l'index et chaque phrase destinée à l'impression ou à un discours public soumise à une sévère censure. Certains journalistes peu conformistes qui jouissaient d'une faveur bien compréhensible auprès du public furent poursuivis. Le rédacteur peut-être le plus prestigieux que l'Iran ait jamais connu, Karimpour Schirazi, fut arrêté sous l'inculpation d'avoir « par la publication de certains articles dans son journal, soutenu l'ancien gouvernement (Mossadegh) et indisposé l'opinion publique contre Sa Majesté <sup>1</sup> ». Le 18 mars 1954, le quotidien de Téhéran *Keyhan* annonça : le journaliste Schirazi s'est suicidé par le feu dans sa cellule. Comme en général une cellule de prison n'offre guère de commodités pour ce genre de suicide, on peut supposer que cet article était plutôt destiné à servir d'avertissement pour quiconque serait tenté de faire usage de la liberté d'expression.

Les membres du gouvernement Mossadegh et ceux du Front national furent traduits en justice et des milliers de leurs partisans jetés en prison. Mossadegh également passa en jugement. Il fut condamné à trois ans de cellule et consigné à son domicile pour le restant de ses jours. Son ministre des Affaires étrangères Hossein Fatemi fut agressé par des tueurs professionnels après son arrestation et, bien que très grièvement blessé, traîné devant le tribunal et exécuté peu après. Son ancien ministre de la Justice eut les yeux arrachés et subit d'autres sévices<sup>2</sup> graves, au point qu'il mourut de ses blessures en prison. Des centaines

---

1. M.R. Pahlawi, *op. cit.*, p. 78.

2. *Ibid.*, pp. 78-79.

de communistes furent assassinés. De nombreux professeurs et étudiants disparurent dans les prisons après des rafles nocturnes.

En décembre 1953, les troupes du shah pénétrèrent dans l'édifice de l'Université, afin de réduire au silence les étudiants qui y manifestaient. Dans une enquête menée par une Commission internationale d'étudiants, B. Russel écrit : « En 1953, la garde militaire du roi, accompagnée d'agents de police, pénétra dans l'Université et fusilla trois étudiants non armés, suspects d'opinions subversives à l'égard du gouvernement. Tous les bâtiments de l'Université furent fouillés de fond en comble par des militaires armés en tenue, des policiers et des agents secrets, et dès qu'un groupe de trois étudiants ou plus était repéré, ceux-ci étaient sommés de se disperser immédiatement<sup>1</sup>. A cette époque, l'un ou l'autre député ou sénateur osait encore stigmatiser au Parlement la violation permanente des lois iraniennes par les autorités. Le député Scharochschahi, qui avait osé formulé ouvertement une telle critique, échappa de justesse à des tueurs à la solde du gouvernement, venus à cinq heures du matin à son propre domicile pour l'assassiner. Il le dit publiquement dans une séance à la Chambre le 5 août 1955 : « Monsieur Ala, votre gouvernement ne se contente pas de m'accuser ou

---

*han* du 22 septembre 1954 : « Au terme des déclarations du médecin légiste, l'œil gauche de M. Lotfi (ministre de la Justice) est frappé de cécité à la suite de coups ; son bras gauche est également grièvement blessé et, en différents endroits de son corps, on relève des traces de coups. »

1. Cité d'après *Konkret*, mai 1965, p. 21.

de m'offenser : il va jusqu'à attenter à ma vie<sup>1</sup>. » Et le sénateur Divanbegi s'écrie : « Même durant la période sombre de l'occupation, au moment où des forces étrangères faisaient la loi dans notre pays, l'on n'a pu observer un mépris des lois tel que nous le voyons aujourd'hui<sup>2</sup>. »

L'épuration menée par le shah et ses efforts pour créer une « stabilité intérieure », condition préalable à un nouveau traité pétrolier, ne ménagèrent même pas l'armée. Sous le prétexte de combattre le communisme, de nombreux officiers et sous-officiers furent exécutés. Le shah lui-même écrit à ce sujet : « Un grand nombre de membres du parti Tudeh... furent exécutés<sup>3</sup> ». Soixante et onze officiers furent condamnés à mort (vingt et un d'entre eux ont été exécutés le jour même où le nouveau traité pétrolier de 1954 fut présenté au parlement), cent quatre-vingt douze furent condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, cent dix-neuf à des peines de prison de quinze ans et cent soixante-trois à des peines de trois à dix ans. Cette décimation perpétrée dans le commandement de l'armée juste avant la mise en vigueur du nouveau traité pétrolier devait juguler toute tentative éventuelle de révolte contre la nouvelle aliénation des intérêts de la Perse à des puissances étrangères.

Le fait qu'autant d'hommes politiques, de militaires, de journalistes et un aussi grand nombre

---

1. Cité d'après Djahangir Azina, *Djonbesche melli Iran* (1959), p. 7.

2. *Ibidem*.

3. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, pp. 93-94.

de partisans de Mossadegh aient dû, d'une manière ou d'une autre, disparaître de la scène de la vie politique de l'armée. Sous Mossadegh, le budget grief de dictature formulé tant de fois à l'adresse de Mossadegh par les Américains et les Anglais, et aussi une preuve tangible que le nouveau gouvernement n'a pas été salué par la totalité de la population comme un libérateur, mais que seul l'emploi de la force lui a permis de s'établir contre une importante résistance de la part de la population

Afin de satisfaire, en apparence du moins, aux exigences de la constitution, de nouvelles élections eurent lieu, mais elles furent si sérieusement contrôlées par les séides de Zahédy et la police que peu de gens eurent le courage de voter pour Mossadegh ou pour d'autres candidats du Front national. Bien que la Perse soit, de par son statut, une monarchie constitutionnelle, le shah Mohammed Reza Pahlewi exerce, depuis la chute de Mossadegh, une souveraineté absolue en Iran ; il bénéficie du soutien économique, financier, personnel et moral du monde libre et dispose jusque dans le moindre détail des pouvoirs législatif et exécutif. En dépit des prétendues « élections libres », la composition du parlement est définie à l'avance par lui et avant même leur entrée au Parlement ni les partis politiques réunis ne disent de démission non datée. Les ministres sont nommés, puis congédiés par le seul bon plaisir du maître de céans : celui-ci ne leur demande qu'une chose : être les exécutants fidèles de ses ordres et ses complices. Leur loyauté leur vaut une prime

additionnelle secrète. Ce n'est pas seulement cette dépendance aveugle, condition *sine qua non* pour chaque fonctionnaire, qui empêche la formation d'un cadre de fonctionnaires libres, mais surtout l'asservissement de toute l'administration par la corruption, le protectionnisme et le favoritisme qui empêche toute individualité de s'affirmer en dehors de la masse. Aussi, depuis la chute de Mossadegh, ne se trouve-t-il plus un seul juge indépendant, ni aucun professeur d'Université, fonctionnaire ou organisme quelconque qui ne soit commandé par le shah. C'est grâce à une interprétation fallacieuse, imposée par la force, de la loi fondamentale, que le shah s'est octroyé cet excès de pouvoirs et il ne craint pas d'énumérer fièrement ses compétences :

« Outre le droit de veto déjà évoqué et le droit de dissoudre le parlement, notre constitution concède à la couronne un certain nombre de privilèges. C'est ainsi qu'en ma qualité d'empereur, je nomme le président du Conseil ainsi que les autres ministres qui, cependant, sont ordinairement proposés par le président. Je signe les décrets de nomination des gouverneurs généraux, des hauts magistrats et des ambassadeurs, des officiers de l'armée et de certains autres fonctionnaires. Je suis commandant en chef de l'armée et jouis de pleins pouvoirs pour déclarer la guerre ou faire la paix<sup>1</sup>. » « Mon isolement au faite du gouvernement s'accroît par un certain penchant de mon caractère assez renfermé ; je n'ai pas l'habitude de m'entourer de conseillers permanents, par ailleurs

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 155.

je préfère, comme il sied à un chef d'Etat, de trancher moi-même en dernier ressort de tout ce qui touche les finances de l'Etat. En dehors de quelques causeries banales et sans aucune portée politique, je ne discute pas, même avec mes proches parents, des affaires de l'Etat<sup>1</sup>. » Depuis la chute de Mossadegh, le shah peut donc se qualifier de « guide indiscuté de la nation », qui tient dans sa main, comme des fils de marionnettes, toutes les têtes politiques du pays. En 1958, le président du Conseil Eghbal avoua devant le *Majles* : « Je suis le serviteur de Sa Majesté et ne me soucie pas des jeux de l'opposition et de la majorité. Je remplirai mes fonctions tant qu'il plaira à Sa Majesté ; si elle ne veut plus de moi, je m'en irai<sup>2</sup>. »

Le régime actuel, fondé sur la force, fut octroyé au pays par l'Amérique, qui continue à lui prodiguer une aide financière et militaire. L'aide morale est en outre dispensée par tous les autres pays occidentaux, bien que personne n'ignore, du moins dans les milieux gouvernementaux, que les lois fondamentales de toute démocratie et les droits de l'homme ont été abolis en Perse. La suspension des principes de la liberté, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de l'égalité entre les hommes, dans un pays que seuls la contrainte et l'emploi de la force ont pu faire rentrer dans le giron de la stratégie politique et économique des pays occidentaux, éclaire l'arrière-plan de ce que j'appellerai : « la dictature du monde libre. »

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 331.

2. Cité d'après la revue iranienne *Donia*, n° 3, 1962, p. 28.

*Ratification d'une catastrophe :  
le consortium international.*

Au mois d'août 1954, un nouveau traité pétrolier fut conclu entre la National Iranian Oil Company et un Consortium international formé par les membres du cartel des pétroles ; le traité était ratifié par le Parlement iranien le 28 octobre de la même année. A ce Consortium participaient les compagnies pétrolières suivantes et dans les proportions ci-après :

British Petroleum Oil Comp. (ex-AIOC) brit...	40 %	} Consortium inter- national
(firmes américaines)		
Standard Oil Comp. of N.J. .... 8 %	} 40 %	
Standard Oil Comp. of Calif. .... 8 %		
Texas Comp. .... 8 %		
Socony Vacuum Oil Comp. (actuel. Socony Mobil Oil) .... 8 %		
Gulf Oil Comp. .... 8 %		
Royal Dutch Shell (60 % néerl. - 40 % brit.) ....	14 %	
Compagnie française des Pétroles (Fr.) ....	6 %	
	<hr/> 100 %	

Sur les conseils du ministre des Affaires étrangères US, les cinq membres américains du Consortium cédèrent l'année suivante chacun environ 1/8 de leur part à neuf compagnies pétrolières américaines indépendantes ; ce geste peut être considéré comme une concession à la loi anti-cartels toujours en vigueur aux Etats-Unis.

Le traité comprend essentiellement deux parties : la première partie règle dans cinquante et un articles la question du droit de propriété ainsi que les charges, les droits et les devoirs des deux parties contractantes concernant l'exploitation, le raffinage et la vente du pétrole iranien. La durée du contrat est fixée à vingt-cinq ans et peut, à la demande de l'une des parties contractantes, être prolongée de cinq ans, sans que l'autre partie puisse s'y opposer, et ce par trois fois. La deuxième partie du traité règle la question si longtemps controversée des indemnités.

En particulier, le traité prévoit les accords suivants : l'Etat iranien, respectivement la NIOC se voit confirmer la propriété de toutes les installations pétrolières situées en Perse, leur matériel, etc. (Les conditions de possession sont respectées à la lettre tout au long du traité d'autant plus scrupuleusement que tout son contenu les contredit ouvertement). La NIOC cède le droit d'user et de disposer de ces installations à un consortium international qui la fait participer, en contrepartie, à 12,5 % de la production de pétrole brut. A la place de cette part de pétrole brut, qu'il est loisible à la NIOC de raffiner et d'exporter pour son propre

compte, celle-ci pourra exiger la contre-valeur en devises, au cours du marché du moment.

L'Etat iranien prélève sur les bénéfiques du Consortium un impôt sur le revenu de 50 %. Dans ce pourcentage, les 12,5 % de la production de pétrole brut cédés à la NIOC se trouvent inclus, si bien que la part de l'Iran se limite à 50 %.

La NIOC se voit attribuer le monopole de la vente en Perse. Les quantités nécessaires aux besoins internes du pays lui sont cédées par le Consortium au prix coûtant. Moyennant une indemnité adéquate à l'AIIOC, la NIOC garde le droit de disposer de la raffinerie de Kermanshah et des champs pétrolifères de Naphte-Schah.

Tous les règlements à effectuer au compte de la Perse seront libellés en livres sterling. La Perse est habilitée à convertir ses livres sterling en dollars, dans la mesure où ceux-ci lui sont nécessaires pour ses importations. (Cette clause a pour but d'empêcher la Perse de concentrer les dépenses pour ses importations sur l'une ou l'autre des deux zones : zone sterling ou zone dollar.)

En tant qu'organe de gestion du Consortium, il est créé deux sociétés néerlandaises de production (l'une pour l'extraction du pétrole brut, l'autre pour le raffinage) qui prennent pratiquement toutes les décisions importantes pour l'industrie pétrolière persane. Le Conseil d'administration de chacune de ces deux sociétés comprendra, outre les sept directeurs étrangers du Consortium, deux représentants de la NIOC. Ces Conseils d'administration possèdent le contrôle exclusif de la production pétrolière, décident des quantités à extraire

et à raffiner, ainsi que des modalités commerciales et des conditions de vente ; ils fixent les prix et les quotités d'exportation et d'importation et « vendent » en fin de compte le pétrole aux sociétés commerciales liées à l'un ou l'autre membre du Consortium<sup>1</sup>.

Alors que la NIOC ne peut exercer qu'un contrôle indirect par le truchement d'une autorité internationale, qui seule lui permet d'avoir à des dates fixes un droit de regard sur la comptabilité du Consortium, elle est tenue de fournir à tout instant aux sociétés productrices un compte rendu de ses dépenses pour ses installations non industrielles.

La fixation du montant des indemnités exigées par la compagnie anglaise pour son manque à gagner sur le pétrole et la nationalisation des puits et raffineries a absorbé une grande partie du temps consacré aux négociations. Dans ce contexte, il peut y avoir quelque intérêt à se rappeler quelques chiffres relatifs à l'activité de l'AIOC en Perse.

Jusqu'au moment de la nationalisation, la production pétrolière s'élevait à environ 327 millions de tonnes. La société avait distribué en tout 115 millions de dividendes à ses actionnaires et payé 715 millions de dollars d'impôts à l'Etat anglais. 500 millions de livres furent investis par l'AIOC dans d'autres filiales, sises pour la plupart en

---

1. Le vice-président de la Standard Oil Company (N.J.) a reconnu qu'en dépit de la loi iranienne de nationalisation, le consortium avait obtenu sur le pétrole iranien des droits qui ne le cédaient en rien à un véritable droit de propriété. Cf. Engler, *The Politics of Oil* 69, 1961, p. 209.

dehors de la Perse. Durant toute cette période, l'Iran a perçu une totalité de 105 millions de livres, soit tout juste 11,7 % de la recette totale sur le pétrole iranien.

Dans le traité de 1954, la somme des bénéfices perdus pour la société anglaise du fait de la nationalisation et pour lesquels l'Iran devait fournir un dédommagement fut fixée à 66 millions de livres. Le rachat pour les champs pétrolifères avec les installations de Naphte-Schah, la raffinerie de Kermanschah ainsi que la totalité des installations commerciales et des moyens de transport pour la distribution du pétrole à l'intérieur du pays fut fixé à une somme de 10 millions de livres. Les revendications de l'AIOC se montaient ainsi au total de 76 millions de livres. Mais le gouvernement iranien de son côté put formuler quelques revendications. En dehors des parts de bénéfices plus importants de l'Anglo-Iranian des années 48 à 50, vingt pour cent des réserves accumulées durant cette période revenaient à l'Etat iranien ; l'arriéré de l'actif provenant de ce chapitre fut fixé dans le traité à 51 millions de livres.

De ce fait, les revendications de l'AIOC s'élevaient à 25 millions de livres. Le traité mentionne cependant que le montant de cette indemnisation de 25 millions de livres, soit 70 millions de dollars, a été fixé « en considération de la situation économique extrêmement difficile de l'Iran ». En foi de quoi les nouvelles sociétés intéressées se déclarent prêtes à ajouter une somme de 600 millions de dollars au profit de la compagnie anglaise insuffisamment indemnisée, en dédommagement de leur

propre participation. Une partie de ce montant, soit 90 millions de dollars, fut payée immédiatement. Le solde de 510 millions de dollars devait être fourni sous forme d'une participation supplémentaire à verser à la compagnie anglaise à raison de 75 cents par tonne.

Ainsi que nous l'avons relaté plus haut, le Consortium avait pris l'engagement de verser 50 % de son bénéfice net sous forme d'impôt à l'Etat iranien. Le montant précité de 75 cents par tonne est cependant défalqué du bénéfice net, de sorte que la moitié de la somme que les autres membres du Consortium devront payer à la compagnie pétrolière anglaise sera imputée à la Perse. (De ce fait, entre 1954 et 1961, cette clause valut à la Perse une perte sèche de 100 millions de dollars.)

Dans la première partie du traité, la totalité des installations pétrolières fut déclarée propriété de l'Iran. Aux termes des articles 6 et 27, la NIOC se charge de l'entretien et de la modernisation des installations, bien que le traité ne lui confie aucun droit de jouissance sur celles-ci. Le 7 août 1954, le Dr Amini, l'un des partenaires du Conseil d'administration et futur président du Conseil, annonça que durant les dix premières années du traité la Perse aurait à fournir 60 millions de dollars pour le remplacement et la modernisation des puits et des usines de raffinage. Le montant réel des frais dépassa de loin les prévisions d'Amini. Durant la seule année 1958, l'Iran dut fournir 67,2 millions de dollars pour ce chapitre. L'entretien des installations non industrielles fut également imputé

à la NIOC. Celle-ci ne sera remboursée de ses débours que dans la mesure où les sociétés productrices du Consortium le jugeront opportun.

Le caractère discutable de ce traité se révèle dans le fait que l'impôt sur le revenu, fixé à 50 % qui correspondent d'ores et déjà au taux perçu obligatoirement par tout Etat sur une compagnie de cette envergure, qu'elle soit nationale ou étrangère, est assimilé à une participation de l'Etat iranien à sa propre industrie pétrolière. (La question de la propriété avait pourtant été tranchée à partir du moment où le traité reconnaissait les droits de l'Iran et avait réglé l'indemnisation de la compagnie anglaise.) Aucune participation effective de l'Iran, respectivement de la compagnie pétrolière iranienne, en tant que partenaire commercial n'est prévue dans le traité. En dehors de ces 12,5 % sur la production du pétrole brut, défalqués toutefois de l'impôt sur le revenu, l'Iran n'a jamais été reconnu comme propriétaire de facto de son industrie pétrolière, pas plus pour le partage des bénéfices que pour la participation à la gestion de la production ou de la vente.

Un traité équitable, basé sur l'égalité des droits et l'interdépendance des parties contractantes aurait concédé les droits suivants à l'Etat persan :

- 1° 50 % d'impôts sur les profits de l'industrie pétrolière ;
- 2° Participation à toutes les assemblées de l'industrie pétrolière par 50 % des sièges dans tous les Conseils d'administration ;
- 3° Un certain pourcentage sur la production du pétrole brut ;

- 4° Un certain pourcentage sur le bénéfice net ;
- 5° Un loyer pour l'usage des installations de l'industrie pétrolière iranienne ;
- 6° Indemnisation pour l'exploitation du pétrole iranien.

Voilà à peu près le contenu que devrait avoir un traité portant sur un pareil objet entre nations industrielles ou entre pays qui se considèrent comme égaux en droit. Avec un pays en voie de développement comme la Perse, que l'on prétend, en outre, aider, on conclut un traité que le ministre américain des Affaires étrangères Dulles lui-même se refuse à publier, dans le souci de ne pas « compromettre les relations extérieures de son pays... étant donné qu'il réveillerait sans aucun doute les anciennes oppositions <sup>1</sup> ». Car, comme le souligne H.A. Cowden « sous le Consortium, le peuple iranien devrait être mieux loti que sous l'Anglo-Iranian. Il n'en est pas moins que, une fois de plus, ce ne sont pas les Iraniens qui gèrent leurs propres affaires. Les démagogues du monde politique pourront une nouvelle fois crier à l'impérialisme, quand ils voudront exciter le peuple contre les intérêts étrangers qui régendent leur industrie pétrolière <sup>2</sup> ».

Comme la Perse, en dehors de ce pourcentage minime, ne reçoit aucune part de la production de pétrole brut pour la vendre à son profit, mais

---

1. Lettre du ministre des Affaires étrangères Dulles au député du Congrès Celler, en date du 13 juillet 1955 ; citation tirée de : *Journal of Public Law* (printemps 1962), pp. 111 et 114.

2. Howard A. Cowden, cité d'après *Journal of Public Law*, *op. cit.*, pp. 114-115.

seulement une participation annuelle aux bénéfices calculés par le Consortium, après l'arrêté du processus de production et de distribution et la déduction des frais généraux, le Consortium a la possibilité, en gonflant les frais généraux et en fixant un prix de vente aussi faible que possible pour le pétrole brut iranien, d'amenuiser sérieusement la part de l'Etat persan. Voici comment sont calculés les bénéfices : En partant du principe sacro-saint, pratiqué par le cartel international, que le prix du pétrole brut doit rigoureusement être le même dans le monde (libre) entier, c'est le coût du pétrole grevé des frais de production les plus élevés, c'est-à-dire celui du golfe du Mexique, qui servira de base pour la fixation du prix uniforme, déduction faite des frais de transport du lieu de production au golfe du Mexique. Le prix du pétrole au golfe Persique s'établit donc de la façon suivante : du prix de 23 dollars la tonne pratiqué au golfe du Mexique, on déduit les frais de transport du golfe Persique au golfe du Mexique et on arrive au prix global de 15 dollars la tonne. Après déduction des frais généraux, qui se trouvent être en Perse les plus bas de la production pétrolière mondiale, la Perse touche alors sa part de 50 %. Mais en réalité, le pétrole iranien ne se vend pas à partir du golfe du Mexique, mais à partir du golfe Persique. Les frais de transport défalqués, et qui sont pour moitié à la charge de la part iranienne, s'avèrent donc purement fictifs. Comme les membres du cartel pétrolier qui doivent payer ce prix artificiellement élevé au golfe Persique se confondent

pratiquement avec les compagnies participant au Consortium, l'effet négatif de ce calcul ne s'étend, en définitive, qu'à la Perse. Il en est de même dans les autres pays producteurs de pétrole au Moyen-Orient.

Mais ces jongleries avec les prix ne s'arrêtent pas là. Quand des pays comme l'Inde, l'Australie ou des pays d'Europe achètent du pétrole iranien, ils payent, en outre du tarif fixé (soit prix du golfe du Mexique ou prix du golfe Persique plus frais de transport jusqu'au golfe du Mexique) les frais de transport à partir du golfe du Mexique au port intéressé de leurs pays respectifs. Dans la plupart des cas, les frais de transport se situent largement au-dessus de ceux qui résulteraient effectivement d'un départ du golfe Persique aux ports des acheteurs de pétrole iranien. Ni l'Iran, ni aucun autre pays pétrolier en voie de développement n'est intéressé à cette marge de bénéfices de la part de la Compagnie internationale des Pétroles. Comme le notait l'*Egyptian Gazette* du 21 octobre 1960, le bénéfice réalisé par les sociétés pétrolières grâce à ces manipulations des prix dans les années 1954 à 1959, se monta à 5,5 milliards de dollars, dont 50 % auraient dû revenir aux pays producteurs.

Une double baisse de prix pour le pétrole du golfe Persique ramena le prix initialement fixé à 13 dollars la tonne, ce qui provoqua pour la Perse, avec une production de 73 millions de tonnes, une perte sèche de 71 millions de dollars. Le Consortium, quant à lui, disposait bien entendu d'une marge suffisante pour équilibrer cette perte par

une autre source de revenus, par exemple l'augmentation de quelques postes au chapitre des frais généraux. C'est ainsi que le Consortium défalqua chaque année de son bénéfice net, avant de régler à l'Iran sa part, de prétendus frais de vente d'un montant net de 6 millions de dollars.

Un autre facteur de déficit pour la Perse résultait de la diminution croissante de l'exploitation de raffinage, alors que la production du pétrole brut ne cessait d'augmenter. En jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'activité passée du Consortium, on est amené à constater une tendance très nette à transformer l'industrie pétrolière en simple exploitation de matière première. Alors que dans la dernière année avant la nationalisation l'on raffinait encore, en Perse, 24 millions de tonnes sur une production de 32 millions, c'est-à-dire 75 % du pétrole brut, ce pourcentage est tombé, dès 1961, à 15 millions de tonnes. En comparant le pourcentage du pétrole raffiné par rapport à la quantité extraite depuis l'année 1957, cette évolution apparaît très nettement :

<i>Années</i>	<i>Pourcentage de pétrole brut raffiné</i>
1957	42,8 %
1958	36,5 %
1960	34,6 %
1961	26,5 %
1964	21,6 %

Cette conversion vers la simple production et la vente du pétrole brut est extrêmement profitable

aux compagnies affiliées au Consortium, car elles trouvent dans tous les pays industrialisés davantage de preneurs de pétrole brut que de pétrole raffiné. Cet état de choses ne leur permet pas seulement de développer leur propre industrie de raffinage. Mais les déchets provenant de la transformation du pétrole brut sont utilisés dans leur industrie chimique, dont les productions peuvent à leur tour être réexportées dans le pays producteur de la matière première.

Le fait que la régression du raffinage en Perse coïncide avec l'essor gigantesque de l'industrie chimique du début des années 50 en Amérique et dans les pays européens incite à établir un rapport de cause à effet entre ces deux évolutions.

La régression de l'industrie du raffinage provoqua un congédiement massif d'ouvriers, conjoncture fâcheuse qui pesa à son tour très lourdement sur l'Iran. Dans la dernière année avant la nationalisation, l'ancienne compagnie occupait 73 930 personnes dont 40 500 travaillaient dans les raffineries, comptant, à l'époque, parmi les plus importantes du monde. Au mois de décembre 1962, par contre, d'après les chiffres fournis par la NIOC, il n'y avait plus que 11 630 personnes employées dans les raffineries. A ces chiffres s'ajoutent encore les nombreuses personnes licenciées dans les autres branches de l'industrie pétrolière. Alors que, en 1955, 50 000 ouvriers étaient employés dans l'industrie pétrolière, ce chiffre tomba à 18 600 en 1963. Ainsi, dans le courant de huit années, 31 400 personnes ont été congédiées. Ce qui était plus grave que le manque des devises

indispensables à la rémunération de ces ouvriers, c'est l'augmentation du nombre de chômeurs, alors que le problème du chômage était déjà devenu pratiquement insoluble en Perse.

Les phénomènes décrits ci-dessus, c'est-à-dire la régression du raffinage de pétrole en Iran, entraînant une importante réduction de la main-d'œuvre, cependant que l'extraction du pétrole brut se trouve en pleine croissance, démentent les intentions affichées de sortir la Perse de sa situation de pays en voie de développement. Si une telle intention avait réellement existé, il eût été facile de prendre en considération les conditions existantes (le pétrole et ses résidus, — des raffineries et de la main-d'œuvre, ainsi que des débouchés sur place) et de monter par exemple une industrie chimique en Perse<sup>1</sup>. Au lieu de cela, on empêche par tous les moyens l'érection d'une industrie étendue et l'on réduit la Perse à son rôle confirmé de fournisseur de matières premières pour les pays industriels. D'une main, on prend à la Perse son pétrole, de l'autre on fournit à ses dirigeants de l'« aide aux pays en voie de développement » et ceux-ci approuvent cette spoliation et la couvrent de leur autorité subventionnée.

Si le Consortium devait prolonger pour quelques années encore sa méthode de production actuelle, alors même la perspective de la fin du traité,

---

1. Dans un pays qui a un besoin pressant en produits pharmaceutiques, en engrais, en textiles artificiels, etc., trente millions de mètres cubes de gaz naturel se consomment chaque jour sans profit. Cette quantité, d'après certains économistes, suffirait à alimenter toute l'industrie pétrochimique de l'Europe occidentale.

c'est-à-dire l'année 1994, n'autoriserait plus le moindre espoir, car à ce moment-là les réserves de pétrole seraient épuisées. Dans un laps de temps de onze ans entre 1954 et 1965, les sociétés pétrolières ont extrait 565 millions de tonnes de pétrole brut en Perse. De l'avis des experts, les gisements iraniens recèlent environ 5 milliards de tonnes. Avec un accroissement annuel de la production de 10 % (la moyenne de l'actuelle augmentation de production oscille autour de 10 à 15 %) l'on prévoit, entre 1965 et 1974 une production de pétrole brut de 1,28 milliards de tonnes et dans les années suivantes, de 1975 à 1984 un chiffre de 3,3 milliards de tonnes de pétrole brut. Il est inutile d'estimer le montant de la production pour la décennie suivante, car à cette époque les sources pétrolifères de l'Iran se seront taries et avec elles la plus grande richesse de la Perse, sur laquelle le peuple iranien échafaude cependant ses rêves d'avenir, d'un avenir de prospérité, de sécurité et de liberté.

## CHAPITRE V

### LA FLORAISON DU COMMERCE ou LA REVOLUTION CONSIDEREE COMME UNE AFFAIRE

Durant le gouvernement du président du Conseil Mossadegh, l'économie iranienne connut une mutation fondamentale de sa structure. La perte de devises et la régression des recettes de l'Etat, occasionnées par le boycottage du pétrole, imposèrent une limitation rigoureuse des importations habituelles <sup>1</sup>.

---

1. De toute façon, même avant la nationalisation, l'Iran avait une balance commerciale déficitaire :

<i>Année</i>	<i>Import (en millions de rials)</i>	<i>Export (sans pétrole)</i>
1329 (1949-1950)	6 243	3 494
1330 (1950-1951)	7 011	4 319

(16 rials = 1 F.)

Revue de la douane iranienne 1958.

Afin d'éviter qu'une politique d'indépendance ne précipitât la Perse dans un état de dépendance économique encore plus grand, il fallait réduire le montant des importations, au moins dans la proportion de la valeur du déficit en devises. On distingua parmi les produits d'importation entre les articles de luxe, qui en représentaient une part considérable, et les biens de consommation ou les produits industriels essentiels. L'arrêt des importations d'articles de luxe put s'opérer sans complications, sauf les protestations de la classe de consommateurs intéressée. Il fut plus difficile de trouver des produits de remplacement pour ceux des articles d'importation qui étaient absolument indispensables soit pour couvrir les besoins de la consommation, soit pour poursuivre l'industrialisation du pays. Pour produire par exemple dans le pays même du sucre et fabriquer des textiles importés jusque-là en grande quantité, il était indispensable d'importer au préalable les machines et les installations industrielles. A cet effet, on força la production des articles d'exportation, fournis en majeure partie par les produits agricoles et les tapis. Ceci explique pourquoi, sous le gouvernement Mossadegh, la balance commerciale fut positive<sup>1</sup> ; il investit aussitôt cet excédent de recettes pour l'achat des machines indispensables au développement industriel et à l'accroissement de productivité de l'agriculture.

---

1.	<i>Année</i>	<i>Import (en millions de rials)</i>	<i>Export (sans pétrole)</i>
	1331 (1952-1953)	5 031	5 751
	1332 (1953-1954)	5 324	8 318

*La politique de la porte ouverte.*

Alors que l'année budgétaire 1952-1953 présentait un certain équilibre entre l'exportation et l'importation, l'exportation prit un essor considérable dans les années suivantes et doubla de volume au bout de deux ans. Durant cette même période, l'importation demeura stationnaire et ne représenta, dans la dernière année du gouvernement Mossadegh, que deux tiers du volume des exportations. Très rapidement, après la chute de Mossadegh, cette situation se renversa<sup>1</sup> :

<i>Année</i>	<i>Importations en millions de rials</i>	<i>Exportations (sans pétrole)</i>
1333 (1954-55) :	7 425	10 288
1334 (1955-56) :	9 125	8 033
1335 (1956-57) :	20 081	7 930
1337 (1958-59) :	33 578	7 941
1339 (1960-61) :	52 657	8 360

Ce tableau démontre combien la politique de Mossadegh continua, encore dans l'année après sa chute, à exercer une influence bénéfique sur l'exportation, alors que l'importation augmentait aussitôt de près de la moitié, pour se multiplier par sept dans les six années suivantes. Cette augmentation des importations devait avoir des prolongements d'autant plus néfastes que les produits importés n'étaient pas destinés au développement de l'industrie, mais au commerce de luxe, d'aucune

---

1. Journal des Douanes iraniennes, 1962.

utilité pour promouvoir la puissance économique, par contre fort agréables à une certaine couche privilégiée, dont on maintenait ainsi la bonne humeur aux dépens du bien-être du peuple.

Durant la même période, on constata en outre une régression des exportations, du fait que la saturation du marché intérieur par les marchandises importées eut pour effet de freiner considérablement la production intérieure. Ainsi J.E. Walden peut noter que l'Iran se trouve actuellement, en dépit de la très forte aide américaine intervenue immédiatement après la chute de Mossadegh, « dans une situation économique plus alarmante qu'au pire moment de ses difficultés résultant de la nationalisation <sup>1</sup>. » Après la chute de Mossadegh, « malgré une dette d'environ 210 millions de livres, le pays possédait une réserve de 150 millions de dollars en or et en devises. » Walden souligne en outre qu'à la fin de 1960 l'Iran, malgré ses énormes revenus du pétrole, avait pour ainsi dire épuisé son capital en devises et qu'en dépit de la subvention externe, son compte à l'étranger était devenu très fortement débiteur <sup>2</sup>. »

Le total de la dette publique et de la dette privée de l'Iran est estimé actuellement à 800 millions de dollars <sup>3</sup>. Le directeur de la Banque nationale iranienne fit remarquer : « le niveau des avoirs en devises de notre banque est tombé à zéro <sup>4</sup>. » Mais

---

1. J.E. Walden, *op. cit.*, p. 120.

2. *Ibid.*

3. Remba : « *The Middle East in 1960 - An Economic Survey* », 12 MID.E.AFF. 66, 68 (1961).

4. *Wall Street Journal* du 13 juillet 1961.

la formulation la plus simple fut celle du président du Conseil Ali Amini, qui avoua franchement, en 1961 : « L'Iran est en faillite <sup>1</sup>. »

Cette situation catastrophique qui, comme nous allons le voir par la suite, n'a fait qu'empirer jusqu'à nos jours, est le résultat de la politique impardonnable instaurée aussitôt après le renversement de Mossadegh. Voici quels auraient dû être les objectifs essentiels de la politique iranienne en matière de commerce extérieur :

1° Rendre possible la création d'une industrie lourde et par là :

2° Développer l'indépendance politique du pays. C'est dans ce sens que Mossadegh avait œuvré pour accroître les exportations — avec succès, comme nous l'avons vu, — et limiter les importations aux denrées d'importance vitale. La politique économique pratiquée après la chute de Mossadegh par le nouveau président du Conseil Zahédy, et avant tout par son ministre des Finances Amini, le futur Premier, constitue une réelle injure à ces objectifs nationaux. Afin d'être assurés de pouvoir poursuivre leurs machinations en toute quiétude, ces politiciens ont immédiatement tenté — avec succès ! — de prendre en main les hauts fonctionnaires de l'administration et de l'armée en faisant tomber sur eux une véritable pluie d'or. Et pour que ces sommes d'argent trouvent à s'employer « intelligemment » la première mesure à prendre fut de lever l'embargo sur les articles de luxe. Quant

---

1. Cité par MID. E.J. 308 (1961).

au peuple, on lui fit accroire que ce fatal déluge de denrées coûteuses témoignait du succès de la politique du nouveau gouvernement. En réalité, il signalait le suicide économique. Lorsque, à force d'importations croissantes, le déficit s'installa dans le budget et qu'il fallut demander des crédits, tout en laissant le peuple continuer à se bercer d'illusions, on retourna tout simplement la médaille et l'on utilisa la baisse menaçante comme prétexte pour procéder à la suppression de fait, depuis longtemps projetée, de la nationalisation de l'industrie pétrolière. Les démagogues présentèrent la signature d'un nouveau traité pétrolier comme une garantie pour un avenir prometteur. Aussi, pourquoi la dette de la Perse s'accroît-elle, alors que d'immenses ressources de pétrole restaient stockées sans profit ? Ce paradoxe fut accepté d'emblée par une population sans malice. De sorte que non seulement l'on gaspilla sans scrupule le capital que Mossadegh avait conquis de haute lutte et au prix de lourds sacrifices au bénéfice du peuple persan ; on dilapidait en même temps, par cet acte d'une incroyable sottise, son héritage véritable : surgie pour un instant dans la nuit de notre Histoire contemporaine, l'étincelle de la souveraineté persane.

Après la conclusion de ce traité avec le Consortium international des pétroles, les successeurs de Zahédy restèrent à leur tour fidèles à l'esprit de cette politique. En particulier Eghbal, Premier de 1958 à 1961, se voua aux principes qui très rapidement furent stigmatisés de « Politique de la porte ouverte ». Ses projets n'avaient qu'un seul point

de commun : leur inutilité de grand style et leur peu d'effet sur le développement économique, qui en des temps meilleurs s'en serait peut-être accommodé. Ce qui leur est commun, en outre, c'est qu'ils servent les intérêts des bailleurs de fonds étrangers :

En condamnant à la stagnation ce que ceux-ci prétendaient développer et en enrichissant les riches, dont le gouvernement et ses séides recherchaient les faveurs.

Par ces pratiques insensées et éhontées, le coût de la vie monta en Iran d'une façon disproportionnée ; cette situation touchait naturellement le plus lourdement la population pauvre. Si nous prenons pour l'année de référence 1952 le chiffre 100 pour l'index du coût de la vie, nous constatons la croissance suivante <sup>1</sup> :

1952	: 100
1954	: 126
1959	: 163
1960	: 179

Cette évolution fut favorisée en premier lieu par l'accroissement improductif du volume des crédits, auquel l'idée ingénieuse ci-après du gouvernement Eghbal contribua de façon notable. Lorsqu'il n'y eut plus de liquidités disponibles, l'on imagina de réévaluer le Trésor national iranien, qui garantit la couverture des billets en circulation. Comme par hasard, cette opération fit apparaître une différence d'environ 7 milliards de rials — heureuse-

---

1. Revue de la Banque Melli 1959 ; Banque Centrale 1961.

ment pour le pays, une différence positive. Aussitôt rassuré, on s'empressa d'imprimer des billets de banque approximativement du même montant<sup>1</sup> en décidant que ces moyens miraculeusement trouvés serviraient exclusivement à financer les projets susceptibles de promouvoir la capacité de production du pays. Cet argent ne remplit finalement ces conditions que dans une faible mesure. La plus grande partie disparut dans les poches de « personnalités influentes ». Les recettes de l'industrie pétrolière, de même que les emprunts et les crédits à l'étranger prirent le même chemin obscur. Ce qui restait, finalement, pour le pays, ce sont quelques édifices somptuaires pour la représentation et les besoins de l'administration, sans aucun intérêt pour l'économie du pays.

La démission d'Eghbal ne mit pas fin aux variations sur le même thème de la corruption, du dilettantisme et de la servilité. Son successeur Sharif Emami dut se retirer au bout de quelques mois, sous les violentes protestations de la population. Le 7 mai 1961, la charge du gouvernement fut confiée à Ali Amini, fêté à l'avance comme grand réformateur et sauveur de la nation. Il proclama aussitôt un programme prometteur, diffusé sur les ondes : « Le problème économique le plus crucial, en Iran, et qui touche pour ainsi dire la quasi-totalité de la population est le niveau de vie très bas et le manque de produits essentiels. Les prix excessifs pour les denrées alimentaires, la montée en flèche du coût de la vie en général, le manque de

---

1. Les statistiques exactes font défaut.

logements décents, les loyers élevés et finalement l'incompétence des autorités responsables pour appliquer un plan précis et réalisable en vue de provoquer la baisse et la stabilisation des prix et ainsi juguler l'inflation menaçante, voilà les problèmes les plus urgents et les plus importants qui doivent être étudiés<sup>1</sup>. »

La façon dont Amini envisageait d'une manière concrète le salut du pays transpira lors d'un « meeting de réconciliation » avec les représentants de l'économie iranienne. Son discours a l'allure d'une satire : « Durant cette troisième période du Plan, l'accent devra principalement être mis sur l'agriculture, malheureusement délaissée jusqu'à ce jour. Je le dis ici nettement, je ne songe même pas à une industrialisation du pays. Il va de soi que les produits industriels indispensables pour le développement de l'agriculture devront être importés. Quant à favoriser le développement de l'industrie lourde, que d'aucuns envisageaient, il ne saurait en être question, étant donné qu'une telle industrie n'est d'aucun intérêt pour nous. Je suis persuadé que nous serions plus avancés aujourd'hui si nous avions construit de petits barrages pour l'irrigation du pays, au lieu de ces grands ouvrages coûteux. Ce sont là des fautes du passé et que nous devons éviter dorénavant<sup>2</sup>. » L'avenir confirmera que c'est précisément cette politique-là qui scellera à tout jamais la dépendance économique totale et, partant de là, également la dépendance politique de ce pays en voie de développement qu'est

---

1. Cité d'après *Keyhan*, 14 mai 1961.

2. *Ibid.*, 19 juin 1961.

l'Iran, par rapport aux nations industrielles. Ce sont précisément des décisions de ce genre qui livrent un pays comme la Perse au bon plaisir des pays industriels en le gardant toujours sous la dépendance de leur industrie lourde. En encourageant de façon unilatérale la production agricole, on augmente l'importation des produits industriels, dont les prix sur le marché international montent infiniment plus vite que celui des matières premières.

Les instigateurs d'une politique aussi fatale doivent être recherchés parmi ceux qui ont un intérêt à maintenir le fossé qui sépare les pays en voie de développement des pays industrialisés, voire même à l'approfondir, afin de consolider de cette façon la dépendance existante. Le discours même d'Amini est un témoignage de cette dépendance.

Tout comme à l'époque de sa carrière de ministre des Finances il inaugura sa charge de président du Conseil par un pèlerinage aux sources et sollicita des emprunts et des crédits aux USA, à la République fédérale allemande et à la Banque internationale. Dès la première année de son gouvernement, il obtint de l'Amérique 86 millions de dollars. On présume qu'il y eut concordance de vues sur le programme. Tirant la leçon des fautes précédemment commises, Amini essaya même, dans un accès d'audace inespérée, d'interdire l'importation de 214 articles de luxe, et à part quelques-uns d'entre eux expressément réclamés par les acheteurs, il réussit même à en maintenir l'embargo. Puis il s'attaqua résolument à la corruption : des fonctionnaires qui avaient détourné des

millions furent effectivement incarcérés pour quelques mois ; il renonça toutefois à poursuivre ses investigations dans ce domaine, constatant avec regret qu'il n'y avait aucun profit à voir les bureaux vides et les prisons surpeuplées. Lorsque le châtement des fonctionnaires coupables eût satisfait la soif de justice de la population, ceux-ci furent à nouveau relâchés : On craignait par trop que leur colère ne fît découvrir la participation des autorités les plus haut placées au détournement de sommes se chiffrant par millions.

Un autre événement aussi spectaculaire que gratuit et sans lendemain s'insère dans le gouvernement Amini : la prétendue réforme agraire. Cette opération, le plus magnifique « show » du shah, sera commenté plus explicitement. Comme pour le restant des mesures prises par Amini, celle-ci n'amena à son tour aucune amélioration sensible aux conditions économiques du pays. Des phrases creuses, rien que des phrases creuses...

### *L'infrastructure de la corruption.*

L'analyse du revenu national de l'Iran démontre que les produits agricoles s'opposent dans une proportion de 41 à 50 % aux produits industriels (pétrole excepté) qui n'atteignent que 13 à 15 %, au mieux 17 %<sup>1</sup>. Ces chiffres prouvent à quel

---

1. Cf. « Weltwirtschaft am Jahreswechsel 1961-1962 ». Publications de l'Office fédéral pour les informations du

point le développement de l'économie du pays dépend de la conjoncture des secteurs agricoles.

Déjà au début du siècle, lorsque les produits iraniens perdirent leur compétitivité sur les marchés internationaux, du fait de la vétusté du matériel agricole, la nécessité d'une industrialisation du pays devint évidente. L'exode rural, concomitant avec la création de nouvelles villes, fit apparaître l'urgence de la création de nouveaux chantiers. Des initiatives dans ce sens, tout d'abord privées, échouèrent cependant dès le début, par suite du veto des puissances étrangères, et tout d'abord celui des banques russes et anglaises, déjà très influentes à l'époque en Iran et soucieuses avant tout d'empêcher l'industrialisation du pays, au profit de leurs propres marchandises destinées à l'importation. Ce n'est qu'à la fin des années 20 que les bases plus larges d'une industrialisation furent jetées par le shah Réza. Il en espérait un renforcement du secteur étatique de l'économie. La crise mondiale lui vint en aide fort à propos et eut pour conséquence de faire déclarer monopole d'Etat la majeure partie du commerce extérieur de l'Iran. On ne sut cependant pas mettre à profit cette occasion unique pour jeter les bases organiques d'une industrie. Quelques usines virent bien le jour, des fabriques de textiles, de sucre, de cuir et de ciment, et en particulier l'œuvre la

---

commerce extérieur. Cologne, 1962, p. 119. On y chiffre la part de l'agriculture dans le revenu national à 35 % et celle de l'industrie et des mines à 13 % - Pétrole : 15 % - Commerce : 13 % - Services publics et privés : 7 % - Construction : 6 % - Loyers : 6 % - Transports et divers : 5 %.

plus importante : le chemin de fer transiranien. (A ce propos la question se posa et se discute encore de nos jours s'il n'eût pas mieux valu développer le réseau routier.) Lorsque Réza Shah essaya, dans les dernières années de son règne, de monter une industrie de l'acier, avec l'aide de l'Allemagne, ce furent une nouvelle fois les résistances anglaises qui firent échouer le projet. Un bateau chargé de machines et venant d'Allemagne à destination de l'Iran, fut saisi par les Britanniques en 1940. En dehors de leur souci constant de freiner l'économie iranienne, la hantise d'une influence allemande croissante en Iran n'aura pas été étrangère à ce geste.

Après l'interruption de la Deuxième Guerre mondiale et le départ des puissances alliées, un plan pour le développement de l'industrie et de l'agriculture fut élaboré en 1948. C'est sur ce plan que se concentra l'espoir de la nation entière, à qui l'on avait fait miroiter en vain, depuis des dizaines d'années, une politique économique énergique et coordonnée. En 1949, on lança un plan septennal, devant être financé par les recettes courantes pétrolières. Mais quand la source des revenus escomptés tarit, du fait de la réaction à la nationalisation de la part des acheteurs étrangers, les espoirs que l'on avait fondés sur elle se volatilèrent. Il fallut dès lors limiter ses efforts aux objectifs essentiels et exécutables dans les moindres délais.

Dès la conclusion du nouveau traité pétrolier, le Plan de 1955 disposa a priori de moyens importants. Sa réalisation devait enfin venir à bout de la misère de l'économie iranienne. Comme le premier

Plan septennal, avec une dépense de 21 milliards de rials<sup>1</sup> n'avait rempli qu'un cinquième de son programme, une somme initiale de 70 milliards et même finalement 82 milliards fut accordée à ce second plan, adopté le 13 mars 1966. Les 60 % des revenus pétroliers, prévus pour l'exécution du Plan, ne suffirent plus à couvrir le montant de cette somme. Mais le Trésor iranien, qui aurait dû intervenir pour couvrir cette différence, souffrait lui-même, à ce moment, d'un énorme déficit. Pour remédier à cette double carence d'un seul coup, le gouvernement Eghbal promulga, en mai 1958, une loi dont le texte apparemment anodin ne laissait pas prévoir les conséquences catastrophiques qu'il devait entraîner par la suite pour l'économie et la politique iraniennes, c'est-à-dire pour le peuple persan tout entier :

« Art. 1<sup>er</sup>. — En 1337 (1958) le Plan pouvait disposer de 60 % des revenus pétroliers, la NIOC de 20 % et le ministre des Finances également de 20 %. De 1338 à 1341 (1959-1962) le Plan percevra 55 %, la NIOC 15 % et le ministère des Finances le reste.

Article 2. — Comme les dispositions de cette loi ont pour effet de réduire les revenus de l'organisme du Plan, celui-ci est autorisé, à partir de 1338 (1959) et jusqu'à la fin de la période septennale, à procéder à des emprunts pour réaliser ses

---

1. 37,1 % de cette somme furent couverts par les recettes pétrolières, 4,8 % par la vente d'installations appartenant à l'Etat, 4,8 % par des entreprises privées, 21,4 % par la Banque nationale iranienne et 31,9 % par des emprunts auprès de la Banque internationale pour l'aide aux pays sous-développés.

projets. Ces prêts seront remboursés par le gouvernement iranien à l'expiration du Plan, grâce aux ressources pétrolières courantes<sup>1</sup>. »

Les conséquences de cette loi étaient faciles à prévoir. Dorénavant, l'arbitraire des autorités intéressées ne connaîtrait plus de bornes.

Les sommes prévues pour être attribuées au Plan devaient être réparties comme suit<sup>2</sup> :

Objet du chapitre	Attribution (en milliards de rials)	Valeur en millions de dollars
Agriculture, irrigation, barrages .....	22,80	285,0
Transports et liaisons .....	30,40	380,0
Industrie et mines .....	13,60	170,0
Affaires sociales et régionales	18,40	230,0
Intérêts et amortissement ..	4,85	60,6

L'ensemble des moyens de transport fut nettement amélioré par ce Plan. D'importantes lignes de chemin de fer — par exemple celle de Téhéran à Tabriz et Mashhad — furent créées, le réseau routier élargi et les installations portuaires aménagées. La construction d'écoles, et d'hôpitaux, l'électrification et la voirie dans les villes furent poussées activement. Toutefois, la différence entre les projets établis et leur réalisation effective ne manqua pas de susciter des inquiétudes. Les moyens prévus pour l'extension de l'industrie avanta-

1. *Keyhan* du 22 février 1958 (1-12-1336).

2. Bobeck, *op. cit.*, p. 60.

geaient précisément très fort l'industrie des biens de consommation au lieu de créer une base pour l'extension générale de l'industrie, seule capable de garantir à long terme un assainissement de l'économie iranienne.

Aussi des doutes quant à la réussite du Plan surgirent-ils même sur les points où il révélait des résultats positifs. Ces doutes se concrétisent si l'on confronte les sommes dépensées avec les réalisations obtenus grâce à ces milliards. A propos de la disproportion frappante qui ressort de cette comparaison, l'un des futurs directeurs de l'organisation du Plan laissa tomber cette remarque laconique : « Les archives ne précisent pas à quelles fins ces sommes ont été employées<sup>1</sup>. » Les commentaires que fit devant le parlement iranien le député Schirochsahi, immédiatement après la conclusion des traités avec les firmes étrangères, furent plus explicites : « Pour ces accords, de très fortes commissions ont été versées ; elles ont été réglées en devises (c'est-à-dire sous la forme d'aide aux pays en voie de développement, note de l'auteur) virées aux comptes en banque de certains messieurs<sup>2</sup>. »

Ces messieurs n'étaient pas uniquement connus du député Schirochsahi, mais purent être identifiés par tout un chacun. Comme cette corruption évidente provoqua des troubles violents parmi la population, Ebtehadj, le chef de l'organisation du Plan, fit une réponse qui éclaire d'une lumière crue

---

1. Gholomreza Nipkey, dans : *Teheran Economist*, n° 470, 4 août 1962.

2. Reproduit dans : *Djonbesche melli iran*, 1959.

le tableau, frisant la tragicomédie, de la planification et de la politique iraniennes : « Le genre de critique formulée par la population à l'égard de l'organisation du Plan et de moi-même avait de quoi renverser un homme et c'est un miracle que nous ayons pu y faire face. » Et de préciser dans la même lancée d'où lui venait une telle confiance en sa personne et dans le monde : « Mon bonheur et ma fierté reposent sur le fait que je suis entièrement sous la protection de Sa Majesté le shah et que je recueille sa louange sans réserve<sup>1</sup>. »

Le président du Conseil Eghbal, à qui l'on ne saurait reprocher de le céder en rien à Ebtehadj sur le chapitre de la corruption, estima que le moment était venu de mettre ce commerce profitable sous sa propre coupe. Le 11 février 1957, il soumit au parlement un projet de loi tendant à remplacer le Plan par un bureau technique sous la direction du président du Conseil<sup>2</sup>. Mais le projet fut repoussé et de ce fait le Plan put poursuivre son œuvre constructrice avec sa constance coutumière. Il est édifiant de jeter un coup d'œil sur le détail des efforts entrepris : d'après les sources officielles, une somme de 50 millions de dollars fut dépensée pour la construction de trois barrages<sup>3</sup>. Mais bientôt de regrettables négligences furent constatées, que le ministre de l'Agriculture commenta de la façon suivante : « Nous avons construit des barrages, c'est-à-dire que nous avons érigé un

---

1. *Etelaat* du 27 août 1957.

2. *Etelaat* du 11 février 1959.

3. *Keyhan* du 1<sup>er</sup> août 1962 (22-5-1341).

mur, derrière lequel se trouve un lac qui pourra servir au canotage et à la pêche. Car nous avons omis d'implanter des turbines dans les barrages et négligé de prévoir un système d'irrigation du sol<sup>1</sup>. » Ces beaux lacs ne servent qu'à l'ostentation, tout comme le terrain d'aviation de Téhéran, que le Plan construisit pour la bagatelle de 513 millions de rials<sup>2</sup>. Afin de démontrer que la Perse atteignait quasiment le niveau de vie du monde occidental, toute l'installation intérieure des édifices du terrain d'aviation fut importée des pays européens ; on poussa l'ironie jusqu'à donner la préférence aux tapis d'importation sur les tapis de Perse...

Dix milliards de rials furent dépensés pour la construction de 500 kilomètres de routes. La commande fut passée à une firme étrangère, bien que des entreprises iraniennes eussent offert de construire pour la même somme 4 000 kilomètres de routes de qualité équivalente. Le montant des commissions versées a dû être pour quelque chose dans l'attribution de ce marché.

D'ailleurs, les exemples de ce genre pullulent et l'on pourrait en poursuivre l'énumération. Soulignons seulement que cet exemple du Plan ne fait qu'illustrer les pratiques courantes en vigueur dans les administrations et les ministères iraniens qui pêchent tous dans les eaux troubles de l'État et en sortent leur petite friture.

D'autres témoins de la déplorable activité de l'organisation du Plan sont fournis par les gigan-

---

1. *Keyhan* du 10 août 1962.

2. *Etelaat* du 6 août 1958 (15-5-1337).

tesques projets d'avant-garde, sans rapport aucun avec la conjoncture économique du pays, qui immobilisent de nombreux capitaux et les rendent improductifs pour des années. Par ce procédé, la dette publique grossit à l'étranger, augmentée encore par les intérêts très élevés, et pour le remboursement de laquelle de nouveaux emprunts doivent être contractés. Aux lieu et place de cette dilapidation des deniers de l'Etat, il aurait fallu concentrer ses efforts sur la création d'une industrie clé sérieuse, capable de fournir les bases d'une industrialisation de la Perse. Vu la conjoncture de l'époque, une initiative privée de la part des entreprises persanes n'était guère possible. La plupart d'entre elles ne disposaient pas de capitaux suffisants pour entreprendre des projets d'envergure et celles qui, par hasard, en avaient les moyens, c'est-à-dire les « grands », ceux-là préféraient investir leurs capitaux à l'étranger. Compte tenu de la situation politique instable du pays, aggravée du fait du refus de l'Etat de garantir les investissements nécessités par ces projets, ils aimaient encore mieux confier leurs capitaux à des banques étrangères. De ce fait, les entreprises persanes limitèrent leurs investissements aux projets d'une rentabilité à court terme, dans le domaine des denrées alimentaires, par exemple, ou des produits de consommation courante, ainsi que des textiles.

A ce sujet, il ne faudrait pas perdre de vue que, pour tous les projets d'une certaine envergure, les autorités iraniennes compétentes donnaient la préférence aux soumissions des firmes étrangères : les pots de vin, sous forme de commissions élevées,

rehaussaient infailliblement la qualité du produit étranger, lors même qu'il n'était en rien supérieur à la production iranienne.

L'expansion de l'infrastructure recherchée à l'époque ne peut avoir de sens que dans la mesure où elle va de pair avec une industrialisation parallèle. Les installations industrielles créées jusqu'à ce jour sont entièrement à la merci de l'importation des pièces préfabriquées que l'on ajuste alors dans le pays et dont le prix de revient, d'ailleurs toujours croissant, est hors de proportion avec les prix de base accordés aux produits agricoles indigènes et aux matières premières.

L'élaboration des plans pour la construction d'une aciérie — des projets qui ont fini par donner à l'Iran un véritable complexe, — n'a jamais pu aboutir, en dépit des millions versés depuis des années, pour l'étude des lieux propices à son implantation, à des experts étrangers, y compris les établissements Krupp.

L'organisation du Plan, dans laquelle on a investi, des dizaines d'années durant, tout notre argent et tous nos espoirs, s'est finalement révélée comme un fiasco total, fondée sur l'égoïsme et le dilettantisme, ou, ainsi que l'écrit *The Economist*, « comme une entité démoralisée, oscillant entre les différents bureaux gouvernementaux et les cabinets ministériels, lesquels la grignotent jusqu'au jour où elle aura cessé d'exister<sup>1</sup>. »

---

1. Jerrold L. Walden, *op. cit.*, p. 120.

*Régime féodal... toujours par la grâce de Dieu.*

Après la démission d'Amini, le shah sortit de sa réserve et du rôle joué jusque-là de représentant du pouvoir, pour se nimber de l'auréole d'un « Empereur populaire ». Dorénavant, les affiches ne le représentaient plus en grand uniforme de commandant en chef de l'armée, mais en civil, brandissant une torche enflammée, descendant en quelque sorte des nues vers le pauvre peuple iranien. Célébré par la propagande officielle comme le « Guide de la révolution au sommet », il annonçait la révolution (non sanglante) blanche qui fut soumise au référendum sous forme de programme en six points. Ce programme fut approuvé par les fameux 98 % des suffrages exprimés et entra en vigueur au début de l'année 1963. Nous reviendrons plus loin sur le détail de ce programme et les résultats atteints jusqu'ici par la réforme agraire.

La caractéristique principale du système agraire iranien est le lotissement du sol en de vastes propriétés privées. Les conditions socio-économiques dans les campagnes se caractérisent comme suit :

1. — Par l'absence sur les lieux du propriétaire terrien, et sa représentation par un intendant non intéressé à la progression de la rentabilité des terres qu'il administre ;
2. — Par le fait que la propriété n'est pas exploitée par des métayers, travaillant pour leur propre compte, mais par des colons partiaires

(90 % de la population rurale iranienne vit dans ces conditions) qui ne touchent qu'une fraction du revenu brut et ne constituent nullement des « associés pour le propriétaire, mais des sujets... Le « Seigneur » propriétaire du domaine est pour le colon partiaire le maître absolu, contre le bon plaisir duquel il n'a pratiquement aucun recours <sup>1</sup>. »

3. — Par les énormes besoins en capitaux de l'agriculture iranienne, entièrement tributaire de l'installation de systèmes d'irrigation. Ce capital est détenu exclusivement par les gros propriétaires terriens. Du fait de ce cumul à la fois du capital, de la terre et de l'eau dans une même main, « la supériorité sociale et économique du Seigneur est telle qu'il peut agir entièrement selon son bon plaisir <sup>2</sup>. »
4. — Par la participation des colons aux énormes risques de rentabilité.
5. — Par la technique de production essentiellement manuelle.

Le « colon partiaire » se distingue d'un métayer ou d'un fermier par le fait qu'il ne participe à aucun usufruit de la terre exploitée et n'a aucune qualité pour disposer des récoltes. Jusqu'à sa répartition effective, la récolte reste la propriété exclu-

---

1. Ulrich Planck : *Le colonat partiaire en Iran*. Journal de l'Agriculture étrangère. 1<sup>re</sup> année n° 1 (octobre 1962), p. 36. C'est à cet article qu'on a empruntés les quelques dates et références ci-après.

2. S. von Franendorper : *Observations d'économie agricole en Iran*, 1955.

sive du propriétaire du domaine : la part qui revient finalement au paysan dépend du nombre d'unités de production fournies : dans la plupart des cas, uniquement son travail, plus rarement une faible part du cheptel et de l'outillage ; par ailleurs, sa part dépend du genre de culture (récoltes d'été ou d'hiver, fruits et légumes, céréales et riz) ; elle se situe en moyenne à environ 30 % du rapport. En faisant dépendre sa rémunération de l'importance de la récolte, on veut intéresser le paysan à l'augmentation de la production et l'empêcher de quitter son travail prématurément, ce qui entraînerait d'ailleurs pour lui la perte de tous ses droits. Néanmoins, le paysan iranien n'est pas un salarié, car en tant que tel il devrait recevoir un fixe en plus du gîte et du couvert. Le paysan, ici, ne reçoit sa part qu'après l'arrêté des comptes des revenus de la récolte, ce qui l'oblige à solliciter une avance du propriétaire foncier ; celui-ci la lui alloue sous forme de prêt, dont les intérêts sont ensuite déduits de sa part. Dans les années de mauvaises récoltes ou bien quand il n'y a pas de récolte du tout (du fait de la sécheresse par exemple, qui sévit en moyenne une fois tous les cinq ans, ou bien dans le cas de sinistres provoqués soit par les intempéries, les parasites ou des épidémies, soit par des déficiences du système d'irrigation) sa rémunération annuelle ne suffit pas à couvrir le montant des dettes contractées, ce qui le place en position de débiteur envers le propriétaire et envers les commerçants locaux et le prive à jamais de son indépendance. Par ailleurs, le paysan doit verser une taxe au régisseur du domaine, ainsi qu'au

clergé local et se soumettre à des corvées de voirie et d'attelage pour le Seigneur.

Partant de là, les rapports entre les propriétaires terriens et leurs paysans sont ceux qui existaient entre les seigneurs et leurs serfs. « En réalité, le propriétaire considère son colon partiaire comme un âne bâté, chargé uniquement de lui procurer un profit et à qui il faut tenir les rênes fermes pour l'empêcher de tricher et de frustrer son maître d'une part de ses revenus<sup>1</sup>. » A cet état de dépendance dégradant du paysan à l'égard de son propriétaire correspond un niveau social extrêmement bas qui classe le colon partiaire « parmi la partie de la population la plus méprisée<sup>2</sup>. »

Ce genre d'entreprise agricole est profondément ancré dans l'histoire de l'Iran et s'est perpétué dans ses structures de base jusqu'à nos jours, en dépit de quelques tentatives de réforme entreprises çà et là. Jusqu'en plein *xx*<sup>e</sup> siècle, la juridiction locale relevait de l'autorité du propriétaire rural, à qui même le Code civil actuel confère une position juridique privilégiée à l'égard de ses paysans. Beaucoup de ces tentatives de réforme n'ont fait qu'empirer sérieusement la situation des paysans. C'est ainsi que la révolution de 1905-1906 n'apporta pas aux villages leur autonomie administrative mais suscita, du fait de l'affaiblissement momentané du pouvoir central, et contrairement à ses buts proclamés, un renforcement de la puissance des seigneurs féodaux. Sous le règne de Réza Shah, une

---

1. U. Planck, *op. cit.*, p. 73.

2. *Ibid.*, p. 75.

série de lois sur l'enregistrement des propriétés furent promulguées entre 1926 et 1932, dont l'application devait se révéler très préjudiciable au paysan et accroître encore la puissance des propriétaires terriens. Dans son étude sur « Le colonat partiaire en Iran » Ulrich Planck écrit : « Il s'est avéré que ces personnes bien placées ont fait inscrire à leur nom, par le cadastre, certains terrains, nonobstant le fait que des paysans étaient à même de faire valoir leurs droits de propriété sur les terres en question <sup>1</sup>. » De peur qu'une amélioration de leurs conditions de vie n'affranchisse les paysans, les gros propriétaires fonciers, en limitant délibérément leurs investissements, empêchent la modernisation des moyens de production et, en n'accordant à leurs paysans qu'une part de revenu insuffisante, ils les contraignent à contracter des emprunts, dont le taux d'intérêt usuraire les endettent à longueur d'existence. « Dans les milieux des gros propriétaires terriens, écrit Planck, on continue à être persuadé que toute attribution qui dépasserait le minimum vital serait considérée par le colon partiaire comme une preuve de faiblesse de la part du seigneur et ne serait propre qu'à l'amener à négliger le paiement de ses redevances <sup>2</sup>. » Le manque de qualification pour un autre emploi et le manque de chantiers de travail en dehors de l'agriculture empêchent le paysan de s'échapper de ce dur esclavage qui ne lui vaut que misère et détresse. L'absence de toute protection juridique

---

1. U. Planck, *op. cit.*, p. 51.

2. *Ibid.*, p. 54.

est scellée par la complicité entre le gouvernement et les gros propriétaires fonciers. Cette complicité va parfois jusqu'à la parfaite identité des intérêts, tout particulièrement dans le cas où le propriétaire terrien est député au parlement, voire membre du gouvernement. Le découragement profond qui résulte de cette situation pour tous les « humiliés, les offensés », est, par ailleurs, entretenue par le clergé qui cherche à leur faire accepter leur sort comme une fatalité inéluctable et voulue par Dieu.

Pour bien comprendre toute l'ampleur de cette situation, il faut savoir qu'environ 85 % de la population persane vit directement ou indirectement de l'agriculture. D'après le dernier recensement de 1956, 73 % de la population totale vit à la campagne ; le nombre des villages oscille, dans la statistique officielle, entre 48 500 et 54 000. En ce qui concerne les régimes de propriété, les villages se répartissent comme suit<sup>1</sup> :

Etat et couronne : 2 500 villages = 800 000 hectares, soit 5 %.

Terres Waghf<sup>2</sup> : 7 500 villages = 2 400 000 hectares, soit 15 %.

Grands propriétaires fonciers : 32 500 villages = 10 400 000 hectares, soit 65 %.

Propriété paysanne : 7 500 villages = 2 400 000 hectares, soit 15 %.

Des 164 millions d'hectares de terre de la superficie totale de l'Iran, 18 millions sont arables.

---

1. Ces chiffres datent de 1960-1961 et correspondent donc à la situation antérieure à la réforme agraire.

2. Terres appartenant à des institutions religieuses.

Cependant, seuls 6,2 millions d'hectares sont labourés, de sorte que chaque année une superficie de 11,8 millions d'hectares de terre arable reste en friche. Au point de vue superficie, 85 % de terres fertiles se répartissent entre gros propriétaires privés et l'Etat, 1 % appartient à des propriétés mixtes et 14 % aux petites exploitations.

Les plus de quinze millions de personnes vivant à la campagne en Iran se répartissent en gros sur trois millions de familles se composant en moyenne de cinq membres. 60 % de ces familles n'ont aucune propriété rurale, 23 % possèdent moins d'un hectare, 10 % entre 1 et 3 hectares, 6 % entre 3 à 20 et 1 % seulement possède plus de 20 hectares<sup>1</sup>. De ce fait, 92 % de la population rurale, faute de propriété, n'a d'autre issue que de travailler sur des terres étrangères entre les mains des seigneurs.

Compte tenu des prélèvements opérés sur son salaire et des autres servitudes imposées par son employeur, le paysan iranien touche, en fin de compte, un neuvième du bénéfice brut de la récolte d'un paysan européen. D'après les chiffres fournis par le ministère de l'Agriculture, le revenu annuel d'une famille de paysans oscille entre 46,0 et 133 dollars<sup>2</sup> !

La propriété foncière du shah mérite une étude particulière de son histoire. Celle-ci est intimement liée à celle du pays. Au moment de son abdication, Réza shah avait légué tous ses biens à son fils et successeur, le shah actuel, qui dut toutefois les

---

1. Cf. Planck, *op. cit.*, p. 57.

2. « La liberté des paysans », édité par le ministère iranien de l'Agriculture, Téhéran, 1953, p. 112.

abandonner au gouvernement sous la pression de la politique intérieure. Ces biens de la couronne, que Réza shah avait enlevés illégalement à leurs légitimes propriétaires auraient dû être restitués. Mais comme la plupart des propriétaires ne purent apporter la preuve de leurs droits, ces terres restèrent provisoirement propriété de l'Etat. Mais quand son pouvoir se fut affermi, le shah se fit offrir par le parlement, en 1949, la restitution de la majeure partie de ces terres. L'Edit impérial du 29 Tir 1328 (20 juillet 1949) stipule :

ART. 1. — La loi réglant le retour des biens de la couronne du défunt shah en notre possession entrera en vigueur immédiatement.

ART. 2. — Le gouvernement est chargé de l'exécution de la présente loi<sup>1</sup>.

Il s'agissait en l'occurrence, d'après les renseignements fournis par la banque Omran<sup>2</sup>, de 2 176 agglomérations (dont plusieurs villages importants) habitées par 49 117 familles au total, soit 300 000 « sujets ».

« *Charité intéressée* ».

Dans le but d'atténuer la colère du peuple, provoquée par l'octroi de cette donation à son profit, le shah essaya de vendre une partie de ses terres à des

---

1. Reproduit par « Publications de la banque Omran », n° 1, Téhéran.

2. *Ibid.*, p. 11 f.

paysans, en leur accordant des crédits à long terme pour le remboursement du prix d'achat. Mossadegh, qui considérait ce programme comme une entrave à la réforme agraire qu'il avait lui-même projetée, conseilla au shah de restituer ces terres à l'Etat. Cela se passa effectivement le 9 mars 1953, mais le renversement de Mossadegh, le 12 septembre de la même année, incita le shah à faire immédiatement marche arrière. Depuis lors, la vente des terres de la couronne se poursuit. Derrière le paravent d'une propagande active qui voudrait faire croire à un geste désintéressé de la part du shah, celui-ci fait de bonnes affaires. Une banque spécialement créée à cet effet le crédite immédiatement de la totalité du prix de vente fixé, alors que les autres gros propriétaires fonciers contraints par la réforme à céder leurs terres ne seront, eux, remboursés qu'au fur et à mesure des versements échelonnés sur des années.

Comme nous l'avons déjà souligné, la véritable réforme agraire avait été promulguée sous forme de loi par un décret du cabinet sous le gouvernement Amini en 1960-1961<sup>1</sup>. En mettant en œuvre le règlement de cette question agraire, le régime du shah se plia à une nécessité de jour en jour plus pressante, car son ajournement aurait pu recéler une menace mortelle. Mais au fond, comme nous le verrons plus loin, il ne s'agissait là que d'une escroquerie pure et simple ; une réforme agraire authentique qui aurait apporté la liberté au paysan signifiait la ruine du shah. Il trouva donc un moyen

---

1. A cette époque, le Parlement avait été dissous.

terme : une réforme partielle, basée sur la conception des Américains, qui avaient amorcé cette réforme comme premier pas vers la réalisation de leurs projets de restructuration de l'Iran.

Les préliminaires de la réforme se situaient dans la période du gouvernement Amini ; elle fut effectivement réalisée, après la publication du « Programme en six points » du shah, sous le gouvernement Alam. Les points 1 et 3 de ce programme<sup>1</sup> prévoient d'une façon à la fois simple et géniale l'indemnisation due aux grands propriétaires fonciers pour leur perte de terrains. Le point 3 envisage, parallèlement à la réforme agraire et pour la couverture financière de celle-ci, une vente des actions des usines nationalisées. La manœuvre est grossière et saute aux yeux : le système féodal sera aboli par la répartition des terres, mais par la même occasion les grands propriétaires terriens auront la possibilité de conserver leurs privilèges sociaux et financiers par l'achat d'actions jusqu'à entre les mains de l'Etat. Messieurs les ex-seigneurs féodaux n'ont pas à se plaindre de ce changement des rôles. Par nature peu intéressés à une exploitation agricole d'un faible rendement, ils troquent volontiers leur propriété agricole déficitaire contre des parts d'actions industrielles prometteuses et se montrent, une fois de plus, davantage inté-

---

1. Point 1 : suppression du système féodal et réalisation de la réforme agraire suivant les principes posés par la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1961 (loi sur le partage de la grande propriété foncière).

Point 3 : vente des actions formant le capital des usines nationalisées en vue de couvrir le financement de la réforme agraire.

ressés à écrémer une situation à leur profit plutôt que de se soucier de l'accroissement de la productivité de leur pays. Au sujet de cette mutation, le shah s'explique de la façon suivante : « Il y a peu d'années encore, les grands propriétaires se mettaient fort en colère quand quelqu'un envisageait le partage de leurs immenses propriétés. Aujourd'hui, beaucoup de ces gros propriétaires en ont pris leur parti et comprennent que, dans l'intérêt de la justice sociale, leur position n'est plus défendable <sup>1</sup>. » L'Etat, quant à lui, fait d'une pierre deux coups : D'une part, il sait l'industrie entre des mains sûres et conservatrices, et de l'autre il sépare astucieusement les chefs des tribus de leurs partisans.

La répercussion de cette réforme agraire sur la situation de la paysannerie dont nous venons de parler peut dès maintenant être profilée très nettement d'après les informations fournies par le gouvernement iranien. L'article 2, alinéa 2 de la loi sur la réforme agraire stipule : « La propriété privée d'une seule personne se limitera partout dans le pays à un seul village. Les propriétaires de plusieurs villages pourront se réserver le choix de l'un quelconque de ces villages. Le reste sera partagé conformément aux dispositions de la loi. Sont exclus du domaine de cette loi : les plantations de thé et de fruits, en outre les propriétés exploitées par des procédés mécaniques <sup>2</sup>. » En admettant

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 195.

2. Texte de la loi amendée sur la réforme agraire du 9 janvier 1962, publié par le ministère iranien de l'Agriculture, Téhéran, 1962, p. 6.

même que ces prescriptions fussent exécutées à la lettre, les termes mêmes du texte, savamment calculés, maintenaient pour l'avenir les terres les plus fertiles aux mains de leurs propriétaires, qui avaient par ailleurs la possibilité de répartir une grande partie de leurs domaines entre les membres de leur famille. De cette façon, il s'avère que la réforme agraire se limite à environ 1,5 à 2 millions d'hectares de la terre la plus mauvaise, soit à 15-20 % de la totalité du sol arable.

Pour l'application de cette loi, le ministère de l'Agriculture créa une banque chargée d'acheter à leurs propriétaires respectifs les terres destinées à être loties, contre un paiement échelonné sur dix ans, et de les revendre aux paysans avec un taux d'intérêt allant jusqu'à 10 %. Le remboursement devra s'effectuer en quinze annuités<sup>1</sup>. Le jour même où le parlement votait l'application de la réforme agraire, le ministre de l'Agriculture Arsandjani fit un exposé aux collaborateurs de son ministère et déclara que par cette loi environ 10 000 villages pouvaient être achetés et remis aux paysans<sup>2</sup>. D'après les statistiques officielles de « l'organisation pour la réforme agraire<sup>3</sup> », publiées le 10 février 1964, 8 394 villages et hameaux, comprenant 1 400 000 hectares de sol arable, ont été vendus, depuis le début de la réforme agraire, à 283 296 familles de cultivateurs pour la

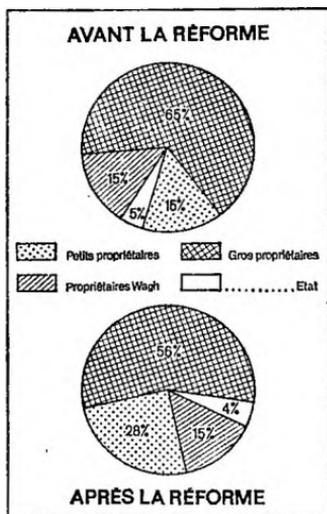
---

1. *Eslahate arzi dar iran* (Réforme agraire en Iran). Publication du ministère iranien de l'Agriculture, mars 1962.

2. *Ibid.*, p. 27.

3. D'après *Etelaat*, 10-2-1964.

somme de 5 011 524 542 rials, soit environ 300 millions de francs. Ces chiffres prouvent que seule



une partie des cultivateurs ont pu avoir accès à la propriété. Le croquis ci-contre illustre les situations respectives avant et après la réforme agraire du 10 février 1964.

La propriété privée n'a donc diminué en tout et pour tout que de 9 %. Il reste 56 % de la totalité de la terre arable entre les mains de quelques gros propriétaires privés. Si l'on ajoute les terres

appartenant à l'Etat et les propriétés des fondations religieuses, dans lesquelles les paysans travaillent dans les mêmes conditions que dans les propriétés privées, il s'avère que la « révolutionnaire » réforme agraire a laissé 75 % des terres en possession de grands propriétaires. La part octroyée au paysan se limite au quart le plus mauvais du sol arable.

Mais quel sera alors le résultat obtenu par le faible contingent de paysans ayant eu accès à la propriété ? Le fait d'être propriétaire du terrain ajoute à son potentiel de travail une deuxième « unité de production » et lui fait gagner par là un droit à 1/5 supplémentaire de la récolte ; les autres unités : eau, semences, et cheptel étant après comme

avant fournis par le grand propriétaire, vers lequel afflue même dans les domaines touchés par la réforme, la plus grande partie de la récolte. Pré-tendre que la réforme agraire ait apporté l'indépendance au paysan est un mythe. Le paysan reste dépendant comme par le passé et cette dépendance s'accroît même dans la proportion ou l'achat de la terre le contraint de s'endetter.

Par l'étude d'un autre problème, nous verrons plus loin combien l'intérêt du paysan a compté pour peu dans cette prétendue réforme sociale. Habitué à un outillage primitif, le paysan iranien ignore tout des méthodes d'exploitation modernes. « En quoi l'affranchissement du joug féodal sert-il au paysan iranien, s'il n'est pas capable de gérer sa propriété privée d'une façon autonome ? » se demande instamment même le shah<sup>1</sup>. Il préconise une solution « sous forme de sociétés coopératives ». Jusqu'en septembre 1964, 225 sociétés coopératives furent créées<sup>2</sup>. Cependant, une infime fraction d'entre elles a commencé à fonctionner, tant et si bien que jusqu'à la date susmentionnée, un quart seulement des villages, en partie très éloignés les uns des autres, peuvent être concernés par cette organisation. La plus grande activité de ces sociétés réside d'ailleurs dans l'octroi de crédits, se montant à environ 175 francs par paysan. Il va de soi que cet argent de poche est utilisé en priorité pour l'achat des objets personnels de première nécessité et non en investissements productifs. Ces

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 196.

2. *Etelaat* du 10 février 1964.

sociétés coopératives ne pourront obtenir des résultats que dans la mesure où elles aideront le paysan à acheter des outils modernes et des semences et qu'elles lui apprendront les rudiments d'une exploitation moderne.

Commentaire du shah : « Il a été démontré que l'Iran est en mesure de créer une nouvelle forme de vie pour ses paysans, qui leur apporte, à eux et à leurs familles, une satisfaction plus grande, contribuant à relever le niveau de vie de notre peuple ainsi qu'à accroître sa confiance en lui<sup>1</sup>.

### *La révolution glorieuse.*

Voici encore une fois résumées les principales acquisitions de la réforme agraire :

1. — Seuls 10 % de la totalité du sol arable ont été répartis entre les paysans, ce qui porte leur part de l'ensemble des terres défrichées à 25 %.
2. — Les terrains cédés devront être payés en quinze annuités. Un pour cent de la somme due sera perçu en sus pour frais administratifs<sup>2</sup>.
3. — Cet emprunt à long terme, qui maintient le paysan en permanence au bord de la ruine, ne lui assure guère qu'un cinquième du revenu de la récolte.

---

1. M. R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 194.

2. M. R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 192.

4. — La réforme n'a modifié en rien la totale dépendance du paysan de son seigneur.
5. — Les véritables bénéficiaires de cette action sont le shah et les gros propriétaires.

Le shah fit répandre la nouvelle de ce programme charitable à l'aide d'une campagne de propagande à l'échelle mondiale, afin qu'elle parvienne jusqu'au moindre recoin de la terre.

On peut dire que rien, — en dehors de Soraya, — n'aura captivé autant l'intérêt de l'étranger au sujet de la Perse que cette réforme agraire par laquelle un shah désintéressé et généreux prétend libérer un peuple de son joug millénaire. Les gouvernements de l'Ouest ne demandent pas mieux que de croire à ce mariage et à l'encourager : l'euphorie facilite la collaboration avec les tyrans.

La presse, en particulier celle de l'Allemagne de l'Ouest, se prostitue sans scrupule pour cette imposture. En même temps que des millions de Persans sont terrorisés, exploités par le régime, qui ne pourrait se maintenir en place sans les fallacieuses et efficaces tromperies de l'Occident, les lecteurs de la *Revue du Dimanche* d'Axel Seeberg apprennent que : « tandis que le père (Reza shah) recherchait avant tout la puissance de son pays, son fils, par contre, se préoccupait également de la justice sociale et du bonheur de son peuple. » Seeberg termine son exposé par la remarque suivante : « Il s'agit là de dispositions personnelles du shah, que le présent article veut mettre en lumière <sup>1</sup>. »

---

1. *Sonntagsblatt* du 2 février 1964.

## CHAPITRE VI

# LE CHEVAL DE TROIE ou LA MANNE DE L'AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

« Vous commentez n'importe quelle niaiserie à perte de vue, mais quand il s'agit de la plus grande duperie du siècle, vous usez d'une réserve tout à fait inhabituelle : je veux nommer le scandale de l'Aide aux pays sous-développés. Cinq milliards de marks sont répandus chaque année entre les nègres et autres sujets sous-développés. Ce qui revient à dire que chaque citoyen allemand, du bébé au vieillard, est tenu de verser une aide de 100 D.M. pour cette œuvre de bienfaisance, qui en réalité ne sert qu'à engraisser et à fortifier les ennemis naturels de notre culture occidentale moribonde.

« Ou bien se peut-il que le gouvernement de Bonn

suppose en toute objectivité que les bénéficiaires de cette aide aux pays en voie de développement éprouvent jamais la moindre reconnaissance pour l'aide reçue ? Tant que nous donnerons de l'argent à ces gens-là, ils l'accepteront ; quand nous serons épuisés, ils s'adresseront à l'Est. Alors à quoi bon ce gaspillage<sup>1</sup> ? »

Des échos comme cette lettre d'un lecteur adressée au « Spiegel » sont caractéristiques de la déception qui commence, ces temps derniers, à enlever à l'Aide-aux-pays-en-voie-de-développement son auréole d'œuvre de bienfaisance. L'auréole qui nimbait jusqu'ici l'Aide aux pays sous-développés contenait à la fois la compensation au malaise suscité par un excès de bien-être et le geste égoïste du désintéressement chrétien et humanitaire.

*« La plus grande duperie du siècle. »*

Si les véritables motifs qui ont provoqué l'Aide aux pays en voie de développement ont échappé au rédacteur de la lettre citée plus haut, il s'est néanmoins rendu compte que cette action lui a procuré, non pas les amis qu'on lui promettait, mais uniquement des adversaires et des critiques. Le paradoxe de cette situation n'est qu'apparent. Dès l'origine, les visées morales existant alors dans l'esprit des populations et les intentions des gouvernements

---

1. D'après *Kursbuch*, février 1965, p. 151.

étaient deux choses fort distinctes. Mais les gouvernants exploitaient alors l'ambiance morale favorable dans le peuple pour consolider, sous le manteau d'une donation désintéressée, leurs propres intérêts fort tangibles, c'est-à-dire des avantages économiques et leur influence politique.

Pour traduire d'une manière plus concrète les visées des gouvernements, il s'agit, en définitive :

1. De découvrir et de s'assurer le contrôle des matières premières et des richesses du sous-sol qui sont nécessaires à l'expansion ultérieure du pays « donateur ».
2. D'ouvrir de nouveaux marchés, qui nécessitent une restructuration de la société des pays en voie de développement.
3. D'instaurer la dépendance politique du pays sous-développé par rapport aux nations industrialisées.

Alors que les anciennes méthodes pratiquées par la politique colonialiste, consistant à s'appropriier par la force les richesses naturelles du pays exploité, étaient extrêmement simples, les mutations intervenues dans les structures sociales et économiques des pays respectifs des deux « partenaires » leur imposent à présent des formes nettement plus compliquées. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que la politique coloniale recourt aux anciennes méthodes confirmées. Les expéditions conquérantes ne sont plus menées à main armée, mais par le truchement de l'aide aux pays sous-développés, et grâce à un système d'investissements de capitaux aux ramifications fort étendues.

C'est cela, la nouvelle baguette magique qui promet et donne aux enfants sages leur sucre d'orge.

Soixante-dix pour cent de la population du globe ne participent que pour un cinquième au revenu mondial<sup>1</sup>. Soixante pour cent de la population des pays déshérités souffrent de la faim ou de la sous-alimentation<sup>2</sup>. Le revenu moyen par tête, dans les pays sous-développés, se monte à environ 50 à 100 dollars US par an ; celui de la moyenne de la population US à 2500 dollars<sup>3</sup>. Cette répartition inégale ne relève pas de la situation géographique, mais provient du fait que trente pour cent de la population mondiale prélèvent la part du lion sur les soixante-dix pour cent restants. Cet état de choses est le résultat de cette politique coloniale qui entretenait sciemment la stagnation culturelle et économique dans les pays pauvres. « Affirmer que la pression des normes collectivistes de la société traditionnelle sur l'individu a empêché l'essor des couches moyennes, masque le fait que le système de l'exploitation colonialiste présupposait qu'on empêchait d'une part toute industrialisation du pays et en même temps la naissance d'une bourgeoisie et d'un prolétariat indigènes, de même que, en règle générale, on négligeait sciemment de former des ouvriers qualifiés et de

---

1. Cf. « Science and Technology for Development ». Report of the United Nations Conference on the Application of Science and Technology for the Benefit of the Less Developed areas, 8 vols, New-York, 1965, vol. 1, p. 36.

2. Report on the World Social Situation, (UN) - Department of Economic and Social Affairs, New-York, 1963, p. 40.

3. *Das Argument*, Berliner Hefte für Probleme der Gesellschaft, n° 34, 7, 1965, p. 18.

développer les professions libérales et l'enseignement ; enfin, l'on interdisait toute éducation politique. Tous ces facteurs devaient nécessairement empêcher la création et l'évolution d'une classe moyenne large et homogène<sup>1</sup>. » Rappelons ici la politique de l'Anglo-Iranian Oil Company, qui au cours de près de cinquante années d'activité en Iran, n'a jamais entrepris la moindre tentative pour former un personnel qualifié autochtone et a même limité à un strict minimum l'embauchage sur place de simples manœuvres.

Ce qui est nouveau, par contre, c'est que cette politique n'a plus même besoin de la soumission formelle de la part du pays pauvre. Il n'est plus besoin, aujourd'hui, de les écraser par les armes, bien au contraire : on les encourage dans leurs aspirations à la souveraineté. Cet état de choses n'empêche pas le commerce, plus fructueux aujourd'hui pour les pays riches que l'exploitation pure et simple pratiquée dans le temps. Pour les pays pauvres, par contre, les normes de la régression n'ont pas le moins du monde baissé. Le commerce se pratique sous des dehors fort respectables et se voit inéluctablement encouragé par la modification des structures économiques et sociales dans les deux camps. Le seul fait que la branche de la construction mécanique se soit, surtout depuis la dernière guerre, développée sur une aussi grande échelle dans le

---

1. Georg Büchner, Frank Deppe, K.H. Tadjen, « Zur Theorie der sozioökonomischen Emanzipation von Entwicklungsgesellschaften » dans : *Das Argument*, op. cit., p. 33, février.

contexte de l'industrie générale, laisse supposer que les débouchés pour cette production se sont également multipliés. Mais tout cela n'a été possible que dans la mesure où des branches de l'industrie légère ont été créées dans les pays sous-développés, et où celles-ci ont un incessant besoin en objets usinés et en pièces de rechange. Dans ce contexte, le degré de dépendance du pays en voie de développement et la forme de son Etat sont de peu d'intérêt. Il suffira que la classe dirigeante se mette au service des intérêts économiques et politiques du pays « donateur ». Une grande partie de l'aide aux pays sous-développés est dépensée à cet effet : elle est destinée, sous forme de livraisons d'armes et autres aides militaires, à protéger la couche régnante contre les populations : plus la clique au pouvoir est forte et corrompue, plus les profits seront grands.

Par ailleurs, cette aide poursuit, dans la plupart des cas, un autre but : l'extension et la modernisation de la propre industrie du « donateur ». Ainsi les usines d'armement américaines sont-elles fort intéressées à l'aide militaire fournie par les Etats-Unis aux pays sous-développés : pour pouvoir rester compétitif sur le plan international dans la fabrication d'armes nouvelles, il faut avant tout vendre les modèles périmés, et à qui vendre ces vieux modèles, sinon à des pays arriérés ?

Une autre partie de l'aide aux pays en voie de développement va à la réalisation de projets de constructions de grande envergure. Dans la plupart des cas, ces travaux sont exécutés par des firmes du pays donateur, qui importe naturellement tous

les matériaux nécessaires des pays industrialisés. En général, ces projets sont conçus de façon à créer de nouveaux besoins de produits d'importation en provenance des pays industrialisés. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater que la totalité de l'aide apportée jusqu'à ce jour n'a pas même suffi à élever de deux pour cent le revenu moyen par tête de la population du monde pauvre, c'est-à-dire du bénéficiaire de l'aide. On peut rappeler ici les auteurs déjà cités : Büchner, Deppe et Tjaden : « Enfin, l'effet de soutien véritable que peut obtenir l'aide aux pays sous-développés se trouve lui-même limité : d'après l'estimation d'une Commission d'experts des Nations unies formulée en 1951, les pays industrialisés auraient dû verser aux pays en voie de développement extra-européens, entre 1950 et 1960, un minimum de 110 milliards de dollars US, afin d'obtenir de ces pays un accroissement de deux pour cent du revenu moyen par tête, en supposant réalisées des économies sérieuses, compte tenu aussi de la poussée démographique et en mobilisant toutes les ressources indigènes ; or, le monde occidental, — pour ne pas parler de la part beaucoup plus faible des pays communistes, — n'a réussi, par des transactions officielles ou privées (y compris les investissements privés et l'aide militaire) ainsi que par le crédit accordé par la banque mondiale, qu'à rassembler au mieux 60 milliards, soit environ la moitié du minimum nécessaire <sup>1</sup>. »

---

1. Georg Büchner, Frank Deppe, K.H. Tadjen, *op. cit.*, p. 41, février.

*Aide — pour qui ?*

La dénomination « aide au développement » ne se justifie pleinement que dans la mesure où l'on entend par là que cette aide sert en premier lieu au pays qui la dispense. C'est dans ce sens-là, en effet, que le terme est juste. La plus grande partie de l'aide aux pays sous-développés est consentie sous forme de prêts et de crédits qui, augmentés des intérêts, refluent au bout d'un certain temps vers leur pays de provenance. Les pays en voie de développement se voient donc dans l'obligation de contracter de nouvelles dettes pour rembourser les premières, tout comme pour boucler le budget de leur Etat. De ce fait, leur endettement envers les pays industrialisés s'accroît sans cesse et, dans la mesure où ces pays pauvres s'appauvrissent de plus en plus, leur dépendance économique s'accroît dans la même proportion. En définitive, l'aide aux pays en voie de développement sert essentiellement à la poursuite de buts politiques. Ainsi l'aide fournie par la République fédérale allemande est conditionnée par la reconnaissance expresse et exclusive du Bund comme seul représentant légal du peuple allemand. Il n'y a que des jongleurs comme Nasser qui réussissent le tour de force de bénéficier de l'aide sans fournir de contrepartie, c'est-à-dire sans s'allier en même temps à un bloc.

Des investissements privés, faits par des entrepreneurs de pays industrialisés, se mettent eux aussi au service de la politique de l'« aide ». Les

grandes firmes sont pour ainsi dire obligées de passer par là, si elles veulent bénéficier des garanties de crédit de l'Etat. L'effet de pareils investissements n'est positif que pour un pays sous-développé déjà largement autonome sur le plan politique et économique. Pour un pays encore non affranchi, les chances d'un bénéfice partagé sont très faibles : en pareil cas, seul l'entrepreneur étranger y trouve son profit et c'est pourquoi il préfère cette sorte de nation. Plus les milieux dirigeants d'un pays sont corruptibles et son gouvernement vénal, plus les firmes des pays industriels y investissent de préférence leurs capitaux. Un gouvernement vénal est la providence pour des pays qui ont des capitaux à investir. Bo Gustafsson rapporte que la totalité des capitaux importés en Amérique latine, entre les années 1950 et 1961, se montait à 9,6 milliards de dollars. « Durant ce même laps de temps, le reflux de capitaux sous forme de bénéfices, intérêts, etc., se montait à 13,4 milliards de dollars. De ce fait, l'Amérique latine subit une perte effective de capital de 3,8 milliards, c'est-à-dire plus de 300 millions de dollars par an. Pendant cette même période, la détérioration de leur « terms of trade », c'est-à-dire la baisse survenue dans leurs prix d'exportation concurremment avec la hausse des prix d'importation, lui infligèrent un déficit supplémentaire de 10,3 milliards <sup>1</sup>. »

---

1. Bo Gustafsson : « *Entwicklungshilfe oder Ausbeutung ?* » (Aide au développement ou exploitation ?) dans : *Kursbuch 2*, 1965, p. 148.

Ces chiffres donnent la mesure du cynisme de certains propos qui affirment que la stagnation des pays en voie de développement est due surtout à la corruption effrénée de leurs fonctionnaires, c'est-à-dire à un état de choses auquel aucune aide ne saurait remédier. C'est grâce à l'aide de l'étranger que les gouvernants corrompus restent au pouvoir et ceux-ci sont soutenus par l'étranger pour la seule raison qu'ils cautionnent la libre pratique de ce commerce que l'on désigne sous le vocable d'aide et d'action anticommuniste.

Un des principes essentiels et des plus efficace de cette aide, qui garantit à la fois l'exploitation la plus complète et la destruction totale de l'économie organique du pays assisté, réside dans la concentration de son industrie sur une seule branche économique. Le choix entre les possibilités existantes intervient en fonction des avantages escomptés par la nation donatrice. Par ailleurs, cette spécialisation exige une main-d'œuvre également spécialisée que seul le pays donateur peut fournir et éventuellement retirer. Le pays assisté tombe par là dans une double dépendance : la concentration sur une production définie pèse lourdement sur l'importation et provoque par ailleurs, du fait de la disproportion des balances, une certaine incertitude dans les marchés et une menace de crise pour le secteur économique. Pour concrétiser cet état de choses, nous citerons quelques exemples de l'Amérique du Sud :

- Le café entre au Brésil pour 74 % dans l'exportation ;
- Le zinc en Bolivie pour 60 % ;

- Les bananes à Costa-Rica pour 60 % ;
- Le cuivre au Chili pour 63 % ;
- Le pétrole au Vénézuéla pour 95 %, etc.

Ce caractère de monoculture n'est pas uniquement voulu par la situation géographique des pays respectifs, mais leur a été imposé de l'extérieur.

C'est sous ce même aspect que la Perse est devenue l'un des pays pétroliers. Nous allons donc, pour l'exemple, examiner les bienfaits de l'aide économique à cette nation, pour qui elle est devenue son « destin », afin d'en montrer l'efficacité dans toute son étendue.

« *Safety first.* »

« En ce qui concerne l'aide étrangère, nous avons démontré, à mon avis, que nous savons la recevoir avec décence, l'utiliser et nous en montrer reconnaissants<sup>1</sup>. » On ne saurait que se ranger sans réserve à ces « opinions d'un shah ». N'est-il pas décent de sa part de cacher à ses bailleurs de fonds que leurs millions servent à prolonger la misère du peuple et à terroriser ceux qui n'approuvent pas cette exploitation ? N'est-ce pas utiliser ces fonds pour l'aide économique que de remplir les poches de ceux qui sont prêts à mettre leur morale en congé pour consolider son régime ? Ne se montre-t-il pas reconnaissant si, en guise de garantie pour

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 305.

la stabilité du pays, il stabilise avec cet argent son propre régime dictatorial ? Les Américains, du moins le gouvernement américain, connaissent fort bien toutes les éminentes qualités de leur protégé. « Nous autres, Américains, proclame Lyndon B. Johnson, nous aimons le shah et le comptons parmi nos meilleurs amis <sup>1</sup>. »

Cet ami, l'Amérique lui vint en aide, entre 1954 et 1963, avec un viatique de 946,2 millions de dollars <sup>2</sup>. Le shah se montre reconnaissant ; précisément pour cette somme, il met à la disposition de l'Amérique et son pays et sa population, qui, en outre, remboursera ladite somme avec un taux d'intérêt compris entre 3,5 et 6,25 %. Dans l'intervalle cependant, cet arrangement entre amis aura les prolongements suivants :

- 1° Pour permettre un contrôle strict de l'expansion du pays, les crédits et les emprunts ne seront consentis que pour un choix limité de projets et pour des buts précis ; ce choix sera opéré par une commission formée au sein du pays donateur.
- 2° Tous les matériaux nécessaires à la réalisation des projets retenus seront importés du pays donateur.
- 3° Etant donné que sous « aide aux pays sous-développés » il faut en premier lieu sous-entendre aide pour les débouchés et les marchés de l'étranger, il va de soi que les crédits accordés ne seront pas galvaudés à développer une économie autarcique en Perse.

---

1. Citation extraite de *Etelaat* du 25 août 1962.

2. Cf. J.L. Walden, *op. cit.*, p. 119.

Jusqu'à ce jour, le shah de Perse a veillé scrupuleusement à faire respecter ces conditions par son pays et, de ce fait, jouit de la bienveillance toute particulière et de la confiance totale de la part des Américains. Par ailleurs, les USA rendent la politesse et, bien qu'ils aient virtuellement acheté la Perse, ils n'abusent pas de la situation, ce qui a permis à l'ex-Premier ministre Mansur de s'écrier fièrement, peu avant sa mort violente : « Aujourd'hui notre pays est gouverné, sous le règne du Shah-in-shah, par les Iraniens, selon des conceptions iraniennes, suivant des plans iraniens et en toute indépendance. Aucune puissance étrangère n'est à même d'exercer fût-ce la plus légère influence sur les affaires qui concernent notre pays <sup>1</sup>. »

Dans son autobiographie, le monarque livre très franchement ses réflexions sur l'emploi de cet argent. Il ne s'est pas laissé entraîner à entreprendre une campagne contre la faim et la misère dans son pays, car il perce ce mystère de la pauvreté et il voit plus loin : c'est l'armée qui est l'essentiel, le besoin N° 1 d'un pays, « car le besoin le plus élémentaire de l'homme, c'est la paix, la sécurité. Dans une certaine mesure, le besoin de sécurité prime même l'élémentaire besoin de nourriture ou de logement, car il constitue la condition première qui permet à l'homme de se livrer à la recherche de sa subsistance et de son logement <sup>2</sup>. »

---

1. Discours au Parlement, cité d'après *Etelaat* du 1<sup>er</sup> novembre 1964.

2. M.R. Pahléwi, *op. cit.*, p. 299.

En application de cette conception, le shah augmenta le budget militaire qui, en 1953, durant la dernière année du gouvernement Mossadegh, avait atteint 3,666 millions de rials (soit 225 millions de francs) <sup>1</sup> pour le porter à 12 millions de rials (soit 750 millions de francs) en 1965 <sup>2</sup>. Et, toujours soucieux des véritables besoins de la population de l'Iran, le shah associa à l'armée un service secret exemplaire et un appareil de police de premier ordre, qui fonctionne au doigt et à l'œil. La collaboration de ces trois institutions garantit le peuple contre une révolution, lui assure le maintien du statu quo et surtout, elle permet au shah de persévérer dans ses efforts. Personne ne s'étonnera donc de voir le shah ne reculer devant aucun sacrifice pour maintenir ces institutions.

Or, il se trouva que les Américains firent preuve de la plus large compréhension pour les vues du shah ; ils n'hésitèrent donc pas un instant à agir en conséquence en attribuant quasiment la moitié de l'aide prévue pour la Perse sous-développée sous forme d'aide militaire, soit en gros 500 millions de dollars depuis 1954 <sup>3</sup>. Très rapidement, l'Iran devint, en 1955, membre du pacte de Bagdad, conclut un pacte défensif avec les USA et entra dans l'alliance CENTO. Bien que cet état de choses confère à l'armée iranienne une mission éminemment tournée vers l'extérieur, une clause de ces accords signale discrètement sa véritable fonction :

---

1. *Bachtare Emruz* (Quotidien iranien), du 2 juin 1953.

2. Supplément de langue allemande de *l'Iran Azad* du 7 novembre 1964.

3. Cf. J.L. Walden, *op. cit.*, p. 119.

à la CENTO est affilié un « Counter-Subversion Committee », c'est-à-dire une Commission spécialement créée contre les menées subversives. Cette fonction double justifie dès lors les soixante millions de dollars versés annuellement à l'Iran<sup>1</sup> en sa qualité de membre de ce pacte.

De même pour l'accord du shah avec l'Amérique, il existe des motifs de politique intérieure. Lorsque la monarchie fut renversée en Irak et que, de ce fait, le pacte de Bagdad s'avéra caduc, l'Amérique voulut remplacer cette organisation par des accords bilatéraux avec ses partenaires, lui permettant d'installer à proximité de l'Union soviétique ses rampes de lancement de fusées à moyenne portée. En juillet 1958, les Etats-Unis adressèrent une requête dans ce sens à la Perse. « Le shah acquiesça en principe, mais demanda en contrepartie un prix fabuleux et typiquement oriental : le monarque, traumatisé par la révolution en Irak, exigea de l'Amérique qu'elle lui garantît son trône contre toute tentative de subversion interne<sup>2</sup>. » Et pour peser plus efficacement sur la décision de ses partenaires, il invita une délégation russe à venir dans la capitale iranienne pour participer à des négociations sur un éventuel pacte de non-agression. Tout aussitôt, Eisenhower expédia l'amiral Radford à Téhéran et très rapidement les Russes furent renvoyés dans leurs foyers. « Radford était habilité à accorder au shah une promesse « élastique », comme disaient les journaux américains, d'acquiescer aux exi-

---

1. *Keyhan* du 1<sup>er</sup> octobre 1957 (10.7.1336).

2. *Der Spiegel*, n° 11, 1959.

gences qu'il avait formulées à l'égard de l'Amérique<sup>1</sup>. » Le 3 mars 1959, le ministre persan des Affaires étrangères signa l'accord militaire irano-américain. Si l'on voulait rechercher la destination donnée à la seconde moitié de l'aide aux pays sous-développés, on risquerait de s'exposer à un embarras certain, car le sens du planning est difficilement perceptible. Cependant, les choses prennent du relief dès que l'on étudie de plus près ces projets en fonction de leur importance stratégique. Si la raison d'être d'un système de renseignements supérieurement organisé n'est pas toujours évidente pour le misérable paysan iranien sous-alimenté, l'importance de sa fonction militaire, par contre, ne fait aucun doute. Que l'ampleur donnée à l'extension des deux ports iraniens sur le golfe Persique puisse paraître disproportionnée avec les besoins actuels du commerce iranien, rien de plus normal ; mais qu'elle s'inscrive dans le contexte d'un préalable à l'arrivée éventuelle de détachements américains, voilà qui expliquerait tout.

Quant à la profondeur du sentiment de responsabilité témoigné par les Américains, lors de la répartition de l'aide accordée à un pays sous-développé, leur principe même de ne jamais se contenter de transférer ces sommes purement et simplement, mais de les faire accompagner par des conseillers qui décident de leur emploi, en témoigne. Le nombre officiel de ces conseillers économiques n'est pas connu, mais on l'estime à

---

1. *Der Spiegel*, n° 11, 1959.

quelque 1 200 personnes<sup>1</sup>. Les services qu'ils rendent à la Perse sont à ce point précieux que l'Etat leur verse des émoluments dont le montant se chiffre, d'après l'estimation du député Chaltabari, à la moitié de l'aide militaire totale<sup>2</sup>. Après son retour de l'Iran, une Commission d'observateurs américains rendit compte au Sénat que William Warne, directeur du programme américain en quatre points pour l'Iran, avait dirigé dix bureaux avec ses quarante fonctionnaires. L'un de ces services aurait mis à la disposition des cinquante-cinq membres de son personnel, y compris les secrétaires et les domestiques, cinquante-trois automobiles et quarante et un chauffeurs<sup>3</sup>. Mais ce n'est pas tout. En 1965 fut promulguée en faveur des conseillers américains une capitulation, en vertu de laquelle l'immunité habituellement réservée aux seuls représentants diplomatiques était accordée à tous les Américains travaillant officiellement en Perse. Aucune juridiction iranienne ne peut donc statuer contre aucun de ces conseillers. Simultanément, les Américains consentaient à l'Iran un crédit du montant de 200 millions de dollars, sous condition, toutefois, que cette somme soit investie, sous un délai de quatre ans, en achat d'armes américaines. Cette convention illustre les effets bienfaisants de l'amitié américano-iranienne. Le shah écrit à ce sujet : « Pour de très nombreuses améliorations dans nos forces armées, nous sommes en premier lieu redevables à l'Amérique... Dès le

---

1. Cf. *International Affairs* de juin 1963, p. 99.

2. *Keyhan* du 8 mars 1958.

3. *Teheran mossawer* du 26 janvier 1958 (5.12.1336).

début, cependant, il fut convenu par les deux parties que les Américains limiteraient leur action au seul rôle de conseillers militaires, à l'exclusion de toute immixtion dans le commandement des troupes<sup>1</sup>. » Ce démenti, venant de l'autorité suprême, aura définitivement réduit à néant les insinuations de quelques cyniques qui osaient prétendre qu'il fallait considérer le ministre américain de la Défense comme le véritable commandant en chef de l'armée iranienne. Finalement, l'armée américaine est elle-même représentée en Iran par neuf bases permanentes. Conjointement avec les forces armées du shah, ils défendent la Perse, d'après les propres paroles du souverain, contre « l'impérialisme russe<sup>2</sup> ».

Cependant, si ce que nous venons de dire devait faire supposer que l'Amérique ne poursuit, par son octroi de l'aide à notre pays sous-développé, que des buts d'hégémonie, ce serait injuste. Il est indéniable, en effet, que l'Amérique témoigne d'un intérêt incontestable pour le commerce avec l'Iran, pour les banques et plus particulièrement pour son pétrole, et qu'elle ne se lasse pas de seconder l'Iran dans l'exploitation de ces richesses de son sol.

*La Perse, « bien en main ». (Rockefeller)*

Si l'on considère la situation de la Perse, dont la population se compose à 85 % d'illettrés, inca-

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 318 f.

2. *Ibid.*

pables d'avoir une opinion en matière économique, il peut paraître absurde, au premier abord, de pratiquer, dans un tel pays, le système de la libre concurrence, au lieu d'un dirigisme d'Etat. Cependant cet arrangement ne manque pas de logique, puisqu'il tient compte du fait que l'économie iranienne se trouve pour la plus grande partie entre les mains des firmes étrangères, qui, en tant qu'entreprises libres, ne se sont jamais plaintes, à ce jour, de manquer de bénéfices. En accord avec leur gouvernement respectif, ces firmes dirigent l'ensemble de l'économie iranienne d'une façon telle que d'une part aucun danger de développement accéléré du pays assisté ne soit à redouter et que, d'autre part, de ce fait même, le concours d'entreprises étrangères reste à jamais indispensable.

Comme toutes les machines et pièces de rechange peuvent être importées, il va de soi que la création d'une industrie quelconque, notamment d'une industrie lourde, devient parfaitement inutile pour l'Iran, d'autant plus que pour équilibrer le montant élevé des importations, ce pays dispose en permanence d'énormes crédits à l'étranger.

L'Etat persan est un hôte généreux pour les quelque 1 100 firmes étrangères venues des pays industrialisés y investir leurs capitaux. Ce capital est assuré par la loi et garanti par l'Etat. Aux termes des règlements édictés le 4 décembre 1955 par le gouvernement iranien, et qui ont été complétés par la loi du 28 février 1961, les capitaux étrangers jouissent des garanties et des avantages les plus considérables. Dans la plupart des cas,

le transfert annuel des bénéfices peut s'opérer en devises, de même que le rapatriement des capitaux étrangers. Les entreprises qui s'installent à plus de soixante kilomètres de Téhéran sont exonérées d'impôts pour une durée de cinq ans. Dans le cas où une nationalisation interviendrait, l'investissement étranger est remboursé séance tenante.

Lors de l'adjudication de projets de quelque importance, les fonctionnaires iraniens, pour les motifs ci-dessus signalés, donnent leur préférence aux firmes étrangères ; c'est la raison pour laquelle les entreprises iraniennes ne pourront jamais dépasser un certain ordre de grandeur.

Il n'est donc pas surprenant que ces entrepreneurs étrangers, dont les investissements s'inscrivent également sous le sigle de l'aide économique, prélèvent des profits substantiels sur le pays assisté. Le bénéfice de ces établissements étrangers se monte chaque année à une moyenne de 300 millions de dollars<sup>1</sup>. Si l'on totalise la somme des bénéfices ainsi obtenus dans les douze années qui ont suivi la chute de Mossadegh, son montant atteint le triple de la somme perçue, pour cette même période, au titre de l'aide aux pays sous-développés.

Mais l'activité du capital étranger en Perse ne se limite nullement à la création de sociétés et à l'exécution de projets grandioses. Les centres d'intérêts les plus rentables pour l'investissement en Iran sont ses banques. Elles sont les intermédiaires tout-puissants de ce gigantesque commerce d'en-

---

1. *Donia*, n° 4, 5<sup>e</sup> année, 1965.

traide et, bien entendu, tenues fermement entre les mains étrangères.

Jusqu'en 1949, il n'existait aucune banque privée en Iran, car la loi s'y oppose. Finalement et en dépit de toutes sortes de difficultés, on en vint néanmoins à créer une banque et lorsque, après 1954, l'initiative privée commença à s'intéresser au problème bancaire, plusieurs banques mixtes furent créées par la suite, en dépit des obstacles juridiques ; leurs capitaux provenaient à la fois de fonds persans et de l'étranger.

Les autorités officielles responsables voulurent bien enregistrer cette entorse à la loi avec un certain retard. Un ancien sénateur iranien, lui-même membre d'une commission de surveillance des banques privées, avoua dans une interview que ces banques avaient été fondées illégalement. « Mais, ajouta-t-il complaisamment, comme une certaine somme de capitaux a déjà été investie dans ces banques et qu'elles ont effectivement commencé à travailler, que par ailleurs des comptes y ont été ouverts, je suis d'avis qu'on n'en fasse pas une affaire d'Etat<sup>1</sup>. »

Le directeur commercial de la banque « Iran-Proche-Orient » entérinait l'opinion de son collègue de la façon suivante : « Même si la création de ces banques devait se révéler illégale, il faudrait éviter toutes discussions à leur sujet, pour la bonne raison que celles-ci risqueraient de produire une mauvaise impression sur la population et susciter

---

1. Sénateur Wasasteh dans *Keyhan* du 19 juin 1959 (29.3.1338).

des controverses au sein même de la justice iranienne. C'est pourquoi, à mon avis, il vaut mieux passer l'éponge<sup>1</sup>. »

Tous ces instituts financiers sont inscrits comme banques iraniennes, bien que leurs directeurs soient des étrangers, qui contrôlent tout le secteur économique privé. Les associés iraniens sont pour la plus grande part de petits actionnaires qui n'ont aucune influence sur la marche des affaires, ainsi que des personnalités haut placées qui couvrent l'illégalité du procédé en échange de bénéfices tangibles.

Ces banques consentent aux entreprises des crédits affectés d'un taux d'intérêt compris entre 12 et 18 % ; quant à leurs propres bénéfices, elles les transfèrent à l'étranger. « Par le truchement de ces banques », écrit le *Teheran Economist*, « nous avons créé une voie officielle pour la fuite des capitaux<sup>2</sup>. » Comme les bénéfices les plus substantiels et les plus rapides proviennent surtout de l'importation de denrées diverses, en particulier d'articles de luxe, les banques refusent les prêts à long terme, productifs à la longue, mais non immédiatement rentables.

Ce transfert de devises opéré par les banques, l'influence stérilisante de ces opérations sur l'économie, la hausse permanente des prix provoquée par l'énorme pouvoir d'achat des couches supérieures de la société jouissant de crédits illimités,

---

1. Keyhan du 12 juin 1959 (22.3.1338).

2. *Teheran Economist* du 18 février 1963 (27.11.1341).

voilà quelques exemples typiques des effets pernicieux des investissements étrangers en Perse. Ce ne sont pas les entrepreneurs qu'il faut blâmer de vouloir faire des affaires, ce qui choque, c'est cette politique économique qui s'enferme dans un cercle vicieux d'erreurs, équivalant pour le pays à un suicide.

L'intérêt de l'étranger au développement de la Perse culmine dans le souci de ses ressources pétrolières. En dehors des traités conclus pour le compte du Consortium, neuf autres contrats avec des sociétés pétrolières étrangères, pour la plupart américaines, ont été signés depuis 1954. L'étendue du sol cédé pour l'exploitation, soit 75 000 kilomètres carrés, additionnée aux surfaces mises à la disposition du Consortium, atteint une superficie de 333 000 kilomètres carrés (superficie de l'Iran : 1 640 000 km<sup>2</sup>). Le Consortium, à lui seul, a exporté, jusqu'en 1965, 565 millions de tonnes de pétrole de la Perse et enregistré depuis 1954 un bénéfice net d'au moins 250 millions de dollars par an. (Ce chiffre se réfère au montant de la part versée à la Perse, sur la base de 50 %. Avec les pratiques en usage au sein du Consortium et dont nous avons parlé, le bénéfice de l'étranger est donc en réalité infiniment plus élevé.) Par là-même, l'aide aux pays sous-développés dévoile, en ce qui concerne l'aspect financier de la question, son véritable caractère. Le bénéfice net du Consortium se chiffre en douze ans à environ trois milliards de dollars. La totalité de l'aide économique consentie à la Perse se chiffre, pour une période de dix ans, à environ un milliard de dollars. Il faut souligner,

entre parenthèses, que la plus grande partie de cette « aide » sera remboursée.

La relation entre les bénéfices retirés de la Perse et les donations qu'elle a reçues est encore plus étrange. D'après les estimations du *Tcheran Economist*, le montant du bénéfice net du Consortium équivaut à quinze fois la valeur des dons que l'Iran a reçus de l'étranger depuis 1954<sup>1</sup>.

Voici donc ce que l'on peut conclure :

1. — Une grande partie de l'aide aux pays sous-développés reflue vers son pays d'origine.

2. — Le capital prêté est investi pour le plus grand profit du pays donateur et d'une manière telle que l'économie du pays pauvre s'en trouve bloquée, c'est-à-dire en investissements improductifs (armée, articles de luxe, pots de vin).

3. — Dans la mesure où l'endettement des pays pauvres s'accroît, leur indépendance à l'égard des pays donateurs diminue.

4. — Si cela peut servir leurs intérêts, les pays donateurs n'hésitent pas à subventionner des régimes terroristes qui ne pourraient pas se maintenir sans cet appui.

5. — Les gouvernements des pays industrialisés ne trompent pas seulement les pays pauvres, ils induisent en erreur leur propre peuple. L'aide aux pays sous-développés leur est présentée comme une action charitable envers les pays déshérités, action commandée à la fois par le standing et par la morale chrétienne. Cependant, la population, qui est de bonne foi, admettrait difficilement que

---

1. N° 45, juillet 1964.

cette générosité et cette éthique n'aient d'autre effet que de prolonger et d'accroître sciemment la misère et l'oppression dans le monde ; c'est pourquoi l'on se garde bien de l'en informer. Quiconque ose dire la vérité est aussitôt taxé de communiste et présenté comme étant, lui, le véritable oppresseur, qu'il importe de livrer au plus vite à la vindicte du peuple trahi.

Les peuples pauvres n'ont pas d'autre issue pacifique pour sortir du cercle infernal suscité par ce mensonge global que sa destruction : il faut instruire les populations bernées, y compris celles des pays industrialisés. A cet effet, nous allons comparer les deux citations opposées ci-après :

« Quelques extrémistes prétendent que les Etats-Unis ont remis en vigueur la vieille tradition de l'exploitation impérialiste. Ils affirment que de nos jours et dans de nombreux pays, les Américains investissent leurs capitaux dans le seul but de créer des bases stratégiques et d'exploiter les populations sur le plan économique. A cet égard, je dois dire que mon expérience personnelle me permet de n'être pas de cet avis. Nous demandons aux Américains et nous recevons de leur part une parfaite égalité des droits. Nous ne nous rangeons aux vues des Américains que dans la mesure où leurs intérêts sont conformes aux nôtres. L'Amérique n'a jamais cherché à nous dominer ; nous ne l'aurions d'ailleurs pas toléré<sup>1</sup>. »

« Nous avons pu nous assurer le contrôle total du pétrole iranien par le truchement de l'aide éco-

---

1. M.R. Pahléwi, *op. cit.*, p. 113.

nomique. Par ailleurs, le marché iranien nous fournit à présent une base très sûre pour notre économie. Nos investissements massifs dans l'économie de l'Iran nous ont permis de nous assurer le contrôle intégral de la politique étrangère de ce pays et en particulier de provoquer l'adhésion de l'Iran au pacte de Bagdad. A l'heure actuelle, le shah de Perse ne saurait entreprendre le moindre changement dans la composition de son gouvernement sans consulter notre ambassadeur accrédité auprès de lui<sup>1</sup>. »

Les bienfaiteurs ont donc toutes les raisons pour souhaiter le maintien du statu quo. Celui-ci est généralement garanti par des dirigeants richement dotés et les minces couches supérieures des pays en voie de développement. Il s'oppose cependant au besoin légitime de changement éprouvé par ces peuples, qui finissent bien par se rendre compte, à la longue, que cette aide ne leur est point allouée pour les sortir d'une situation déplorable, mais bien au contraire pour la consolider. La répression des insurrections, — en Algérie, en République dominicaine, au Viet-nam, — se cache prudemment sous des motifs de morale : comme chacun sait, tous les soulèvements sont invariablement fomentés par les communistes. La lutte menée pour le plus grand profit des exploités est présentée comme une lutte pour la liberté. De ce fait, l'aide économique aux pays sous-développés devient la victime de ses propres contra-

---

1. Nelson Rockefeller à Dwight D. Eisenhower, cité d'après *Donia*, n° 2, 2<sup>e</sup> année, été 1962.

dictions : en réalité, les pays qui dispensent cette aide sont des exploiters et dans les pays pauvres, dont on prétendait se faire des alliés, on ne suscite que des inimitiés.

On peut aller jusqu'à dire que, même dans le cas où l'aide économique serait consentie pour des motifs purement humanitaires, elle resterait infructueuse, car il est de plus en plus évident que l'indépendance, tant sur le plan intellectuel que dans le domaine matériel, ne peut pas s'acquérir par des subventions, mais uniquement par une restructuration des bases mêmes de la société. Or, une part prépondérante de cette aide est précisément destinée à la mise en place de l'appareil militaire qui doit permettre d'empêcher cette restructuration.

## CHAPITRE VII

### L'AIDE ET LE TERRORISME ou UNE OPPRESSION QUI COUTE CHER

Un fait assez insignifiant en soi caractérise cependant fort pertinemment les conditions sociales en Perse. En 1963, à Téhéran, une centaine de policiers armés de matraques sautaient dans une excavation d'environ 3 000 mètres carrés et se ruaient là sur un millier d'êtres humains venus se réfugier dans ce trou. D'habitude, l'Etat tolère ce genre d'hébergement pour le peuple, mais dans ce cas particulier ce trou se trouvait malencontreusement placé à proximité d'un quartier dont les habitants ne voulaient plus subir cette promiscuité fâcheuse, leur délicatesse se blessant à la vue de cette souillure inesthétique. Par ailleurs, la cohabitation de l'extrême misère avec la plus cou-

teuse opulence est généralement d'un piètre effet. Il fallait donc supprimer cet objet d'opprobre à coups de matraque. Le bien-être des riches et la réputation de la nation sont bien des critères suprêmes pour le règlement des problèmes sociaux. Cet ostracisme des pauvres évite à l'étranger qui visite Téhéran superficiellement bien des vues désagréables. Il ne verra que rarement ces êtres humains qui se terrent au sud de Téhéran, dans des trous de glaise, mal nourris, mal vêtus, malades, infirmes, formant le bas-fond de millions de loqueteux que personne n'aperçoit et qui restent bien cachés aux vues des heureux propriétaires des villas et des buildings.

### *Arcadia persis*

Or, les pauvres de la capitale forment cependant et malgré tout, une couche encore « privilégiée » du prolétariat iranien. Dans les campagnes, où vivent 70 % de la population, la situation est infiniment plus catastrophique. Dans la revue *Khan-daniha*, un Iranien du sud décrit ses impressions sans fard : « Ici, sur place, je suis témoin de scènes terrifiantes de la misère humaine. De mes propres yeux, je vois des enfants, des adolescents, des hommes et des femmes dépérir par manque de soins, de médicaments, de nourriture, condamnés par la faim et les privations. Je connais des familles qui se damneraient pour un morceau de

pain, je connais des femmes et des jeunes filles, honteuses de leur dénuement et qui se refusent, durant des mois, à quitter leurs demeures, parce qu'elles n'ont pas de quoi se vêtir décentement. Je connais des enfants, d'une maigreur squelettique, qui, des années durant, se vautrent dans la boue, nus comme des vers, et se nourrissent d'une poignée de mauvaise herbe et de poissons pourris<sup>1</sup>. »

Les mémoires du shah décrivent le tableau différemment : « Nous ne devons pas oublier que nos villages sont infiniment attachants ; quand je pense à un village persan, je vois dans mon esprit des rues paisibles, bordées d'arbres, avec un ruisseau qui serpente au milieu ; je vois les jeux de la lumière et de l'ombre, des tapis bariolés, des tentures, des ustensiles de cuivre rouge ou jaune patinés, je vois des vergers verdoyants, des meules de paille, des piles de fruits séchés, je vois des ânes richement harnachés ; je vois des vieillards assis devant leur maison, et des femmes qui bavardent, des enfants qui jouent<sup>1</sup>. » Oui, mais les enfants dont le ventre gonfle avant leur mort, il ne les voit pas dans son esprit : il ne voit pas davantage tous ces condamnés à mort par des maladies insignifiantes, qui trépassent faute de soins, faute de médecins, faute de médicaments.

La statistique, elle, est plus impitoyable et plus réaliste que le regard bienveillant du père du peuple ; elle indique que la moyenne d'âge généralement atteinte en Perse oscille autour de la

---

1. *Khandaniha* du 1<sup>er</sup> novembre 1961.

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 207 f.

trentaine et que la mortalité chez les nourrissons atteint une proportion de 50 %<sup>1</sup>.

C'est de l'année 1958, alors que l'Iran se glorifiait de produire 37 millions de tonnes de pétrole par an, que datent ces récits de voyage d'un sénateur américain, qu'il publia dans la feuille officielle du Congrès américain :

« ... A Tabris, la plus grande ville de la Perse après la capitale, nous avons trouvé une misère encore jamais vue nulle part, J'ai visité une manufacture de tapis dans laquelle travaillaient environ huit cents personnes dont six cents enfants entre six et quatorze ans<sup>2</sup>. » *Keyhan* rapporte la même année que les population du Béloutchistan et du Mehran étaient atteintes de syphilis héréditaire dans la proportion de 80 %. Les reporters visitèrent un village dont toute la population était devenue aveugle par suite du trachome<sup>3</sup>. Une phrase du shah, extraite de ses Mémoires, s'applique ici tout particulièrement, en guise de commentaire : « Il me tarde de voir le jour où du moins chaque village de mon pays disposera d'un poste de télévision collectif<sup>4</sup>. » Les Béloutches, poursuit *Keyhan*, « se nourrissent la plus grande partie de l'année de racines et de noyaux de dattes. A Mehdiabad, les paysans trempent de la paille dans de l'eau, pour la manger. » Lors d'une campagne anti-

1. Bertrand Russell dans *konkret* (mai 1955), p. 20 (Par comparaison : En Europe, l'âge moyen oscille autour de soixante ans, la mortalité infantile de 2 à 4 %).

2. *Congregational Records*, cité d'après *Keyhan* du 17 mars 1958 (26.12.1336).

3. *Keyhan* du 17 mars 1958 (26.12.1336).

4. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 134.

acridienne, les fonctionnaires chargés de la destruction des sauterelles rencontrèrent une très vive résistance, dans un village situé à environ 150 km de Téhéran, de la part des autochtones qui ne voulaient pas se laisser frustrer, par cette action, de leur principale nourriture<sup>1</sup>.

Les épidémies suscitées en permanence par ce mode d'alimentation se propagent rapidement, faute d'installations sanitaires. Ainsi dans certains villages et dans beaucoup de villes, un grand bassin chauffé, rempli d'une eau qui très souvent n'est pas renouvelée durant des mois, sert de bain commun pour tous les habitants.

La misère, la faim et la maladie, voilà le pain quotidien que le père du peuple offre à ses sujets. Ils l'acceptent de sa main comme un gâteau de miel et le vénèrent...

### *Une politique culturelle active.*

L'un des plus récents cadeaux du monarque à la population des campagnes est sa célèbre « armée du savoir ». Le dernier des six points du « Programme » déjà cité, et qui est entré en vigueur en 1963, prévoit la création d'un « corps enseignant, chargé d'accélérer la suppression de l'analphabétisme ». D'après les indications fournies par le ministre de l'Intérieur en 1962, sur un chiffre de 12 784 031 Persans ayant dépassé leur dixième an-

---

1. Keyhan précité.

née, seuls 1 910 630, soit 14,9 % savaient lire et écrire. Mais parmi ces privilégiés, 514 480 personnes seulement habitaient des villages<sup>1</sup>. Ce qui signifie que des 14 millions d'habitants des campagnes, moins de 4 % savent lire et écrire.

Le shah aurait bien voulu prendre à son compte la pratique en usage dans certains pays socialistes, c'est-à-dire remplacer le service militaire par un service d'enseignement dans les provinces. L'application d'un pareil plan suppose des villages arrivés à un stade d'évolution tel qu'il n'en existe en Iran que dans l'imagination débordante du shah. Dans des villages où l'homme a beau s'échiner du matin au soir sans arriver à un salaire proche du minimum vital, où la faim, la soif, la maladie le condamnent en permanence à un état quasi végétatif, à mi-chemin entre la vie et la mort, il ne faut pas s'attendre à un enthousiasme délirant de la part des habitants pour un instructeur qui veut leur apprendre l'alphabet. Aussi le mystère de cette campagne de propagande pour le savoir n'est-il pas difficile à percer, il se démasque lui-même. Les jeunes gens qui viennent de recevoir une instruction militaire et surtout politique durant six mois, fonctionnent moins comme instituteurs qu'en qualité de membres d'une vaste organisation de surveillance qui permet au shah de détecter la moindre agitation révolutionnaire et de l'étouffer dans l'œuf, donc une « armée du savoir » du shah.

Mais les cadres enseignants ne manquent pas seulement dans les villages, auprès des illettrés.

---

1. *Vezerete Keschvar*, mai 1962, p. 30.

Dans les 1 183 lycées et 83 écoles professionnelles du pays, tout comme aux écoles primaires, il manque en gros 15 000 professeurs et instituteurs<sup>1</sup>. Des quelques universités et instituts d'enseignement supérieur, que compte l'Iran, seule l'Université de Téhéran possède toutes les facultés.

Le gouvernement se complaît cependant à cogiter des plans de réformes et des programmes éducatifs qui ne sont jamais mis en application. Pour donner ici un aperçu du sérieux qui règne au sein de l'Éducation nationale iranienne, je citerai l'histoire mouvementée de l'Institut supérieur de Pédagogie de Téhéran. Fondé dans les années vingt en tant que « Ecole centrale » pour la formation du personnel enseignant, il fut classé établissement d'enseignement supérieur, bien que son niveau ne dépassât pas celui d'un lycée. Après la création de l'Université de Téhéran, en 1934, on le rattacha à sa Faculté de Philosophie ; après la guerre, il redevint autonome. Le ministère n'hésita pas, après avoir annoncé dans la presse l'offre de 2 000 inscriptions, à dissoudre brutalement l'académie pour une durée indéterminée, quand à la suite de cette annonce, 25 000 candidats se présentèrent, dont certains attendaient depuis longtemps une place en faculté<sup>2</sup>. En 1959, on mit à la disposition de l'académie un bâtiment de sept étages, comprenant en gros 500 pièces et une bibliothèque de 30 000 volumes. L'immeuble fut restauré à grands frais. Mais, à peine les travaux intérieurs achevés,

---

1. Vezarete Keschvar, mai 1962, p. 36.

2. *Keyhan* du 2 octobre 1964.

on procéda à une nouvelle dissolution de l'académie, sans fournir aucune explication. Il n'y a que le loyer qui continue à être payé pour cet immeuble vide et il se monte tous les mois à environ 50 000 francs. Mais les véritables motifs de ce gaspillage aussi gratuit qu'onéreux tiennent au fait que l'immeuble en question appartient à un général qui, lors de la chute de Mossadegh et plus tard, au moment de la répression et de l'exécution des « groupes subversifs », a su gagner les faveurs du shah. L'Institut supérieur de Pédagogie, après avoir été ressuscité, a encore dû changer de nom et transférer son siège plusieurs fois, Après quarante-cinq ans d'existence, son sort demeure incertain.

### *La milice contre les étudiants.*

Une pareille politique du bon plaisir règne également au sein des Universités. Il est de notoriété publique que celles-ci forment le cœur de la résistance contre le régime du shah, ce qui leur vaut de la part de la police, du service secret et même de la part de l'armée, des attentions toutes particulières, ainsi que nous le verrons plus loin. L'attitude hostile au gouvernement d'une grande partie des professeurs et des étudiants n'est un secret pour personne dans les milieux intéressés. Les mouchards constituent une institution normale, à laquelle il faut s'habituer. Dans le pays même, les

étudiants n'ont plus le droit de se grouper ni de s'affilier à un mouvement d'opposition quelconque. A l'étranger, la Confédération des Etudiants iraniens (CIS) cherche bien, par des manifestations, par la distribution de tracts, même par des grèves de la faim, etc., à rétablir la vérité à propos du mythe que le shah a créé à l'étranger autour de sa personne et à le frustrer du soutien et de la bienveillance des nations étrangères qu'il ne cesse de duper. Lors de la répression de ces tentatives d'information de la part des étudiants, certains gouvernements de l'ouest travaillent souvent la main dans la main avec les spadassins et les mouchards du service secret iranien (SAVAK) à qui l'on permet même d'exercer impunément, partout dans le monde libre, des méthodes policières spécifiquement iraniennes : déportation ou bien matraquage pur et simple des étudiants par des agents secrets étrangers. Ce sont là des faits qui ne provoquent ni la moindre protestation de la presse allemande, ni aucune intervention du ministre de l'Intérieur. Lorsque deux jeunes Iraniens, étudiants en Suisse, qui étaient tombés en discrédit auprès du gouvernement de Téhéran pour avoir protesté contre certaines mesures inhumaines, se virent refuser la prolongation de leurs passeports par l'ambassade d'Iran, ils sollicitèrent en vain le droit d'asile des autorités helvétiques. On les livra aux sbires du dictateur ami. Les liens d'amitié qui lient la cour impériale aux gouvernements des pays occidentaux servent toujours de prétexte à ces derniers pour empêcher des manifestations iraniennes, lors même que celles-ci aient pour seul but de les

éclairer eux-mêmes sur cette prétendue amitié, car cette vérité la compromettrait certainement. Mais le manque d'informations sur la situation intérieure réelle de la Perse est un alibi par trop commode pour tous ces gouvernements, plus soucieux de justifier leur propre penchant, fort intéressé, plutôt que de se voir détrompés par des « jeunes gens désœuvrés <sup>1</sup> ».

Le ministère de l'Intérieur du *Bund* n'a pas encore fourni d'explication valable pour justifier une mesure réservée exclusivement aux étudiants iraniens : pour toucher une bourse d'études de la part des autorités universitaires allemandes, ceux-ci doivent en effet leur présenter un certificat de loyalisme envers le shah et son régime <sup>2</sup>.

Mais pour bien préciser avec quel partenaire ces autorités allemandes coopèrent si volontiers, nous reproduirons ici quelques scènes typiques de la vie universitaire à Téhéran. Dans tout le périmètre de l'Université, les rassemblements de plus de trois étudiants sont interdits. Les groupes qui enfreindraient cette prescription sont aussitôt dispersés, éventuellement par la force. Répandus sur toutes les places, dans toutes les salles de cours, des mouchards tentent d'espionner les étudiants pour les dénoncer au moindre soupçon. Le shah ne se gêne pas pour envoyer des troupes dans les facultés. Le 7 décembre 1953, des militaires tuèrent trois étudiants suspects d'opinions subversives envers le gouvernement <sup>3</sup>. Cette soldatesque était une

---

1. *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 16 novembre 1965

2. *Westfälische Rundschau* du 2 février 1966.

3. *Konkret* : op. cit., p. 21.

semonce à l'adresse de l'Université pour son hostilité envers le coup d'Etat qui a renversé Mossadegh et qui n'avait été possible que grâce à la complicité du shah avec le service secret américain. En souvenir des victimes de cet acte de terrorisme, le 7 décembre fut déclaré « journée des étudiants iraniens » et commémorée chaque année solennellement par des réunions, en dépit des menaces de représailles encourues par les participants. Le premier d'entre eux qui se fait remarquer tant soit peu est mis à l'ombre ou expédié au service militaire.

Le 21 janvier 1962, les étudiants avaient annoncé une manifestation pour réclamer des élections libres et la mise en liberté de quelques lycéens retenus en prison, ainsi que pour formuler quelques autres revendications. Bien avant le début de la manifestation, des unités de parachutistes, soutenues par de forts détachements de la police, verrouillèrent toutes les issues du secteur de l'Université puis, comme la manifestation se prolongeait, ils pénétrèrent dans les bâtiments de l'Université et, durant trois heures, attaquèrent les étudiants à coups de matraques, de pierres et de grenades lacrymogènes. Le recteur de l'Université eut le courage de donner sa démission et relate comme suit le processus des événements survenus à titre de mesure éducative :

« Consécutivement à notre entretien de 11 heures, des soldats et des chasseurs parachutistes ont occupé l'Université de Téhéran. Aucun motif ni aucune excuse ne sauraient justifier une telle vio-

lation des droits et des statuts de l'Université. Je n'ai encore jamais, auparavant, assisté à des excès de cruauté, de sadisme, d'horreur et de vandalisme tels que ceux qui ont été perpétrés ce jour par des troupes gouvernementales, jamais même, je n'avais entendu parler de pareils procédés. Quelques jeunes filles qui se trouvaient dans les amphithéâtres ont été agressées d'une manière quasi criminelle.

« Lorsque nous avons visité les locaux de l'Université après l'attaque, nous avons eu l'impression qu'une horde de barbares avait sévi là comme dans un pays étranger... Pas même l'hôpital universitaire ne fut épargné.

« Un étudiant a été tué et quarante-cinq membres du corps enseignant et du cadre des employés furent blessés. Deux cents étudiants durent se faire hospitaliser, deux cent quarante furent traités à domicile. Plus de 300 étudiants ont été arrêtés et en mai 1962, vingt d'entre eux croupissaient encore en prison dans des conditions pitoyables<sup>1</sup>. »

A la lettre de démission précitée du recteur de l'Université de Téhéran, nous allons comparer le point de vue d'un autre recteur d'Université (celui de Chiraz) afin de souligner la situation paradoxale des étudiants iraniens :

« Vos cœurs devront déborder d'amour pour votre shah-in-shah... Je dois ajouter que nous suivons en toutes choses les desiderata du shah-in-shah et que nous nous dévouons entièrement à

---

1. Citation tirée du supplément allemand à *Iran Azad* du 2 juin 1964.

votre cause, afin de vous assurer le meilleur départ sur le chemin du savoir. En mettant à votre disposition des moyens aussi considérables, le shah-in-shah s'impose un lourd sacrifice pour votre éducation <sup>1</sup>. »

Le 2 mai 1961, au moment où 4 000 instituteurs participaient à une manifestation publique, réclamant une part un peu plus appropriée de ces « moyens considérables », — leur traitement mensuel ne dépasse pas 250 francs — les militaires reçurent l'ordre de tirer sur les manifestants ; il y eut un tué et plusieurs blessés <sup>2</sup>.

Cependant, il ne sera pas donné à tous les candidats-étudiants de témoigner leur reconnaissance au shah pour les lourds sacrifices qu'il s'impose. Sur 18 000 postulants qui s'étaient présentés, durant l'été 1964, pour se faire immatriculer à l'Université de Téhéran, il n'y eut guère qu'un millier d'entre eux à être reçus à l'examen d'admission. Après quelques concessions faites à la « jeunesse dorée » <sup>3</sup> l'on en accepta finalement deux mille. Mais que deviennent alors les 16 000 refusés ? Quelle possibilité de bifurcation leur réserve-t-on ? Cette jeunesse à laquelle l'instruction reçue jusque-là aurait dû permettre d'accéder aux rangs de l'élite intellectuelle de la nation, il ne leur reste que la rue, l'oisiveté de chômeurs ou bien alors le service militaire ; après quoi ils pourront éven-

---

1. Cérémonie de l'immatriculation 1964.

2. *Saturday Evening Post*, décembre 1964 (cf. *konkret*, cit. p. 21).

3. En français dans le texte.

tuellement envisager une carrière administrative, si tant est qu'ils soient résignés à renoncer définitivement à toute indépendance, et cela jusque dans les domaines les plus privés. Une grande partie des bacheliers préfèrent se faire inscrire tout de suite à une Faculté étrangère, qui leur offre des chances infiniment plus grandes pour des études suivies. Actuellement, environ 40 000 jeunes Persans poursuivent leurs études en Europe ou en Amérique, 19 000 seulement en Iran. Cette situation n'est pas seulement onéreuse et fort compliquée, elle conduit aussi à la perte, pour la nation, de nombreux médecins, ingénieurs, professeurs, etc., étant donné qu'un fort pourcentage d'entre eux préfèrent nettement exercer à l'étranger, où ils ont à la fois l'avantage d'être mieux payés et de jouir d'une sécurité plus grande. Celui qui se destinerait à une profession dont l'exercice n'intéresse pas directement l'Etat, ne trouve aucun débouché en Perse. « Les scientifiques, disait un ministre il y a quelque temps, ce sont des individus qui traînent un peu partout et ne songent qu'à encaisser de l'argent<sup>1</sup>. »

Trop souvent, la seule activité de la SAVAK suffit à faire renoncer un bon nombre de jeunes, qui viennent de terminer leurs études à l'étranger, à rentrer au pays ; car aucun sujet persan n'est à l'abri de ses investigations ni garanti contre une dénonciation qui pourrait lui devenir fatale à son retour en Iran.

---

1. Reza Kaviani : *Par où commencer les réformes ?* Téhéran, 1959, p. 93.

Quels sont, finalement, les motifs cachés de cette « politique de l'Éducation nationale », qui prétend d'une part créer une « Armée du savoir » et qui d'autre part se sert de la véritable armée pour mitrailler les savants ? Une analyse approfondie des méthodes d'éducation actuelles, en Iran, que nous ne pouvons malheureusement pas entreprendre ici, démontrerait cependant clairement que celles-ci visent surtout à doter les étudiants d'une science mécaniquement isolée plutôt qu'à les encourager à réfléchir personnellement et à se cultiver. Cet objectif dévoile en même temps le dilemme et les méthodes brutales d'une politique schizophrène en matière d'éducation : dans le processus d'une émancipation, même lente, la formation d'une élite intellectuelle est, sur le plan purement pragmatique, inéluctable. Par ailleurs, le régime n'est que trop conscient que la seule oppression de la liberté et de l'individualisme lui permettra jamais de se mettre à l'abri des idées nouvelles et d'une critique objective. Dans cette alternative peu réjouissante, la balance penche facilement vers la brutalité ; cependant celle-ci « persuade » de moins en moins, elle intimide de moins en moins, mais elle permet de mesurer très exactement jusqu'à quel point le sentiment d'insécurité s'est installé au sein des dirigeants. Le temps travaille contre le shah et l'évidence de cette constatation marque chacun de ses actes, de ses pillages et de ses meurtres, du sceau de sa propre peur.

*« Shah-Revue » à Téhéran.*

Le shah, en tant que monarque constitutionnel, ne jouit, d'après la loi iranienne, d'aucun pouvoir de décision. Sa mission consiste à représenter le pays ; sa signature est une simple formalité. Mais depuis que, en dépit de ce statut, M.R. Pahlewi a réussi à concentrer entre ses mains la totalité du pouvoir, Sa Majesté se trouve dans la situation fort confortable de décider de tout sans jamais avoir à répondre d'aucune erreur ni d'aucun acte arbitraire.

D'après la Constitution, c'est le parlement qui détient le pouvoir législatif et c'est le gouvernement, dans lequel le shah ne joue aucun rôle, qui forme l'exécutif. Seul Mossadegh était assez fort pour gouverner en respectant ces dispositions légales. Tous ses successeurs devinrent des girouettes entre les mains du shah, ainsi que les membres du parlement. Pourtant, l'entente entre le parti du gouvernement et l'opposition ne lui causa pas de grandes difficultés. Aussi met-il en scène, devant un auditoire mondial conquis d'avance, un spectacle dont l'action tragi-comique et le grotesque pourraient rivaliser avec le pire Ionesco... Les coulisses de ce théâtre, les faux décors d'une démocratie officielle, dissimulent cependant un autre drame, sanglant celui-là, que l'on cherche à soustraire délibérément à l'attention de l'univers en lui présentant sur scène des actions spectaculaires.

Il n'y a pas un seul juge, ni un fonctionnaire, ni un seul professeur d'Université ni aucun rouage

quelconque de l'administration qui puisse échapper au contrôle des inquisiteurs du shah. Qu'un officier ou un homme politique, voire même un prélat, devienne par trop populaire et c'est l'envoi en prison ou en exil, car qui dit popularité dit puissance et toute puissance est considérée comme une atteinte à la sécurité de l'Etat.

Les partisans du shah, par contre, peuvent tout se permettre. En 1960, lorsque le Premier ministre de l'époque, Eghbal, dut démissionner pour avoir manifestement truqué les élections, (on ne lui reprochait pas de les avoir truquées, mais de l'avoir fait trop ouvertement, c'est-à-dire de façon maladroite.) il posa peu après sa candidature au parlement et se fit élire dans sa circonscription de Kaschmar. Puis, sans fournir aucune explication, il donna sa démission et envoya à sa place au parlement un de ses amis, membre de son parti. Peu après, il revenait sur sa décision et posait sa candidature dans une circonscription où l'on votait un peu plus tard, « triomphait » de façon imprévue et revenait au parlement. Quant au président du Bureau électoral, responsable des élections annulées, non seulement il ne fut pas appréhendé, comme le stipule l'article 44 de la loi électorale, qui prévoit pour ce délit jusqu'à un an de prison et l'interdiction de se représenter à des élections pour deux législatures, mais il fut élu au parlement à une majorité écrasante lors des élections suivantes.

Le parlement rassemblé, par des procédés de ce genre et bien d'autres analogues, eut un sort curieux. En mai 1961, il fut dissous sur ordre du shah, qui écrit lui-même à ce sujet : « Dans un

pareil cas, la Constitution prévoit pour moi l'obligation de procéder immédiatement à de nouvelles élections, de façon à permettre au parlement de siéger dans les trois mois. » Ces trois mois sont devenus vingt-quatre : les deux chambres restèrent closes durant deux ans. Cependant, en ce qui concerne leur fonction législative, le gouvernement se substitua fort généreusement aux chambres et élaborà, durant ce temps, une centaine de projets de lois. Ces lois furent ratifiées en bloc, en l'espace de quelques jours, par le parlement, réuni à nouveau en 1963. La rapidité d'un tel règlement ne peut étonner que celui qui ignore les origines du parlement : En Perse, c'est le dictateur militaire qui est à la source de la démocratie et de toute pensée démocratique. « Après que, en 1957, la stabilité politique eut été rétablie et que l'économie du pays eut retrouvé sa chance de surmonter la stagnation de la période Mossadegh (*sic*), je commençai par promouvoir activement en Iran, le régime du Bipartisme<sup>1</sup>. » Avec une modestie rougissante, le « Père du peuple » appelle « Promotion » ce qui, en réalité, a été mijoté d'après la recette suivante : on prend un édifice parlementaire (celui de la place Haharestan), on fonde à la fois deux partis, le Parti national et le Parti du peuple, dont on qualifie le premier de parti gouvernemental (Parti national) et l'autre d'opposition (Parti du peuple).

Et c'est ainsi que l'on peut entendre un président du Conseil s'écrier : « Je suis le serviteur de Sa

---

1. M.R. Pablewi : *op. cit.*, p. 156.

Majesté et ne me soucie pas des démêlés de l'opposition et du Parti du gouvernement. Tant qu'il plaira à Sa Majesté, je resterai en fonction, le jour où Elle ne voudra plus de moi, je m'en irai<sup>1</sup>. »

Une autre scène : quatre mois avant la nomination de Mansur comme Premier ministre (au début de 1964), un nouveau parti, Iran Novin (Nouvel Iran), vit le jour à Téhéran et ce, dans les conditions suivantes : quelques hauts et moyens fonctionnaires se réunirent dans une salle. L'un des participants, qui devait par la suite devenir ministre du Travail dans le cabinet Mansur, prit la parole et brossa le portrait du futur président du Parti : « Il devra avant tout être un « fervent admirateur du shah » et, continua-t-il, « nous en avons convenu avant la réunion M. H. A. Mansur remplit toutes ces conditions<sup>2</sup>. » Tout aussitôt le nommé Mansur fut élu président sous les acclamations enthousiastes de l'assistance. En moins de cent minutes, l'on passa aux urnes, le président tint son discours, les principes et les statuts du futur parti furent arrêtés et acceptés. Très peu après la nomination de Mansur au poste de Premier ministre, déjà plus des deux tiers des députés du parlement avaient adhéré au nouveau parti. En réponse aux critiques formulées à ce sujet, le shah soutient, très sûr de lui : « On critique parfois nos nouveaux partis, en disant qu'ils ne sont pas issus spontanément du peuple,

---

1. Président du Conseil Eghbal au parlement, cité d'après *Donia*, n° 3, 3<sup>e</sup> année, 1962, p. 28.

2. Supplément en langue allemande de *Iran Azad* du 1<sup>er</sup> mai 1964.

mais qu'ils lui auraient été « octroyés » d'en haut. Il y a même des esprits assez malveillants pour prétendre que ces partis ne sont que des marionnettes du gouvernement ou de la couronne<sup>1</sup>. »

### *De l'ordre par la torture.*

D'abord le shah réfute ces accusations et puis tout à coup, dans un *salto mortale* logique en soi, il les accepte : « ce procédé étant le seul valable, dans un pays en voie de développement, pour parvenir à la création d'un parti<sup>2</sup>. » Il tait prudemment que l'absence de toute discussion publique, qui seule pourrait permettre au peuple de se faire une opinion, est à porter à son compte personnel. Dans l'Iran d'aujourd'hui, pas un seul mot ne peut être imprimé ou exprimé en public, s'il n'a obtenu au préalable le quitus du Service secret. La revue *Iran Azad*, qui paraît hors des frontières de l'Iran, cite dans son supplément du 7 novembre 1964 en langue allemande le fait que, durant les seuls huit premiers mois de l'année 1963, la licence de publication a été retirée à soixante-quinze journaux et revues. Il est de même interdit aux professeurs et aux instituteurs d'émettre la moindre critique quant à la situation politique ou sociale du pays. La peine minima encourue par le contrevenant serait la révocation pure et simple. Un contrôle identique s'exerce sur le service postal : les informations à tendance critique venant de l'étranger, surtout si

---

1. M.R. Pahlewi : *op. cit.*, p. 157.

2. *Ibid.*

elles concernent la Perse, ne parviennent jamais à leur destinataire. Quant aux jeunes Persans qui poursuivent leurs études à l'étranger, ils sont très souvent, à leur retour au pays, cités devant le Service secret, qui leur présente des photocopies de lettres écrites à leurs parents ou amis. Le souverain inclut pourtant de pareilles pratiques dans ses fort généreuses conceptions de la liberté, quand il écrit : « Il est, à mon point de vue, d'une importance capitale, pour un pays, que ce soit le mien ou n'importe quel autre, que ses citoyens jouissent dans tous les domaines des libertés consenties par la Constitution, à l'exception toutefois de celle de trahir son pays <sup>1</sup>. » En Perse, critique est synonyme de trahison. C'est au nom de la liberté que la liberté est étouffée partout où elle se manifeste. L'oppression, qui se targue elle-même de libération, tient en Iran le même langage hypocrite que partout ailleurs dans le monde : « Il va de soi que dans un pays qui se trouve dans une situation stratégique aussi inconfortable que le nôtre, il faut être à même d'agir et d'agir vite à chaque instant, si l'on veut être en mesure d'étouffer dans l'œuf toute éventuelle tentative subversive pour renverser le gouvernement.

« De nos jours, chaque pays libre se doit de disposer d'un Service secret, capable de déjouer, en liaison avec les autres organes administratifs, toutes les tentatives de cet ordre. Toute autre orientation serait erronée dans la conjoncture présente <sup>2</sup>. »

---

1. M.R. Pahlewi : *op. cit.*, p. 111 ss.

2. *Ibid.*, p. 112.

C'est de cette façon que le shah, qui empêche des élections libres et la formation d'un gouvernement issu de la volonté du peuple, cherche à justifier le régime de terreur et à le faire passer, par-dessus le marché, comme une garantie de la vie de l'Etat. Soixante mille « gardiens de l'Etat », secondés par l'Armée et la gendarmerie, surveillent chaque action dans le pays. Que quelqu'un se signale par un propos critique ou par de prétendus plans subversifs, il se voit immédiatement traduit devant le Tribunal militaire, et ni la presse ni le public n'ont accès à ces procès. Les juges d'instruction ne se fatiguent pas à de longs interrogatoires. Au besoin, les aveux sont obtenus par la torture. Un avocat d'office est, bien entendu, désigné à l'inculpé, pour la forme, mais celui-ci ne peut évidemment pas le choisir lui-même. Si, par impossible, le fonctionnaire ainsi commis avait le mauvais goût de chercher, contre toute vraisemblance, à défendre les intérêts de son client, il serait considéré lui-même comme traître au pays. Nous citerons ici, à titre d'exemple, un compte rendu du journal *Die Zeit* : « Depuis près d'un an, quatre anciens officiers de l'armée iranienne attendent leur procès dans une prison de Téhéran. Aucun d'entre eux n'a été impliqué dans un complot contre la vie du shah, aucun n'a pris part à aucune conspiration contre le régime, leur unique délit : ils ont osé prendre la défense devant un Tribunal militaire régulier de Téhéran, des meneurs d'un mouvement de libération en Iran. Chacun des arguments allégués pour la défense de leurs clients se retourne maintenant contre eux et risque de les perdre ; ils devront être

marqués du stigmate de la complicité aux délits de leurs clients. Le seul fait que l'ex-colonel Amir Rahimi n'ait pas accepté d'honoraires pour défendre ses clients suffisait au Service secret iranien pour conclure que le colonel était leur complice dans la conjuration<sup>1</sup>. » Le même article relate le compte rendu d'un certain docteur Wandschneider qui, en tant que membre de l'organisation « Amnesty International » fut chargé d'une enquête sur les pratiques judiciaires en Perse. Le délégué allemand dit : « En ce qui concerne la situation des quatorze étudiants qui ont été incarcérés en relation avec un attentat contre le shah, perpétré le 14 octobre 1965, je suis persuadé que certains d'entre eux ont été gravement maltraités en prison. »

Et un détenu décrit un peu plus explicitement les méthodes employées par les tribunaux iraniens : « C'est à minuit, le 19 décembre 1963, que le juge d'Instruction commença à m'interroger. Il me posa d'abord un certain nombre de questions et nota mes réponses. Par la suite, il en vint à me harceler de questions à propos d'affaires qui ne me concernaient pas ou que j'ignorais totalement. Je ne pouvais donc que lui répondre que je ne savais rien. Cette réponse me valut des gifles en pleine figure, puis des coups de matraque sur ma main droite et ensuite la gauche. Je fus blessé aux deux mains. A chaque nouvelle question, il frappait une nouvelle fois. Après cela, il me contraignit à m'asseoir, nu, sur la plaque chauffante d'un réchaud de cuisine, puis il prit la plaque dans ses mains et me l'appli-

---

1. *Die Zeit*, 22 octobre 1965.

qua sur le corp, jusqu'à ce que je m'évanouisse. Dès que je repris connaissance, il m'assaillit de nouvelles questions. A la fin, il alla chercher dans une autre pièce un récipient contenant un certain acide, pour y tremper sa matraque<sup>1</sup>. »

L'étranger est au courant de chaque robe que porte Farah Diba ; il connaît le nom de son coiffeur. Mais est-ce que la population mondiale sait aussi bien que l'armée iranienne mène depuis des années un combat sans merci contre la province de Fars, au sud du pays, qu'elle y bombarde des villes en tuant femmes et enfants, pour forcer la remise de quelques généraux qu'elle y suppose cachés ? Que cette même armée a maté en un seul jour de juin 1963, une rébellion d'ordre religieux, protestant contre l'oppression, en mitraillant en l'espace de quelques heures plus de quatre mille personnes ? Est-ce que cela cadre avec l'image de la Perse, quand la police charge, comme ce fut le cas le 10 janvier 1959, des lycéens à coups de pistolets-mitrailleurs, alors que ceux-ci réclamaient simplement de meilleures conditions de travail ? Ou bien que l'on enferme des étudiants pendant plusieurs jours dans l'université de Téhéran, comme durant la campagne électorale de 1961, pour les empêcher de protester contre le trucage des élections ? Bien que l'Iran eût adhéré à la Charte des Nations Unies, les étudiants continuaient à être agressés et arrêtés la nuit, dans leurs chambres ; des militaires déguisés en paysans, purent assaillir l'institut de

---

1. Hassan Ohudiat au Commissaire du Gouvernement près le tribunal militaire, cité d'après : Supplément allemand du *Iran Azad* du 2 juin 1964.

Théologie de Téhéran en tuant plusieurs étudiants ; l'on continuait à incarcérer, en 1963, sans fournir de motif, les meneurs du Front national ; et l'on blessa, dans une autre charge contre l'Université, à peine moins sanglante que celle que nous venons de relater, quelque huit cents étudiants, dont certains furent grièvement atteints.

Il y a un préalable essentiel à la continuation du terrorisme en Perse : les prisons du shah, dans lesquelles croupissent aujourd'hui environ vingt mille internés politiques, dans l'attente d'un avenir bien incertain. Il n'est donc pas étonnant que les journaux annoncent sans cesse l'inauguration de nouveaux centres pénitenciers, sans oublier de préciser que leur « standing » peut parfaitement se mesurer avec celui des prisons des pays occidentaux. Ainsi la sécurité du shah coûte, certes, des millions. « Mais nous autres Persans sommes d'avis qu'aucun prix n'est jamais trop élevé pour garantir les valeurs humaines qu'une véritable démocratie renferme en elle <sup>1</sup>. »

Si l'opinion mondiale n'est pas au courant des tortures, des extorsions d'aveux truqués, des sentences de peine capitale, du terrorisme, de l'oppression et de la misère en Iran, les gouvernements étrangers sont, quant à eux, bien renseignés et ont toutes les raisons de se faire, en la matière, les complices du silence. En mai 1965, on lisait dans la revue *Current Victory* : « Nous autres Américains, nous nous trouvons vis-à-vis de la Perse, dans un véritable dilemme. D'un côté, nous ne pouvons

---

1. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 163.

qua sur le corp, jusqu'à ce que je m'évanouisse. Dès que je repris connaissance, il m'assaillit de nouvelles questions. A la fin, il alla chercher dans une autre pièce un récipient contenant un certain acide, pour y tremper sa matraque<sup>1</sup>. »

L'étranger est au courant de chaque robe que porte Farah Diba ; il connaît le nom de son coiffeur. Mais est-ce que la population mondiale sait aussi bien que l'armée iranienne mène depuis des années un combat sans merci contre la province de Fars, au sud du pays, qu'elle y bombarde des villes en tuant femmes et enfants, pour forcer la remise de quelques généraux qu'elle y suppose cachés ? Que cette même armée a maté en un seul jour de juin 1963, une rébellion d'ordre religieux, protestant contre l'oppression, en mitraillant en l'espace de quelques heures plus de quatre mille personnes ? Est-ce que cela cadre avec l'image de la Perse, quand la police charge, comme ce fut le cas le 10 janvier 1959, des lycéens à coups de pistolets-mitrailleurs, alors que ceux-ci réclamaient simplement de meilleures conditions de travail ? Ou bien que l'on enferme des étudiants pendant plusieurs jours dans l'université de Téhéran, comme durant la campagne électorale de 1961, pour les empêcher de protester contre le trucage des élections ? Bien que l'Iran eût adhéré à la Charte des Nations Unies, les étudiants continuaient à être agressés et arrêtés la nuit, dans leurs chambres ; des militaires déguisés en paysans, purent assaillir l'institut de

---

1. Hassan Ohudiat au Commissaire du Gouvernement près le tribunal militaire, cité d'après : Supplément allemand du *Iran Azad* du 2 juin 1964.

Théologie de Téhéran en tuant plusieurs étudiants ; l'on continuait à incarcérer, en 1963, sans fournir de motif, les meneurs du Front national ; et l'on blessa, dans une autre charge contre l'Université, à peine moins sanglante que celle que nous venons de relater, quelque huit cents étudiants, dont certains furent grièvement atteints.

Il y a un préalable essentiel à la continuation du terrorisme en Perse : les prisons du shah, dans lesquelles croupissent aujourd'hui environ vingt mille internés politiques, dans l'attente d'un avenir bien incertain. Il n'est donc pas étonnant que les journaux annoncent sans cesse l'inauguration de nouveaux centres pénitenciers, sans oublier de préciser que leur « standing » peut parfaitement se mesurer avec celui des prisons des pays occidentaux. Ainsi la sécurité du shah coûte, certes, des millions. « Mais nous autres Persans sommes d'avis qu'aucun prix n'est jamais trop élevé pour garantir les valeurs humaines qu'une véritable démocratie renferme en elle <sup>1</sup>. »

Si l'opinion mondiale n'est pas au courant des tortures, des extorsions d'aveux truqués, des sentences de peine capitale, du terrorisme, de l'oppression et de la misère en Iran, les gouvernements étrangers sont, quant à eux, bien renseignés et ont toutes les raisons de se faire, en la matière, les complices du silence. En mai 1965, on lisait dans la revue *Current Victory* : « Nous autres Américains, nous nous trouvons vis-à-vis de la Perse, dans un véritable dilemme. D'un côté, nous ne pouvons

---

1. M.R. Pahléwi, *op. cit.*, p. 163.

pas approuver les méthodes gouvernementales que le shah pratique avec une telle désinvolture. Mais par ailleurs, nous savons fort bien que la seule alternative actuellement possible en Perse serait une République populaire, encore plus intolérable. Cependant, tôt ou tard, il nous faudra bien opter pour l'une ou l'autre. Il est, pour les pays occidentaux, d'une importance capitale que l'Iran reste attaché à leur bloc. C'est la raison pour laquelle le shah doit rester en place. »

Aujourd'hui, la lecture de la première page des quotidiens permet à tout un chacun de constater comment les Américains tranchent entre les sentiments humanitaires et leurs intérêts. En Perse, l'Amérique n'entrevoit pas la nécessité d'engager des commandos de bombardiers ni des troupes de choc, puisqu'une armée nationale, entretenue par elle et commandée par ses conseillers, suffit pour l'instant à mater et à contenir la masse du peuple. La revue américaine *Newsweek* cite, en mai 1961, une phrase de l'actuel vice-président des Etats-Unis, Hubert Humphrey, sénateur à l'époque : « Savez-vous ce que le chef de l'armée iranienne vient de confier à l'un des nôtres ? Il a dit : « Grâce à l'aide US, l'armée iranienne est dans une forme parfaite ; elle est capable de venir à bout de la population civile. L'armée n'a cure de se préparer à combattre éventuellement les Russes, elle se prépare à combattre le peuple iranien. »

Ainsi le monde libre poursuit logiquement, également en Perse, l'application des principes de sa liberté, et il a la chance d'avoir trouvé sur place un mandataire autochtone qui sait défendre ses

intérêts sans ménagement et sans que ce monde lui-même en perde la face.

Mais le culte de ce mandataire n'est pas négligé pour autant. Deux facteurs sont à la base et consolident le piédestal sur lequel trône le shah-in-shah, le roi des rois : l'autorité que lui garantit le Service secret et la puissance économique lui permettant de jouer au père du peuple et que lui assure l'Aide aux pays sous-développés. Cette Aide, nous ne l'avons entrevue jusque-là que dans son contexte général.

Pour démontrer à quel point il peut être intéressant de l'examiner sous un angle un peu plus individuel, nous citerons ici un fait qui n'a pas encore été complètement élucidé jusqu'à ce jour, en nous référant à un article publié aux USA. Il est en effet notoire que certains critiques potentiels, à l'étranger, pour autant qu'ils soient inaccessibles à l'emprise de la SAVAK, sont dans la mesure du possible, purement et simplement achetés<sup>1</sup>.

En 1965, Kheybar Khan, ancien collaborateur et confident du shah, remit à la revue américaine *The Nation* un document encore toujours controversé, qu'elle publia le 12 avril de la même année<sup>2</sup>.

En effet, en 1965, une enquête fut ouverte à New York sur la destination donnée aux deux milliards de dollars versés à l'Iran depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, au titre de l'Aide aux pays sous-développés. Déjà en 1957, une Commission de

---

1. L'auteur peut confirmer ces tentatives par expérience personnelle.

2. Les informations qui suivent proviennent de l'article de cette revue qui accompagnait ledit document.

la Chambre des représentants américaine avait voulu enquêter sur l'emploi de 250 millions de dollars US et était parvenue à la conclusion que la plus grande partie de cet argent « s'était évaporée ». — « Notre Aide », conclut la Commission, « a été dilapidée d'une façon aussi dévergondée et inopportune qu'il est à présent impossible de définir ce qu'il est advenu des sommes versées. » Une Commission de la Cour des comptes américaine, envoyée spécialement en Iran pour inspecter les hôpitaux et les écoles pour lesquels des dotations spéciales avaient été prévues, rechercha en vain des édifices de ce genre. A leur demande : « Que sont devenus ces bâtiments ? » — on se contenta de la réponse classique : — « Sorry ! nous avons eu un tremblement de terre<sup>1</sup>. »

### *Profits d'un père du peuple.*

Mais la force de la nature qui engloutit régulièrement d'énormes sommes d'argent semblerait plutôt s'appeler « Pahlewi-Foundation ». Cette institution fut créée par le père du peuple dans le but de témoigner aux yeux du monde entier son activité de bienfaiteur : Elle est chargée d'exploiter ses propriétés au profit de l'intérêt général.

« Les bénéfices de la Fondation sont affectés à des œuvres de bienfaisance<sup>2</sup>. »

---

1. Les informations qui suivent proviennent de l'article de cette revue qui accompagnait ledit document.

2. M.R. Pahlewi, *op. cit.*, p. 175.

En 1962, Kheybar Khan publia en Amérique un extrait du compte courant de « l'Union des banques suisses » qu'il dit avoir photographié au palais du shah à Téhéran, au mois de juillet de la même année.

Il accuse un avoir de 56 800 241,55 dollars US. Ses bénéficiaires sont des favoris du souverain, tant dans le pays qu'à l'étranger.

D'après ce document, cet argent se répartit, en gros, entre deux groupes de personnes distinctes : d'abord les Américains (ambassadeurs, millionnaires, gens du Service secret ou de la presse) et puis la famille, et avant tout le monde, l'épouse. Vient ensuite un assez fort contingent de hauts-fonctionnaires, tels que les présidents du Conseil et leur famille. Mais la manne n'est pas épuisée pour autant ; il n'y a encore qu'une centaine de millions de répandus...

La stérilité des efforts entrepris jadis par les autorités gouvernementales américaines en vue de contrôler l'emploi des sommes versées par les USA au titre de l'Aide aux pays sous-développés, se confirme une nouvelle fois dans ce cas. La Commission du sénat chargée de l'enquête ne se servit pas de ce document pour suivre la piste des capitaux en fuite, versés pour le compte de l'Aide économique à l'Iran ; elle concentra ses efforts à décharger tout particulièrement les citoyens américains mis en cause. Comme le gouvernement de la Perse refusa d'accorder à la Commission les pleins pouvoirs qu'elle sollicitait pour contrôler sur place les documents bancaires, celle-ci s'adressa directement à la banque suisse en question. Cette dernière

répondit qu'aucun compte au nom de « Pahlewi-Foundation » n'était ouvert chez elle et contesta l'authenticité des documents présentés. La prise de position de Kheybar Kan au sujet de ce démenti fut la constatation laconique suivante : le shah est copropriétaire à 25 % de la banque en cause <sup>1</sup>.

Tous les destinataires américains des chèques incriminés affirmèrent sous la foi du serment n'avoir jamais reçu ni encaissé de pareils chèques.

La Commission était cependant incapable d'expliquer la concordance des dates et des montants qui figuraient sur ce document prétendument falsifié avec ceux d'une liste officielle publiée un peu plus tard et comprenant tous les versements faits à l'Iran. Cette liste, la Commission n'en a demandé communication qu'au cours de son enquête auprès du Trésor américain.

Nous ne sommes pas à même de trancher ici de l'authenticité des documents présentés par Kheybar Khan. Quant aux autorités américaines, elles ne sont pas davantage en mesure de fournir une explication valable au sujet de la destination donnée aux milliards versés à la Perse, en dépit de toutes leurs recherches assidues et prolongées.

Les publications américaines citent de nombreux exemples et beaucoup de chiffres, de comptes et de bénéficiaires. Or, à l'exception d'un seul, aucun des destinataires nommément désignés n'a porté plainte contre Kheybar Khan pour injure et diffamation ; la plainte en diffamation déposée par William Emmet Burke Jr. n'a pas eu de suite jusqu'à

---

1. *The Nation* du 24 mai 1965.

ce jour ; le défenseur de Kheybar Khan la réfute en se référant, entre autres, au fait que ni Kheybar Khan en personne, ni les deux hommes nommément désignés par lui : Taimour Khan Osivand et Mohammed Khan Kurdestani, qui lui avaient procuré les documents litigieux du palais de Téhéran, n'ont été poursuivis pour falsification de documents. Ni la revue américaine *The Nation*, ni l'auteur des commentaires, le célèbre publiciste Fred J. Cook, n'ont démenti, bien que les lois américaines sur la presse soient infiniment plus sévères que par exemple celles qui visent la presse allemande. La plupart des explications fournies par la partie adverse présentent une très forte dose d'in vraisemblance, comme de prétendre, par exemple, qu'une différence de cinq millions de dollars sur le compte en question et à ce moment précis doit être considérée comme une erreur d'écritures et signifier, en fait, 500 000 dollars.

Un point demeure, c'est que l'Aide aux pays sous-développés ne va pas à ceux qui se nourrissent de paille ou de sauterelles. Par contre, la Perse se paye le luxe d'une belle impératrice. Toujours prévenant, le shah lui a offert entre autres les bijoux suivants, dont l'utilité pour le pays, sous forme d'attributs de fonction de représentation, ne fait de doute pour personne : un diadème d'une valeur de un million et demi de francs lourds, une broche valant 1,375 millions de francs, une paire de boucles d'oreilles de 300 000 francs, un bracelet en brillants, un sac en or fin<sup>1</sup>. Dans un genre

---

1. *Der Stern* du 31 octobre 1961.

tout différent, mais avec non moins de bonheur, Sa Majesté le champion de ski bien connu Pahlewi représente, lui aussi : pour un congé à Badgastein, il lui a fallu un train spécial, vingt et une chambres d'hôtel à environ 4 500 francs par jour, une retraite aux flambeaux, une haie d'honneur pour la réception, un orchestre, deux médecins attitrés, un téléscripteur, deux téléphones, deux Buick noires, une Ferrari sport, un professeur de ski, seize paires de skis et trente-trois pull-overs de ski, vraiment une féerie toute orientale !

En réalité, le shah est un homme riche. Seul le monopole de ses plantations d'opium lui rapporte des millions par an <sup>1</sup>. En 1960, la princesse Aschraf, sœur du shah, fut arrêtée en Suisse pour avoir parmi ses bagages des valises pleines d'héroïne. Bertrand Russel remarque à ce sujet : « L'administration des Douanes des Etats-Unis et le Federal Bureau of Investigation savent de toute évidence et positivement que l'Iran constitue la source principale pour les narcotiques frauduleusement introduits en Amérique, mais la haute importance que représente le shah, tant pour les intérêts pétroliers de l'Ouest que pour une fraction d'autres membres du « monde libre » lui assure l'impunité <sup>2</sup>. » Alors que l'usage de l'héroïne était inconnue en Iran jusqu'en 1953, vingt pour cent de la population persane de moins de trente ans se drogue de nos jours <sup>3</sup>. Commentaire philosophique du shah :

---

1. Cf. la revue américaine *The Minority of One*, décembre 1962.

2. *Konkret*, op. cit., p. 22.

3. *The Minority of One*.

« Votre propre vie vous offre davantage de satisfactions dans la mesure où elle vous permet d'aider vos semblables, et en particulier les plus déshérités, à retirer davantage de joies de leur propre vie <sup>1</sup>. »

Pour guère plus de six millions de dollars par an, cinq organisations de « Public-Relations » proclament dans le monde entier le shah comme bienfaiteur de son peuple. C'est du beau travail. La vérité, que Luce, l'éditeur de *Time*, *Life* et *Fortune*, a propagée dans le monde libre au sujet de son bailleurs de fonds iranien, nous la connaissons : c'est un tissu de mensonges. Et le peuple affamé verse des millions pour de pareils bienfaits : tous ceux qui lui enlèvent le pain de la bouche, ceux qui l'acculent à la faillite, ceux qui ordonnent de le massacrer, le peuple les couvre de diadèmes, de dollars, de décorations. On le maintient dans l'ignorance pour l'empêcher de se regimber et là où il lève la tête, on l'assomme ; il continue à balbutier des louanges, lors même qu'on lui arrache la langue. Quel autre peuple au monde peut se targuer d'avoir pareillement adulé ses oppresseurs ? Mais les pays du monde libre participent à cette horreur, à la fois en tant qu'acteurs et comme victimes. Le contribuable de Hambourg, de Liverpool ou de Chicago n'apprendra jamais que l'Aide pour les pays sous-développés est détournée de son but véritable pour acheter les puissants et la bourgeoisie de ces pays en voie de développement.

---

1. M.R. Pahlawi, *op. cit.*, p. 181.

## CHAPITRE VIII

### LES SEMAILLES DE LA VIOLENCE

*Le bonheur, c'est la libération du destin, mais quand ce destin est celui de la Société devenue Histoire, c'est-à-dire de l'Oppression érigée en Droit, alors la Libération devient un concept matériel et politique : le concept de la Révolution.*

Herbert MARCUSE.

L'exportation des capitaux du monde libre a modifié la substance et l'optique de la réalité persane. Lorsque, presque à l'improviste, surgissent des dimensions inconnues jusque-là, des gratte-ciel à la place des maisons habituelles à un seul étage les variations de la mode là où jusqu'alors ne régnait qu'une quelconque uniformité, des moyens de communication énigmatiques, des panneaux-réclames et des affiches éveillant des désirs immotivés, soutenues par les produits d'une fabrication d'objets à grande diffusion qui reflètent aux Persans

le cliché d'un Orient tel que se le représente le monde occidental, mêlé à certains dérivés européens d'ordre sentimental, — quand le tableau de la réalité se modifie à un tel degré, la conscience humaine ne peut pas ne pas être touchée par ce changement. Et de même que l'économie locale est perturbée par l'importation de capitaux et de marchandises, ainsi l'invasion d'un modèle nouveau et étranger de la certitude détruit l'évidence traditionnelle. Ce parallèle n'est pas l'effet du hasard. La mutation spirituelle a été inaugurée systématiquement comme une corrélation au changement intervenu dans la structure du marché et non seulement elle poursuit le même but, mais elle se sert des mêmes justifications morales que celle-ci : sous le prétexte de promouvoir un pays sous-développé, on exploite ce pays et l'exploitation spirituelle se place habilement en parallèle avec l'explication économique pour la perfectionner. Dans l'opération entreprise au nom de la « prise de conscience persane », il ne s'agit pas de celle-ci en elle-même, mais elle constitue l'une des conditions d'une réussite parfaite de l'expropriation matérielle.

*L'Europe considérée comme une maladie.*

Pour se représenter l'importance de la provocation qui désagrège la culture persane millénaire par l'irruption d'un monde étranger, il faudra se

reporter à des exemples européens. On sait quelle épouvante suscita l'apparition des premiers chemins de fer. On les peinturlura de fleurs et de guirlandes, tentative désespérée pour minimiser cette irruption quasi démoniaque dans le train-train d'une séculaire quiétude. Mais l'Europe en voie d'industrialisation et d'urbanisation croissantes était préparée à cette invasion de nouveautés. Tandis que la Perse, se prélassant dans sa culture orientale, a été secouée de façon bien plus inquiétante par ces signes d'une ère nouvelle. Les colonnes de Sir William d'Arcy, ses techniciens, ses savants et ses ingénieurs, ses derricks dont les trepans s'enfonçaient dans le sol avec des hurlements sinistres, signalaient au pays des roses et des rossignols une mutation profonde, grâce à laquelle le regard de l'oriental dirigé vers l'infini se laissait finalement séduire par le sourire agressivement coloré des stars provocantes des « métropoles du rêve » occidentales. Les conséquences de ce processus qui tendait à repousser la réalité pour la remplacer par un monde d'affiches, se trouvent déjà contenues dans ses origines. La voie qui mène de l'exploitation industrielle de la terre vers la fixation de la réalité dans l'image se fonde sur une logique évidente : l'homme, déconcerté par l'appareillage technique, se retrouve dans la reproduction artificielle de son propre portrait. Cependant, si cette régression a pu entraîner en Europe une profonde crise de la culture, mais qui recèle, comme toute crise, un aspect positif pour le lieu où elle se situe, elle revêt en Perse, en tant que

crise exportée, tous les stigmates de l'absurdité. On impose à la Perse un maquillage qui non seulement la défigure, mais qui est destiné également à camoufler les cicatrices infligées par des mains étrangères.

L'image qu'on présente aux Persans pour s'identifier eux-mêmes reflète en couleurs agressives, superficielles et séduisantes non pas leurs propres traits, mais des traits d'importation américano-européens. Cette physionomie n'apparaît pas seulement derrière les pare-brise bleutés sur les sièges arrière des grosses voitures américaines, ne se contente pas de sourire de toutes ses dents blanches sur les panneaux-réclames de pâtes dentifrices, de surgir comme shériff ou comme mannequin sur grand ou petit écran ou comme strip-teaseuse aux aubes pâles de quelque enclave féodale de l'aristocratie d'argent, elle recouvre comme une brume empoisonnée tout ce pays et pénètre comme une tumeur mortelle la conscience du Persan frappé de stupeur, qui a perdu son caractère original dans une réalité changeant par à-coups et recherche par une fuite éperdue en avant, son salut dans l'identification avec quelque chose de désespérément hétérogène. L'affiche criarde s'impose comme modèle ; le désespéré ne se libère de cette image obsédante qu'en s'identifiant à elle. Un pas de plus et l'auto-aliénation se fige dans le cliché parfait. La schizophrénie latente est combattue par le mépris de son propre caractère. Un homme nouveau est né : l'oriental occidentalisé, un produit de série fabriqué dans l'alambic d'une culture importée. Comme le milieu hétérogène et incompréhensible

lui refuse toute possibilité de se comprendre lui-même, il lui faut, ayant perdu toute assurance en perdant son origine et ses assises historiques, se construire une prise de conscience personnelle basée sur des illusions, pour laquelle il combat d'autant plus désespérément qu'elle s'éloigne de lui, et dont le caractère inaccessible lui apparaît de plus en plus nettement au fur et à mesure qu'il s'efforce de l'atteindre. Il ne lui reste finalement que l'unique ressource d'afficher une individualité dont il espère combler le vide grâce à des miettes de culture ramassées au hasard, des usages mondains de grand bourgeois et des chaussures soigneusement astiquées. Dans la vie quotidienne, ces manequins se rencontrent dans le pays des merveilles d'une réalité bizarre et la haute société passe ses soirées dans des réunions à l'européenne. Plus on se déguise en Européen, plus on suscite l'admiration générale. On parle le persan avec l'accent anglais ou français et le summum de la distinction et du progrès consiste à glisser délicatement dans la conversation quelques vocables tirés de ces langues. Ainsi le langage devient-il le miroir d'une conscience viciée qui cherche à extirper comme élément vulgaire tout ce qui lui est propre.

C'est d'une tout autre manière que le même processus s'attaque aux milieux inférieurs de la société. Le paysan qui quitte son village dans l'espoir d'arriver enfin à s'assurer le minimum vital et qui a la chance de trouver du travail, rougit de son costume de campagnard. Il achète des vêtements de citadin, va chez le coiffeur, se sent déjà un petit personnage chez le cireur et cette attitude est l'expres-

sion fidèle de ce qui se passe dans sa conscience intime. Il s'amuse à fréquenter les cinémas et les établissements de plaisir et ne se souvient finalement de son village qu'avec une pitié ironisante pour ceux qui y sont restés.

Lui aussi rêve d'être européen. Mais comme il ne trouve aucun rapport avec l'esprit européen, — même pas un faux rapport tel que l'ont réalisé les couches supérieures, qui ont reçu une éducation européenne — il fonde son changement sur le refus de sa propre origine spirituelle et religieuse, qui avait guidé sa vie jusque-là et pour cela, le tableau de la nouvelle réalité lui vient généreusement en aide. Celle-ci, il est vrai, n'est pas en état de lui offrir l'équivalent, seulement un « Ersatz ». Mais ces succédanés l'arrachent littéralement du sol où il avait pris racine : ils remplacent la quiétude du fidèle par la distraction de l'intéressant. Mais ce faisant, ils lui octroient quelque chose d'opposé à sa mentalité : un spectacle au lieu d'une contemplation.

La mutation débute dès le jardin d'enfants — pour les enfants qui ont la chance de pouvoir le fréquenter : les contes, les chansons, l'habillement et le savoir-vivre sont européens. A l'école, l'histoire est avant tout l'histoire de l'Europe, la géographie celle de l'Europe, etc. Même les thèmes persans sont traduits et interprétés en européen. Enfin, l'Université elle-même, en raison de son idéologie de l'Europe, étale son incapacité. La dépendance s'aveugle à tel point que toute question difficile à résoudre ou tout doute justifié sont écartés d'une chiquenaude. La citation d'une « autorité euro-

péenne » — et tout ce qui est européen fait autorité , — est considérée à priori comme un argument, même dans les rares domaines où la science persane a obtenu des résultats exceptionnels, par exemple en matière d'interprétation de la littérature persane. Avec un tel état d'esprit, la recherche persane originelle devient européenne. On adopte la science européenne et on l'avale telle quelle. Par voie de conséquence on renonce aux séminaires ; les étudiants apprennent par cœur les cours magistraux. On ne les éduque pas en vue de la recherche mais pour en faire des perroquets, des exécutants.

A la longue, aucune couche n'échappe à cette mutilation ; celle-ci fabrique des hommes sans passé et sans avenir ; leur lieu n'est plus un point sur une ligne, mais sur une page vierge. Ils ne vivent plus dans l'inconscience et ne possèdent même plus la conscience de leur propre moi. Ils ne savent plus ce qu'ils doivent aimer ou haïr. Ils se donnent à ce que la propagande officielle leur prône au même moment ; la mode s'empare de leur esprit, car ils sont devenus maniables. Des objets pour le Marché. La publicité leur ressasse chaque jour tous les avantages qu'un Européen possède sur eux en fait de luxe, de confort et de chic, autrement dit : il leur faut à tout prix la même chose.

Mais leur absence de personnalité les mène aussi vers une certaine maniabilité, dont le but est leur mise en tutelle en matière politique et culturelle, ainsi qu'en ce qui concerne les intérêts individuels de chacun. L'art persan contemporain fait apparaître des traces de cette dépendance. Sous prétexte que tout ce que font les Européens est moderne, on

accepte sans examen leur langage des formes et l'on en affuble ses propres créations. L'œuvre qui en résulte présuppose une bonne dose de tolérance pour être acceptée et ne présente d'intérêt que pour le seul sociologue, car il n'est guère possible de trouver une meilleure image de la conscience mutilée. Pour illustrer ce qui précède, citons un poème du lyrique persan Cyrus Atabay, qui chante les Persans — en langue allemande !

### LES PERSANS

*Votre héritage,  
Vous ne pouvez le nier,  
Des producteurs de pavots,  
Voilà ce que vous êtes  
De toute éternité  
Et vous semez et cultivez  
L'ivresse et le rêve.*

*Que la drogue soit amère  
Ou douce comme le miel,  
Toujours, la plaie se rouvre  
A l'ombre des champs de pavots,  
C'est là qu'aux côtés du flot magique  
Vous êtes fidèles à l'oubli.*

*C'est alors seulement, quand  
L'esprit et le sang ne sont plus qu'un,  
Que vous découvrez le papillon  
Qui se pose  
Sur les champs de la magie,  
Les vastes champs enivrés.*

Dès le premier vers, le poète évoque l'objet dont il aurait dû pleurer la perte parce qu'il l'a anéanti : « l'héritage ». Rien n'est arrivé : ce qui existait « de toute éternité » s'affirme contre toute rationalisation : « l'ivresse et le rêve ». Mais voilà que le poète devient obscur, que règne une abstraction délavée, qui doit suggérer un sens à ce qui n'en traduit pas ; la forme « moderne », empruntée au clavier des imitateurs de Rilke et de Benn, sert d'alibi à la puissance créatrice du poète. Fasciné par le dualisme Bennien du cerveau et de l'ivresse, le problème de l'Iran contemporain lui apparaît essentiellement comme un problème esthétique, qu'il faut affronter par la régression vers le passé, « quand l'esprit et le sang ne sont plus qu'un ». Ce problème du corps et de l'esprit, considéré jusqu'ici comme spécifiquement européen, sert subitement à caractériser l'être persan. « Le pavot... l'ivresse... la drogue... le flot magique... les champs enivrés. » C'est toujours la même chanson, les rossignols ont simplement changé de rythme : ils chantent sur une musique occidentale. Ce Persan peut renier publiquement son héritage. En lui aussi, apparemment, s'ouvre une plaie, mais non pas « à l'ombre des champs de pavots » mais à celle de la culture européenne. Est-ce à elle qu'il fait allusion avec son « papillon qui se pose sur les champs de la magie » ?

La maniabilité en tant que vulnérabilité à la tentation (du marché) et la servilité (à l'égard de l'autorité) révèlent les origines et les motifs de l'opération entreprise contre la conscience persane. L'une et l'autre de ces caractéristiques appartiennent

nent au domaine politico-économique. Elles représentent les conséquences inéluctables de la mutation de la politique colonialiste passant de l'exploitation immédiate d'un pays, imposée par la force, du temps jadis, à son exploitation médiate par l'instauration de marchés qui n'avantagent jamais qu'un seul partenaire. La nouvelle orientation ne repose pas sur un acte d'humanité mais, ainsi qu'on l'a prouvé, est une conséquence découlant normalement de l'évolution du marché mondial. Par cet établissement de marchés dans les pays pauvres, ceux-ci se voient confrontés non seulement avec leurs exploiters, mais aussi avec les produits de cette exploitation — en tant qu'acheteurs potentiels de ces derniers. L'intérêt que témoignaient les pays industrialisés pour une certaine classe dominante du pays en voie de développement, classe dont, en cas de crise, on pouvait escompter l'appui, éveilla au milieu de la pauvreté une classe de gens qui font fonction d'acheteurs pour les marchandises importées. Le commerce et l'industrie mènent à l'urbanisation et cette mutation de la réalité rend la césure sensible même à ceux qui ne sont matériellement pas en mesure de participer à ce nouveau « mode de vie », mais cherchent à le copier en petit.

L'aide aux pays en voie de développement fut efficacement complétée, pour la création de marchés, par la destruction de la conscience quiètement repliée sur elle-même. Comme il fallait d'abord éveiller l'intérêt pour la marchandise offerte, mais qu'un besoin ne naît que d'une situation de pénurie, on leur enleva derechef ce qui jusque-là s'était

opposé à tous les intérêts mercantiles : on détruit chez l'individu le contentement de soi. L'irruption de la civilisation européenne fit l'effet d'une charge d'explosifs dans la conscience de la population.

Mais la conscience blessée réclame des remèdes. On les lui fournit sous forme de denrées.

Quiconque cherche à devenir un Européen, parce qu'il ne peut plus être un Persan, est à la merci des produits d'importation. Ceux-ci ne lui apportent nul secours, mais l'aident à se tromper lui-même. Ils deviennent des pièces de rechange pour la conscience endommagée. Mais cette prothèse même stimule son illusion que ce qui restait est encore et malgré tout de la conscience.

Bien entendu, le problème est ici largement résumé, parce qu'on ne peut le considérer que d'un seul point de vue. Il serait naïf d'affirmer que la Perse aurait préféré renoncer à toute technique au profit d'une imaginaire intégrité spirituelle. Dans son propre intérêt, aucun pays n'échappera à la confrontation avec la technique et il est non moins certain que cette collision n'ira pas sans d'énormes souffrances. Mais en Perse, ces souffrances furent amplifiées par le fait que ce processus de « technisation » a été exécuté par des Européens et des Américains, sans tenir compte des conditions spirituelles et culturelles particulières à l'Iran. Ces missionnaires zélés de l'humanisme européen, qui n'octroient certes pas leurs doctrines de salut aux Asiatiques par pure bonté d'âme, ont négligé par exemple délibérément d'examiner si la conscience spécifiquement asiatique ne se prêtait pas beaucoup plus aisément à une fusion avec la technique.

La situation actuelle de la Perse ruinée paraît tout au moins prouver que de pareilles questions mériteraient examen.

L'aide aux pays sous-développés telle qu'on l'a pratiquée jusqu'ici inflige à l'homme en particulier le sort qu'elle réserve à l'Etat dans son ensemble : elle anéantit son indépendance pour installer à la place de celle-ci une apparente liberté, que les pays intéressés peuvent diriger à leur guise. Cette apparence extérieure, ce double-jeu, cette schizophrénie, grâce à l'aide du monde libre, imposent aujourd'hui leur marque à tout ce qui est persan : la politique, le parlement, la presse, l'enseignement, l'art, les sciences, les hommes.

La politique colonialiste avait des effets sur l'économie persane et sur la conscience intime de la Perse. L'influence sur ces deux domaines se justifiait de façon égale par des motifs moraux. C'est par humanisme que la Perse a été précipitée dans la faillite économique, c'est par humanisme qu'on a détruit la conscience persane. C'est enfin par humanisme qu'on prescrit actuellement à la Perse un dictateur qui garantit, aux frais de la Perse et en asservissant un peuple entier, la poursuite des intérêts économiques de l'étranger.

En Europe, le capitalisme, à la suite d'une lente évolution, s'est lentement « extirpé » de l'humanisme, dont il incarne très exactement la structure sur le plan économique. Dans le capitalisme, l'humanisme bourgeois de type européen et moderne trouve en quelque sorte une image de sa propre structure interne et c'est pourquoi les dernières conséquences du capitalisme rejettent en

même temps une lumière sur l'humanisme en tant qu'origine de ce dernier.

Dans les pays en voie de développement dont la culture ne recèle aucun aspect comparable à l'humanisme de l'Occident, le capitalisme importé, indépendamment de son origine, fait l'effet d'un élément étranger et impossible à intégrer. Isolé de l'humanisme, il apparaît dans le monde pauvre et montre son vrai visage sans masque : c'est l'oppression.

### *Révolution sanglante ou révolution de la raison ?*

Le monde occidental, qui paraît suffisamment libre pour étouffer dans son *statu quo* défendu par tous les moyens, n'entend pas sans inquiétude le mot de Révolution. Quiconque, pour se comprendre lui-même et défendre sa propre existence, en est réduit à s'enfermer dans l'enceinte de ses créations passées, reconnaît dans la volonté de changement proclamée partout de nos jours la marque de l'incapacité et en même temps les signes annonciateurs d'une menace encore imprécise. Venant au-devant du désir de *statu quo*, la paralysie de la politique mondiale s'établit dans l'équilibre de la terreur. Mais la couche de glace dont la guerre froide avait recouvert l'histoire contemporaine et dans laquelle la majeure partie de l'humanité devait mourir de froid pour permettre à quelques acteurs de s'y hisser, cette glace commence à fondre. Elle subit le souffle brûlant d'idées qui font

de plus en plus fondre la glace et transmuter tout ce qui s'y meut. Ceux qui se combattaient autrefois, amis et ennemis, se cramponnent maintenant les uns aux autres, terrorisés. Le monde libre devient l'objectif de ceux qu'il avait manipulés, d'abord au grand jour et brutalement, puis en cachette et aussi brutalement, suivant les avantages du moment. Nous sommes à un tournant de l'histoire et nous apercevons les deux terrains, celui de l'oppression et celui de la libération. La progression de l'un à l'autre suit une nécessité historique, qui ne peut être influencée que d'une façon très minime par le monde libre, c'est-à-dire uniquement par la décision sur la question de savoir si elle doit évoluer suivant les principes de la raison, que le monde libre prétendait enseigner aux peuples attardés et que ceux-ci lui réclament aujourd'hui, ou d'après les lois de la violence. C'est l'unique choix qui resterait au monde libre, éclairé, humaniste et chrétien. Mais la réponse, il l'a donnée de longue date et la réitère chaque jour plus nettement.

Tandis que dans les pays opprimés, une génération décidée à conquérir la liberté prend les armes, leurs compatriotes obligés de vivre en exil ne peuvent faire autre chose que de remplir une mission d'information en prenant ouvertement position contre les oppresseurs. Ce faisant, ils espèrent répondre au vœu qui unit tous les peuples : que l'histoire, durant la crise mondiale actuelle, poursuive sa progression pacifique, parce que chaque nouveau conflit qui surgit menace de susciter une catastrophe cosmique.

La question de savoir si la description qui a été faite ici d'un cas exemplaire est susceptible de contribuer à une telle compréhension dépendra de la façon dont le « lecteur moyen » réagira à une partie déterminée de la critique à entrevoir, c'est-à-dire à cette partie qui voudra embrouiller, dans l'intérêt des personnes visées, ce qui a été expliqué, et présenter comme idéologie ce qui est son contraire et le désir de liberté comme une répression camouflée.

Ce livre n'a pas la prétention de diffuser une doctrine. Il cite des faits, là où la partie adverse argue de ses bons motifs ; il fournit des détails là où d'autres tirent des courbes grandioses et imprécises et il présente des chiffres là où généralement l'on ne parle que d'humanisme. Il est donc équitable de demander à la critique de se montrer honnête. Elle ne pourra exiger l'attention que là où apparaissent des faits, des détails et des chiffres. Afin de lui faciliter la tâche, nous résumerons ci-après, sous forme de thèse, ce qui peut paraître un exemple, dans le cas de la Perse, de l'attitude du monde libre à l'égard des pays en voie de développement. Ces thèses, il faudra ou les reconnaître et les admettre, ou bien les réfuter par des faits :

1. — La politique ouvertement colonialiste d'autrefois a été abandonnée.
2. — On accorde la souveraineté aux anciens Etats colonisés ou exploités, mais avec cette restriction que la politique des nouveaux gouvernements puisse se « coordonner » avec

celle des anciens pays colonisateurs ou de ceux qui exercent le protectorat.

3. — Comme les intérêts des métropoles s'opposent à ceux des peuples dans les pays en voie de développement, il se produit dans ces pays une scission entre le peuple et le gouvernement.
4. — Cette scission, y compris l'oppression et la misère qui en résultent, est la condition *sine qua non* pour le bon fonctionnement de la coordination. On ne cherche donc pas à éliminer cette scission, on en dressera au contraire le programme.
5. — Cette scission suscite une tension croissante entre la classe dirigeante et le petit peuple et renforce de cette façon la conscience de classe.
6. — Afin de consolider cette aspiration au changement, deux sortes de mesures sont nécessaires :
  - a) Il faut intéresser les classes supérieures, par des subventions en espèces ou des moyens similaires, à une poursuite de leur collaboration avec la métropole ;
  - b) Il faut créer un appareil militaire et policier suffisant pour réfréner les soulèvements populaires dans les pays en voie de développement ;
  - c) Il faudra transformer la conscience de la population de telle sorte que tout ce qui est occidental lui apparaisse comme un idéal.

7. — Inversement, ces mesures devront être interprétées par le gouvernement de la métropole, à l'usage de son propre peuple, de telle sorte qu'elles puissent concorder avec sa prétention de représenter le monde libre :
- a) L'exportation de capitaux est présentée comme aide aux pays en voie de développement ;
  - b) On encourage la corruption, elle est incluse dans les plans, mais en même temps on la reproche aux autorités compétentes du gouvernement étranger comme une incapacité à exercer un contrôle efficace ;
  - c) Les conséquences du blocage organisé de l'économie du pays bénéficiaire sont mises sur le compte de l'incapacité du peuple ;
  - d) La transformation de la conscience est présentée comme une mission pour les « valeurs occidentales » ;
  - e) La nécessité des mesures policières ressort de la prétendue menace de tentatives permanentes de subversion communiste. La métropole protège la liberté du pays en anéantissant ses véritables libérateurs ou en les incarcérant.
8. — Dans les pays opprimés naissent des émeutes populaires, parce que le peuple déjoue les mensonges et qu'il n'a pas d'autre moyen de se défendre contre le genre d'aide et de liberté qu'on prétend lui imposer. Ces émeutes sont considérées *a priori*, en métropole, comme fomentées par les communistes ;

les gouvernements vendus des pays sous-développés sollicitent l'aide des métropoles.

9. — Ces mensonges sont inculqués au peuple avec un tel succès que les mesures militaires de la métropole peuvent être présentées comme une lutte pour la libération du peuple.
10. — Cette politique ne peut être jugulée à temps que si les peuples du monde libre jettent un regard derrière les coulisses. L'opposition des peuples du monde riche contre la poursuite d'une pareille politique reste le seul moyen d'empêcher que ses conséquences ne se retournent en définitive contre lui. Si le monde libre veut se préserver de lui-même, le dernier moment est arrivé, où il doit intervenir. Le crédit que le monde pauvre accorde encore au monde riche n'est plus très grand <sup>1</sup>.

Il durera, pour être précis, jusqu'au moment où les peuples opprimés auront extirpé le mal que

---

1. L'accueil réservé à ces thèses pourrait être remarquable au double point de vue suivant : Mise à part l'étiquette surabondamment usée de « communiste » qu'on ne manquera pas de leur appliquer, elles attireront certainement le reproche de « démagogie ». Cette façon de repousser correspond très exactement à un sentiment de peur latent, qu'on n'appelle par son nom qu'en apparence, quand on l'étiquette « péril jaune », « bombe atomique », etc. En fait, cette ventilation ne sert que de compensation. Ce n'est qu'après la disparition des deux mécanismes de défense : repousser ou refouler, c'est seulement quand le sentiment de la peur entre en collision avec son explication rationnelle, que peut éclater l'étincelle nécessaire à l'explosion de la conscience emmurée.

Par ailleurs, la critique de ces thèses entraînera un durcissement de celles-ci. Une partie au moins des critiques pourra constituer un exemple typique de la façon dont on endort le monde. Il faudra y veiller.

la colonisation avait infligé à leur auto-compréhension. Mais ceci ne pourra se réaliser que lorsque les peuples pauvres auront réussi à sortir de leur état d'incapacité que précisément l'oppression voudrait perpétuer. Il est donc indispensable d'éduquer et d'éclairer tous ceux que l'ère colonialiste a empêchés de penser par eux-mêmes, ce que d'ailleurs les dictateurs qu'on leur a imposés de nos jours, continuent à leur refuser. Seul s'oppose à cette éducation et cette information un petit groupe qui a compris le rapport de cause à effet entre la maniabilité de la conscience individuelle et le manque de liberté sur le plan politique.

Ici s'ouvre un nouveau cercle vicieux : l'indépendance intellectuelle présuppose une certaine liberté politique. Inversement, la libération politique n'est elle-même possible que dans la mesure où suffisamment de personnes possèdent l'indépendance intellectuelle nécessaire pour discerner l'origine de leur misère, c'est-à-dire l'oppression, et pour se révolter contre elle. Mais où trouver une issue ?

Il y a deux possibilités :

1° La première voie est celle de la révolution. Celle-ci est fomentée par la propagation d'idées nationales, par lesquelles on essaie d'intéresser les masses maintenues en tutelle à leurs propres intérêts. Le nationalisme qui naît de cette façon-là se distingue fondamentalement des mouvements que l'Europe a connus au cours de la première moitié de ce siècle. Il ne vise pas à opprimer lui-même, il est plutôt un moyen de défense contre l'exploitation matérielle et intellectuelle de la part des

puissances étrangères. Ainsi ce nationalisme draine avec lui, paradoxalement, à la fois un élément idéologique et un élément libéral. Mais comme il représente un mouvement provisoire, qui disparaît aussitôt parvenu au but, l'élément idéologique s'éteint avec lui. Le nationalisme libère et met en mouvement des forces qui suppriment l'oppression en employant la force et la violence. Après la Révolution, le nationalisme est remplacé par la solidarité entre peuples pauvres. Dans cette phase, toute idéologie est devenue superflue.

2° A partir de ce stade surgit la possibilité d'une deuxième voie. Celle-ci s'ouvre même dans les pays industrialisés, au sein desquels des groupes peuvent naître qui entrevoient le rapport problématique existant entre la maniabilité de la conscience et l'oppression politique ; ce rapport s'établit sur un autre plan dans le monde riche, c'est-à-dire entre la conscience engagée et l'idéologie. L'information politique, dans les pays industrialisés, lutte tout comme les mouvements des pays pauvres, pour une société libérée et un homme nouveau qui aura dépassé l'ère des idéologies et de l'oppression.

Même au risque de voir un tel appel mal interprété et mis au compte d'une « agitation communiste », les populations des nations riches doivent être invitées à réfléchir au rapport entre l'idéologie et l'oppression, tel qu'il a été décrit ici.

De telles injonctions venant de la bouche d'un représentant des pays en voie de développement sont considérées en Allemagne comme proprement inconvenantes. Il faut donc se demander si la critique réagira dans le sens d'un des journaux les

plus prisés d'Allemagne, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, qui commente ainsi la condamnation à mort de deux étudiants persans<sup>1</sup> :

« A Téhéran, deux étudiants viennent d'être condamnés à mort pour avoir pris part à un attentat qui a échoué contre le shah. La procédure était secrète. Le droit allemand, en République fédérale, ne connaît ni procès secrets ni peine de mort. Pour qui approuve par conviction ces conquêtes du progrès, il n'est pas possible de se satisfaire de cette phrase qu'il appartient à l'Etat persan de décider de son droit pénal et de sa procédure pénale. Le verdict de Téhéran n'est pas pour nous une plaisanterie. Mais un groupe de jeunes Persans, qui poursuivent leurs études en République fédérale allemande, émettent la prétention de donner des leçons au public allemand. Et comme ils nous disent aussi généreusement ce que nous devons penser et faire, il ne peut que leur être utile de savoir exactement ce que nous pensons et ce que nous voudrions faire. Premièrement, nous ne songeons nullement à approuver ces jeux criminels de jeunes gens désœuvrés qui s'amuse à attenter à la vie du shah, le seul homme qui ait une chance d'arracher jamais la Perse à la domination des gros propriétaires fonciers réactionnaires et de la préserver de la domination du parti Tudeh télé-guidé par les communistes. Deuxièmement, nous ne nous laisserons pas persuader qu'un léger jeûne dans un foyer évangélique puisse être assimilé à un acte de courage (que nous n'exigeons d'ailleurs

---

1. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, du 16 novembre 1965.

de personne). Enfin, il nous paraît opportun de réserver les places d'étudiant, si rares dans notre pays, à des gens qui disposeraient, en dehors de leur volumineux programme contestataire et de leur vie privée largement confortable, d'un peu de temps pour les études. »

Voilà comment s'exprime cette idéologie qui a choisi la première voie, celle qui provoque la Révolution. La chance de surmonter cette idéologie qui ne mène qu'au chaos est faible. Pour le monde riche, si tant est qu'il veuille survivre au réveil des pays affranchis, il lui reste un dernier espoir : abandonner sa tutelle sur ces pays.

## HISTOIRE POLITIQUE DE L'IRAN DEPUIS 1900

- 1901 : Traité pétrolier avec William Knox d'Arcy.
- 1906/08 : Première Révolution iranienne. (La Révolution monarchique.) L'Iran obtient une Constitution et un Parlement.
- 1907 : Traité russo-britannique de St-Petersbourg. La Russie et l'Angleterre délimitent leurs sphères d'intérêts en Iran.
- 1908 : Destruction du Parlement et viol de la constitution par Mohammed Ali Shah (1907/09).
- 1908/09 : Seconde Révolution.
- 1909 : Création de l'Anglo-Persian Oil Company. Au cours de la Première Guerre mondiale, l'Iran est occupé par des troupes britanniques, russes et turques.
- 1921 : Coup d'Etat de Reza Khan.
- 1925 : Reza Khan devient Reza Shah Pahlewi.
- 1932 : Annulation du traité pétrolier.
- 1933 : Nouveau traité pétrolier.
- 1937 : Signature du pacte oriental.

Des forces alliées occupent l'Iran.

1941 : Reza Shah est contraint d'abdiquer et de partir en exil. Son fils Mohammed Reza Pahlewi lui succède.

30/4/1951 : Mohammed Mossadegh devient Premier ministre.

1/5/1951 : Nationalisation de l'industrie pétrolière.

1952 : La cour de justice de La Haye rejette la plainte de la Grande-Bretagne.

19/8/1953 : Chute de Mossadegh, avec l'aide du service secret américain (CIA). Nombre d'officiers et d'hommes politiques sont arrêtés et fusillés.

1953 : Zahédy président du Conseil, Ali Amini ministre des Finances.

7/12/1953 : Assassinat de trois étudiants dans les salles de cours de l'Université technique de Téhéran.

1954 : Les parachutistes prennent d'assaut l'Université de Téhéran.

1955 : Adhésion au pacte de Bagdad.

Ala président du Conseil.

1958 : Eghbal président du Conseil.

10/1/1959 : Les militaires attaquent une manifestation de lycéens.

1959 : Alliance militaire entre l'Iran et les USA.

1960 : Amini président du Conseil.

2/5/1961 : Dispersion d'une manifestation d'instituteurs réclamant une augmentation de traitement. Un mort.

21/1/1962 : L'armée et la police prennent d'assaut l'Université de Téhéran. 800 étudiants et étudiantes blessés.

1962 : Alam président du Conseil.

22/1/1963 : Arrestation de tous les meneurs du Front national iranien (INF).

24/1/1963 : L'armée et la police prennent d'assaut l'Université de Téhéran.

26/1/1963 : Début de la « Révolution au sommet » : Référendum sur le Programme en Six Points.

22-24/5/-1963 : Attaque de l'Ecole de théologie de Ghom.

5/6/1963 : Grandes manifestations dans tout le pays contre la politique du shah. L'armée intervient : 4 000 tués.

70 étudiants sont agressés et arrêtés de nuit.

1964 : Mansur président du Conseil.

Privilège des capitulations accordés aux conseillers américains.

1965 : Howeida président du Conseil.

## POSTFACE

### NOS MAINS BLANCHES

*Ce livre ne récrimine ni ne prêche, ne prodigue aucune approbation, n'agite aucune banderole, ne fournit aucune recette. Il constate et il prouve, Ce qu'on y débat, c'est la question cruciale de la politique mondiale actuelle. Il ne s'agit plus de conflit entre l'Est et l'Ouest, mais des rapports entre pays riches et pays pauvres de cette terre, lutte inégale, à la vie à la mort, pour des centaines de millions d'hommes. Cette lutte est impossible à imaginer dans sa totalité, de même que sont inimaginables les chiffres qui l'expriment. Ce livre ne parle que d'un seul pays. Il ne mentionne qu'un détail : 22 millions d'hommes ne sont qu'un détail, si l'on considère le tout, impossible à imaginer. C'est dans cette limitation que réside la force de ce livre. Les conséquences sont inéluctables. Elles s'imposent d'elles-mêmes à chacun, pour peu qu'il sache lire. Et la parenthèse qui englobe ici un cas particulier fournit en même temps la solution :*

*elle provoque la question de savoir jusqu'à quel point cet exemple est vraiment exemplaire. La réponse est indubitablement affirmative. C'est précisément tout ce qui différencie l'Iran des autres pays déshérités qui lui confère d'autant plus la qualité de modèle.*

*Une première différence nous concerne, nous, en tant qu'Européens, citoyens du monde riche. Dans notre esprit, nous ne voyons pas l'Iran sous les couleurs d'un pays en voie de développement, mais plutôt comme une quiète oasis dans un monde instable. Depuis la chute de Mossadegh, l'Iran ne se retrouve plus jamais à la « une » des quotidiens, il fait tout au plus les frais de la rubrique des potins. Et là il n'est plus, en ce qui nous concerne, question de crises ; il n'y a plus que des contes de fées qui se déroulent autour du trône des paons. Un régime bienveillant et éclairé assure l'appartenance du pays au monde libre de l'Ouest, le protège contre le communisme et la guerre civile, entreprend de grandioses réformes agraires et veille sur la stabilité économique, les exportations et les importations et nourrit son monde : la Perse verte, les firmes pétrolières, les gynécologues de la Cour, les photographes des illustrés, les agents de la police secrète et les firmes de « Public-Relations ». En un mot, l'Iran est l'exception rare, le modèle du genre parmi les pays sous-développés. Une monarchie constitutionnelle telle qu'elle figure dans les lexiques, avec le suffrage universel, un Parlement à deux chambres, un système parlementaire à partis multiples, séparation des pouvoirs, liberté du culte et des opinions. Point de révo-*

*lutionnaires hirsutes, mais des fonctionnaires rasés de près ; pas question d'un dirigisme d'Etat, mais vente libre des Mercedes et du Coca-Cola ; pas de coups d'Etat, ni de putsch, ni de guérilla : uniquement de l'ordre... de l'ordre... de l'ordre. Là, tous les problèmes sont résolus, à l'exception d'un seul : Farah est-elle heureuse ? Elle émeut l'Europe, et même un extrait du compte en banque de l'Union des Banques suisses ne tranquilliserait pas la curiosité anxieuse du lecteur de ces journaux. Car, que crève l'Iran et nous gagnons sur deux tableaux : c'est-à-dire cela nous rapporte et nous distrait à la fois. Quant à la première hypothèse, c'est notre industrie et pour la seconde, ce sont les magnats de la presse qui s'en chargent.*

*Cette exception iranienne confirme la règle du jeu : depuis des années, la totalité de la presse européenne nous abreuve de mensonges au sujet des pays pauvres et de notre position par rapport à eux, de connivence avec le zèle de ceux qui savent ce qu'ils font. Les contes de fées qui entourent le trône des paons méritent aussi peu de foi que les nouvelles des exploits des Tatars au Congo, les légendes des lits en or massif et d'une aide désintéressée aux pays sous-développés. L'Iran est le modèle du genre pour cet énorme mensonge. Quiconque a vu de ses propres yeux le modèle en question sait : tout ce que l'on nous sert sur le Guatemala, sur le Viet-nam, sur l'Angola et l'Indonésie c'est, au besoin, purement et simplement inventé.*

*Une autre différenciation entre l'Iran et d'autres pays pauvres concerne l'Iran lui-même. On peut*

*elle provoque la question de savoir jusqu'à quel point cet exemple est vraiment exemplaire. La réponse est indubitablement affirmative. C'est précisément tout ce qui différencie l'Iran des autres pays déshérités qui lui confère d'autant plus la qualité de modèle.*

*Une première différence nous concerne, nous, en tant qu'Européens, citoyens du monde riche. Dans notre esprit, nous ne voyons pas l'Iran sous les couleurs d'un pays en voie de développement, mais plutôt comme une quiète oasis dans un monde instable. Depuis la chute de Mossadegh, l'Iran ne se retrouve plus jamais à la « une » des quotidiens, il fait tout au plus les frais de la rubrique des potins. Et là il n'est plus, en ce qui nous concerne, question de crises ; il n'y a plus que des contes de fées qui se déroulent autour du trône des paons. Un régime bienveillant et éclairé assure l'appartenance du pays au monde libre de l'Ouest, le protège contre le communisme et la guerre civile, entreprend de grandioses réformes agraires et veille sur la stabilité économique, les exportations et les importations et nourrit son monde : la Perse verte, les firmes pétrolières, les gynécologues de la Cour, les photographes des illustrés, les agents de la police secrète et les firmes de « Public-Relations ». En un mot, l'Iran est l'exception rare, le modèle du genre parmi les pays sous-développés. Une monarchie constitutionnelle telle qu'elle figure dans les lexiques, avec le suffrage universel, un Parlement à deux chambres, un système parlementaire à partis multiples, séparation des pouvoirs, liberté du culte et des opinions. Point de révo-*

*lutionnaires hirsutes, mais des fonctionnaires rasés de près ; pas question d'un dirigisme d'Etat, mais vente libre des Mercedes et du Coca-Cola ; pas de coups d'Etat, ni de putsch, ni de guérilla : uniquement de l'ordre... de l'ordre... de l'ordre. Là, tous les problèmes sont résolus, à l'exception d'un seul : Farah est-elle heureuse ? Elle émeut l'Europe, et même un extrait du compte en banque de l'Union des Banques suisses ne tranquilliserait pas la curiosité anxieuse du lecteur de ces journaux. Car, que crève l'Iran et nous gagnons sur deux tableaux : c'est-à-dire cela nous rapporte et nous distrait à la fois. Quant à la première hypothèse, c'est notre industrie et pour la seconde, ce sont les magnats de la presse qui s'en chargent.*

*Cette exception iranienne confirme la règle du jeu : depuis des années, la totalité de la presse européenne nous abreuve de mensonges au sujet des pays pauvres et de notre position par rapport à eux, de connivence avec le zèle de ceux qui savent ce qu'ils font. Les contes de fées qui entourent le trône des paons méritent aussi peu de foi que les nouvelles des exploits des Tatars au Congo, les légendes des lits en or massif et d'une aide désintéressée aux pays sous-développés. L'Iran est le modèle du genre pour cet énorme mensonge. Quiconque a vu de ses propres yeux le modèle en question sait : tout ce que l'on nous sert sur le Guatemala, sur le Viet-nam, sur l'Angola et l'Indonésie c'est, au besoin, purement et simplement inventé.*

*Une autre différenciation entre l'Iran et d'autres pays pauvres concerne l'Iran lui-même. On peut*

*la formuler sous forme de paradoxe et dire : l'Iran n'est pas un pays pauvre, mais, au contraire, un pays riche. En effet, parmi les pays en voie de développement, il s'en trouve fort peu qui soient, à l'origine, dans une situation plus favorable au départ. Il est intéressant d'étudier cette anomalie de plus près.*

*Sur le plan économique, le pays est favorisé par la présence du pétrole. Celui-ci devrait donc lui fournir une énergie suffisante pour lui permettre de créer les bases d'une industrialisation de l'Iran. On pourrait sans difficulté réaliser des excédents d'exportation d'une telle ampleur qu'ils permettraient d'importer des biens d'investissement en grande quantité, sans compromettre la consommation intérieure. Même un programme de développement ambitieux laisserait encore assez de marge pour d'importantes dépenses publiques à des fins sociales et culturelles. Si l'on compare cette position de départ à celle de la Bolivie, par exemple, ou de certains Etats africains, il ne fait pas de doute que la misère de l'Iran ne provient pas de sa pauvreté.*

*Pour aussi riches que soient ses gisements de pétrole, ils ne constituent pas l'unique source de revenus du pays. L'Iran possède une agriculture au potentiel très fécond et très diversifié. Les conditions du sol et du climat lui permettraient très facilement de suffire à son ravitaillement propre. Il ne faudrait pour cela qu'une profonde réforme des structures, qui devrait, outre la question de la propriété, régler certains problèmes techniques comme l'irrigation et la mécanisation.*

*Au contraire des « républiques à bananes » ou des pays uniquement pétroliers, comme le Koweït et la Libye, l'économie iranienne n'est donc pas axée à sens unique. Elle ne repose pas sur une monoculture. Elle pourrait se développer dans plusieurs directions à la fois.*

*Sur le plan démographique, l'Iran ne se trouve nullement, comme par exemple l'Égypte ou certains pays de l'Amérique latine, dans une situation catastrophique. Certes, l'excédent des naissances (en face d'une chance de vie très faible) demeure assez élevé, cependant la densité de la population du pays est très mince. Une comparaison avec le delta du Nil démontre que l'accroissement de la population en Iran est loin de revêtir le caractère d'une véritable avalanche.*

*Du point de vue géographique et stratégique, l'Iran occupe véritablement une position clé. Sa situation, à proximité des vieilles routes maritimes et terrestres, au carrefour de l'Europe et de l'Asie Mineure, est très favorable pour son commerce extérieur. Dans une grande partie du pays, il existe un important réseau de routes, de voies ferrées et de pipe-lines. Si l'on excepte la Perse orientale, l'infrastructure iranienne est infiniment plus développée que dans la plupart des pays pauvres. Une comparaison avec le Mali ou Burma fait apparaître à quel point la position géographique de l'Iran est avantageuse.*

*Au point de vue sociologique, il faut signaler l'existence d'une importante couche sociale de médecins, d'ingénieurs, d'économistes et autres spécialistes autochtones compétents. Comme le*

*montre l'exemple du Congo, toute émancipation future présuppose une intelligentsia indigène, capable de coopérer. Elle existe en Iran.*

*Sur le plan psychologique, le pays jouit d'un avantage inestimable du fait que son long passé historique lui vaut une indiscutable identité nationale. La situation existant en Afrique fait ressortir l'évidence et la valeur de ce facteur : là-bas, le tracé des frontières, hérité des puissances colonisatrices, figure sur le papier, une identité centre-africaine (par exemple) ne saurait prévaloir contre les loyalismes tribaux autochtones. Par contre, chaque sujet iranien sait qu'il est Iranien. Une telle prise de conscience est essentielle pour le fonctionnement d'une société moderne.*

*Toutes ces dérogations, et tous ces avantages au départ se conjuguent, pour l'Iran, au conditionnel. Ils existeraient en soi. En insistant sur ce fait, on arrache au monde riche les arguments qu'il produit inlassablement pour justifier l'exploitation des pays pauvres. Même sous ce rapport, l'exception peut servir à faire apparaître la règle du jeu. Cette règle s'appelle : la violence. Seule la violence a permis de faire de l'Iran un pays pauvre, seule la violence permet de perpétuer cet état de pauvreté.*

*Les perspectives dans ce sens et, partant de là, les perspectives de fructueuses relations commerciales avec l'Iran sont extrêmement favorables. Les affaires du shah sont en de bonnes mains. L'Iran crève, mais on n'en voit pas la fin. Nous pouvons continuer à nous amuser. Les tsars de la presse hambourgeoise, les armateurs norvégiens, les hôte-*

liers d'Innsbruck, les ministres travaillistes de Londres, les agents de New York et les banquiers de Genève peuvent envisager l'avenir de l'Iran en toute quiétude. Il n'y aura pas de changement.

Car à la violence qui est pratiquée là-bas, seule pourrait répondre la violence. Tant que cette forme de régime persiste, il n'est pas question de songer à une réforme quelconque : par ailleurs, le régime ne pourra jamais être renversé que par la violence révolutionnaire.

Mais rien de tel n'est en vue. Celui qui compte sur des révoltes de paysans ou des guérillas sur le modèle de Cuba, tire ses conclusions sans le shah ; et celui qui s'imagine que l'on n'a pas tout prévu de longue date, minutieusement, scrupuleusement, en dépit du laisser-aller oriental, celui-là sous-estime la puissance de l'ordre. Il n'y a pas que les pays opprimés à qui les leçons des révolutions de ces trente dernières années ont profité, les oppresseurs aussi en ont profité. L'armement de l'Iran est un armement orienté vers l'intérieur. Les armes que le shah achète à l'Amérique et en Union soviétique servent à intimider un adversaire qui ne s'est même pas encore manifesté : les paysans iraniens.

Il n'existe pas d'organisation illégale notable dans les villages du pays. Ce qui a mobilisé les masses dans d'autres pays asiatiques, — la lutte pour l'indépendance, — n'a jamais existé en Iran. Le faux-semblant de sa souveraineté a toujours immunisé le pays et le colonialisme, qui le régit en fait, n'a jamais eu besoin de changer de visage : il était de toujours et avant la lettre un néo-colo-

*nialisme. Il s'en suit qu'une tradition révolutionnaire comparable à celle de l'Algérie ou celle de la Chine n'existe pas. La Russie tsariste semblerait devoir fournir une meilleure comparaison qu'un quelconque pays ex-colonisé du Tiers Monde, pour la situation du paysan iranien et pour sa propre prise de conscience.*

*Le prolétariat des villes est faible, il ne dispose d'aucune organisation capable d'agir. Le fait que le shah sabote lui-même l'industrialisation du pays n'est probablement pas uniquement imputable à la pression d'intérêts impérialistes qui s'exercent sur lui : la peur d'une classe ouvrière puissante, qui pourrait se muer en menace politique, semble également y jouer un rôle.*

*L'Islam iranien n'est pas capable de libérer des énergies révolutionnaires. Bien au contraire : il fait partie des piliers du régime, dans la mesure où celui-ci respecte ses privilèges.*

*Il ne faut pas s'attendre à davantage de soutien de la part de la bourgeoisie. Elle est arriérée et parasite, comparable sur le plan économique à la couche des « compradores » des économies coloniales. La classe moyenne iranienne dépend, en ce qui concerne les commerçants, des intérêts impérialistes, et pour les fonctionnaires, du régime du shah. Ce que l'on appelle, dans le jargon marxiste, l'intelligentsia bourgeoise progressiste, ce n'est qu'une couche très mince, sans aucune influence politique, constamment menacée de représailles et sans appui dans les masses. Sa seule chance et, dans une certaine mesure son unique représentant, fut Mossadegh ; la chute de celui-ci*

*était aussi la sienne. Un grand nombre de ses meilleurs représentants — autre point commun avec le tsarisme, — vivent en exil en Europe. Il ne reste plus qu'un seul facteur déterminant à l'intérieur du pays : l'armée. Elle occupe une position clé et bénéficie, de ce fait, d'un traitement adéquat. Les officiers jouissent de privilèges extraordinaires, mais en même temps ils sont placés sous un contrôle permanent. Il semblerait donc qu'un changement par la force de la conjoncture iranienne ne pourrait s'opérer que par eux. Le rôle des colonels et des jeunes généraux dans les coups d'Etat en Irak, en Syrie et en Egypte, est notoire. Le shah saura en faire son profit.*

*La perspective d'une aide venant de l'extérieur est, pour le peuple iranien aussi faible que celle qu'il pourrait attendre de l'intérieur, même encore moindre, et aujourd'hui moindre que jamais. Plus d'un Persan met son espoir dans la solidarité des peuples pauvres. Mais comment peut-elle se traduire ? Que peut l'Inde, désespérément pauvre et impuissante sur le plan de la politique mondiale, que peut l'Algérie, que peut faire la Colombie pour l'Iran ? Ne parlons pas de l'Union soviétique, qui d'ailleurs ne figure plus parmi les pays pauvres : elle est, au contraire, soucieuse de conclure des traités avantageux avec le shah, à l'honorer par des visites officielles et à le pourvoir en armes modernes. Quant à la Chine, faible sur le plan militaire et menacée journallement d'une guerre préventive de la part de l'Amérique, elle se gardera bien d'encourir le moindre risque pour venir en aide au paysan iranien.*

*Ainsi la faveur des circonstances que nous avons énumérées au début se traduit-elle en inconvénient.*

*Le fait que l'Iran occupe une position privilégiée sur les plans stratégique et géographique constitue une raison de plus pour ses oppresseurs de maintenir leur position.*

*Que l'Iran soit, par nature, un pays riche, ne le désigne que d'autant plus facilement comme un objet rentable pour l'exploitation. La continuité de son histoire le met à l'abri des tensions qui favorisent les convulsions violentes et son unité nationale lui interdit le choix, fût-ce le choix sanglant de la Corée et du Viet-nam, entre deux systèmes de société.*

*Et les événements du Viet-nam illustreront, pour ceux des Iraniens qui seraient tentés de songer à des changements par la violence, le sort qui les attendrait s'ils voulaient tourner le dos au monde libre. Car le Viet-nam aussi est un exemple. Ce n'est pas seulement le sort de quelques plantations et de quelques puits qui se joue là-bas, c'est la base même sur laquelle repose la richesse du monde riche qui est en jeu. Il n'y va pas, là-bas, uniquement de la tête du général Ky, mais aussi de celle du shah, de la tête des gorilles en Amérique du Sud et de celle des mandataires africains du monde riche. Ils seront tous sauvés quand le dernier Vietcong aura été brûlé et que la dernière lumière se sera éteinte à Hanoï.*

*Voilà ce que l'on peut dire ou espérer après la lecture de ce livre et celle des quotidiens, quant à l'Iran et quant à nous-mêmes. Nous voilà rensei-*

*gnés. La lecture terminée, nous rangeons le volume auprès des autres livres sur les rayons de la bibliothèque, à côté de Eichmann à Jérusalem, la Solution finale, Les Enfants de Sanchez, The Crisis of India, La Politique de l'Apartheid, Sur l'interminable Guerre, Les Damnés de la Terre, A Viet-nam Reader. Les rayons se remplissent. Nous sommes au courant de tout. Et nos représentants, que nous avons élus démocratiquement à Bonn, à Londres et avant tout à Washington sauront y faire, car ils ont recensé jusqu'au dernier cheveu sur la tête du shah et pas un seul moineau ne pourrait tomber de son nid en Iran sans qu'ils en fussent informés. A présent, rangeons notre livre parmi les autres livres de la bibliothèque et regardons soigneusement nos mains : elles sont parfaitement vides et étrangement blanches...*

HANS MAGNUS ENZENSBERGER.

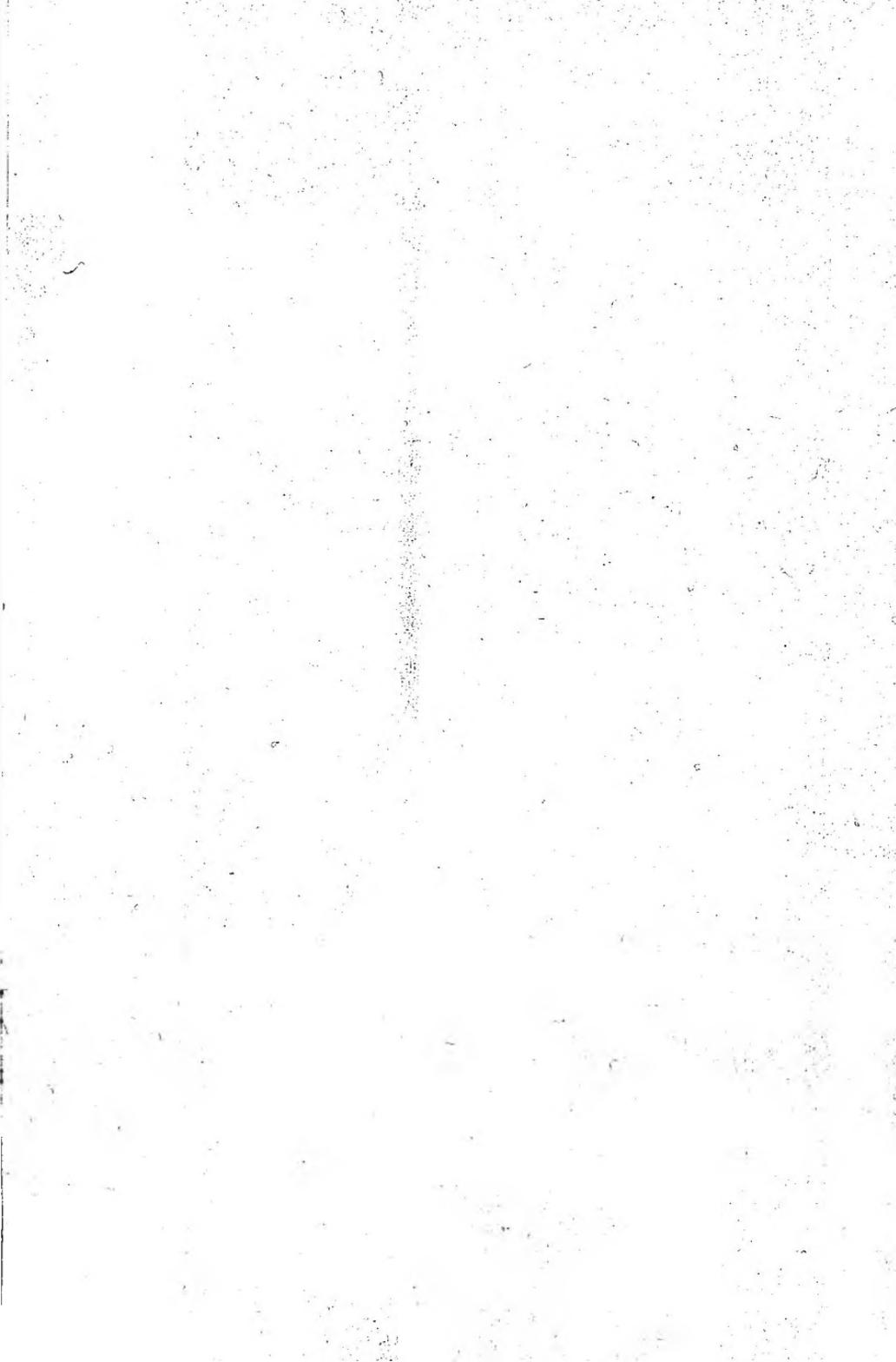


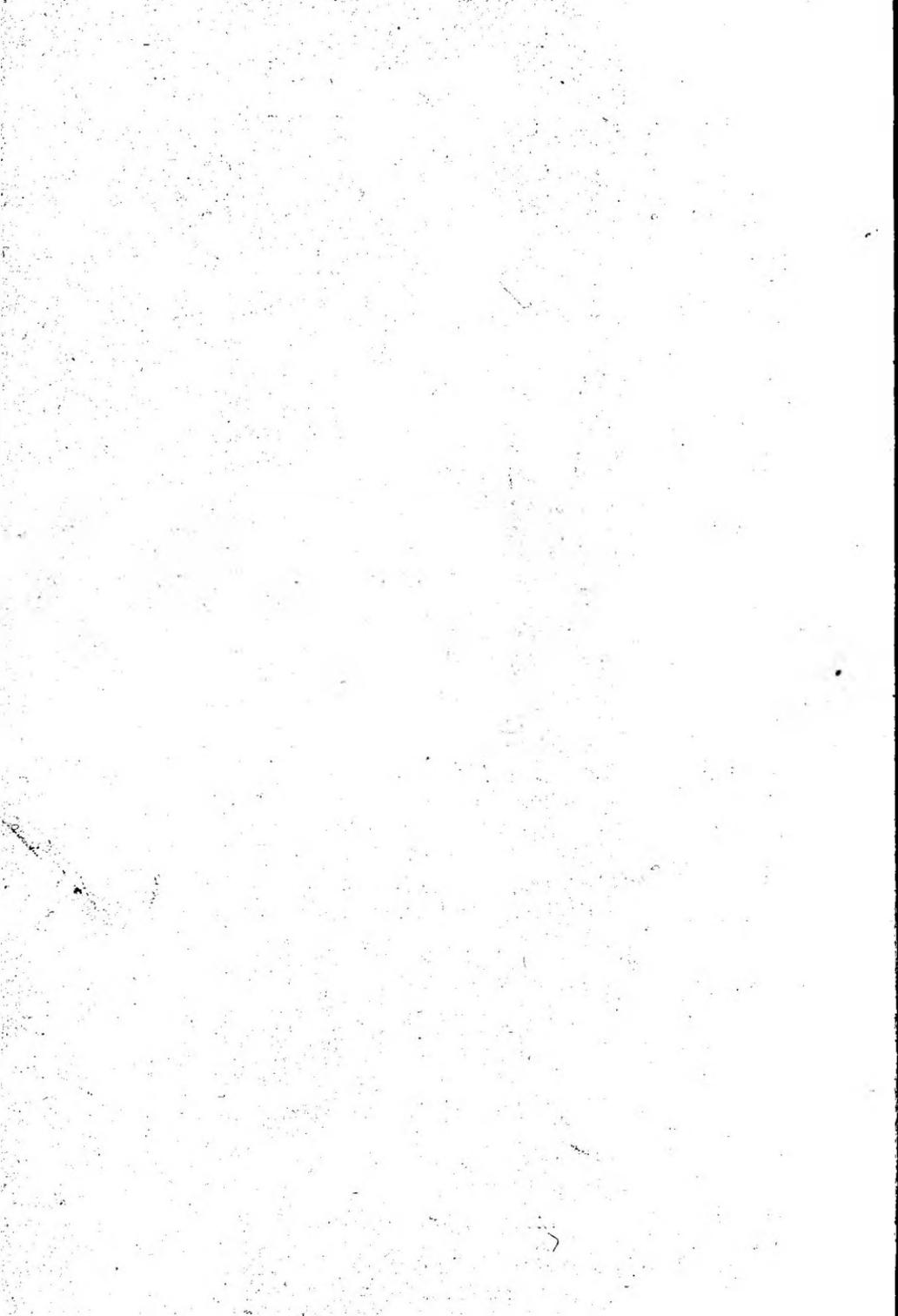
## TABLE DES MATIERES

I. — Les nouveaux fronts de la politique mondiale <i>ou</i> de l'affrontement des idéologies à l'alliance des riches contre les pauvres .....	7
II. — Le pétrole et l'histoire <i>ou</i> comment on vend une nation .....	15
III. — L'aurore se ternit <i>ou</i> les élections libres au sein du FBI .....	53
IV. — Le shah M. R. Pahlewi, empereur par la grâce de l'Amérique <i>ou</i> la bienveillance du souverain pour les ennemis du peuple .....	126
V. — La floraison du commerce <i>ou</i> la révolution considérée comme une affaire ....	154
VI. — Le cheval de Troie <i>ou</i> la manne de l'aide aux pays en voie de développement .....	190
VII. — L'aide et le terrorisme <i>ou</i> une oppression qui coûte cher .....	217
VIII. — Les semailles de la violence .....	250
HISTOIRE POLITIQUE DE L'IRAN DEPUIS 1900 ..	272
POSTFACE : Nos mains blanches .....	275

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 9 MAI 1969  
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE  
MOURRAL POUR JULLIARD, ÉDITEUR  
A PARIS

N° d'édition : 3941. — N° d'impression : 3590.  
Dépôt légal : 2° trimestre 1969.





Extrait de catalogue

Pierre-Pascal ROSSI

**POUR UNE GUERRE OUBLIEE**

Robert TABER

**LA GUERRE DE LA PUCE**

Charles TILLON

**LA REVOLTE VIENT DE LOIN**

Olivier TODD

**DES TROUS DANS LE JARDIN**

Bahman NIRUMAND

L'IRAN

ou la dictature du «monde libre»  
Postface de H.M. Enzensberger

Ce livre ne récrimine ni ne prêche, ne prodigue aucune approbation, n'agite aucune banderole, ne fournit aucune recette. Il constate et il prouve. Ce qu'on y débat, c'est la question cruciale de la politique mondiale actuelle. Il ne s'agit plus de conflit entre l'Est et l'Ouest, mais des rapports entre pays riches et pays pauvres de cette terre, lutte inégale, à la vie à la mort, pour des centaines de millions d'hommes. Cette lutte est impossible à imaginer dans sa totalité, de même que sont inimaginables les chiffres qui l'expriment. Ce livre ne parle que d'un seul pays. Il ne mentionne qu'un détail: 22 millions d'hommes ne sont qu'un détail, si l'on considère le tout, impossible à imaginer. C'est dans cette limitation que réside la force de cet ouvrage.

H.M. E.

*document jaquette : photo MAGNUM SILVERSTONE  
maquette BRIAT*